L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1881.

—

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872



QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE

1881

Tome LII

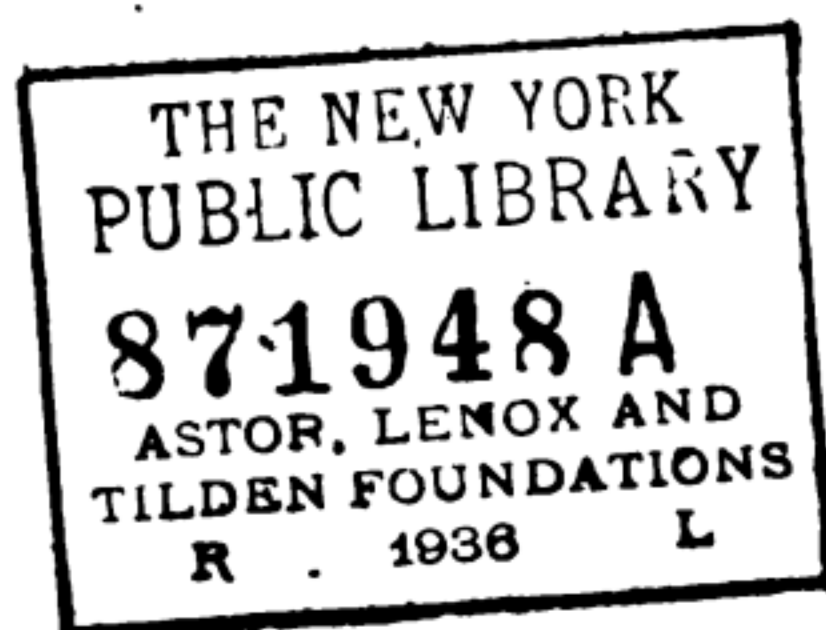


PARIS

CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.





COMPOSITION DU BUREAU

PENDANT L'ANNÉE 1881.

Président.	M. le Colonel Fabre-de Navacelle, C. ✻ ✠, rue de Lille, 47.
Présidents honoraires. . .	M. J. C. Barbier, O. ✻ ✠ 🙰 I, Président à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille Doucet, C. ✻ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président	M. Bougeault, ✠, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.
Vice-président adjoint . .	M. Louis-Lucas, rue Gay-Lussac, 38.
Secrétaire-général	M. Gabriel Joret-Desclosières, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire-général adjoint .	M. Gustave Duvert, publiciste, 🙰 A, rue des Martyrs, 41-47.
Administrateur.	



L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

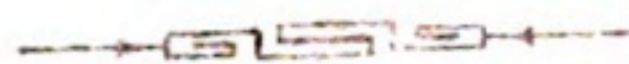
DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872



47

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE

Janvier-Février 1881.



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,
Rue Gay-Lussac, 40.

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire,
Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire,
Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1881

Président	M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C. ✳ ✠, rue de Lille, 47.
Présidents honoraires	M. J. C. BARBIER, O. ✳ ✠ ✿ I, Conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille DOUCET, C. ✳ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président.	M. BOUGEAULT ✠, rue du Faubourg-Montmartre, 54.
Vice-président adjoint	M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.
Secrétaire-général	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire-général adjoint . .	M. Gustave DUVERT, publiciste, ✿ A, rue des Martyrs, 41-47.
Administrateur (1).	M. le comte DE BUSSY, rue Gay-Lussac, 40.

TABLE DU NUMÉRO DE JANVIER-FÉVRIER 1881.

---

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac, 40, le ... et Vendredis, de 2 heures à 4 heures.*

47e Année. Janvier-Février 1881. N° 1.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

LE CHEVALIER DE BEAUJEU

AU CHATEAU DES SEPT-TOURS.

I

A une époque où les esprits sont encore une fois tournés vers Constantinople, on me permettra sans doute de rappeler qu'il a existé, pendant plusieurs siècles, dans cette capitale de l'empire ottoman, une citadelle que nous pourrions comparer à notre Bastille parisienne. On la nommait le château des Sept-Tours; les Grecs l'appelaient *Heptapurgon*, et les Turcs lui donnent encore le nom de *Yédi-Koulé*. Or, ce château était une de ces prisons, comme il en existait jadis, comme il en existe encore peut-être chez certains peuples, et qui sont la dernière expression de l'arbitraire et du despotisme des grands.

Aujourd'hui le château des Sept-Tours n'est plus aussi redoutable qu'il l'était jadis ; mais, pendant plusieurs siècles, son nom seul faisait frémir les bons musulmans qui ne passaient qu'en tremblant le long de ses murailles. C'est à cette prison, en effet, que les sultans envoyaient les vizirs et les grands qu'ils avaient condamnés pour crime de trahison et souvent sur un simple soupçon. Tous y trouvaient la mort, frappés par de malheureux muets qui ne pouvaient révéler une seule de leurs paroles. Mais aussi c'est à la même prison que les janissaires traî-

naient les sultans dont ils voulaient se défaire, et ils leur tranchaient la tête sur le bord du puits de sang.

On ne saurait dire combien de malheureux périrent dans l'enceinte du château des Sept-Tours, les empereurs ottomans n'ayant pas l'habitude d'inscrire sur des registres les noms des victimes de leur haine, de leur caprice ou de leur cupidité. Et quand la colère populaire frappait à son tour, elle n'enregistrait pas davantage les noms des grands qu'elle sacrifiait à sa juste indignation.

Cependant tous ceux qui entraient au château des Sept-Tours n'y perdaient pas la vie. On y enfermait les captifs étrangers dont on espérait tirer une bonne rançon, et il servait aussi de prison aux ambassadeurs avec lesquels la Turquie était en guerre. Car, il faut le dire, le divan avait jadis une politique assez étrange, en vertu de laquelle il se permettait de violer le droit des gens. Ainsi il reconnaissait dans les ambassadeurs des puissances étrangères deux caractères distincts, celui de représentants d'un souverain et celui de leur personnalité. Le premier était inviolable et sacré, tant qu'il ne traitait que des affaires de monarque à monarque. Mais si des difficultés survenaient, si une rupture paraissait imminente, l'ambassadeur n'était plus qu'un homme, un étranger, et on le gardait prisonnier.

Nous ne dirons rien ici des nombreuses exécutions mystérieuses qui eurent lieu dans cette prison d'Etat, depuis le meurtre de David Comnène. [1] Nous ne voulons pas non plus faire entendre les cris des victimes immolées pour satisfaire d'infâmes passions ou d'horribles vengeances. Nous désirons simplement rappeler, à propos du château des Sept-Tours, un fait important et trop peu connu qui se passa dans les dernières années du XVIIe siècle. On y verra des ambassadeurs de Louis XIV détenus prisonniers; mais nous constaterons aussi l'énergie avec laquelle les ministres du roi surent alors faire respecter le nom français.

La longue captivité du chevalier de Beaujeu et sa belle délivrance

---

(1) David Comnène, dernier empereur de Trébizonde, fut dépossédé du trône, en 1462, par Mahomet II, qui lui avait promis la vie sauve et qui pourtant, en 1466, le fit assassiner avec sept de ses enfants, son frère Alexis, et son neveu, fils mineur de son prédécesseur.

par son neveu, avec l'aide d'un noble marin français vont nous permettre de retracer cet intéressant épisode de notre histoire nationale.

La maison de Quiqueran de Beaujeu est une illustre et ancienne famille de Provence. Elle a produit, tous les historiens en font foi, un grand nombre d'hommes distingués dans tous les genres. On trouve dans son arbre généalogique des chambellans et des maîtres-d'hôtel de nos rois, des chevaliers de l'ordre, des religieux, des évêques et des officiers-généraux, sans compter des gouverneurs, lieutenants-généraux, viguiers ou commandants de place. La maison de Quiqueran a aussi donné à l'ordre de Malte des grands prieurs, des grands-croix, plusieurs commandeurs et enfin bon nombre de chevaliers. (1)

Convaincus que le métier des armes était principalement digne de la noblesse, tous les membres de cette famille voulaient combattre, non seulement pour leur roi, mais encore pour la foi catholique, et c'est ainsi qu'ils entraient dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte qui faisait une guerre incessante aux sectateurs de Mahomet.

Un des membres, sinon les plus élevés en dignité, du moins les plus connus de la famille de Quiqueran est assurément Paul-Antoine, dit le chevalier de Beaujeu, dont nous allons parler.

Né en 1626, Paul-Antoine était fils de François-Léon de Quiqueran de Beaujeu et d'Isabelle de Thieuloy, sa seconde femme. Il fut reçu chevalier de Malte à onze ans. Dès que son âge le lui permit, il se rendit auprès du grand-maître de l'Ordre, Paul de Lascaris (2), et désirant avec passion se distinguer, il lui demanda de l'emploi. Ce fut ainsi qu'il fit ses premières armes, en 1646, sous les ordres du comte d'Harcourt, au siège de Lérida, où il eut la douleur de voir périr son frère aîné, François, entré dans l'ordre trois ans avant lui.

A dater de ce jour, il était de tous les embarquements, et jamais il ne rentrait au port qu'il ne se fût distingué par quelque action d'éclat.

---

(1) Avant la réunion de la Provence à la couronne, les seigneurs de Quiqueran occupaient les premières charges à la cour des rois de Naples et comtes de Provence, des deux maisons d'Anjou. — La Chenaye des Bois. *Dictionnaire de la noblesse.* V° Quiqueran de Beaujeu — Gaufridi. *Histoire de Provence*, t. II.

(2) Paul Lascaris de Castelard, bailli de Manorque, issu des comtes de Vintimille. avait succédé à Antoine de Paule, le 13 juin 1636.

Plusieurs fois même il se couvrit de gloire, en luttant contre les Musulmans, pendant le cours de cette terrible guerre de Candie qui devait durer vingt-cinq ans, de 1645 à 1669 (1).

L'origine de cette guerre est assez curieuse pour être rapportée.

En 1644, les galères de Malte, toujours à la poursuite des Ottomans, s'étaient emparé d'un vaisseau que le sultan envoyait à la Mecque et d'une flotte marchande qui allait au Caire. A cette nouvelle, Ibrahim, qui venait de succéder à son frère Amurat IV, se livra à une telle fureur qu'il jura d'exterminer le nom chrétien.

Hâtons-nous de dire qu'il y avait sur le vaisseau capturé par les Maltais une sultane avec un enfant qu'elle avait eu d'Ibrahim. Constatons également que les chevaliers, loin de rendre les deux prisonniers, qui furent vivememt réclamés, s'étaient empressés de les emmener à Malte, et tandis que la mère mourait de chagrin et de douleur peut-être, l'enfant était confié à des mains qui en firent plus tard un Dominicain, connu sous le nom de Père Ottoman (2).

Le sultan, absolument incapable de contenir sa rage, fit mander par son visir les ambassadeurs de France et d'Angleterre, le baile de Venise et le résident des Provinces-Unies. Il voulait les rendre responsables de la perte de sa flotte et de la captivité de son fils.

Ces ministres représentèrent que leurs gouvernements n'avaient pris aucune part à l'acte dont le sultan se plaignait, et que d'ailleurs l'Ordre de Malte était un état indépendant. Mais on leur objecta que cet ordre se composait de sujets de toutes les nations chrétiennes et qu'elles devaient être solidaires de la conduite des chevaliers. Ils repoussèrent énergiquement cette solidarité, et le visir Méhémet crut pouvoir alors faire ce reproche particulier aux Vénitiens, que les galères maltaises, après leur capture, avaient mouillé sur les côtes de Candie. Il ne fut pas difficile au baile d'expliquer que cette circonstance ne prouvait aucune connivence de la part de la république, et le ministre ottoman voulut bien paraître satisfait de cette explication.

Toutefois Méhémet n'était pas homme à calmer les fureurs du

---

(1) Achard. *Histoire des hommes illustres de la Provence*, 2e partie, p. 135.

(2) Daru. *Histoire de la république de Venise*, liv. XXXIII.

sultan. Bien au contraire, profitant de l'irritation de son maître, il lui proposa, non la destruction de Malte, devant laquelle les forces ottomanes avaient échoué déjà [1], mais la conquête de Candie. Une île puissante, riche, bien peuplée, ayant plusieurs ports et des villes importantes, valait cent fois mieux, disait-il, qu'un rocher stérile : il n'y avait pas de comparaison. Ibrahim ne fut pas difficile à convaincre, et il acquiesça à tout ce qui pouvait satisfaire sa vengeance.

Pour agir efficacement, il fallait donc surprendre Candie, et des préparatifs immenses furent faits en conséquence. On rassembla d'abord dans les ports une grande flotte et une armée considérable. Puis, pour calmer les inquiétudes des Vénitiens, on leur laissa croire que la colère du sultan était toute contre l'Ordre de Malte. Enfin une déclaration de guerre officielle, publiée au mois de mars 1645, annonça que la flotte turque allait se diriger contre Malte.

Les soupçons de la république de Venise étaient dissipés. Elle pensait n'avoir rien à craindre du grand seigneur, pourvu qu'elle ne donnât aucun secours aux princes chrétiens qu'il pourrait attaquer. Mais les événements ne tardèrent pas à dévoiler toute la fourberie et la ruse de la diplomatie turque.

La flotte, composée de 348 galères ou vaisseaux, sortie des Dardanelles, le 30 avril 1645 [2], était allée d'abord relâcher à Scio; elle se rendit ensuite à Tinos, où elle se ravitailla, en faisant aux Vénitiens les protestations de paix les plus solennelles. Quand le grand-vizir jugea qu'elle devait être à la hauteur de Candie, il fit arrêter le baile de Venise qu'on enferma au château des Sept-Tours, en alléguant de prétendus griefs de l'empire ottoman contre la république. Enfin l'Europe apprit tout-à-coup que le 24 juin, une armée de 50,000

---

(1) Le sultan Soliman avait vainement tenté de s'emparer de Malte. Au commencement de l'année 1565, il avait envoyé une flotte considérable pour faire le siège de l'île ; mais tous les efforts des musulmans échouèrent contre l'énergie et le courage des chevaliers, sous les ordres du grand-maître Jean de la Valette. Ils se virent contraints de lever le siège le 8 septembre, après avoir perdu 25,000 hommes environ. De leur côté, les chevaliers avaient à regretter la perte de 260 de leurs frères et de plus de 7,000 soldats ou habitants. — De Boisgelin. *Malte ancienne et moderne*, t. II, liv. 3.

(2) Hammer. *Hist. de l'empire ottoman*, trad. Hellert. t. X, p. 84

hommes avait pris terre à la pointe occidentale de l'île, près de la Canée [1].

A la nouvelle d'une agression si inattendue, on fut à Venise consterné du danger, mais surtout honteux de s'être laissé tromper par les Ottomans. On leva des troupes, on arma tous les navires, on fit appel à toutes les puissances étrangères, et alors commença cette guerre acharnée et cruelle qui allait faire perdre la vie à plus de 1,000,000 d'hommes, qui devait coûter 126,000,000 de ducats et accroître de 64,000,000 la dette de la république vénitienne [2].

On peut dire que la guerre de Candie fut un peu celle des chevaliers de Malte, car l'ordre ne manqua jamais de mettre son escadre en mer pour la défense de cette île.

Il serait trop long de raconter ici tous les combats auxquels le chevalier de Beaujeu prit part sur divers points et où il se fit remarquer autant par sa bravoure que par ses talents. Mentionnons toutefois la lutte qu'il soutint avec un certain nombre de ses camarades, en vue des côtes de la Sicile.

Dès l'an 1648, la disette régnait à Malte, et le grand-maître envoyait sur tous les points des galères avec mission de rapporter des vivres. Beaujeu était sur l'une de ces galères, quand elle rencontra un bâtiment flamand chargé de grains qu'il venait d'acheter dans la Pouille. Sur le refus du marchand de vendre son blé, on le contraignit à entrer dans le port de Malte, et il dut y décharger son grain au grand contentement du peuple et des malades qui se nourrissaient de pain d'orge.

Après cette capture, Beaujeu repartit avec 22 chevaliers toujours en quête d'aliments. On avait défendu aux commandants de vaisseaux de toucher aux ports de Messine et de Palerne, mais ils ravageaient sans cesse la Sicile, où ils savaient trouver des approvisionnements, lors-

(1) Le promoteur de cette cruelle guerre de Candie, Méhémet en fut justement une des premières victimes. En 1647, le général commandant en chef à la Canée accusait le capitaine-pacha de ne pas le seconder assez activement, et tous deux se plaignaient du grand-vizir. Ibrahim, sans plus d'informations, manda son ministre et lui plongea de sa main un poignard dans le cœur. Deux ans après, le sultan lui-même était déposé, étranglé et remplacé par son fils, Mahomet IV, à peine âgé de 7 ans.

(2) Daru. *Hist. de la République de Venise* liv. XXXIII.

que le 29 janvier 1650, la galère sur laquelle était Beaulieu fut rencontrée par un vaisseau turc, dans le port de Trapani. Eviter le combat n'était ni dans le caractère ni dans les habitudes des chevaliers. Aussi, malgré l'insuffisance de leurs moyens de défense, furent-ils bientôt résolus à ne pas tomber vivants entre les mains des musulmans et à vendre chèrement leur vie (1).

L'attaque fut violente, mais la résistance ne fut pas moins énergique, et si elle étonna l'ennemi qui s'attendait à saisir une proie facile, elle le frappa surtout d'admiration. Cependant l'admiration fit bientôt place à la rage chez des hommes habitués à écumer les mers. Après une vive canonnade, ils s'élancèrent donc à l'abordage, selon l'usage du temps, mais ils furent repoussés. Sept fois ils recommencèrent la même attaque, et par sept fois ils durent renoncer à se rendre maîtres du bâtiment qu'ils espéraient capturer. Tous les ennemis qui avaient osé toucher le navire de l'Ordre étaient morts ou blessés. Bon nombre de chevaliers avaient également trouvé une mort glorieuse dans cette rencontre, et ceux qui purent retourner à Malte étaient tous plus ou moins grièvement blessés. Le chevalier de Beaujeu était au nombre de ces derniers.

Sept ans plus tard, il assistait aux deux batailles navales qui furent livrées dans les Dardanelles, et où les Vénitiens remportèrent la victoire grâce à la manœuvre et à la valeur de l'escadre de Malte. Puis, en 1658, il commandait une galère avec laquelle il fit des prodiges de valeur (2). Parti de Malte pour se porter au secours des Vénétiens à Candie, il aperçut, quelques jours après avoir mis à la voile, cinq galères turques qui s'avançaient vers lui en bon ordre. Beaujeu pouvait facilement éviter la lutte ; mais loin de chercher son salut dans la fuite, il exhorta les marins de l'équipage à faire honorablement leur devoir et alla hardiment vers les ennemis. Le combat, engagé vers 10 heures du matin, ne finit qu'à la nuit. Les galères ottomanes, incapables de le soutenir plus longtemps, profitèrent de

---

(1) Boisgelin, *Malte ancienne et moderne*, t. II, liv. 4. — Vertot. *Hist. des chevaliers de Malte*, liv. XIV.

(2) Vertot. *Hist. des chevalier de Malte*, liv. XIV.

l'obscurité pour se diriger vers une des îles de l'Archipel, où elles allèrent réparer leurs avaries [1].

De son côté, le chevalier de Beaujeu songeait à ramener sa galère gravement endommagée, lorsque deux jours après, il rencontra trois autres galères turques. Malgré l'état d'infériorité de son équipage, il ne refusa pas le combat, et ses savantes manœuvres, autant que son courage, le tirèrent pour la seconde fois du danger, dans cette circonstance difficile. Les ennemis eurent la honte de n'avoir pu s'emparer d'une galère qui était presque hors de combat, par suite des coups qu'elle avait essuyés.

Beaujeu put enfin rentrer à Malte, et pendant qu'on réparait les avaries de sa galère, il en monta une autre avec laquelle il fit plusieurs bonnes prises sur les Musulmans.

Sa valeur et les nombreux avantages qu'il avait remportés sur les ennemis du nom chrétien lui avaient mérité la réputation d'un des plus grands hommes de mer de son temps, lorsque, au mois de mai 1660, une tempête l'ayant obligé de relâcher dans le petit port de Tigari, près de Cora, ville de l'île de Samos, il y fut investi et attaqué par trente galères de Rhodes, commandées par le capitan-pacha, Mou'Azzam-Ahmed en personnne [2].

La partie n'était rien moins qu'égale. Beaujeu n'avait pas plus de quatre bâtiments, et il semblait qu'il ne restât au chevalier d'autre parti que de se rendre. Cependant il n'en eut même pas la pensée, et il se disposa tranquillement à combattre. Calme et résolu, il donna ses ordres et soutint avec un courage incroyable le feu de l'ennemi. Certes si l'habileté, la vigueur, l'énergie avaient pu triompher du nombre,

---

(1) *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin*, t. IV, p. 135.

(2) Le véritable nom du commandant de la flotte ottomane était Hoçeïn-Beyzadé-Aly. Lorsqu'il s'empara des vaisseaux placés sous les ordres du chevalier de Beaujeu, il venait d'être investi, pour la seconde fois, des fonctions de capoudan ou capitan-pacha (amiral), dont il avait été dépossédé en 1652. La noblesse de son caractère et ses qualités éminentes lui avaient valu le surnom de Mou'Azzam Ahmed, *le respectable et louable*, sous lequel il était plus connu, et dont les historiens occidentaux du XVIIe siècle ont fait Mazamamet et Massamama. Il mourut de la peste dans l'île de Chio le 16 mai 1661. — Hammer. *Histoire de l'empire ottoman*, t. XI, p. 67.

nul doute que le chevalier ne fût resté vainqueur. Malheureusement il n'en put être ainsi.

La nuit n'apporta aucune interruption à ce combat dans lequel les adversaires se montraient également opiniâtres. Même pendant l'obscurité, le canon grondait sans cesse, les bombes éclataient de toutes parts, les balles sifflaient constamment.

Quand le jour parut, les mâts étaient brisés, le pont couvert de morts ou de mourants; on ne voyait partout que sang et désolation, et pourtant personne ne parlait de se rendre. Alors désespérant de vaincre et convaincu qu'il ne pouvait tenter de rompre les lignes ennemies, le commandant de tant de braves marins en vint à souhaiter la mort. Et pendant plus de vingt-quatre heures encore, on le vit se prodiguant partout où il y avait le plus de danger, partout où la mitraille tombait avec le plus de force. Mais par un hasard étrange, pendant cette longue lutte acharnée, pas une fois il ne fut touché, pas une balle ne voulut l'atteindre. Il succomba après avoir littéralement épuisé toutes ses munitions et perdu les trois quarts de son équipage (1).

II

Jeté à fond de cale du vaisseau capitan, le chevalier de Beaujeu avait été confondu avec les plus infimes prisonniers. Triste de sa défaite, mais non découragé, il était résigné à son malheureux sort, quand tout-à-coup un rayon d'espérance vint briller à ses yeux. Une seconde tempête, plus violente que la première, venait d'éclater, et la flotte victorieuse, faute d'hommes capables de la diriger, commençait à courir de véritables dangers.

Dans ces circonstances, Mou'azzam Ahmed se voyait réduit à implorer le secours de son prisonnier, connu cependant comme l'un des ennemis les plus acharnés des Ottomans, mais aussi réputé l'un des plus savants et des plus habiles marins de la Méditerranée.

Sans hésiter, le capitan-pacha va le trouver, et, après avoir fait appel à sa loyauté, il lui explique la douloureuse position dans laquelle

---

(1) *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin*, t. IV, p. 136.

il se trouve. Beaujeu l'écoute attentivement, puis il lui donne sa parole de gentilhomme et de chrétien qu'il va faire tous ses efforts pour le tirer de peine, lui et toutes les galères.

On le débarrasse de ses liens, il monte sur le pont, prend le commandement et ne tarde pas en effet à réparer les fautes ou les erreurs qui ont été commises. Pendant tout le cours de la tempête, Beaujeu avait seul dirigé les manœuvres, et quand elle fut apaisée, le lendemain, au point du jour, le capitan-pacha put constater avec la plus grande satisfaction, qu'il ne lui manquait pas un seul navire. La flotte tout entière était sauvée. Le gentilhomme français, le noble chevalier avait tenu sa promesse.

Ne sachant comment reconnaître un tel service, Mou'azzam Ahmed offrit au prisonnier de lui rendre la liberté ; mais le chevalier la refusa. Il voulait partager le sort de ses compagnons d'infortune.

— Tu veux m'accorder la liberté, dit-il au capitan-pacha et tu sais pourtant que si je la reprenais, ce serait pour te combattre de nouveau.

— Oui, sans doute, répondit Mou'azzam Ahmed ; mais je suis convaincu que j'aurais toujours en face de moi un adversaire loyal, un véritable chevalier d'honneur.

— Eh bien ! reprit Beaujeu, je la refuse pour moi ; mais si tu veux être réellement grand et généreux, tu l'accorderas, en mon lieu et place à l'un de mes compagnons de captivité, à un ami dont la famille sans fortune ne pourrait racheter la liberté.

— J'y consens, dit le chef turc ; mais en délivrant l'un des tiens, je ne croirai pas encore m'être acquitté envers toi. Ma reconnaissance reste tout entière.

Beaujeu désigna un de ses jeunes amis, un de ses braves compagnons d'armes, et aussitôt les fers du chevalier tombèrent. Deux jours après, on le déposait sur la côte, dans le golfe de Patras, où il trouva un bâtiment qui lui permit d'aller annoncer au grand-maître le malheur qui frappait Paul de Beaujeu et la perte que venait de faire l'Ordre de Malte.

Toutefois le capitan-pacha n'avait pas abandonné son projet de délivrer le noble adversaire qu'il tenait en sa puissance. Il voulait le sauver malgré lui, et afin qu'il passât inaperçu au milieu de ses com-

pagnons de captivité, il le fit confondre parmi les plus vils esclaves, après l'avoir couvert d'habits sordides à la place de ses riches vêtements. Mais tant d'efforts furent inutiles. A l'arrivée des galères, le sanguinaire Mehemet-Koproli (1) voulut voir les prisonniers, et soit que les regards de Beaujeu l'eussent trahi, soit qu'on eût tracé au visir le portrait du chevalier, il le remarqua et ordonna qu'on le conduisit au château des Sept-Tours.

Cette forteresse ou plutôt cette prison d'Etat, élevée à l'extrémité orientale de la Propontide ou mer de Marmara, formait jadis la principale entrée de Constantinople. Bâtie par l'empereur Zénon, elle fut terminée par Manuel Comnène qui y fit élever quatre tours, auxquelles Mahomet II en ajouta trois nouvelles, lorsqu'il eût dépossédé Constantin Dragazès (2). De ses sept tours, il n'en existe plus actuellement que quatre, la cinquième est détruite, et les deux autres étaient celles qui dominent la Porte-Dorée, cette porte par laquelle les souverains faisaient leur entrée dans la ville, celle où avaient lieu jadis toutes les cérémonies et fêtes magnifiques.

L'intérieur de cette citadelle, qui menaçait aussi bien la ville que ses approches, se divisait en plusieurs enceintes auxquelles le besoin des temps et le goût des époques ont apporté diverses modifications. Chacune de ces enceintes avait des logements particuliers, des cours, des jardins et une mosquée. Il y avait des cachots et des prisons dans chacune des sept tours.

Quand il entra dans cette prison que le sultan Mahomet II avait inaugurée en faisant massacrer sous ses yeux David Comnène, empe-

(1) Cet homme de basse naissance, à peu près inconnu jusqu'alors, mais qui avait une intelligence plus qu'ordinaire, était fils d'un Albanais. Il tirait son surnom Koproli ou Kiuperli, de la ville de Kopri, où il avait vu le jour. A peine élevé au vizarat par une faction, le 15 septembre 1656, il sut les réprimer toutes, et, quoique septuagénaire, il se mit à la tête de l'armée et de la flotte. Il mourut le 31 octobre 1661 avec la réputation d'un ministre adroit, cauteleux et prudent, mais aussi d'un homme dur, vindicatif et sanguinaire. Pendant les cinq années de son administration, ce vieillard implacable ne fit pas périr moins de 30,000 personnes.

(2) Tandis qu'il faisait terminer le château des Sept Tours, le Mahomet II ordonnait de construire au milieu du Bosphore, deux forts destinés à protéger Constantinople du côté de la mer Noire : *Roumeli Hissari* ou le château d'Europe, et *Anatholi Hissari*, ou le château d'Asie, situé en face du premier.

reur de Trébizonde, avec sa famille, le chevalier de Beaujeu recula instinctement. Mais brutalement poussé sur un signe du grand-vizir, il reprit toute sa fermeté, et marcha résolument vers le sombre cachot dans lequel il devait être non-seulement enfermé, mais enchaîné.

Le chevalier souffrit ainsi, sans se plaindre, la dure captivité à laquelle il était condamné. Cependant il offrit un jour 30,000 livres pour sa rançon; mais la satisfaction de tenir un homme qui avait fait tant de mal à leur marine fut encore plus puissante chez les Turcs que le désir de posséder de l'or. Le divan, présidé par Ahmed Koprili, qui avait succédé à son père (1er novembre 1661) refusa et taxa la rançon de Beaujeu à un si haut prix qu'il dut renoncer à l'acquitter (1).

On vit alors la république de Venise intercéder pour le prisonnier, tandis que Louis XIV le réclamait comme un de ses sujets. Mais le sultan ne voulut pas plus écouter les plaintes des Vénitiens qu'il ne consentit à répondre aux négociations du roi de France. Mahomet IV s'opposa même à ce que le chevalier de Beaujeu fût compris dans le traité de Candie. On lui accorda seulement la faveur d'être transféré de son cachot sombre au dernier étage d'une tour qui donnait sur le rivage de la mer. Là, de plus larges ouvertures lui permettaient de respirer l'air du ciel et de jouir du vaste panorama qui se déroulait à ses yeux.

Dix ans s'étaient écoulés, et le chevalier de Beaujeu continuait à languir, sans aucune espérance d'échange ou de rançon, quand un de ses neveux Jacques de Quiqueran de Beaujeu, alors âgé de 22 ans, forma le hardi projet de l'arracher à sa longue captivité.

Mais, pour expliquer comment il put accomplir son dessein, il faut un instant revenir sur nos pas.

Au plus fort de la guerre de Candie, sous le règne de Mahomet IV, la cour de France était représentée à Constantinople par M. de la Haye(2). Celui-ci avait ordre de faire tous ses efforts pour que la paix fût

---

(1) Ce vizir se montra supérieur à son père sous tous les rapports; mais la première année de son administration fut souillée par une suite d'exécutions. Il protégea les poètes, les littérateurs, les savants et se fit connaître comme guerrier. Cependant il perdit deux batailles célèbres, celle de Saint-Gothard contre Montecuculli le 22 juillet 1664, et celle de Choczin contre Jean Sobieski le 11 novembre 1673. — Admed Koprili mourut le 30 octobre 1676.

(2) Jean de la Haye, seigneur de Vantelet, avait été nommé ambassadeur en 1639.

conclue entre la Sublime-Porte et la sérénissime république de Venise. Il devait ainsi venir en aide au vénérable Capello, ambassadeur de cette dernière puissance. Malheureusement Capello était emprisonné aux Sept-Tours, et il ne pouvait guère agir que par son collègue, M. de la Haye, lequel était autorisé à le voir dans sa prison.

Un jour, des dépêches adressées de Venise à l'ambassadeur de France furent saisies et apportées au grand-vizir alors auprès du sultan à Andrinople. Ahmed Kiuperli ne craignit pas de rompre le cachet de ces dépêches, mais elles étaient chiffrées, et le vizir ne put rien apprendre. Alors, sans rougir de l'acte qu'il venait de commettre, il manda à Andrinople, M. de la Haye, lequel, malade de la goutte, envoya à sa place son fils, M. de Vantelet.

Quand le jeune seigneur se présenta devant Ahmed, celui-ci lui demanda l'explication de la correspondance. Loin de la donner, M. de Vantelet reprocha au vizir la violation du secret des lettres, et il défendit même au premier secrétaire d'ambassade de répondre aux questions qui pourraient lui être adressées.

Furieux d'une pareille résistance, Ahmed fit donner la bastonnade au fils de l'ambassadeur, puis il donna ordre de le jeter dans une des tours du rempart de la ville (avril 1658). Instruit de ce traitement barbare, M. de la Haye, malgré ses souffrances, se hâta d'accourir à Andrinople ; mais il fut lui-même incarcéré. Il fallait pourtant gérer les affaires, et dans ces circonstances, l'ambassadeur désigna un sieur Laforest, qui ne fut nullement agréé par le grand-vizir.

Il ne restait d'autre moyen que de s'adresser directement à la France pour demander justice et vengeance. Après bien des tentatives, l'ambassadeur put faire parvenir une lettre au roi ; mais dans le premier moment, Louis XIV ne put croire à de tels actes envers ses représentants, et il pensa que M. de la Haye avait dû justifier le traitement dont il se plaignait, par quelque écart de conduite ou par quelque action indigne. Cependant il donna mission à M. Blondel [1], alors rési-

(1) François Blondel, sieur des Croisettes, fils d'un mathématicien, accompagna dans ses voyages en Allemagne et en Italie le jeune comte de Brienne. Chargé de plusieurs négociations et particulièrement de réclamer contre la détention de l'ambassadeur français à Constantinople, il devint conseiller d'Etat, reçut le titre de maréchal de camp des armées du roi, à la suite de la publication d'un ouvrage sur

dant près le grand électeur de Brandebourg, de se rendre à Constantinople, et, au besoin, de demander satisfaction au sultan.

Dans l'audience qu'il donna à M. Blondel, Ahmed Kiuperli reçut cet envoyé de la manière la plus indécente, et il le fit asseoir sur un tabouret, tandis que lui-même était sur un sofa. A la demande d'obtenir une audience du sultan, Ahmed répondit brutalement par un refus, et il exigea même le rappel de M. de la Haye qu'il accusait d'entretenir des correspondances avec les ennemis de la Porte. Averti par cette réception, l'envoyé français ne jugea pas prudent de remettre au grand-vizir la lettre du roi : il dut même se contenter de la délivrance de MM. de la Haye, à la condition qu'ils partiraient promptement de Constantinople. Toutefois un navire français, étant sorti du port avec des marchandises turques, le père et le fils furent de nouveau incarcérés aux Sept-Tours, jusqu'à ce qu'ils eussent racheté leur liberté à prix d'argent [1].

Il ne restait plus à Constantinople qu'un simple agent; encore était-il italien : il se nommait Roboli. Deux secrétaires d'ambassade, MM. Dupressoir et Fontaine y furent envoyés porteurs d'une lettre royale demandant deux choses : 1° la satisfaction due à M. de la Haye; 2° si la Porte était disposée à recevoir son fils désigné pour lui succéder. Le grand-vizir répondit que le sultan consentait à recevoir le nouvel ambassadeur [2]. On va voir comment.

Le 7 décembre 1665, M. de Vantelet arrivait à Constantinople sur le vaisseau *le César;* mais le grand-vizir ne voulut pas tout d'abord lui accorder d'escorte, de sorte que l'ambassadeur dut entrer obscurément dans son palais. Ahmed le reçut ensuite avec hauteur, sans se lever de son siége, et en lui reprochant les secours que la France avait envoyés aux Hongrois [3].

Vantelet se retira aussitôt et fit dire au vizir que si une autre fois,

---

les fortifications, fut professeur de Monseigneur le grand Dauphin, lecteur au Collège royal et membre de l'Académie des sciences. A tous ces titres, Blondel joignait celui d'architecte, et c'est à lui que l'on doit l'Arc-de-Triomphe de la porte Saint-Denis. Ce savant distingué mourut à Paris le 1er février 1686.

(1) Hammer. *Hist. de l'empire ottoman*, t. XI, p. 44.
(2) id. *id.* p. 133.
(3) id. *id.* p. 229.

il ne venait pas au devant de lui pour le recevoir, il romprait toute négociation et retournerait en France.

Malgré cette menace, le grand-vizir ne se montra pas moins impoli. Il traita l'ambassadeur de juif, tandis qu'un chambellan le frappait avec un tabouret et qu'un tchaouch lui donnait un soufflet ; puis il le fit enfermer. Cependant après plusieurs jours de délibérations avec le moufti et le capitan-pacha, Ahmed fit sortir de prison M. de Vantelet, et dans l'entrevue qu'il eut alors avec l'ambassadeur, il lui adressa un salut amical, en lui disant qu'il fallait tout oublier, et qu'à l'avenir, ils seraient bons amis.

Malheureusement il n'en fut pas ainsi, et Ahmed ne fit rien pour réparer l'outrage qu'il avait fait à l'ambassadeur de la France. Tout au contraire, M. de Vantelet ne cessa jamais d'être contrarié dans ses démarches ou repoussé quand il adressait une réclamation. Enlacé dans une politique pleine de fourberie, voyant la France méconnue ou méprisée, il crut devoir renoncer à la lutte, et demanda son rappel, en faisant connaître les motifs qui le portaient à agir ainsi. (1)

A cette nouvelle, la colère de Louis XIV ne connut plus de bornes. Elle fut même si violente que la Porte, qui en eut connaissance, en fut troublée, et dans la crainte d'une guerre, le sultan s'empressa d'envoyer à Versailles Suleïman-Mustafer-Aga, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire.

La France commença alors à prendre sa revanche.

Le 19 novembre 1669, M. de Lionne, ministre et secrétaire d'Etat, devait recevoir l'envoyé turc, à 9 heures du matin, dans sa maison de Suresnes. Suleïman, et toute sa suite arrivèrent au jour et à l'heure indiqués, dans trois carosses à six chevaux ; mais personne ne vint les recevoir, et l'ambassadeur entra dans une première salle, où les domestiques se bornèrent à lui offrir du café. Après une assez longue attente, on vint prévenir l'aga qu'il pouvait entrer, et on lui ouvrit les portes d'un grand salon au fond duquel M. de Lionne, s'entretenait debout avec plusieurs personnes. A l'arrivée de l'ambassadeur, le ministre s'assit sur un magnifique lit de repos couvert de drap d'or, répondit à peine aux salutations de Suleïman en ôtant son cha-

(1) Hamner. *Hist. de l'empire ottoman*, t. XI, p. 260 et 283.

peau qu'il remit aussitôt, et lui fit offrir un modeste tabouret. M. de Lionne commença par demander à l'aga quels étaient les présents qu'il apportait au roi, reprochant aux ministres turcs de tromper toujours le sultan à ce sujet. Ils lui persuadaient ordinairement que les autres potentats lui envoyaient des tributs, tandis que les présents qu'on lui offrait n'étaient en réalité que des marques de générosité et des témoignages de bonnes relations [1].

Suleïman exposa les griefs de la Porte Ottomane, et demanda à être présenté à Sa Majesté, mais M. de Lionne lui déclara que le roi ne pourrait lui accorder une audience. L'ambassadeur dut donc se retirer médiocrement satisfait. Quelques jours après, le roi lui fit dire qu'il pourrait partir pour Constantinople quand il lui serait agréable, car il se proposait d'envoyer lui-même sa réponse au sultan par un ambassadeur.

III

Tous les faits que nous venons de rappeler aussi brièvement que possible s'étaient passés durant l'espace de quelques années. Fatigué de tant d'intrigues qui tendaient à rabaisser la puissance du nom français en Orient, Louis XIV avait résolu d'envoyer à Constantinople un homme dont la fermeté égalât l'habileté. Ce fut le marquis de Nointel [2] que l'on choisit, et pour que sa mission eût un caractère bien marqué, il fut décidé que le nouvel ambassadeur serait conduit à sa destination avec une escadre de quatre vaisseaux. Colbert, qui venait d'être chargé du département de la marine, confia le commandement de cette escadre au comte d'Apremont [3].

---

(1) *Relation de l'audience donnée par le sieur de Lionne à Soliman Mustafer-Aga, le mardi 19 novembre 1669.*

(2) Charles-François Olier, marquis de Nointel, conseiller d'Etat, ne fit pas seulement respecter l'honneur de notre pavillon. Il obtint encore de la Porte des garanties pour notre commerce, le libre passage de la mer Rouge et la garde des lieux saints rendus aux Latins. Il mourut en 1685.

(3) Charles d'Apremont ou d'Aspremont, était fils du comte d'Apremont, seigneur de Sorcy, Nouvion-le-Comte et Nanteuil, qui eut à soutenir, en 1638, un procès contre dame Henriette de Vaudemont, veuve de Louis de Guise, prince de Phalsbourg, laquelle revendiquait le comté d'Apremont.

Ce n'était pas sans raison que Colbert avait désigné M. d'Apremont pour accompagner un ambassadeur dont la mission pouvait être, sinon dangereuse, du moins assez difficile. Ce capitaine était connu dans la marine pour son courage souvent téméraire, sa résolution inébranlable, et, faut-il le dire, par sa mauvaise tête. Il était l'homme qu'il fallait dans les circonstances présentes, et le roi pouvait compter qu'il saurait en toute occasion faire respecter le drapeau de la France.

Muni de ses instructions particulières, le comte d'Apremont mit à la voile le 22 août 1670. Non seulement il avait à son bord le marquis de Nointel, le nouvel ambassadeur, mais, parmi les officiers de la marine qui l'accompagnaient,on remarquait un jeune provençal, Jacques Quiqueran de Beaujeu[1], qui avait demandé à faire partie de son expédition. Ayant eu connaissance des projets de la Cour de France, ce jeune homme s'était empressé de se rendre à Versailles. Il s'était fait présenter au ministre, avait vu d'Apremont à qui il avait confié son dessein, et le capitaine, heureux de rendre service à un caractère aussi ardent, à un cœur aussi dévoué, lui avait promis aide et concours dans son entreprise.

L'escadre relâcha quelque temps à Malte. Est-il besoin de dire que pendant le séjour des bâtiments français dans cette île, il fut plus d'une fois question du prisonnier des Sept-Tours et des moyens à employer pour l'arracher à sa longue captivité? Enfin, deux mois après son départ de Toulon, le 22 octobre 1670, le marquis de Nointel était en vue de Constantinople, et de ce moment on commença à connaître les instructions secrètes qui avaient été données en France au commandant de l'escadre[2].

Le premier acte d'énergie du comte d'Apremont fut d'exiger que les batteries du sérail rendissent le salut au nouveau représentant de la France. Le capitan-pacha Kaplan s'y opposa en déclarant que ce n'était pas l'usage. D'Apremont fit répondre qu'il y avait commencement à tout, et sans se laisser intimider par un premier refus, il se mit en devoir d'entrer dans le port, sans faire lui-même aucun salut.

(1) Fils d'Honoré de Quiqueran et de Thérèse de Grille d'Estoublon. Il mourut capitaine de vaisseau commandant la compagnie des gardes de la marine à Toulon.

(2) Hammer, *Hist. de l'emp. ottoman*, t. XI, p. 341.

Un spectacle curieux s'offrit alors à tous les yeux. On vit le capitan-pacha en personne monter sur un vaisseau de guerre et s'avancer au devant de l'escadre. En même temps il faisait prévenir le commandant français que, s'il ne le saluait pas, comme le voulait l'étiquette, quand il était rencontré en mer par d'autres vaisseaux, lui, capitan-pacha allait lui refuser l'entrée du port et faire jouer l'artillerie du château.

— Ah ! ton capitan veut qu'on le salue, dit d'Apremont à l'envoyé turc. Eh bien ! regarde.

Et aussitôt il donna l'ordre de charger à boulet toutes les pièces des quatre bâtiments.

A ce moment, une balle de mousquet, partie d'une galère turque, vint frapper un matelot à quelques pas devant lui. Dès lors l'indignation du commandant ne connut plus de bornes, et il ordonna de tirer les cinq coups demandés par le capitan-pacha.... Les flancs du vaisseau amiral furent labourés; un de ses mâts fut brisé et tua ou blessa plusieurs matelots dans sa chûte. En un instant, tous les petits bâtiments qui l'entouraient eurent disparu.

Tout cela ne s'était pas fait sans que la foule en eût connaissance à Constantinople. Chacun attendait avec une certaine anxiété le résultat de cet engagement ; les propos, les commentaires allaient leur train. L'irritation était à son comble, les ordres étaient donnés de part et d'autre, et les Turcs aussi bien que les Français se disposaient bravement à soutenir le combat, quand on apprit que la Validé Sultane (1) se rendait à Scutari. Arrêtée dans l'arsenal, afin de contempler l'entrée de l'escadre française, elle venait d'être informée de ce qui se passait, et avait eu aussitôt la pensée et l'espoir qu'elle saurait empêcher une collision dont les suites pouvaient être fort graves.

---

(1) La Validé Sultane ou mère du grand seigneur régnant. Il est à remarquer que le titre de sultan se donne également aux hommes et aux femmes. Seulement dans le premier cas, il précède le nom propre d'un prince, et dans le second, il suit celui d'une princesse. Validé Terkhan Sultane, dont il est question ici, était la mère de Mahomet IV. Elle est la fondatrice d'une mosquée, Yeni-Djami, située sur le bord de la Corne d'Or, à l'extrémité du premier port. On lui doit aussi le grand Khan de la Validé et une mosquée à Scutari. Cette sultane fut inhumée dans sa mosquée d'Yeni Djami. « Elle était moscovite de nation, grande, maigre et un peu picotée de petite vérole : elle avait les yeux bleus, le teint fort blanc et les cheveux d'un blond doré fort ardent. » — *Mémoires* de Lacroix, t. I, p. 556.

D'abord elle fit signifier au capitan-pacha d'avoir à cesser toute démonstration hostile; puis, comptant sur là galanterie française, bien connue en Orient, elle dépêcha son Kislar-Aga [1] vers le comte d'Apremont pour l'avertir de sa présence et le prier de vouloir bien la saluer.

Le commandant s'empressa aussitôt de complaire à la demande de la mère du sultan Amurath. Toute l'artillerie de l'escadre fit feu, et bientôt les quatre vaisseaux s'avancèrent fièrement en déployant leurs pavillons, « qui flottaient comme des rubans argentés sur la mer bleue du ciel. »

C'est ainsi que l'entrée du port de Constantinople devint libre pour l'ambassadeur du roi de France.

Annoncé de cette manière, le marquis de Nointel, loin d'être éconduit comme l'avait été l'envoyé Blondel, fut reçu le 11 novembre suivant, avec tous les égards dûs à son rang. Il n'éprouva non plus aucune de ces tracasseries auxquelles ses prédécesseurs avaient été trop souvent en butte, et il obtint même presque aussitôt que les négociants français seraient désormais traités plus favorablement [2].

Cependant le comte d'Apremont n'en avait pas fini avec la Porte-Ottomane. Après avoir rempli les ordres du roi, il devait acquitter la promesse faite à Jacques de Quiqueran, et ce n'était pas chose facile. Il fallait essayer pourtant, et tenter la délivrance du prisonnier par tous les moyens possibles.

Nous avons vu que les étrangers enfermés au château des Sept-Tours pouvaient quelquefois communiquer avec des personnes du dehors. L'un des premiers soins du marquis de Nointel fut d'obtenir cette autorisation pour le jeune Jacques de Quiqueran qui put enfin voir son malheureux oncle, alors âgé de quarante-quatre ans.

A la première ouverture qui lui fut faite d'échapper par la fuite à la captivité qu'il subissait depuis plus de dix ans, Beaujeu refusa catégoriquement. Il trouvait l'entreprise non seulement téméraire, mais

---

(1) Chef des ennuques noirs. Les ennuques noirs sont plus spécialement placés auprès des femmes, et il faut constater que les ennuques blancs ne pénètrent jamais dans leur appartement. Ceux-ci sont attachés à la personne du sultan et chargés du gouvernement des pages. Leur chef se nomme Capi-Aga.

(2) Hammer. *Hist. de l'emp. ottoman*, t. XI, p. 343.

impossible. Il craignait, non pour lui — il avait fait le sacrifice de sa vie, — mais pour son jeune neveu, et aussi pour tous ceux qui tenteraient de l'aider à reprendre sa liberté.

La longue captivité dont il avait souffert n'avait pu, malgré tout, altérer le caractère chevaleresque de cet homme aussi honnête que brave. Il songeait au bonheur des autres avant de songer à lui-même. Mais le jeune Quiqueran était aussi résolu et déterminé que le chevalier pouvait être résigné à son sort. Longtemps il insista, invoqua toutes les raisons de famille, de patrie, de religion sur lesquelles il put s'appuyer; il lui rappela ses devoirs envers l'Ordre auquel il appartenait; enfin il lui déclara qu'il avait fait le serment de ne rentrer en France qu'après avoir assuré la délivrance de son oncle. Il lui donna en même temps l'assurance que s'il parvenait à franchir les murs du château, il était sûr de trouver un asile où nul n'oserait aller le chercher : il serait placé sous la protection du comte d'Apremont.

Les scrupules, les hésitations du chevalier tombèrent devant la ferme résolution de son neveu. Le divan avait jadis refusé la rançon qu'il avait offerte; il lui était donc permis de chercher à reprendre sa liberté, et il promit de faire tous ses efforts pour échapper à son horrible prison.

Une fois d'accord, il devint facile de s'entendre sur les moyens à employer, et chacun se mit à l'œuvre avec ardeur. Sous divers prétextes, Jacques de Quiqueran continua ses visites à son oncle, et chaque fois il lui portait certains objets nécessaires pour son évasion. Tantôt c'était une lime, un marteau, un couteau, un ciseau, mais toujours il lui remettait des cordes qu'il avait cachées sous ses vêtements, afin de les soustraire à la vigilance des geôliers.

De son côté, le comte d'Apremont avait choisi deux matelots hardis et fidèles qui eurent mission de se mettre souvent en rapport avec les gardiens du château, afin de pouvoir les occuper d'une manière efficace à un moment donné. Il avait aussi désigné lui-même le lieu où un esquif bien armé devrait attendre le fugitif.

Pendant que chacun prenait ainsi en silence ses dispositions, bon nombre d'esclaves, voyant les vaisseaux de leur nation, s'échappaient de chez leurs maîtres et venaient demander asile et protection au pavillon français. Le caïmacan, lieutenant du vizir, gouverneur de

Constantinople, n'osait faire aucune réclamation, malgré les plaintes qui s'élevaient de toutes parts. Quant au comte d'Apremont, il accueillait avec plaisir tous ceux qui venaient à lui. Non seulement il accomplissait ainsi un acte d'humanité, mais encore tous ceux qui lui demandaient du secours étaient pour la plupart autant de marins habitués à la fatigue ou de soldats bien résolus à tout faire pour ne pas tomber une seconde fois en esclavage.

Enfin le jour fixé pour l'évasion du chevalier de Beaujeu arriva. C'était à la fin du mois de décembre 1670. A un signal donné, les matelots, qui sont parvenus à distraire les gardiens, mettent le feu à la principale porte du château des Sept-Tours. La nuit était noire, et chacun s'empresse d'accourir pour voir ou pour éteindre l'incendie. Les matelots s'esquivent, et vont rejoindre en silence le canot commandé par Jacques de Quiqueran.

Profitant du tumulte causé par cet événement, le prisonnier, dont toutes les mesures sont prises, attache fortement l'une des extrémités de sa corde aux barreaux de sa prison; ensuite il enlève une barre de fer descellé depuis plusieurs jours, et qui doit lui livrer passage; puis il se laisse glisser le long du mur du château... Mais, ô malheur ! la distance avait été mal calculée : la corde était trop courte !... Pourtant il n'y avait plus à hésiter. Le chevalier de Beaujeu se laisse tomber dans la mer et nage aussitôt loin du rivage.

Le bruit qu'il venait de faire en tombant avait attiré l'attention de quelques Turcs qui passaient non loin de là dans un brigantin [1]. Alléchés sans doute par l'espoir d'une forte récompense, ces hommes se mettent à la poursuite du chevalier. Celui-ci voyant le danger, appelle à son aide et n'échappe à ses persécuteurs qu'en plongeant sous l'eau. Il avait ainsi plusieurs fois réussi à tromper les Turcs, quand il est atteint au bras d'un coup de rame.

Jacques de Quiqueran arrive enfin au secours du malheureux fugitif dont les forces commencent à s'épuiser. Il repousse facilement les ennemis et recueille son oncle qui s'affaisse inanimé dans la barque. Le chevalier de Beaujeu avait les mains meurtries par les nœuds de sa

---

(1) Achard. *Hist. des hommes illustres de la Provence*, 2e partie, p. 136.

corde, les membres brisés par suite de sa chûte dans la mer, à peine profonde à l'endroit où il était tombé; enfin le sang qu'il avait perdu par sa blessure l'avait considérablement affaibli.

Au point du jour, et sans perdre de temps, le comte d'Apremont se mettait en devoir de lever l'ancre, quand deux coups de canon, partis du fort, le contraignirent à s'arrêter. Bientôt après un envoyé du caïmacan et de l'aga, commandant du château des Sept-Tours, vint le prévenir qu'il ne serait autorisé à sortir du port qu'après avoir rendu tous les prisonniers et esclaves réfugiés auprès de lui. Il l'avertit, en outre, qu'en cas de refus, le capitan-pacha lui-même viendrait visiter ses vaisseaux comme il avait coutume de le faire pour les bâtiments marchands (1).

Le commandant de l'escadre française répondit en homme de cœur à une pareille menace.

— Je n'ai point d'esclaves ni de prisonniers à rendre, dit-il. Tout homme qui touche le sol français est libre d'après la loi de mon pays et la volonté du roi. Or les vaisseaux abrités sous le pavillon de France représentent aux yeux de tous le sol de la patrie.

Il ajouta que le premier qui aurait l'audace de visiter ses vaisseaux serait pendu à la grande vergue, fût-il caïmacan ou capitan-pacha. Puis, en présence même de l'envoyé turc, il expédia un courrier à Andrinople où se trouvait le sultan, et il prévint l'aga des Sept-Tours que, si ce courrier ne lui rapportait pas l'ordre de lui livrer le passage, il pouvait se préparer à soutenir le combat à outrance qu'il engagerait contre lui.

— Je prétends sortir d'ici avec tout mon monde ou m'y faire tuer, dit-il en terminant.

Après ce discours plein d'énergie et de résolution, d'Apremont congédia l'envoyé turc, en lui déclarant formellement qu'il ne recevrait qu'à coups de canon un nouveau messager jusqu'à ce que la réponse fut arrivée d'Andrinople.

Nous ne saurions dire si le divan se trouva embarrassé, lorsque ces faits arrivèrent à sa connaissance, mais le grand-vizir, qui avait pu

---

(1) Hammer. *Hist. de l'emp. ottoman*, t. XI, liv. 56.

apprécier les Français, crut devoir s'abstenir de toute démonstration hostile. En effet, treize jours après le départ du courrier du comte d'Apremont, la réponse du sultan arrivait à Constantinople. Elle portait tout d'abord un arrêt de mort contre l'aga du château des Sept-Tours, coupable de négligence, pour avoir laissé échapper un chevalier de l'Ordre de Malte, elle ordonnait en outre au caïmacan de laisser partir l'escadre française, sans l'inquiéter davantage.

Rien n'arrêtant plus le commandant d'Apremont, il se hâta de mettre à la voile, et le 13 mars 1671, il entrait fièrement dans le port de Toulon. Il y débarqua heureusement M. de La Haye avec une centaine de français qui étaient parvenus à se soustraire aux fers des musulmans, et enfin le chevalier de Beaujeu, accompagné de son jeune et dévoué neveu Jacques de Quiqueran [1].

Le pavillon national avait noblement vengé l'outrage fait à des ambassadeurs français. Avec ses quatre vaisseaux, le comte d'Apremont avait fait trembler Constantinople, arraché de nombreux esclaves à la servitude, des prisonniers à leurs souffrances et contraint la Sublime-Porte à céder devant lui.

Quant au chevalier de Beaujeu, après avoir été remercier le roi à Versailles, il s'empressa de retourner à Malte, où il chercha toutes les occasions de combattre les infidèles. En 1674, il était avec l'amiral Raphaël Spinola, quand celui-ci s'empara de trois navires marchands turcs richement chargés, dans le golfe de Magra [2]; enfin l'année suivante, il reçut du grand-maître de l'ordre, Nicolas Cotoner, la commanderie de Bordeaux, en considération de ses services et de ses talents.

Paul-Antoine de Quiqueran de Beaujeu, mourut en 1689, dans l'île de Malte, à peine âgé de soixante-trois ans.

EUGÈNE D'AURIAC.

---

(1) *Gazette de France*, 1671. p. 336.
(2) Vertot. *Hist. des chevaliers de Malte*, liv. 14.

ÉPISODES DE LA LIGUE ET DE LA FRONDE EN PROVENCE.

I

LA VÉRITÉ SUR LE PRÉSIDENT D'OPPÈDE.

On ne saurait avoir la prétention de refaire une partie quelconque de l'histoire de Provence. Papon dans son Histoire générale, De Ruffy, Cabasse sur le Parlement, Fabre dans son histoire de Marseille ont tout dit.

A peine aboutirait-on, en ce qui tient aux faits historiques, à glaner encore quelques détails plus ou moins intéressants.

Mais on peut s'attacher à l'un de ces épisodes saillants qui sont comme les jours où l'on voit éclater toute la vitalité d'un peuple. On peut, creusant sous les faits eux-mêmes, en approfondir les causes et les conséquences.

Ce système d'examen, de réflexions, d'appréciations détaillées, a son utilité. Quel est le but, en effet, des études historiques ? N'est-il pas de tirer du passé des leçons pour l'avenir ? d'offrir aux peuples ou aux individus eux-mêmes l'expérience des devanciers ?

Sur la scène du monde on voit des acteurs se renouveler sans cesse, mais pour jouer toujours les mêmes drames. C'est ce drame éternel de la vie des peuples qu'il faut étudier jusque dans les coulisses, dans leurs recoins les plus intimes, les plus cachés au public.

L'examen attentif, réfléchi, raisonné, peut seul conduire à une sage appréciation, à un jugement impartial de certains faits historiques qui semblent étranges, inexplicables à première vue.

Les luttes religieuses si longues et si sanglantes en Provence ont offert quelques-uns de ces épisodes.

La Provence s'est toujours montrée jalouse à l'excès de ses franchises. Lorsque sous Louis XI elle fut réunie à la France, elle conserva tous ses privilèges. La Cour des Comptes appelée aussi Conseil souverain vérifiait les édits et en prononçait l'annexe ou enregistrement.

Depuis les Romains, Marseille avait gardé intactes ses libertés municipales. Le roi Louis XI lui avait accordé des lettres-patentes en vertu desquelles les délibérations des Etats ne pouvaient jamais porter atteinte à ses franchises. Aucune troupe royale ne devait pénétrer dans la ville qui avait six compagnies de milice bourgeoise.

Le plus extraordinaire des privilèges de la cité Marseillaise était le privilège de *Non extrahendo*, en vertu duquel aucun Marseillais ne pouvais jamais être *extrait* de ses juges locaux. Pour conserver intact ce droit exorbitant, on s'était laissé entraîner jusqu'aux conséquences les plus abusives. On défendait aux citoyens de faire, à titre gratuit ou onéreux, aucune acquisition qui pût les obliger à sortir du cercle de leur juridiction locale, à peine de nullité et d'amende..

C'était rendre très difficiles les transactions, les relations d'affaires extérieures, objet cependant le plus essentiel pour l'avenir de Marseille.

Mais alors prédominaient encore les traditions du municipe romain, avec leur indépendance toute locale, toute exclusive. Il fallut des siècles pour les modifier.

Le Parlement de Provence, créé par Louis XII en 1501, dut jurer le maintien des franchises provinciales. Il essaya en vain d'attaquer le privilège de *Non extrahendo*, soit qu'il voulût étendre sa juridiction, soit parce qu'il comprenait combien cette ancienne tradition pouvait être contraire à la prospérité commerciale de la cité. Les Marseillais la défendirent avec énergie comme l'une des plus fortes garanties de leur indépendance. Le Parlement fut contraint de céder et de venir à Marseille au palais de justice jurer entre les mains des Consuls le maintien de l'étrange privilège.

Après l'érection du Conseil souverain en Cour de Parlement, le grand Sénéchal était resté chef de la compagnie. Il avait une place d'honneur et le Président lui demandait la permission de commencer l'audience. Il y eut d'inévitables difficultés. François Ier envoya quatre

présidents des Parlements de Paris, Bordeaux, Toulouse et Grenoble pour étudier, sur les lieux mêmes, les abus réels et les réformes possibles. Sur leur rapport, le Roi priva le sénéchal du droit de siéger au Parlement et le réduisit à être chef seulement de la justice subalterne.

L'édit de Crémieu érigea à Marseille un siége du sénéchal pour connaître des appels des juges ordinaires. On pouvait appeler des décisions du sénéchal au Parlement.

Le privilège de *Non extrahendo* fut néanmoins maintenu dans son intégrité. Le parlement d'Aix était contraint d'envoyer tous les ans à Marseille un président et six conseillers pour y travailler pendant vingt jours à juger les contestations des Marseillais. Ce furent les grands jours de Marseille. En 1544, le Parlement obtint de ne les tenir que pendant les vacations. Mais l'année suivante, le Roi décida qu'ils seraient tenus au mois de mars. Leur sceau portait en exergue : *Sigillum magnorum dierum Massiliæ ordinatorum.*

Cet amour passionné et jaloux des provençaux pour leurs franchises locales se retrouve toujours mêlé d'une manière active aux diverses luttes religieuses ou politiques qui agitèrent leur pays.

Le drame de la réforme, qui devait être si sanglant en Provence, commença par le fameux procès des Vaudois. Ce fut l'un des premiers grands procès portés devant le Parlement d'Aix.

Etablis à Mérindol, les Vaudois s'étaient proclamés frères des protestants d'Allemagne. Il y eut des luttes violentes entre les Vaudois et les Catholiques. Quelques habitants de Mérindol, saisis les armes à la main, furent traduits devant le Parlement. Sommés d'abjurer leurs erreurs, ils refusèrent avec toute l'exaltation des martyrs. On les condamna au dernier supplice.

Les Vaudois se mirent en mesure de repousser la force par la force; ils entrèrent en guerre ouverte avec l'autorité royale. François Ier temporisa très longtemps, accordant délais sur délais, grâce sur grâce. Les magistrats du Parlement, quoi qu'on en ait dit, furent les premiers à provoquer cette longue patience du Roi. Mais lorsqu'il se fût convaincu qu'on n'obtenait rien par la temporisation et l'indulgence, le Roi donna l'ordre formel d'agir avec toute la rigueur des lois.

Le 18 novembre 1540, on rend l'arrêt qui ordonne que les villages de Mérindol et autres foyers d'hérésie seront démolis, rasés ; que les cavernes seront détruites, les forêts coupées pour enlever aux hérétiques tout refuge. Dix-neuf des plus rebelles sont condamnés au bûcher ; leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques confisqués.

Le président Chassanée et après lui le président D'Oppède retardèrent l'exécution de l'arrêt, s'efforçant toujours d'arriver à rendre possible une transaction.

Le fanatisme, malheureusement, aveuglait tous les esprits. On voulait empêcher par tous les moyens le fléau de l'hérésie de s'étendre. On était résolu à le combattre, à le détruire par le fer et par le feu.

On était bien loin, alors, du principe de la liberté de conscience que devait proclamer l'édit de Nantes. Avec les mœurs et les idées du temps, on pouvait se faire illusion et croire que la terreur arrêterait ces tentatives de révolte contre l'Église.

Anquetil fait un tableau saisissant des tristesses de l'époque.

« Catholiques ou calvinistes, il est difficile de décider lesquels se » permirent des barbaries plus atroces. L'histoire a conservé les noms » de quelques monstres, hommes de sang dont les traces étaient mar- » quées par le carnage ; qui faisaient des prisons de leurs châteaux et » des bourreaux de leurs valets ; qui enfin non contents de se faire un » jeu de la vie des hommes, ajoutaient au supplice les tourments et » aux tourments l'amertume de la raillerie. Il n'y avait nulle sûreté, » nul asile contre la violence ; la bonne foi des traités, la sainteté des » serments furent dans cette guerre également foulées aux pieds. On » vit des garnisons entières qui s'étaient rendues sous la sauvegarde » d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée et leurs capi- » taines expirer sur la roue ; des tortures adroitement ménagées pour » suspendre la mort et la rendre plus douloureuse ; des pères, des » maris poignardés entre les bras de leurs filles et de leurs épouses » outragées sous leurs yeux ; des femmes, des enfants traités avec des » excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares ; » enfin des provinces entières dévastées ; le meurtre comblé par l'in- » cendie ; des magistrats vénérables devenus les victimes de la fureur » d'une populace effrénée qui, poussant la rage au-delà de leur mort,

» traînait dans les rues leurs entrailles encore palpitantes et se repais-
» sait de leur chair.

» Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, vinrent de ce que les calvinistes ne respectèrent point assez, dans les commencements, les reliques, les images et les autres objets de la vénération des catholiques. Le prince de Condé, à Orléans, se trouvant sans finances, envoya à la monnaie les reliquaires, les croix, les calices et tous les autres vases et ornements d'or et d'argent, consacrés au culte. Ses partisans l'imitèrent et en peu de temps toutes les églises dont ils purent se rendre maîtres furent dépouillées ; plus elles étaient riches, plus elles excitaient la cupidité des soldats.

» Ils en voulaient surtout aux monastères, et ce qui outrait le clergé et le peuple catholique, c'est que souvent les déprédations des hérétiques portaient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattaient les églises, renversaient les autels qu'ils profanaient en mille manières ; ils mutilaient les statues des saints dont ils brûlaient les reliques avec moquerie, déchiraient les ornements, les appliquaient à des usages ridicules, fouillaient jusque dans les tombeaux et dispersaient les ossements, en haine de la religion catholique que les morts avaient professée. A la vue de ces profanations sacrilèges, les ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables ; le zèle des prêtres devint fureur dans les peuples et ce ne fut plus qu'un débordement d'abominations dont les chefs gémirent sans pouvoir l'arrêter. »

Les catholiques étaient encore entraînés par les arrêts du Parlement de Paris et d'autres provinces qui leur ordonnaient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux calvinistes et de les tuer partout où on les trouverait.

Ainsi s'expliquent tous les excès commis par les deux partis en Provence.

Malgré toutes les accusations portées contre le président D'Oppède, on a la preuve qu'il demanda et obtint du Roi de nouvelles lettres de grâce en 1542 et 1543.

En 1544, le Roi évoqua l'affaire à son conseil. Les Vaudois s'enhardirent et se livrèrent de nouveau aux plus grandes violences. Ils pillèrent l'abbaye de Sinaque et abattirent tous les signes du culte

catholique. Un de leurs chefs, « Taxil Marro, homme robuste, dispos et populaire, que la prodigalité avait déjà nécessité à mal vivre.. » s'empara de Mérindol, de Lacoste et de Cabrières où il installa ses plus audacieux compagnons. Les garnisons mal pourvues ne se firent pas faute de piller les territoires voisins. De nombreux attentats furent commis par ces bandes indisciplinées.

Quand on reconnut qu'il n'y avait plus aucun espoir de conciliation, François Ier transmit à Aix un dixième ordre d'exécuter l'arrêt de 1540. Cette fois l'ordre était absolu, sans réplique, sans sursis possible. Il fallait « faire en sorte que le pays de Provence fût entièrement dépeuplé et nettoyé de tels séducteurs. »

En l'absence du comte de Grignan, gouverneur, c'était au président D'Oppède à veiller à l'exécution. Le 12 avril 1545, le Parlement, en séance solennelle, ordonna que le premier président eût à prêter main forte à la justice et nomma une commission exécutive composée du président Lafond, des conseillers Badet et Tributiis et de l'avocat général Guérin. Alors commença une véritable expédition contre les Vaudois. Les villages de Villelaure et de Mérindol furent détruits. Un seul Vaudois avait été fait prisonnier, on lui brisa la tête contre un arbre. Cabrières assiégé se rendit à discrétion. Pour faire un exemple, on passa au fil de l'épée dix-huit des chefs. Sept femmes furent enfermées dans un grenier à foin auquel on mit le feu. Elles se précipitèrent par les fenêtres et tombèrent sur les hallebardes des soldats.

Des femmes, des enfants se cachèrent dans une caverne aux environs de Murs. Ils furent traqués comme des bêtes fauves et étouffés par de grands feux. Les prisonniers furent emmenés sur les galères.

On a accusé le président D'Oppède d'avoir été le principal, le véritable auteur des cruautés, des horreurs commises contre les Vaudois. L'opinion publique fut tellement surexcitée qu'on le rendit, pour ainsi dire, seul responsable des massacres. Toutes les colères, toutes les rancunes, toutes les haines non-seulement de son époque mais encore de la postérité se sont accumulées sur la tête de D'Oppède.

Quelle est la vérité ? Cette terrible sentence de l'opinion n'est-elle pas à réviser ?

Le président D'Oppède fut contraint, par ordre du Roi, en l'absence

du gouverneur, de présider lui-même à l'exécution de l'arrêt de 1540. Mais il n'en résulte pas qu'il doive être responsable des crûautés commises par le fanatisme des catholiques et surtout par une soldatesque furieuse contre les hérétiques.

Parmi les écrivains protestants, les plus sages se sont gardés d'imputer à D'Oppède toute la responsabilité des persécutions. Les autres ont publié des exagérations si grandes que leur éclatante fausseté suffirait à disculper D'Oppède.

Ainsi, on a prétendu qu'il avait été poussé par le désir de joindre à ses domaines les terres des Vaudois condamnés ; que François Ier était personnellement très favorable aux Vaudois, mais que D'Oppède, par sa vive insistance, l'avait décidé à l'exécution de l'arrêt de 1540.

Ce sont là des calomnies évidentes.

L'opinion publique cependant s'était déchaînée contre D'Oppède et les commissaires chargés d'exécuter l'arrêt du Parlement. Le président Lafond fut envoyé à Paris pour défendre les commissaires. Le 18 août 1545 parut une déclaration du Roi qui approuvait la conduite du Parlement et des commissaires.

François Ier mourut en 1547. Est-il vrai qu'à ses derniers moments, rongé de remords, il ait recommandé à son fils de venger le massacre des Vaudois ? Les historiens se laissent aller souvent à accueillir, sans preuves, des faits qui peuvent leur fournir des sujets de scènes dramatiques. Mais la réflexion démontre que si François Ier avait cru injuste de poursuivre les Vaudois, il n'aurait pas donné, lui-même, à diverses reprises, des ordres si rigoureux. Deux années d'ailleurs s'écoulèrent du massacre de Mérindol à la mort du Roi ; pourquoi n'aurait-il pas ordonné, lui-même, les poursuites contre D'Oppède et les autres magistrats du parlement de Provence ?

Ce qui est vrai, c'est que le retard et la perte de l'armée navale que le baron de La Garde menait au secours du Roi devant Boulogne irrita vivement François Ier. Les ennemis de D'Oppède lui imputèrent d'avoir retenu les troupes de La Garde très longtemps autour de Mérindol. François Ier recommanda peut-être à son fils de faire condamner D'Oppède, La Garde et autres accusés, s'ils étaient reconnus coupables de ce fatal retard de l'armée navale.

Il est vrai de dire aussi que les poursuites furent plutôt l'effet de

puissantes intrigues. La Réforme gagnait du terrain en haut-lieu. Plusieurs des grands seigneurs de la Cour adoptaient, sinon publiquement, au moins en secret, les doctrines de Luther. Ils se firent, auprès du nouveau roi, les échos de l'indignation publique contre les persécuteurs des Vaudois. Le connétable de Montmorency très en faveur appuya le parti protestant, par haine contre le cardinal de Tournon et le comte de Grignan. Henri II crut faire acte de justice en ordonnant des poursuites.

Le président D'Oppède, mandé à comparaître devant le Roi, fut arrêté et enfermé au donjon de Vincennes. Après y être resté dix mois au secret, il fut transféré à Melun. Sachant qu'on informait contre lui en Provence, il récusa plusieurs membres du Parlement comme ses ennemis personnels et surtout l'avocat général Guérin.

Guérin avait été l'un des plus ardents promoteurs d'une persécution impitoyable. Déjà compromis dans des poursuites pour malversations et animé de rancunes personnelles contre le premier président, quand il sut que l'opinion indignée faisait entendre sa voix jusqu'à la Cour du Roi, il changea entièrement d'attitude et ne recula devant aucune intrigue pour faire retomber tout le poids des vengeances sur la tête de D'Oppède.

Après dix autres mois de détention à Melun, D'Oppède fut reconduit à Paris où il attendit six mois encore son arrêt.

L'affaire fut portée d'abord devant une commission nommée la Chambre de la Reine qui décréta de prise de corps le président Lafonds, les conseillers de Tributiis et Badet et l'avocat général Guérin. Le procureur du roi de la chambre de la reine avait appelé comme d'abus de deux arrêts du Grand Conseil et de quatre arrêts du parlement d'Aix, rendus contre les Vaudois.

Le président Lafonds et les deux conseillers furent mis en liberté.

Le Roi, par une déclaration du 17 mars 1550, se réserva le jugement. Mais comme il s'agissait de décider quelle force devaient avoir les quatre arrêts du parlement d'Aix, le Roi commit la grande chambre du parlement de Paris.

Il y avait de nombreuses parties en cause. Le président D'Oppède, l'avocat général Guérin, le parlement de Provence, les Etats, le vice-

légat d'Avignon, la Chambre apostolique et le baron de La Garde avaient chacun leur avocat. La dame de Cental, mère du Sr de Cental sur les terres duquel résidaient les Vaudois massacrés, demandait des dommages-intérêts.

Les plaidoiries commencèrent le 18 septembre 1550 et tinrent cinquante audiences. Laporte plaida pour le parlement de Provence et il fut obligé de passer la barre, quoiqu'il parlât au nom d'une compagnie souveraine. Dumesnil plaida pour les Etats. D'Oppède avait pour défenseur Robert, mais il se défendit lui-même avec une rare habileté, pendant deux audiences.

Les avocats généraux Marillac et Seguier avaient été récusés pour avoir assisté au conseil des parties. Aubery, simple avocat, fut commis pour remplir les fonctions d'avocat général. Il demanda une année entière pour se préparer. Il voulut, sans doute, compléter l'instruction de cette immense cause pour apporter des preuves positives à l'appui de ses réquisitions pénales. En effet, pendant le délai d'un an qui fut accordé, Aubery fut nommé lieutenant civil. Il parla durant sept audiences. Son réquisitoire, quoique hérissé de la fastueuse érudition que le mauvais goût de l'époque exigeait, s'éleva par moment à la plus haute éloquence. Il attaqua violemment D'Oppède et tous les magistrats qui avaient assisté aux massacres.

Cinq chefs d'accusation étaient relevés contre D'Oppède : 1° avoir écrit au Roi pour l'exciter contre les Vaudois, en haine de ce qu'ils avaient fait évoquer leur affaire ; 2° avoir retenu des troupes en Provence, tandis qu'elles étaient nécessaires ailleurs pour le service du Roi ; 3° avoir excédé les ordres du Roi dans les exécutions de Mérindol et de Cabrières ; 4° n'avoir pas empêché les désordres commis à Lacoste ; 5° avoir interdit de donner asile aux fugitifs qui avaient ainsi presque tous péri par la faim.

Le premier grief était repoussé par ce fait que D'Oppède ainsi que son prédécesseur Chassanée avaient écrit plusieurs fois au Roi pour obtenir des sursis, des lettres de grâce. C'était surtout le cardinal de Tournon qui avait réclamé et obtenu l'exécution de l'arrêt.

Le deuxième grief nécessite certaines explications. Voici, d'après des témoignages contemporains, comment les faits se passèrent. D'Oppède avisé que les bandes de Piémont descendaient par Sisteron

pour aller s'embarquer à Marseille, alla à leur rencontre et pria leur chef, le baron de La Garde, de les faire passer par Cabrières, lui disant que c'était le chemin le plus facile, alors, pour une armée.

Quand La Garde arriva devant Cabrières, Marro qui commandait, lui ferma les portes et fit tirer sur ses troupes à coups d'arquebuse. La Garde furieux donna immédiatement l'assaut qui eut de sanglantes conséquences.

Que D'Oppède ait voulu profiter du passage de ces troupes pour assurer l'exécution de l'arrêt du Parlement, c'est incontestable. Mais il n'avait, en réalité, retardé l'armée de La Garde que de quelques jours.

Cependant l'avocat général Guérin, sachant que le Roi avait été très irrité du retard des troupes, soutint qu'elles avaient été retenues par D'Oppède durant trois mois. Comme il ne pouvait pas en fournir une preuve directe, cédant aux plus viles passions du dénonciateur, il alla jusqu'à commettre des faux. D'Oppède se justifia, et Guérin démasqué paya son crime de sa tête, en place de Grève.

Le troisième grief était réfuté par la teneur précise des derniers ordres de François Ier : « il fallait faire en sorte que le pays de Provence fut entièrement dépeuplé et nettoyé de tels séducteurs. »

Les quatrième et cinquième griefs disparaissaient devant l'impossibilité évidente où s'était trouvé D'Oppède de contenir une soldatesque exaspérée par le fanatisme et par toutes les ardeurs d'une guerre sauvage, sans aucune merci de part ni d'autre.

D'Oppède, d'ailleurs, s'était opposé aux barbaries commises contre les femmes, s'il faut en croire le sieur de Vauchèr qui était présent et qui accuse de cette sanglante exécution le lieutenant du vice-légat.

La défense de D'Oppède fut triomphante. Elle consista en définitive à répondre à toutes les accusations, qu'il avait toujours agi d'après des ordres souverains et pour l'exécution d'arrêts réguliers du Parlement. Pour tout ce qui concernait Cabrières, D'Oppède pouvait dire que le vice-légat seul y avait donné des ordres, Cabrières étant du domaine pontifical. Il aurait dû se renfermer dans cette excuse légitime d'un rôle pour ainsi dire passif ; mais il alla plus loin et s'appuyant sur ces mots de l'écriture : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta;* il proclama qu'on devait exterminer l'hérésie. C'était l'esprit de son époque, passionnée et fanatique.

D'Oppède et les autres magistrats furent acquittés. L'avocat général Guérin, seul, fut condamné à mort pour crimes de fausseté, calomnie, abus d'autorité, malversations dans l'emploi des deniers du Roi. L'arrêt fut unanimement approuvé.

D'Oppède, rétabli dans sa charge, revint à Aix, porteur de lettres du Roi et du garde des sceaux, Jean Bertrand.

Le garde des sceaux disait aux membres du Parlement : « Après que le Roi a entendu le fait et mérite des procès du président D'Oppède, il a ordonné qu'il irait exercer son office comme il avait fait auparavant, ainsi que vous verrez par les provisions qui, sur ce, lui sont expédiées ; et s'en allant présentement, l'ai bien voulu accompagner de la présente et vous prie avoir les affaires du Roi et de la justice à telle recommandation qui est requis sur le dû et devoir de vos consciences et que requiert la confiance que ledit seigneur a en vous. Sur quoi, sur la justification suffisante dudit sieur président, je ne vous en ferai d'autre discours que de vous faire croire à ce qu'il vous en dira de ma part ; et sur ce, Messieurs, je prierai le Créateur de vous tenir en sa sainte garde.

De Fontainebleau ce 18 décembre 1553, votre bon frère et amy, Jean Bertrand. » [1]

Il était impossible de témoigner d'une confiance plus entière, et comment le garde des sceaux l'aurait-il pu, si les débats n'avaient réellement justifié D'Oppède, d'une manière absolue.

Deux écrivains protestants des plus acharnés contre D'Oppède, Bèze et de Serres, ont raconté qu'il était mort tragiquement, d'une rage et d'un feu secret qui lui consumèrent les entrailles. D'Oppède mourut à Aix, le 29 juillet 1558, âgé de 63 ans, sans que sa mort eût rien de mystérieux ni de dramatique.

Ce qui explique l'horreur qui est restée attachée à son nom, c'est que le réquisitoire de l'accusateur d'Aubery a été le seul document

---

(1) C'est par une double erreur que Papon et d'autres historiens provençaux ont fait signer la lettre à D'Oppède par *Jean Brûlart, chancelier*. La lettre était en réalité de Jean Bertrand, garde des sceaux. Il n'y a eu qu'un seul Brûlart chancelier en 1607. — Le 18 décembre 1553, les sceaux étaient tenus par Jean Bertrand et Olivier avait encore le titre de Chancelier.

généralement connu du procès et que D'Oppède y avait été peint sous les couleurs les plus noires et les plus odieuses.

Mais la vérité historique nous force à reconnaître que si le président D'Oppède contre lequel s'étaient soulevés tant de ressentiments, après une longue instruction, après une détention préventive de plus de deux années, a été solennellement réintégré dans sa charge avec les témoignages de la plus haute confiance du garde des sceaux et du Roi, lui-même, c'est qu'il avait été évident pour tous que D'Oppède s'était conformé aux ordres de François Ier et aux arrêts du Parlement.

Un examen approfondi et sincère oblige tout esprit impartial à conclure que si D'Oppède a partagé le fanatisme de son époque, c'est à tort qu'on a fait de lui un bouc émissaire, chargé de toutes les iniquités commises, c'est justice de réhabiliter sa mémoire des accusations exagérées portées contre lui et par ses contemporains et par la postérité.

(*A suivre*). CAMOIN DE VENCE.

LA TABLE DE BRONZE D'ALJUSTREL

Étude sur l'Administration des Mines au I[er] siècle de notre Ère,

Par M. Jacques FLACH,

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE (1)

(Rapport par M. LOUIS-LUCAS).

MESSIEURS,

Nous ne sommes plus au temps où l'étude de l'antiquité romaine se résumait tout entière dans la connaissance des œuvres de quelques écrivains latins parvenus jusqu'à nous.

La théogonie, la morale, le droit, la philosophie, l'histoire, les sciences, les belles-lettres, les arts, la poésie, le théâtre, la critique, la satire, l'épigramme, le roman, tout ce qui ressortit à l'esprit humain, tout, jusqu'au journal et à la lettre missive, dans sa causerie familière, dans ses épanchements intimes, aussi bien que dans la dis-

---

(1) Brochure in-8° de 70 pages, avec quatre planches hors texte. Paris, Larose 1879. — Le travail de M. Flach a été l'objet de plusieurs rapports et de comptes-rendus divers. Nous en signalerons seulement quelques-uns : Celui de M. J.-B. Mispoulet, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, 1879. t. VIII, n[os] 8 et 9, pp. 606 à 608 ; Un autre de M. A. Rivier, dans la *Revue du droit international*, t. XI, n° 4 ; A l'Institut, section de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le rapport de M. De Rozière; A l'Académie des sciences morales et politiques celui de M. Dareste, etc., etc.

cussion, les Romains l'ont mis en œuvre ; et avec quelle supériorité ! Nul de vous qui ne soit prêt à en témoigner hautement.

Mais, des travaux immenses auxquels se sont livrés ceux qui consumaient leurs veilles à buriner les dogmes, les lois, les institutions, à écrire les annales, à chanter les hauts faits, ou à rire des travers de la grande nation éteinte à jamais, au sein de laquelle ils vivaient, nous connaissons, je le pense, quelques débris à peine.

Or ! que de chefs-d'œuvre dans ces débris ! quels Titans que les auteurs de ces chefs-d'œuvre, et quel prodige si, manquant d'initiateurs et de devanciers, ils avaient d'un bond franchi l'espace, pour atteindre de pareils sommets !

Si nous devions, avant d'entrer en plein dans notre sujet, soutenir notre thèse sur le petit nombre de nos richesses dans l'idiôme latin, nous constaterions tout d'abord, qu'il en est peu qui remontent au-delà du siècle d'Auguste. Sans doute, à des époques antérieures, par exemple au VIe siècle de Rome, nous pouvons lire, à quelques années de distance, les comédies de Plaute ou celles de Térence ; d'autres œuvres encore peut-être ; mais, combien elles sont rares ! Combien de problèmes historiques elles soulèvent, à la solution desquels manque encore la lumière, parce qu'encore manquent les documents ! Et se peut-il, en présence de « ces deux merveilleux artisans du style »[1] Plaute et Térence, se peut-il que, durant les sept siècles et demi environ, qui se sont écoulés entre la fondation de Rome et le règne d'Auguste, que dans les beaux temps de la République, alors que la prospérité, la grandeur de la patrie, le succès, les mâles vertus élevaient les cœurs, enflammaient les âmes, soulevaient les esprits, il se soit trouvé si peu de tablettes, pour en recueillir et en léguer le souvenir ?

La perfection même de la forme ne permet pas de supposer que de pareilles œuvres n'aient marqué un progrès immense sur des conceptions antérieures, et qu'elles n'en aient point inspiré de nouvelles qui, à leur tour, ont préparé l'éclosion littéraire de la belle époque d'Auguste, de celle des Flaviens et de celle des Antonins.

---

(2) M. Naudet, *Nouv. biog. gén.*, t. XL, col. 456, art. Plaute. Paris, Didot.

Qui donc se persuadera jamais, que les Commentaires de César, à qui semble réservé le soin d'ouvrir la voie dans laquelle tant de grands génies vont se précipiter, aient enseigné le premier mot de l'art d'écrire les faits contemporains, de noter, au courant de la marche, les plans, la stratégie, les batailles du vainqueur, ses lois, ses réformes ; de peindre les lieux qu'il traverse en conquérant, de signaler d'un trait, les mœurs, les usages des peuples soumis, de stigmatiser leurs vices ? N'était Tacite, ne diraient-ils pas, au contraire, le dernier mot de ce grand art ?

Où sont les devanciers des Plaute, des Térence et des César ?

L'avenir nous réserve-t-il la solution de cette énigme ? Je le crois sincèrement, et j'aime à concevoir l'espérance qu'un jour, quand les bibliothèques nous auront dit tous leurs secrets, des trésors sans nombre viendront combler bien des lacunes.

J'en veux pour preuve, et je serai très sobre, les grandes découvertes du premier quart de ce siècle. Niebuhr à Vérone nous donne les Institutes de Gaius ; Angelo Maï à la bibliothèque Ambroisienne de Milan déchiffre des scènes inconnues de Plaute, des plaidoyers inédits de Cicéron, son traité ignoré *de Republica*, « le plus original de ses travaux », a dit M. Duruy, (1) etc., etc.

J'en prends à témoin, pour me borner à la science du droit, les innombrables fragments inscrits au Digeste, fragments dont les livres ne nous sont pas connus, mais que quelque main, pieuse jusqu'à la témérité, aura peut-être sauvés des prohibitions inquiètes et jalouses, assurément impies de Justinien, qui « voulait, ce semble, anéantir le passé juridique de Rome », (2) et dont les textes seraient épars sur des palimpsestes ignorés ou imparfaitement examinés, comme le fut si longtemps celui du livre de Gaius.

Un moment viendra, qui, pour nos arrière-neveux, mettra au grand jour ce que nous ne faisons qu'entrevoir ; est-il téméraire à nous de le penser, de l'espérer ainsi, quand nous jetons les regards sur les

---

(1) *Hist. des Rom. depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'Invasion des barbares*, t. III, p. 466. Paris, Hachette, 1881

(2) M. Accarias, *Précis de dr. Rom.*, t. I, p. 74, 3e éd. Paris 1879.

« *Juris civilis ante justiniani reliquiæ ineditæ* », découvertes par Angelo Maï et publiées à Rome en 1823 ; sur les « *Vaticana juris Romani fragmenta* », dus à cet infatigable philologue et qu'il a publiés à Paris ?

Après tant de travaux, après ces succès, la science moderne a voulu gravir d'autres cimes ; elle a senti grandir son ambition. Poussant plus loin son rôle investigateur, elle ne se contente plus de fouiller, dans leur obscurité, les moindres fragments ; d'interroger, en leur faisant subir l'épreuve de la diversité des sens, les trop rares chefs-d'œuvre, les modèles que nous possédons, et qui, du peuple souverain, ont fait le maître des lettres et du goût, le régulateur, le prototype de la science juridique et du droit, comme ses armes en avaient fait le dominateur du monde.

La science moderne s'est dit que, circonscrites de la sorte, les recherches historiques se trouvaient, pour ses adeptes, trop à l'étroit, et ses efforts tendent aujourd'hui à en élargir la base ; à pénétrer d'une façon plus sérieuse, plus indiscrète et plus profonde dans les institutions du peuple romain, dans les détails, dans les arcanes de sa vie publique et privée. Elle a vu que son bagage était incomplet, et que, réduite aux seuls documents anciens qu'elle puisse consulter, aux textes juridiques qu'elle possède, elle offrait une pâture insuffisante à la curiosité de l'historien, comme à la sagacité du jurisconsulte. Elle a jugé, qu'avec les sources purement classiques, l'histoire et le droit se trouvaient condamnés à manquer parfois de contrôle et à demeurer encore, devant des faits mal définis, et avec des textes tronqués, dans une pénible incertitude, sinon dans l'ignorance absolue de leurs causes, de leurs conséquences, de leur philosophie. Elle a décidé que sous peine de les tarir, il fallait à ces sources, en ajouter d'autres ; elle a appelé à son aide les documents épigraphiques, et sous cette impulsion, une branche nouvelle a poussé verte et vigoureuse au tronc de l'arbre qu'elle cultive. (1)

(1) Les recherches épigraphiques remontent à une époque déjà lointaine, et ont depuis plusieurs siècles attiré l'attention des érudits. Toutefois les découvertes récentes en Algérie et à Rome, les travaux des savants de l'Euroqe entière dans la seconde moitié du XIXe siècle, ont donné à cette science toute d'avenir, une impulsion nouvelle, féconde et, croyons-nous, décisive.

Quelques caractères parfois informes, souvent à demi-effacés, rongés, martelés, tracés sur la pierre, sur le marbre, sur le bronze ou sur l'airain, voire jusque sur la cire, témoins irrécusables de l'existence, des usages et des pratiques de chaque jour, curieusement étudiés, puis restitués à grand'peine par la patience avide des érudits, commencent à nous initier à l'intelligence du vieux monde romain, dont ils ont, en quelque sorte, dressé la statistique administrative. (1)

La Table de bronze d'Aljustrel, *Lex metalli Vipascensis*, offre un des exemples les plus curieux, les plus intéressants, que le hasard d'une heureuse découverte ait jamais fournis, sur l'utilité et sur les précieux résultats de l'épigraphie.

Ce fut au mois de mai 1876, qu'une société minière, *la Société de minération transtagane*, reprenant les travaux d'exploitation d'une mine de cuivre, interrompus depuis des siècles, eut la bonne fortune d'exhumer en Portugal, près du petit bourg d'Aljustrel (l'antique Vispasca), province d'Alentejo, district de Béja, une table de bronze, couverte d'une inscription latine, concernant l'administration des mines au premier siècle de notre ère. (2)

Malheureusement, ce précieux monument juridique, présente de trop nombreuses lacunes.

Nous fût-il parvenu dans son intégrité, il serait encore à l'état de lettre morte pour bien des amis de la Rome des consuls et de la Rome des Césars, si des savants n'étaient venus à leur secours en l'enrichissant de leurs doctes commentaires, en en facilitant l'intelligence, en l'éclairant de leurs explications.

---

(1) Il convient de lire, à ce sujet, le discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de Bordeaux, le 20 novembre 1877, par M. Am. Couraud, doyen de la Faculté de droit de cette ville. Il a pour titre : *De l'épigraphie juridique*. Il a été inséré dans la *Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence*, 1878, t. II, pp. 10 à 47.

(2) La société minière fit transporter à Lisbonne la table qu'elle venait de découvrir ; et là, M. Soromenho, professeur d'histoire, donna le premier une transcription du texte qu'elle contenait, puis il en fit un rapport au Ministre de l'Intérieur du Portugal. Le texte entier de l'inscription, selon la leçon de M. Soromenho, qui vient d'être enlevé à la science, fut, avec une partie de son rapport, publié chez nous par M. Ch. Giraud, dans le *Journal des savants*, n° d'avril 1877.

Il convient, à bien des titres, de placer a côté des plus célèbres et des plus éminents, le jeune professeur au collège de France, que nous sommes heureux de posséder parmi nous.

L'étude de M. Flach ne fut pas la première, sans doute, qu'ait suscitée le précieux bronze dont je vais vous entretenir. Mais hâtons-nous de le dire : Cette circonstance n'a rien effacé dans son œuvre, de la personnalité de son auteur ; elle lui en a laissé toute l'empreinte, elle lui a laissé tout son cachet d'originalité. L'une et l'autre se retrouvent au plus haut degré dans ce remarquable travail, pour lequel notre collègue a su mettre à profit, en se l'assimilant et en le faisant sien, pour employer une expression technique, le contingent fourni par la science étrangère, et surtout par les dissertations allemandes. Mais jamais il n'en devient l'esclave, et son indépendance ne lui permet pas toujours d'en adopter les solutions.

Le plan suivi par M. Flach est aussi simple que méthodique : Dans une sorte de préambule, il nous fait assister à la découverte même de l'inscription ; il en aborde ensuite l'étude détaillée, à laquelle il consacre quatre chapitres.

La description de la table d'Aljustrel, l'objet de l'inscription dont elle est revêtue, et la contribution qu'elle apporte à la science, forment la matière des deux premiers.

Dans le troisième, partie principale de l'œuvre, l'auteur analyse et commente le document. Il le suit, pour ainsi parler, pas à pas ; il le serre, il l'étreint à chaque ligne, à chaque mot, j'allais dire à chaque lettre ; c'est ici, surtout, que se révèlent les qualités maîtresses de l'interprète, et que l'épigraphiste érudit apparaît doublé du jurisconsulte consommé. On sent, dès l'abord, le savant, disons mieux, le véritable familier du droit romain, imbu de ses principes, dans l'intimité desquels il a pénétré, et qui sait les exposer avec une netteté, une assurance, une certitude de vues, et une dialectique parfaites.

Les passages les plus obscurs sont élucidés, moins à l'aide de ces conjectures faciles à d'autres, mais souvent trop hardies pour n'être pas trompeuses, que par le raisonnement, dont les déductions sont aussi claires et précises, qu'elles sont solides, et parfois ingénieuses.

Les points douteux reçoivent une solution d'où la subtilité est bannie, et qui satisfait toujours l'esprit, par la puissance de sa logique.

Enfin, avec le dernier chapitre, arrivent le texte de l'inscription et sa traduction, que M. Flach a pris le soin de faire suivre de quatre planches destinées à mettre sous les yeux du lecteur l'état du monument.

Les deux premières reproduisent en *fac-simile*, et au huitième de leur grandeur, les deux faces de la table, sur chacune desquelles le texte est répété avec quelques variantes. — La troisième donne la réunion de ces deux textes, — tandis que la quatrième en contient la lecture, avec les restitutions de l'auteur.

Elle est, cette quatrième planche, du plus haut intérêt à consulter, parce qu'on y trouve en note les leçons et les suppositions proposées et admises par d'autres commentateurs, dans le sentiment desquels M. Flach n'a pas cru devoir entrer. N'est-ce pas là, tout à la fois, l'œuvre et la conscience du savant scrupuleux, qui, loin de fuir la controverse et de voiler ses devanciers, les découvre au grand jour et provoque avec eux la discussion ?

Je ne saurais mieux, Messieurs, vous recommander la lecture de la monographie de M. Flach, qu'en vous montrant toute l'importance de la *Lex metalli Vipascensis*.

La table d'Aljustrel, comme nous la possédons, est incomplète, et dans un état de très grande détérioration. Gravée sur ses deux faces, reproduisant d'ailleurs, nous l'avons dit, toutes les deux le même texte, elle ne nous est parvenue que brisée sur l'un de ses côtés dans toute la longueur ; la partie mise au jour porte le N° III, et constate, par l'interruption du texte, qu'elle n'est pas la dernière. Il est facile d'en conclure que, précédée de deux autres, elle était suivie d'une quatrième au moins. Les retrouvera-t-on dans les décombres, ont-elles été détruites ?

Malgré l'état forcément tronqué des notions qu'il nous fournit, le bronze dont nous parlons offre un merveilleux attrait. — Il nous révèle, en effet, des détails inconnus jusqu'ici sur différents points de l'administration romaine, principalement sur la règlementation des mines vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne.

On ne saurait croire avec quel scrupule, je serais tenté de dire avec quelle minutie, se trouve réglée l'administration de l'ensemble du territoire des mines de Vipasca, qui appartenaient au fisc, par cette table

qui ne contiendrait pas un simple règlement d'administration, mais une loi, que généralement on pense émanée de l'empereur.

Ainsi paraissent l'avoir établi, de l'autre côté du Rhin, les travaux des Hubner, des Mommsen, des Bruns et des Wilmans, et, en France, l'étude de M. Flach. Il ne s'agissait de rien moins que d'une colonie minière, que nous conjecturons, quant à nous, avoir été aussi riche que prospère, à en juger par la multitude d'employés et de fonctionnaires que son exploitation avait attirés et groupés, et qui, en venant implanter dans la péninsule hispanique leurs habitudes nationales, y avaient apporté avec le cortège de leurs besoins, les moyens de les satisfaire. (1)

J'ai dit que de la loi de Vipasca, précieuse surtout par ses détails, on pouvait tirer un profit considérable pour la connaissance de l'administration romaine. — Qu'il me soit permis de vous en signaler trois points, pour vous montrer que je n'ai pas subi, en leur laissant à elles seules la responsabilité de mon assertion, les influences d'un amour archéologique irréfléchi.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le nombre extraordinaire, outré, des fonctionnaires, fut l'un des plus grands fléaux de l'empire romain. A la date assignée à la table d'Aljustrel, (1er siècle de notre ère), nous ne sommes pas encore loin de la République, qui, elle, n'avait jamais cherché à féconder le champ toujours trop fertile du *fonctionarisme*. L'empire en est encore à ses débuts ; eh bien, quoiqu'il ne s'agisse que d'une exploitation de mine, prospère et riche, je le veux, quoique nous nous trouvions dans une contrée montagneuse, déserte, qui ne doit le mouvement et la vie qu'aux filons de cuivre qu'elle renferme, vous jugerez sans peine du personnel administratif minier, lorsque, me bornant à vous signaler ses principaux agents, je vous aurai dit qu'il se composait, indépendamment du fermier du fisc, (*conductor, socius, actorve ejus*), ayant une multitude d'employés et d'ouvriers sous ses ordres, d'un *procurator Cæsaris*, chevalier romain, ou affranchi

(1) Le bien fondé de notre conjecture sur l'importance de la mine de Vipasca, nous semble ressortir encore de l'existence même de la loi que nous étudions, édictée spécialement pour cette mine.

de l'empereur, sous la haute direction duquel les mines de l'Etat, appartenant au fisc, étaient, sous l'empire, placées dans tous les cas, c'est-à-dire, qu'elles fussent l'objet d'une exploitation directe, ou d'une location ; d'un *sub procurator ;* d'un *commentariensis* (secrétaire) ; d'un *tabularius* (comptable) ; d'un *dispensator* (intendant) ; d'un *arcarius* (caissier). Est-il besoin d'ajouter que ce n'étaient là que les chefs de différents emplois ou services, et que chacun d'eux avait, évidemment, pour le seconder, une foule de subalternes, tant dans les bureaux, que dans l'exploitation même ?

Mais voici, Messieurs, une remarque qui vous paraîtra bien plus intéressante : Notre texte ne se borne pas à confirmer une fois de plus des renseignements que beaucoup d'autres sources nous avaient d'ores et déjà procurés ; il les complète, et justifie ce que nous avons dit du secours que l'épigraphie prête à la science précédemment acquise ; il les complète, disons-nous, par deux grandes révélations qu'il n'est pas sans importance de vous faire connaître.

L'une consiste en ce que la table d'Aljustrel nous initie, pour la première fois, en matière d'exploitation de mines, à un régime tout nouveau, et qui ne remonte pas au-delà de l'empire. Je parle du système mixte de l'ancienne ferme et de l'exploitation directe, sous la régie d'un agent de l'empereur, dont le titre vous est connu, du *procurator metallorum*, véritable général en chef de toute cette armée d'ouvriers et de bureaucrates que je viens de mentionner, en même temps que gouverneur général de la colonie minière.

Ce n'est cependant pas là, des deux, la révélation la plus curieuse. L'inscription, dans ce que nous en possédons, est relative aux redevances à percevoir par le *conductor*, et ce qui doit attirer surtout notre attention, c'est la mention du fermage, au profit du fisc, des professions les plus variées et les plus vulgaires, exercées sur le territoire de la mine.

Notre document les mentionne avec un soin jaloux, scrupuleux, le scrupule du percepteur à ne rien omettre de ce qui doit ou peut payer, et vous les trouverez indiquées dans les divers chapitres de la *Lex metalli Vipascensis*.

Elle vous parlera successivement : du monopole des enchères et du commissaire-priseur ; de celui du crieur public ; de l'exploitation des

bains publics, l'une des parties réglementées avec le plus de précision ; du monopole de la profession de cordonnier ; de celle de coiffeur ; de l'exploitation des établissements de foulon, etc. etc. ...... Autant de corps de métiers, dont les représentants acquéraient, moyennant le paiement d'une redevance au fermier du fisc, un droit exclusif d'exercice, à ce point protégé par la loi, qu'elle édictait certaines pénalités contre la concurrence.

Voilà, Messieurs, ou je me trompe fort, le monument le plus ancien jusqu'ici qui mentionne l'introduction des monopoles dans l'administration romaine.

Un mot encore. Je ne dois pas, je ne veux pas oublier que, dans le sein de notre compagnie, siègent, à côté de littérateurs et d'historiens, d'éminents jurisconsultes, et mon analyse ne serait pas complète, si je ne signalais à leur recherche, que la table de bronze d'Aljustrel ne présente pas un intérêt moins puissant, au point de vue des institutions juridiques proprement dites. — Qu'il me suffise, à cet égard, de faire remarquer qu'il y est, à plusieurs reprises, question, ce qui confirme et complète un passage de Gaius (IV, § 32) de la *pignoris capio* attribuée aux *conductores* concurremment avec l'amende, soit pour le paiement des redevances, soit à titre de garantie de leur monopole.

Qu'il me suffise de dire qu'elle nous parle aussi du rôle de la stipulation qui intervenait dans les ventes publiques, faites par l'entremise de commissaires-priseurs, (*argentaria stipulatio*), et à propos de laquelle M. Flach a surtout mis à contribution toute la sagacité de sa science juridique [1].

Quelle que soit la brièveté de ces explications, j'espère, Messieurs, que vous y aurez trouvé de l'intérêt, et qu'elles donneront à ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas fait encore, le désir de prendre place au banquet plantureux et succulent de la table d'Al-

---

(1) Le rôle de cette stipulation nous était déjà connu par la découverte faite à Pompéi, au mois de juillet 1875, des tablettes de cire de L. Cæcilius Jucundus, sur lesquelles, sans parler ici des travaux italiens et allemands, M. E. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, a présenté, sous forme de mémoire, une étude pleine d'intérêt, à la réunion des Sociétés savantes, le 6 avril 1877. Elle a pour titre, *Un commissaire-priseur à Pompéi au temps de Néron*. Ce mémoire a été publié dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1877, pp. 397 à 411.

justrel : S'ils ont le soin de prier notre collègue de leur en faire les honneurs, ils trouveront dans son œuvre la saveur d'une très riche substance, merveilleusement présentée. Elle leur en dévoilera les importants secrets, les mystérieux attraits. Ils n'y prendront pas seulement cette nourriture que présentent à l'esprit les dissertations profondément étudiées, élégamment dictées. Ils y goûteront aussi cette satisfaction intime, ce fruit délicieux, nécessaire, immédiat, que donne la connaissance acquise, la conquête scientifique. Ils rencontreront encore dans ce commerce intellectuel, tout le charme que procurent, « sur un terrain montant, sablonneux, malaisé, » [1] les conseils d'un guide expérimenté, qui sait aplanir les difficultés de la route, la rendre attrayante, en découvrir les horizons, et, pour combattre l'aridité des pentes, offrir aux lèvres une coupe remplie sans cesse aux sources pures et vivifiantes du savoir. — Avec nous, ils salueront dans M. Flach un champion de l'épigraphie ; et, comme nous, ils le remercieront du service qu'il a rendu à la science et à ceux qui en ont soif, en publiant la belle étude que je viens d'analyser devant vous, étude si pleine d'aperçus nouveaux, étude dans laquelle la conscience de l'interprète le dispute sans cesse à la profondeur de vues du savant.

17 Décembre 1880.

LOUIS-LUCAS.

---

(1) Lafontaine, *Le Coche et la Mouche*, liv. VII, fab. 9.

RAPPORT

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le comte de Serre, sa vie et son temps, par M. Charles DE LACOMBE.

Dès les premières années de la Restauration, le comte de Serre se distingua par son éloquence et par ses opinions sincèrement libérales. Après avoir exercé les plus hautes fonctions de la magistrature, il fut nommé président de la Chambre des députés, et, plus tard, en 1818, ministre de la justice ; mais sa brillante carrière fut hérissée de difficultés et de peines de toute nature. La France, à cette époque, était divisée entre des partis très exaltés. Les adversaires de M. de Serre, qui sans cesse pratiqua ses principes de modération, attaquèrent ses actes avec violence ; ils le poursuivirent de leurs calomnies durant sa vie, et même dans la tombe, et parvinrent à jeter un voile sur les services de ce ministre éminent dont le souvenir, pendant longtemps, fut rarêment rappelé.

C'est seulement en 1866, 42 ans après sa mort, que l'on a publié les discours prononcés par le comte de Serre dans les chambres législatives (de 1815 à 1822). Le fils de M. de Serre mit au jour, en 1876, la correspondance de son père qu'il a annotée et réunie dans six volumes. Ces importants documents, analysés et commentés dans les recueils et revues périodiques, ont servi à faire bien apprécier les talents et les qualités privées de M. de Serre, et à lui assurer le premier rang parmi les orateurs politiques. En 1877, la *Société des Etudes historiques*, toujours disposée à signaler les œuvres des hommes célèbres de la France, a rendu un juste hommage à son mérite par l'organe de M. Jules David dans une *Etude sur l'éloquence de la Tribune au XIX*e *siècle*.

Ensuite M. Charles de Lacombe, ancien député du Puy-de-Dôme, a eu l'heureuse pensée d'écrire l'histoire de la vie de M. de Serre ; il déclare dans sa préface qu'il a puisé à toutes les sources et vérifié l'exactitude des faits qu'il a exposés. Nous nous bornerons à vous présenter un rapport sommaire sur son ouvrage composé de deux volumes.

M. Pierre-François-Hercule de Serre est né, le 12 mars 1776, à Pagny, près de Pont-à-Mousson (Meurthe) ; il émigra, à l'âge de 16 ans, sur l'ordre de son père, et fut admis dans les rangs de l'armée de Condé ; il se fit remarquer par sa bravoure ; il révéla, au milieu des exercices militaires, sa vocation pour la politique ; on le voyait souvent lire l'esprit des lois de Montesquieu, et le contrat social de Jean-Jacques Rousseau ; il profita de ses voyages dans plusieurs villes de l'Allemagne pour apprendre la langue de cette nation, ce qui lui fut fort utile. Le besoin de se créer des ressources pécuniaires le força de résider dans la petite ville de Reutlingen et d'y donner des leçons d'écriture et de français à des enfants ; il a décrit lui-même l'emploi de ses journées comme instituteur primaire dans une lettre touchante adressée à sa mère, et que M. de Lacombe a eu soin de reproduire intégralement.

Lorsque M. de Serre fut rayé de la liste des émigrés, il vint s'établir à Metz, et se préparer à embrasser la profession d'avocat qu'il a exercée pendant six années; les succès, qu'il obtint dans plusieurs affaires importantes lui conquirent l'estime de la magistrature et du barreau.

Le 28 février 1811, M. de Serre apprit sa nomination aux fonctions d'avocat général à la Cour de Metz ; il les a remplies pendant quelques mois seulement. Dans le cours de la même année, il fut choisi pour être premier président de la Cour nouvellement instituée à Hambourg ; il organisa les tribunaux civils et de commerce, et surveilla avec zèle la direction de la justice dans le ressort de cette Cour jusqu'au jour où il fut contraint de quitter la ville de Hambourg qui avait cessé d'appartenir à la France.

Vers la fin de l'année 1814, M. de Serre fut nommé premier président de la Cour de Colmar. L'audience solennelle, qui fut tenue pour procéder à son installation, eut lieu le 11 mars 1815. La veille, M. de Serre avait su par un avis confidentiel du préfet du Haut-Rhin que Napoléon Bonaparte était parti de l'île d'Elbe et débarqué en France. Néanmoins, dans le discours qu'il prononça devant la Cour de Colmar,

il traça un tableau saisissant des actes de despotisme de l'Empereur Napoléon et des conséquences de son retour qui devait être si funeste à notre malheureuse patrie. On ne peut lire ce discours, dont le texte est transcrit dans l'ouvrage de M. de Lacombe, sans admirer le courage et l'éloquence de M. de Serre. Il prit lui-même sa retraite pendant les *Cent jours*, et ne revint à Colmar, au mois d'août 1815, que pour présider le collège électoral; il y fut élu député. Depuis ce moment, la politique a été le principal objet de ses préoccupations.

Uue année s'était à peine écoulée lorsque M. de Serre fut nommé président de la chambre des députés. En prenant possession du fauteuil de président qu'il conserva pendant les deux sessions de 1816 et de 1817, M. de Serre s'exprima en ces termes remarquables: « La Chambre » peut compter sur nos efforts pour maintenir l'autorité de ses règle- » ments, pour assurer cette liberté et cette dignité des délibérations, » nécessaires à la sagesse de leurs résultats. » En réalité, il dirigea avec une constante prudence les discussions de la chambre des députés, et justifia la confiance que ses collègues lui avaient témoignée.

Cependant l'union ne s'était pas rétablie entre les partis qui troublaient la paix de la France. Le ministère, dont le duc de Richelieu était le chef, fut obligé de se retirer; une ordonnance royale du 29 décembre 1818 nomma de nouveaux ministres et M. de Serre garde des sceaux.

Ce fut dans l'administration de la justice qu'il montra la supériorité de son esprit et la fermeté de ses principes. Fortifier l'autorité royale, consolider le régime constitutionnel, désarmer les partisans des révolutions par les bienfaits de la liberté, tel fut le programme de M. de Serre. Il opéra de nombreux changements dans le personnel des tribunaux, proposa plusieurs lois sur la presse, et recommanda dans ses circulaires aux magistrats du ministère public de les appliquer avec circonspection; mais tant de travaux altérèrent sa santé; il alla passer quelque temps à Nice pour se reposer. A son retour à Paris, il prit une part très active aux débats que soulevèrent les projets de lois sur les élections et sur la presse. Les luttes, qu'il soutint avec une ardente énergie, épuisèrent le peu de forces qui lui restaient; il quitta le ministère de la justice à la fin de l'année 1821.

Alors le roi Louis XVIII lui confia l'ambassade de Naples et lui fit

des adieux très affectueux avant son départ. M. de Serre s'éloigna de Paris avec peine, et fut affligé de n'avoir pas été réélu député. Durant son séjour à Naples, il trouva des consolations dans sa famille qui l'entourait ; mais il eut le malheur de perdre sa mère qu'il chérissait et l'une de ses filles ; le chagrin augmenta ses souffrances qui devinrent très aiguës. Dès que M. de Serre connut les dangers de la maladie de poitrine dont il était atteint, il demanda un prêtre et reçut les sacrements de l'Eglise avec une piété édifiante. Les médecins avaient prescrit de le transporter à Castellamare, près de Naples, dans l'espoir qu'un changement d'air lui serait favorable. Hélas ! leurs prévisions ne se sont pas réalisées. M. de Serre est mort dans cette ville, le 21 juillet 1824, à l'âge de 48 ans.

Ainsi la vie de ce grand personnage, qui occupa les postes les plus élevés de l'Etat, a commencé dans l'exil et la pauvreté, et s'est éteinte dans les angoisses des douleurs morales et physiques sur une terre étrangére. M. de Lacombe en raconte les principaux événements et les détails les plus intimes dans un style simple, précis et animé ; il cite de nombreux extraits de sa correspondance qui est une preuve irrécusable du tendre attachement que M. de Serre a constamment manifesté pour sa mère, sa femme, ses enfants, et pour ses fidèles amis.

L'ouvrage de M. de Lacombe est divisé en vingt-trois chapitres ; les plus importants ont pour titre : l'émigration, le barreau de Metz, le premier président de la Cour de Hambourg, la Restauration, la loi d'amnistie, la pétition pour les bannis, les projets de lois sur les élections, les dernières épreuves. Nous appellerons particulièrement votre attention sur deux chapitres qui nous ont vivement intéressé. Le premier est le chapitre douzième, intitulé : *Lois sur la presse*. M. de Lacombe y dépeint le noble caractère et les intentions vraiment libérales de M. de Serre qui a proposé, défendu et promulgué : 1° la loi du 17 mai 1819 sur la répression des délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication ; 2° la loi du 26 mai 1819 relative à la poursuite et au jugement des crimes et des délits commis par la voie de la presse ; 3° la loi du 9 juin 1819 concernant la publication des journaux ou écrits périodiques, et les formalités que les propriétaires ou éditeurs de journaux doivent remplir avant de les publier.

Il est digne de remarque que ces lois sur des matières politiques sont encore en vigueur, et que les tribunaux, sauf quelques modifications, les appliquent en 1881, après 62 années d'existence, dans la France où les lois sont si souvent changées. M. de Serre, en provoquant leur adoption, a rendu à son pays un éclatant service qui honore sa mémoire.

Le second chapitre précité porte le n° 22 et le titre suivant : l'*Ambassade de Naples ;* il renferme plusieurs parties des trois mémoires que M. de Serre a adressés au ministre des affaires étrangères à Paris sur les institutions et les révolutions du royaume des Deux-Siciles, et, de plus, ses observations sur la guerre d'Espagne et le congrès de Vérone. On retrouve dans ces derniers travaux de M. de Serre l'élévation des idées et la sagesse des maximes qu'il avait précédemment émises sur la politique des gouvernements.

Dans les autres chapitres de son ouvrage, M. de Lacombe a joint à la biographie de M. de Serre un aperçu historique sur les événements militaires qui entraînèrent la chute de l'Empire, sur la restauration de la monarchie, les fréquents changements de ministère, l'opposition systématique des partis extrêmes, et les débats passionnés que suscitèrent dans les deux Chambres les projets de lois soumis à leurs délibérations. L'auteur s'est appliqué à définir les divers genres de talents et les doctrines des orateurs illustres que la France possédait à cette époque, tels que Lainé, Royer-Collard, Pasquier, Camille Jordan, Becquey, de Vaublanc, le duc de Broglie, de Villèle, Corbière, Guizot et Chateaubriand. Après avoir habilement esquissé leurs portraits, il ajoute des réflexions judicieuses sur leur conduite politique qu'il apprécie avec une impartiale équité ; mais quelquefois il s'est trop étendu sur des antagonismes, des incidents et des faits qui ne se rattachaient pas directement aux actes de M. de Serre.

En résumé, l'ouvrage de M. Charles de Lacombe contient l'histoire très intéressante, et complète sous tous les rapports, de la vie de M. de Serre ; il contribuera à perpétuer la célébrité de cet éloquent ministre qui aimait sincèrement la liberté.

NIGON DE BERTY.

Membre de la 3e classe
de la Société des *Études historiques*.

CHRONIQUE.

Nous avons le plaisir d'annoncer la nomination de M. Vavasseur, notre collègue, vice-président de la 3e classe, adjoint au maire du 2e arrondissement de la ville de Paris, au grade d'officier d'académie, en récompense des services rendus à l'instruction primaire dans cet arrondissement.

Nous avons aussi appris, avec une vive satisfaction, que notre secrétaire général, M. Desclosières, et notre secrétaire-général adjoint, M. Gustave Duvert, avaient été, lors des élections récentes au Conseil municipal de leurs communes, l'objet de témoignages presque unanimes de la confiance de leurs concitoyens ; et aussi qu'un de nos membres associés-libres, M. Prosper Pein, avait été nommé professeur titulaire de mathématiques au lycée Henri IV ; M. Pein était précédemment chargé de cours à Louis-le-Grand.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

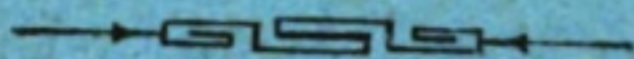
DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

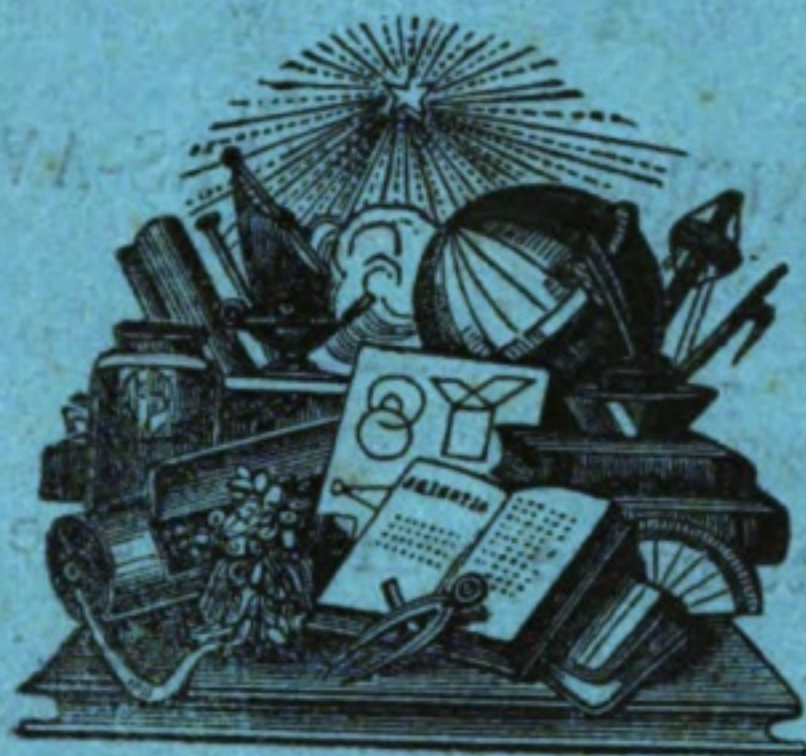
INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872



QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE

Mars-Avril 1881.



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR

Rue Gay-Lussac, 40.

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1881

Président	M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C. ❋ ✠, rue de Lille, 47.
Présidents honoraires	M. J. C. BARBIER, O. ❋ ✠ I, Conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille DOUCET, C. ❋ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président.	M. BOUGEAULT ✠, rue du Faubourg-Montmartre, 54.
Vice-président adjoint	M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.
Secrétaire-général.	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire-général adjoint . .	M. Gustave DUVERT, publiciste, A, rue des Martyrs, 41-47.
Administrateur (1).	M. le comte DE BUSSY, rue Gay-Lussac, 40.

TABLE DU NUMÉRO DE MARS-AVRIL 1881.

---

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac,* 40, *les Mardis et Vendredis, de* 2 *heures à* 4 *heures.*

47e Année. Mars-Avril 1881. No 2.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR LA RACE SLAVE.

Chaque peuple paraît appelé, d'après les lois providentielles, à jouer tour à tour uu rôle dans le grand drame où se déroulent, acte par acte, les destinées de l'humanité. Partie de l'Orient, la lumière civilisatrice s'est propagée peu à peu vers les régions occidentales, et l'on peut dire qu'elle est arrivée aujourd'hui jusqu'aux régions polaires. L'Égypte, la Phénicie, l'Assyrie, l'Inde, la Chine, ont été les foyers primitifs de la poésie, de l'art et de la science.

L'Europe, qui a reçu de ces contrées lointaines les éléments de sa puissance intellectuelle, s'efforce maintenant de remonter aux sources où elle les a puisés par l'intermédiaire de la Grèce et de Rome. Le passé est toujours riche en enseignements, et l'histoire regrette sans cesse de ne pouvoir renouer tous les fils des vieux souvenirs : il lui semble avoir perdu des titres de noblesse qu'elle voudrait retrouver pour les léguer à l'avenir.

C'est à ce sentiment que se rattachent les grands travaux entrepris depuis un siècle sur les langues primitives de l'Orient, sur les hiéroglyphes et l'écriture cunéiforme. Des fouilles heureuses ont révélé bien des secrets enfouis sous les hypogées de la terre des Pharaons, dans les ruines de Babylone et de Ninive. L'épigraphie a apporté son précieux contingent à cette série de découvertes. L'Inde, devenue

anglaise, est remuée dans ses profondeurs hiératiques par le levier puissant de la philologie. Si la Chine n'a pu encore être entamée sérieusement, grâce aux barrières puissantes qu'elle oppose à la curiosité des étrangers, on peut prévoir que cette muraille séculaire, battue en brèche par les attaques réitérées de la science, finira bientôt par s'écrouler, en livrant à notre curiosité les secrets d'une civilisation vieille de trois ou quatre mille années, et qui englobe une population d'environ 300 millions d'individus. Enfin, dans un pays limitrophe, la Cochinchine et le Camboge, où la France a déployé naguère son étendard victorieux, on s'est mis à la recherche des sociétés primitives qui ont peuplé ce pays à des époques encore indéterminées, et la découverte, sur les rives du Mé-Kong, des monuments Khmers, des ruines d'Angcor, si frappants par leur caractère original et grandiose, livre un champ très vaste aux investigations de nos savants.

C'est donc l'Europe qui réagit aujourd'hui sur l'Orient, après en avoir reçu des essaims de peuples conquérants, dont l'activité, le génie, armés et fortifiés par la science, vont rendre à la vie civilisée les pays somnolents d'où sont sortis leurs ancêtres : spectacle à la fois instructif et curieux, bien digne d'intérêt pour le penseur, le philosophe qui se plaît à méditer sur les viscissitudes des destinées humaines. Un savant géographe, Élisée Reclus, a pu dire avec raison : « Quoique les apports de la civilisation occidentale soient mélangés de » beaucoup de mal, cependant on peut dire que le continent spécialement aryen de l'Ouest est le foyer d'éducation pour les peuples d'Asie. »

Il est constant que l'Europe entière est solidaire dans ce grand mouvement civilisateur qui se produit de nos jours par toutes les parties du globe. Grâce à la vapeur et au percement des isthmes, les distances n'existent plus, tant on les franchit facilement et avec rapidité. Les peuples ont encore leurs frontières et leur caractère national, mais les barrières faiblissent et les différences de mœurs tendent à disparaître. Le vêtement et l'alimentation, la mode et la cuisine si l'on veut, semblent présider à ce nivellement universel, qui semble devoir être la loi de l'avenir.

Pendant qu'il en est temps encore, il importe de caractériser les races, et de montrer ce qu'elles ont d'original dans leurs éléments constitutifs, dans leur génie historique et littéraire.

Trois grandes races se partagent l'Europe, étendant leur domination, leur influence sur le monde entier; ce sont : la race celto-latine, la race germanique et la race slave. Je n'examine point ce qu'elles peuvent avoir de commun dans leurs origines asiatiques et dans leurs langues, que la science ramène facilement à un même type primitif; je m'en tiens à leur situation actuelle, telle que l'ont produite le temps et l'histoire. Elles sont aujourd'hui très distinctes ; de plus elles sont douées d'une activité, d'une énergie expansive qui les met souvent en rivalité et les pousse en même temps à s'étendre au dehors, soit pour conquérir, essaimer, coloniser, soit pour développer leur industrie et leur commerce.

Les peuples néo-latins ou celto-latins ont été les premiers à exercer cette activité, à déployer cette exubérance, témoin la France dans les croisades, Gênes et Venise sur les bords de la Méditerranée, les Portugais et les Espagnols sur les côtes d'Afrique et dans le Nouveau Monde. La race germanique, représentée par la Hollande et l'Angleterre, a pris une place prépondérante par ses vastes conquêtes coloniales, où l'Allemagne n'a pu suivre faute de côtes maritimes et de forces navales.

Quant à la race slave, la dernière arrivée au banquet de la civilisation européenne, elle semble vouloir réparer le temps perdu par son ardeur de croissance. Reléguée au Nord de l'Europe, sous un climat rigoureux, ou enclavée au milieu de peuples dont elle avait subi la conquête, elle s'est réveillée d'un long sommeil et partout elle aspire à l'indépendance ; bien plus, elle tend à devenir conquérante à son tour. Elle s'est accrue en nombre et en forces ; elle a toute l'ardeur d'un tempérament vigoureux et juvénile, tout l'enthousiasme d'un naturel où domine l'imagination avec le besoin d'aventures. Là où elle est opprimée, elle se révolte et réclame les droits des peuples libres. Si le nom de slave a été longtemps synonyme d'esclave [1], c'est aujourd'hui un titre à l'émancipation, et même à la confédération des forces éparses ; tel est le sens de ce que l'on appelle de nos

---

(1) Le mot slave, venant de *slava*, gloire, dément énergiquement cette signification humiliante.

jours le *panslavisme*, en présence d'une confédération rivale et voisine qui prend le nom de *pangermanisme*.

Mais s'il y a depuis un demi siècle un réveil Slave, si les diverses fractions de la race tendent à se chercher pour se réunir, il faut dire que l'opération est difficile, car la dispersion historique, qui a produit la situation géographique actuelle, a mis entre elles bien des diversités, bien des obstacles à leur centralisation. Jetons les yeux sur la carte d'Europe, depuis les côtes baltiques et finlandaises jusqu'à celles de la Méditerranée et de la mer Noire, pour remonter la chaîne de l'Oural et rejoindre les mers polaires; nous voyons la race slave répartie sur ces vastes régions qui dépassent en étendue le reste de l'Europe. Dans la partie septentrionale sont les Russes, qui confinent au Sud avec les Slaves de l'Autriche. A l'Occident se trouve le groupe des Polonais, des Posnaniens, des Poméramiens, des Galiciens, des Silésiens, des Tchèques et Moraves, des Loujitches, des Slovaques de Hongrie. Enfin, vers le Sud, on réunit sous le nom de Iougo-Slaves les Serbes, les Bulgares, les Croates et Dalmates, les Bosniens, les Slovènes.

Comme on le voit, ces divers peuples de même origine sont loin de former un ensemble. Les uns sont indépendants, les autres sont soumis, ou même absorbés par la conquête. Il en est qui sont enclavés par la domination étrangère; la race allemande, ennemie naturelle de la race Slave, en tient plusieurs sous son joug et met tous ses soins à les dénationaliser, à se les assimiler. Elle a réussi sur plusieurs points : ainsi les Slaves Loujitches, enfoncés dans un coin de la Saxe et du Brandebourg, ont beaucoup de peine à repousser les bienfaits de la *Kultur* allemande, qui tient à les germaniser malgré eux. Les Polonais, plus nombreux, plus vivaces parce qu'ils ont un grand passé historique, ont été disséqués par trois partages successifs, et morcelés en trois tronçons qui aspirent en vain à se rejoindre. La Russie a beaucoup de peine à digérer le morceau qu'elle s'est attribué; la Prusse a mieux réussi avec le sien : les Slaves de Poméranie, de Posnanie et de Silésie sont fortement pénétrés par l'élément germanique, et n'ont guère de chance d'échapper jamais à son étreinte; ceux que possède l'Autriche en Galicie et en Petite-Russie paraissent voués à un sort semblable.

En Autriche, les populations Slaves l'emportent en nombre sur les autres races, car elle sont bien 18 millions contre 8 millions d'Allemands et 4 millions de Magyars. L'Autriche est donc avant tout un empire slave, et pourtant l'esprit germanique y domine par la langue, par la politique, par le gouvernement. De plus, les Slaves autrichiens sont loin de former un groupe unitaire; ils sont divisés, isolés, soit par l'intérêt local, soit par des dialectes variés, soit par des divergences politiques. Les Tchèques de Bohême forment bien une nationalité compacte de quatre à cinq millions de slaves, mais ils ont besoin de la langue allemande pour communiquer au dehors. Les Slovènes de la Carinthie et de la Styrie sont disséminés au milieu des Allemands et n'ont jamais eu d'indépendance nationale. En Hongrie, il y a sept millions de Slaves contre quatre à cinq millions de Magyars qui leur font la loi et les oppriment. Les Magyars, qui sont de race touranienne. tiennent en grand mépris tout ce qui est Slave : pour eux « le Slave n'est pas un homme. » Les Croates, fidèles à la maison de Habsbourg, ont protesté contre le dualisme autrichien au nom de leur nationalité, et aspirent à la formation d'un royaume tri-unitaire qui exclurait la prédominance de l'élément germanique au profit des peuples Yougo-Slaves. L'annexion récente de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche assure son influence prépondérante sur les slaves du Sud. La Serbie, il est vrai, est indépendante et fait preuve de vitalité nationale et littéraire. La petite principauté de Monténégro, toujours protégée par la Russie, a pu affirmer son autonomie vis-à-vis de la Porte. Enfin la Bulgarie est arrivée au même résultat, à la suite de la dernière guerre.

Tel est, en résumé, l'état général des diverses populations slaves, limitées ou enserrées de toutes parts par les peuples allemands. Elles sont donc loin de former un tout homogène et d'avoir leur liberté d'action. Le *Panslavisme* ne paraît pas près de devenir une réalité. S'il y a communauté d'origine pour les Slaves, le temps et l'histoire les ont séparés depuis des siècles; ils ne sont même pas unis par la langue et la religion. On peut compter chez eux trois alphabets et au moins vingt-cinq dialectes, dont trois ou quatre seulement ont acquis un développement littéraire. En fait de croyance, il y a des orthodoxes, des catholiques, des protestants, des dissidents et même des Mahométans.

Dans une étude d'ensemble, il faut tenir compte de tous ces faits pour se former une idée impartiale et juste sur une race dont on suit avec curiosité les évolutions historiques.

A côté du germanisme solidement établi sur une base militaire des plus redoutables, le slavisme, qui lui est hostile et le jalouse, est loin d'avoir la même force compacte et la même organisation. Les Slaves ont pour eux le nombre, car on peut bien évaluer leur population à 85 millions d'individus. Mais le nombre ici ne fait pas toute la force. L'Allemagne est unifiée par l'idée; or l'idée slave n'a pu encore, malgré les efforts des patriotes et des publicistes, prendre une consistance qui en assure le succès. Si jamais une lutte survient entre les deux éléments hostiles, c'est entre la Russie et l'Allemagne qu'elle se produira; mais il n'est pas probable que tous les slaves soient portés à prendre fait et cause pour la puissance russe. Celle-ci, par exemple, ne peut guère compter sur les Polonais; les Slaves d'Autriche, les Serbes et les Bulgares ont des intérêts particuliers qui les distrairaient longtemps de la cause commune.

La Russie est donc le seul pays slave qui soit parvenu à condenser sous une domination fortement unitaire la partie la plus importante de la race, et elle en a formé cette colossale puissance qui pèse aujourd'hui de tout son poids dans la balance européenne. De plus, sa prédominance, comme élément slave, a fait d'elle le centre attractif, si bien que lorsqu'une branche, en dehors d'elle, se trouve menacée ou opprimée, c'est vers elle que se tournent les regards et les espérances.

Le panslavisme ne peut avoir de raison d'être qu'en prenant la Russie comme levier, comme base d'unification. Mais il faut reconnaître que les slaves du Sud, indépendants ou sujets autrichiens, répugnent fortement à cette absorption; ils veulent bien être protégés, mais non maîtrisés. Il faudrait de bien graves événements pour faire du rêve panslaviste une réalité historique.

Inutile d'insister sur ce problême délicat dont la solution est encore dans les nuages de l'avenir. Les peuples slaves, tout en aspirant à la liberté politique, où ils restent arriérés de près d'un siècle, en sont encore à chercher l'évolution de leurs destinées; mais ils sont pleins de sève et de confiance, et il n'est pas étonnant qu'un peu de présomption se mêle à leurs espérances; on peut même dire qu'ils sont

trop facilement portés à dépasser le but, faute de réflexion suffisante et de maturité. N'est-ce pas la légèreté, l'exaltation, l'excès d'ardeur qui ont perdu la Pologne, en la livrant à l'anarchie intérieure pour en faire ensuite la proie de ses ambitieux voisins? L'inconsistance en politique est un fléau pour les nations; la durée n'appartient qu'à celles qui savent fonder et maintenir, et qui, à la recherche du progrès, ne rêvent pas un idéal fallacieux dont la borne est l'impossible.

La race slave a pourtant des qualités précieuses dont il faut tenir compte. Vive et légère, hardie et entreprenante, elle a l'esprit ouvert, la compréhension facile; elle est éminemment apte aux beaux-arts, à la poésie, à la musique. Peut-être est elle moins bien douée pour la science, pour les études de patience, d'application et de longue haleine; mais il faut dire aussi qu'en raison même de sa jeune ardeur, elle n'a pu encore donner la mesure de ce dont elle est capable. L'étude et l'expérience peuvent la mûrir en lui apportant le poids, la fixité qui lui manque. N'oublions pas pourtant que le père de l'astronomie moderne, Copernik [1], était polonais. La Pologne et la Bohême ont dû à leur éducation latine une maturité scientifique et littéraire qui partout a fait défaut aux autres peuples de même race. Cette éducation était due aux ordres religieux, et surtout aux jésuites, dont la supériorité pédagogique ne peut être constestée, quoiqu'elle leur ait valu, à plus d'une reprise, un déchaînement de haines et de persécution.

Les Slaves sont de haute taille, robustes et bien constitués; le corps est souple et nerveux, les traits réguliers, le nez aquilin, la bouche fine et bien faite, les yeux clairs et brillants. Ils supportent bien la fatigue, le froid comme le chaud. Ils aiment le plaisir, la danse, la musique; leurs passions sont vives, sinon constantes; la gaité, l'insouciance, forment le fond de leur caractère. Avec cela ils sont doux, humains, hospitaliers, généreux. Très attachés au sol natal, ils ont l'esprit de fraternité et de dévouement. Il aiment la famille, centre des affections douces, et la patrie, foyer des sentiments héroïques. La bravoure leur est naturelle et ils forment d'excellents soldats,

---

(1) Né à Thorn, élève de l'université de Cracovie ; son tombeau est dans l'église Ste-Anne de cette ville.

aussi capables d'entrain que de discipline, car tout en étant doux et soumis, ils sont susceptibles d'enthousiasme et de fanatisme. S'ils se laissent conduire par la verge, ils obéissent aussi volontiers à une idée, à un principe, et le patriotisme a toujours de l'écho dans leurs âmes. Dieu et le Tsar, disent les Russes ; Dieu et la patrie exclament les Polonais ; les Serbes, les Slaves du Sud auront pour cri de ralliement Dieu et la liberté. Il y a dans toute la race un instinct supérieur d'idéal, qui peut être fécond en grands résultats. Dans l'erreur même, elle va vite aux extrêmes, et les agissements de certaines sociétés secrètes ont étonné l'Europe par la sauvagerie de leurs doctrines et de leurs attentats.

Le Slave est naturellement religieux ; son âme se plie instinctivement au respect, à l'adoration. Qu'il s'y mêle parfois de la superstition, on ne peut le nier : les plus riches métaux ont toujours de l'alliage, et l'âme humaine ne peut être exempte de faiblesse ; ceux qui se disent esprits forts, ou libres penseurs, sont-ils bien sûrs d'avoir l'apanage exclusif de la force et de la liberté ? Mieux vaut, à côté de la vérité, un peu d'illusion généreuse que la froide indifférence dont se targue la négation, sans avoir de garantie contre l'erreur. L'âme du Slave a donc les instincts élevés de la croyance : elle prie et adore. Le Russe se prosterne en se signant devant ses images aux lames dorées et scintillantes ; il se signe et s'incline en passant devant une église ; il porte la croix sur sa poitrine et ne s'en sépare jamais ; le symbole matériel entretient l'idéal religieux au fond de son âme. Le Polonais a une dévotion sans bornes à la Sainte Vierge, dont les sanctuaires sont l'objet de sa pieuse vénération. Même remarque pour les autres pays slaves ; partout la foi religieuse a jeté des racines profondes, et la Bohême, après les grandes convulsions religieuses provoquées au xv[e] siècle par Jean Huss et Jérôme de Prague, n'en est pas moins restée une des nations les plus attachées à la croyance catholique.

Le Slave est porté au mysticisme ; son âme à comme la nostalgie du ciel. Sa pratique religieuse est sincère, naïve, peu raisonnée si l'on veut, mais d'autant plus sérieuse et inaccessible au respect humain. Le paysan russe observe ses quatre carêmes avec une stricte austérité. De nombreux couvents, depuis Arkhangel jusqu'au Mont Athos, don-

nent asile à une foule d'âmes qui ont renoncé au monde en vue des espérances célestes. Il y a des lieux de pèlerinage célèbres à Kazan, à Moscou, à Kiew, et l'on voit souvent des paysans entreprendre le pèlerinage de Jérusalem, en bravant les fatigues et les privations de toute sorte. Pour les Polonais, le sanctuaire le plus vénéré est celui de Czenstochowa, où se trouve un portrait de la Sainte Vierge peint, dit-on, par St. Luc, sur une table de bois faite par St. Joseph.

Il y a quelques années à peine que l'attention s'est portée sur les littératures slaves, et déjà elles ont été l'objet de travaux importants. Nous ne pouvons ni les reproduire, ni même les résumer : cela dépasserait les bornes que nous nous sommes imposées dans ce travail; mais une idée générale de leur caractère, de leur développement, de leurs tendances peut encore offrir de l'intérêt au lecteur : c'est une lumière à ajouter au tableau que nous avons voulu tracer.

Il y a un proverbe slave qui dit : « ce qu'est le rossignol parmi les » oiseaux le slave l'est parmi les nations. » Chanter comme un rossignol ! on ne peut pas faire de soi un plus bel éloge. La musique et la poésie sont sœurs, on le sait; elles naissent du même instinct, du même besoin, et, chez les peuples primitifs, elles naissent simultanément, en se prêtant un mutuel appui. Le chant et les paroles jaillissent de la même inspiration; Orphée est musicien et poète; Apollon ne va point sans sa lyre; la harpe de David gémit sous les plaintifs accords du psalmiste inspiré.

Le Slave a l'instinct inné de la musique et de la poésie, témoins les chants populaires si nombreux et si variés que l'on trouve chez lui à toutes les époques et dans tous les pays qu'il habite. Le rythme musical provoque aussi la danse, et c'est un plaisir national des plus goûtés. Le simple paysan qui sait manier la *guzla* ou la *balalaïka* se voit aussitôt entouré d'une jeunesse joyeuse; les pas cadencés se croisent, les rondes se forment et la danse se prolonge jusqu'à la fatigue du musicien ou des assistants. La danse nationale russe a un caractère original et piquant : c'est un petit drame en action plein de grâce et de poésie.

La vogue est aujourd'hui aux chants populaires, et chaque peuple recueille religieusement ceux que lui ont légués les vieux manuscrits, la tradition et les souvenirs. C'est là en effet que l'ou peut retrouver,

dans son charme primitif, le caractère de l'inspiration nationale. Cette jeunesse du sentiment poétique a toute la sève et le parfum d'un effluve printanier. Quand les peuples ont grandi ou vieilli, ce charme disparaît ; la poésie devient une étude, un fruit mûr de la réflexion et de la science. L'inspiration peut être plus haute, la forme plus savante et plus pure, mais elle perd en simplicité, en naturel, ce qu'elle gagne en ampleur et en correction. Ce n'est plus le fruit naturel du sol natal, l'impression naïve du chanteur; c'est une œuvre cosmopolite qui rentre dans le domaine universel : l'enfance et l'âge mûr ne peuvent s'exprimer de la même manière.

Voici comment Mickiewicz, poète et critique éminent, a caractérisé les anciennes poésies des Slaves. « Jusqu'au XVIe siècle, tous les pays Slaves avaient leurs poètes, et des poètes nationaux. Chez les slaves du Danube, ils portaient un caractère pour ainsi dire officiel : ils ressemblaient aux rhapsodes de l'époque des homérides. Chez les Cosaques, les poètes suivaient leurs chefs, chantaient leurs exploits : c'étaient de vrais bardes. Chez d'autres Slaves, presque chaque individu, dans un moment d'inspiration lyrique, composait sa chanson, quelquefois une strophe ou un vers. La population en conservait le souvenir; peu à peu il s'en est formé un vaste recueil, qui n'a pas cette suite épique que nous trouvons chez les Serbes, ni la régularité des poèmes cosaques, mais qui n'en est pas moins intéressant à cause de la spontanéité de la composition, ainsi que la naïveté et la sérénité de l'expression. »

En Russie, les chants nationaux ont été l'objet de travaux nombreux et importants. On peut citer les recueils de Sresnewski, de Kireievski, de Robnikof, de Miller, de Maïkof, de Hilferding. Ces chants (piesni, bylines) ont été trouvés parmi le peuple ; ils sont conservés par des chanteurs populaires, des paysans souvent illétrés, qui les transmettent par la tradition orale. Cependant l'inspiration épique n'a pas fait défaut à la Russie, même dans les temps réputés barbares. Si l'Allemagne se fait gloire de son poème des Niebelungen, l'Espagne des romances du Cid et la France de la chanson de Roland, la Russie peut leur opposer le *Chant d'Igor*, fragment épique qui paraît remonter au XIIe siècle, et qui frappe par son caractère orignal, par sa simplicité héroïque ; il y règne un souffle patriotique d'une singulière puissance.

En Pologne, l'inspiration religieuse domine dans les chants populaires, qui ont la forme d'hymnes et de cantiques ; ils paraissent être sortis des couvents et des écoles ; ils célèbrent les grandes fêtes de la religion, les mystères, et surtout le culte de la Vierge. Les sentiments y sont rendus avec une délicatesse infinie, un charme incomparable dans leur douce et tendre naïveté.

Les Tchèques de Bohême ont eu aussi leurs bardes, et l'on cite entre autres le nom de Lumir, dont la lyre, comme celle d'Orphée, avait le pouvoir d'ébranler les arbres et les montagnes. On doit à M. Léger la publication d'un recueil intitulé *Chants héroïques des Slaves de Bohême.* (1) On y distingue, comme pièces principales, le *Jugement de Liboucha*, dont l'authenticité n'est pas bien prouvée, et le poème de *Zaboï et Slavoï*, dont le caractère est simple, d'une allure sauvage et fière ; il paraît remonter au IXe siècle, époque où la nation était encore païenne ; les mœurs, les croyances des anciens Slaves y sont retracés avec vérité. La conversion des Slaves au christianisme, opérée par les deux missionnaires Cyrille et Méthodius, fut accomplie à la fin du IXe siècle, et la lutte des deux croyances est nettement indiquée dans le poème de *Zaboï et Slavoï*.

Les vieux chants populaires de la Bohême ont été l'objet de nombreux travaux, parmi lesquels il faut citer surtout le recueil de M. Erben ; il contient plus de 2500 pièces de tous genres, ballades, chants d'amour, complaintes, chansons bachiques, satiriques, guerrières, chansons de métiers et rondes enfantines. C'est là que se reflète la vie du peuple, ses goûts, ses passions, son caractère : c'est le miroir même de la natton.

Avec la conquête allemande, le germanisme pénétra en Bohême et y laissa sa dure empreinte. L'éducation latine y forma, comme en Pologne, une littérature savante, dont le centre était l'université de Prague. « Le nombre des ouvrages que les Bohêmes ont écrit, dit

---

(1) Ces chants proviennent de deux manuscrits découverts, l'un en 1817 par Hanka, dans la tour de l'église de Kralove-Dvor ; l'autre en 1818, dans les archives du château de Zéléné-Hora, appartenant au comte Colloredo. Cette double découverte causa un grand émoi littéraire en Bohême, et produisit de vives discussions pour et contre l'authenticité de ces poèmes.

Mickiewicz, est immense. Ils ont plus écrit que les Polonais, les Russes, les Serviens, que tous les peuples slaves ensemble. Cependant leur littérature est dépourvue de force réelle ; elle n'a aucune originalité, elle n'a pas produit une seule individualité puissante, poétique ou littéraire ; elle s'est continuellement traînée dans l'imitation. » Cette stérilité, ou plutôt cette faiblesse, le critique polonais l'attribue à la domination autrichienne, qui s'est acharnée à poursuivre, à étouffer la langue tchèque et ses œuvres littéraires, comme étant le dernier asile de la résistance et de la rebellion. Mais il salue en même temps la renaissance moderne de cette littérature. Les savants de la Bohême se sont mis à étudier leur passé politique et littéraire, avec une passion, une chaleur d'imagination qui est du meilleur augure pour l'avenir. « Ces savants, ajoute Mickiewicz, écrivent toutes les langues, le latin, l'allemand, le polonais, quelquefois le français. Profitant de leur position centrale au sein des peuples Slaves, ils s'efforcent de les rapprocher, de les faire connaître les uns aux autres ; ils traduisent la poésie polonaise pour les Serbes ; ils traduisent les monuments serviens pour l'Allemagne ; en même temps ils cherchent à recueillir ces monuments, et à les publier en latin pour l'Europe civilisée; ils seront toujours regardés comme les patriarches de la science slave. »

La guerre de Trente-Ans, si fatale à la Bohême, lui avait enlevé, avec l'indépendance, sa langue et sa littérature. On avait fait des autodafés des livres en langue tchèque. Les Jésuites sont accusés d'avoir contribué à cette œuvre de destruction. Ce fut pourtant un jésuite, Dobrowski, qui, dans le siècle suivant, releva les études tchèques, et composa l'*Histoire de la langue et de la littérature bohêmes*. Il fut le précurseur de Jungmann, le grand lexicographe de la langue bohême et de Palacki, son plus illustre historien. Enfin les immenses travaux de Shafajik sur les origines et les antiquités slaves ont fortement contribué au progrès des études dans ce pays. L'érudition a même servi au réveil de la poésie. Kollar, Czelakowski, Hynek-Macha, Halek, représentent dignement ce mouvement d'inspiration nationale provoqué par la découverte des manuscrits de Kralové-Dvor et de Zéléné-Hora.

Les Russes, les Polonais et les Tchèques, sont les seuls peuples Slaves qui aient fondé des royaumes et créé une littérature. Les

Serbes, longtemps opprimés par les Turcs, viennent à peine de recouvrer leur indépendance. Nous ne pouvons qu'indiquer ici le caractère littéraire de ces diverses nationalités ; les détails nous entraîneraient trop loin et ne peuvent entrer dans le cadre d'une appréciation générale.

La Pologne fut, par ordre de date, la première des nations slaves qui eut une littérature. Elle fut d'abord toute latine, car l'éducation fut longtemps entre les mains du clergé catholique; lui seul savait écrire et il ne le faisait que dans la langue de l'Église. Les Dominicains et les Franciscains, établis dans le pays, y propagèrent la science en même temps que la foi, et préparèrent l'action des Jésuites qui y vinrent plus tard. La langue polonaise n'apparaît dans les lettres que vers la fin du XIVe siècle, et bientôt l'histoire est inaugurée par l'importante chronique de Dlugosz, dit Longinus (1415-1480). Cet écrivain était un prélat distingué ; homme d'action et diplomate, il avait voyagé en Palestine et rempli diverses missions en Prusse, en Hongrie et en Bohême. Dans plus d'un passage, il peint avec une sagacité pénétrante le caractère de sa nation. « Les nobles polonais aiment par-dessus tout la gloire et la richesse; ils recherchent le péril et méprisent la mort. Ils engagent facilement leur parole et oublient avec la même facilité leurs promesses. Ils portent envie à leurs égaux et oppriment leurs sujets... Orgueilleux, grands faiseurs de phrases, véritables héros de théâtre ; et je ne parle pas seulement des individus : c'est la manie nationale. Nous sommes niais et légers; nous nous moquons de nos canons, de nos statuts, et, en dépit de Dieu et de la loi, nous nous faisons une situation qui finira par quelque grande catastrophe. »

Au XVIe siècle, la littérature polonaise se développe avec un certain éclat, et produit l'un de ses meilleurs poètes, Jean Kochanowski, l'aîné d'une brillante famille d'écrivains. Au XVIIe siècle, les auteurs abondent, et l'éloquence a pour représentant Pierre Skarga, le Bossuet de la Pologne. Ne semble-t-il pas inspiré par le souffle d'Isaïe et de Jérémie, l'orateur chrétien qui adressait à ses compatriotes, au milieu de leur prospérité, ces terribles avertissements? « Qui me donnera assez de larmes pour pleurer jour et nuit le malheur des enfants de ma patrie? Ainsi tu es devenue veuve, belle terre, mère de tant d'en-

fants ! Je te vois dans la captivité, ô royaume orgueilleux ! et tu pleures tes fils, et tu ne trouveras personne qui veuille te consoler. Tes anciens amis te trahissent et te repoussent; tes chefs, tes guerriers, chassés comme un troupeau, traversent la terre sans s'arrêter et sans trouver de bercail. Nos églises et nos autels sont livrés à l'ennemi ; le glaive se dresse devant nous ; la misère nous attend au dehors, et cependant le Seigneur dit : Allez, allez toujours ! — Mais où irons-nous, Seigneur? — Allez mourir, ceux qui doivent mourir ; allez souffrir, ceux qui doivent souffrir. »

Bientôt après, en effet, commence la décadence de la Pologne dans la politique comme dans les lettres. La Suède et la Russie lui enlèvent de belles provinces. Un héros, J. Sobieski, qui avait sauvé la chrétienté contre les Turcs, ne put sauver son pays contre les dissentions intérieures, l'anarchie des Diètes et les conséquences fatales de ce fameux *liberum veto*, qui livrait le sort du royaume à la merci d'une voix opposante dans des assemblées tumultueuses où la loi exigeait l'unanimité des suffrages.

En 1708, un sentiment patriotique provoqué par l'ambition envahissante de Catherine II, produisit la Confédération de Bar, dont le héros, l'inspirateur fut un simple moine, le P. Marc. Celui-là aussi déploya une sorte d'inspiration prophétique dans un chant simple et grave, plein d'énigmes et de mystères. « O Pologne, disait-il, tu dois d'abord tomber en poussière ; comme l'oiseau du soleil, tu renaîtras de tes cendres, et ton esprit deviendra la lumière, l'ornement de l'Europe. »

Il faut remarquer cette idée d'une Pologne vaincue, dispersée, subissant le martyre pour renaître ensuite et se transfigurer. Ce symbolisme chrétien de la nation se développera plus tard et servira de base à la littérature polonaise de nos jours, que l'on peut appeler la littérature de l'exil. Le sacrifice de la Pologne allait s'accomplir. Un favori de Catherine II, Stanislas-Auguste Poniatowski, allait être l'exécuteur de cette politique perfide qui aboutit au morcellement de la Pologne. Quand le troisième partage fut accompli en 1795, à la suite de la lutte où succomba héroïquement Kosciuszko, la Pologne n'eut plus qu'une ombre d'existence politique. Alors commença la grande émigration polonaise, qui s'est continuée jusqu'à nos jours. La Prusse et l'Autriche ont fait tous leurs efforts pour dénationaliser les pro-

vinces du partage, en leur imposant la langue allemande ; elles ont à peu près réussi à y étouffer la littérature et la vie nationale. La Russie a éprouvé plus de résistance dans son œuvre d'absorption ; mais les diverses insurrections provoquées par les émigrés ont toujours été noyées dans le sang, et la Pologne ne vit plus guère que par le souvenir et l'espérance. Mais il faut ajouter que cette espérance est invincible dans le cœur des Polonais, et que dans l'exil ou sur le sol natal, le sentiment patriotique n'a rien perdu de sa vivacité.

Chose remarquable, la littérature polonaise n'a jamais été plus originale, plus féconde que depuis les malheurs qui ont frappé le pays : elle s'est retrempée dans le deuil et dans les larmes. Ne pouvant agir, les Polonais ont écrit; les poètes ont saisi la lyre suspendue aux saules de Babylone; ils ont rempli l'Europe de leurs lamentations, et ces accents douloureux y ont provoqué une immense compassion. Tels furent Niemcewicz, Brodzinski, Mickiewicz, et surtout Krazinski, longtemps *poète anonyme*, dont les poèmes symboliques et mystiques sont l'expression de l'*âme polonaise* avec ses malheurs et ses souffrances. La Pologne subit sa *passion* comme le Christ; elle expie pour régénérer l'humanité; morte, elle sortira du tombeau, glorieuse, ressuscitée, pour entrer dans une vie nouvelle. Krazinski ne prêchait pas la révolte; sa muse ne parlait que de résignation et de sacrifice, en remettant à Dieu l'heure du réveil suprême; son dernier chant, *Resurrecturis*, est comme le résumé de sa mission conciliatrice et de l'idée dominante de ses œuvres.

La culture intellectuelle en Russie a été presque nulle jusqu'au XVIII[e] siècle. Des chants populaires, des légendes, des contes, quelques chroniques, notamment celle de Nestor, tels sont les rares documents qu'elle nous offre pendant une longue période de somnolence. Le réveil date de Pierre le Grand; il fut brusque et violent comme le génie du souverain qui l'avait provoqué. Mais comme l'élément national faisait défaut, il lui fallut tout emprunter à l'Europe, dans l'organisation administrative, militaire, industrielle, commerciale ; dans la science, les arts et les lettres. Le tsar ordonnait, tout devait plier et obéir. Le charpentier de Saardam savait au besoin manier la hache, équarrir, aligner, ajuster, et s'il le fallait, briser toute résistance. Les Russes ont une expression pour désigner ce travail improvisé à la

hache, (tapornoé rabote). Tous les moyens étaient bons à Pierre : il ne voyait que le but.

La littérature de cette époque est donc une œuvre d'importation et d'imitation. Kantemir, qui a voyagé en Europe et connu Montesquieu, imite Horace et Boileau ; Lomonossoff, le réformateur de la langue et de la poésie, se modèle sur Pindare, sur les lyriques français, et traduit les pièces de Corneille, de Racine et de Voltaire ; Trédiakowski met péniblement en vers russes le Télémaque et traduit l'histoire romaine de Rollin.

Sous Catherine II, l'œuvre de Pierre le Grand s'affermit et se complète. La Sémiramis du Nord est en correspondance avec Voltaire, d'Alembert et Diderot. Tout en flattant nos philosophes et en parlant notre langue, elle poursuit avec habileté la polique d'extension et de conquête léguée par Pierre. Autour d'elle, les écrivains commencent à s'inspirer du sentiment national. Tout en traduisant nos auteurs, Von-Vizine trouve des traits heureux dans la comédie ; Khemnister réussit dans la fable ; Derjavine domine tous les poètes de son temps par l'ampleur lyrique de son style, doué en même temps de grâce et de souplesse.

Karamzine remplit de sa renommée le règne glorieux d'Alexandre Ier. Son *Histoire de Russie*, un peu démodée aujourd'hui, lui attira les honneurs et les faveurs de la cour. C'est une œuvre nationale qui restera, tout en étant dépassée par des travaux plus modernes. Les œuvres littéraires se multipliaient comme pour réparer le temps perdu. Joukovski, nature rêveuse et mélancolique, importa le romantisme en Russie, en puisant dans les auteurs allemands et anglais ; la langue poétique lui doit un progrès sensible en grâce et en harmonie. Ce fut un chef d'école qui eut de nombreux imitateurs ; mais un de ses disciples fit pâlir son étoile et l'éclipsa par le droit du génie : ce fut Pouchkine, le plus grand poète, avec Lermontof, dont s'honore la Russie. N'oublions pas pourtant un autre poète qui complète cette triade illustre, le fabuliste Krylof, qui a conquis dans son pays, et à juste titre, la même renommée populaire que La Fontaine en France.

Bornons-nous à ces noms illustres : il faudrait en ajouter bien d'autres si l'on voulait être complet. La littérature russe a pris son essor comme le peuple qui la cultive. L'émancipation n'est plus un

problème : c'est un fait accompli dans l'ordre social comme dans le domaine des idées. Que des excès se mêlent à ce progrès si rapidement obtenu, il n'y a là rien d'étonnant. Quel peuple ne souffre pas de nos jours de ces éclosions laborieuses où des esprits impatients demandent à l'idéal humain plus qu'il ne peut réellement donner ? L'absolu n'est pas de ce monde, et le grand tort des rêveurs humanitaires est de ne pas le chercher là où il se trouve, c'est-à-dire au-dessus et en dehors de l'humanité, dans les croyances spiritualistes qui éclairent les ombres de nos destinées, en donnant à l'âme un point de repère et d'appui qui lui manque sur la terre.

Il nous reste à dire quelques mots des slaves du Sud, qui forment une population de dix à douze millions d'individus, compris entre la Hongrie, la Mer Noire et l'Adriatique. Serbes, Bosniens, Monténégrins, Dalmates, Slavons, Croates, Bulgares, Herzégoviens, tous parlent des dialectes slaves, dérivés de l'ancien Slavon. Plus que les autres slaves, ils sont restés fidèles au type primitif de la race; malgré l'oppression et la domination étrangère ils ont résisté à toute fusion, tant l'instinct patriotique est vivace parmi eux. La Serbie, soumise tour à tour aux Bulgares, puis à l'Empire grec, devint indépendante au XIIe siècle, sous des chefs nommés *Zupans*. L'un deux, Némania, prit le titre de *Kral* ou roi. Cette puissance des Serbes ne fut qu'éphémère, la division des grands vassaux la livra à la conquête des Turcs. La bataille de Kossovo (1389), date fatale et mémorable, commença pour elle un asservissement qui dura trois siècles. Ses chants populaires en conservèrent un douloureux souvenir, et servirent à entretenir dans les âmes le feu latent de la nationalité.

Admirable puissance de la poésie populaire ! Un peuple tombe ; il est foulé, opprimé, écrasé ; on le croit mort. Mais quand arrive le jour de la revendication et de la justice, cette poésie réveille les souvenirs des gloires antérieures, des malheurs immérités, des injures subies ; elle surexcite le patriotisme dans les cœurs, elle fomente une renaissance sociale et préside à la rénovation d'un peuple.

Tel est le sort et la mission de la littérature serbe. Depuis que cette nation a recouvré son autonomie (1819), elle s'est mise à l'étude avec ardeur, elle a repris ses traditions historiques. Ses *pesmas* ont été recueillis avec soin par Vouk Karadjitch, qui les a édités en 4 volumes.

On y trouve une grande fraîcheur d'imagination et comme un reflet de la poésie orientale. La langue serbe est une musique : c'est le plus harmonieux des idiomes slaves ; il occupe dans ces langues une place analogue à l'italien parmi les langues néo-latines ; de là le caractère aimable et harmonieux des pesmas serbes. Mais certains de ces poèmes revêtent un caractère héroïque et presque épique : tels sont ceux qui racontent les exploits du prince Marko, le Roland, le Cid de la Serbie. Avec son bon coursier Chabrac, Marko accomplit de merveilleux exploits, et il meurt en laissant trois bourses pleines de ducats, qui doivent être employées, l'une à ses funérailles, la seconde à orner les églises, la troisième à secourir les pauvres, les aveugles qui iront par le monde chanter la gloire de Marko.

La littérature illyro-serbe eut une période de gloire et de fécondité du xve au xviie siècle. Raguse était le centre de cette activité intellectuelle : elle fut l'Athènes des Serbes. Cette petite république avait recueilli, après la défaite de Kossovo, les membres les plus illustres de la nation. Le tremblement de terre de 1657, qui bouleversa Raguse, mit fin à sa prospérité littéraire et commerciale.

Aujourd'hui les divers groupes des slaves méridionaux tendent à se rapprocher, à s'unir ; ils sentent que là est leur force et leur intérêt d'avenir. C'est la littérature qui leur sert de trait d'union et de moyen de propagande. La langue elle-même a subi des réformes et acquis une fixité profitable à l'intérêt commun. Agram est devenue un foyer d'études comme autrefois Raguse ; elle a son théâtre national. De là, ses poètes, ses savants donnent la main à ceux de la Bohême. Une société littéraire, la *Matiça* (Reine des abeilles) [1], centralise le mouvement intellectuel et contribue de tous ses efforts à l'expansion de l'éducation et des lettres. Une vie nouvelle circule au milieu de ces populations longtemps arriérées ; elle se retrempe aux sources nationales ; elle se dégage autant qu'elle peut de l'élément germanique qui lui est hostile ; enfin l'ébranlement de l'Empire turc lui ouvre vers l'Orient des perspectives d'avenir.

---

(1) La plupart des pays slaves ont des sociétés littéraires semblables, portant toutes le nom de *Matiça*.

La Bulgarie, autre nationalité slave qui vient de surgir à l'indépendance, pourrait compléter ici notre aperçu général sur la race dont nous avons parcouru les vicissitudes ; mais il est inutile d'y revenir après l'étude que nous en avons faite ici-même, et à laquelle nous renvoyons le lecteur (1).

En résumé, les peuples slaves, descendus, comme les autres peuples de l'Europe, de la race arienne, et confondus souvent dans l'histoire avec les Scythes et les Sarmates, ne sont arrivés que bien tard à former des états indépendants. Ceux d'entre eux que pénétra la civilisation latine furent les plus favorisés sous le rapport de la culture intellectuelle ; les autres se ressentirent de l'immobilité de l'église orientale dont ils avaient adopté le culte. Mais depuis peu, leur contact avec les nations plus avancées les a poussés vivement dans la voie du progrès. Ils s'y sont jetés avec l'ardeur de la jeunesse ; leur imagination vive, parfois exaltée, réclame des résultats rapides qu'il vaudrait mieux demander à la réflexion, à la maturité. Ce qui peut les préserver des excès et donner de la durée à ce qu'ils fondent, c'est un sentiment patriotique très profond, c'est l'esprit de fraternité, c'est aussi l'esprit de famille, triple source des vertus publiques et privées qui maintiennent l'idée du devoir. Ajoutons que tous ces peuples sont essentiellement agricoles, et que la vie rurale est un des éléments les plus précieux pour la conservation des sociétés. Les slaves, par leur position géographique, ont un pied sur l'Orient et ne peuvent y regarder sans convoitise. Il y a là un vieil ennemi de leur race qui semble agoniser, et dont d'avance on se dispute l'héritage. La Grèce réclame un peu impérieusement sa part par avancement d'hoirie. La Bulgarie trouve que la guerre lui a fait une part incomplète et que la Roumélie serait bonne à annexer. Enfin la Russie chercherait volontiers sur les rives enchantées du Bosphore une compensation aux froides brumes de Saint-Pétersbourg et de Moscou. L'axe de la puissance slave tend ainsi à se déplacer. En Europe, où toute place est prise, il ne peut y avoir que des compétitions d'influence, et les conflits ont moins de profit que de péril ; tandis qu'en Orient s'ouvrent de larges espaces

(1) L'*Investigateur*, n° de juillet-août 1879.

où la civilisation peut trouver à combler bien des vides. C'est cet instinct qui pousse la Russie jusqu'au cœur de l'Asie et aux frontières de la Chine. Ce qui reste là d'anciens nomades ne peut guère lui opposer de résistance. Le peuple Russe a toujours eu l'œil tourné du côté de son berceau primitif, et la domination tartare, qu'elle a subie pendant plus de deux siècles, n'a fait qu'entretenir cet instinct presque nostalgique, constaté par ce vieux dicton populaire : « retourner en Asie. » Mais si les hirondelles peuvent passer d'une saison à l'autre aux régions opposées où le printemps les appelle, il faut aux peuples de longs siècles pour accomplir le cycle de leurs destinées providentielles.

BOUGEAULT.

LA GAULE ET LA FRANCE

ETUDE SUR LA FORMATION DE NOTRE NATIONALITÉ

(*Suite.*)

VII

Ces instincts malfaisants que j'ai signalés dans le chapitre précédents, on sait comment le fanatisme religieux les mit en action ; on sait comment, au signal d'Innocent III, une immense invasion, conduite par les barons du Parisis et du Hurepoix, par les Montfort, les Montmorency, les Levis, et ayant en queue la horde sauvage des Ribauds, submergea la Gaule méridionale; sous ce torrent dévastateur disparurent les institutions libres, la civilisation et les arts du Midi.

Tout cela n'eût pas tardé à renaître, une fois le flot passé; mais la royauté, se portant héritière des Montfort, installa dans le pays conquis, afin de s'en assurer la possession, des colonies de légistes et de docteurs, émanations du Parlement et de l'Université; elle leur donna pour mission de courir sus aux libertés publiques, et de faire prévaloir sur tous les points de son nouveau domaine les institutions et les usages de l'Ile de France, qu'on appelait alors la « France près Paris » (1). Le pape leur vint en aide par l'établissement de l'inquisition.

L'action combinée de ces trois puissants engins de destructions finit par avoir raison de toutes les résistances, de toutes les révoltes du

(1) Ce pays possédait ses coutumes particulières; l'ordonnance de Simon de Montfort, rendue en conformité des décisions du Parlement de Pamiers, les désigne ainsi : « Selon la coutume et usage de France près Paris » (*Histoire du Languedoc*, T. V., additions de M. de Mege, p. 54). « La même coutume qui s'observe en France près Paris » (Ibid. p. 55)

génie gaulois ; le gout des études philosophiques et des grandes discussions religieuses fit place à une dévotion étroite et timorée ; l'imagination perdit sa libre allure et ses vastes horizons ; la littérature et la langue provençale, pourchassées comme sentant l'hérésie, succombèrent rapidement ; la scolastique remplaça la gaie science ; cette société élégante et cultivée, ce Parage au sein duquel la primauté appartenait non à la puissance et au rang, mais à la délicatesse de l'esprit et à la distinction des manières, ne put jamais renaître de ses ruines. La noblesse devint, au Midi comme au Nord, une caste fermée, qui ne se recruta plus dans la bourgeoisie libérale et perdit peu à peu ses tendances progressives. L'ancienne Gaule indépendante finit par se trouver en dehors du mouvement intellectuel de l'Europe, au moment même où le Dante et Pétrarque recueillaient pieusement le grain qu'elle avait semé et que la tempête emportait au loin.

Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué peut-être, c'est que la Gaule indépendante entraîna ses vainqueurs dans l'abîme où ils l'avaient plongée. A l'aurore du XIIIe siècle la Neustrie brillait d'un vif éclat : la liberté y était en grand progrès, la société féodale y prenait un vernis de politesse très marqué, la littérature y atteignait un haut degré de perfection, les arts y prospéraient ; des esprits distingués et de grands caractères apparaissaient de toutes parts au sein de ces contrées jadis si stériles. Le voisinage et l'exemple du Midi étaient certainement pour beaucoup dans cette efflorescence remarquable de la Gaule francisée, et elle ne tarda pas à se ressentir de l'extinction de ce foyer bienfaisant. C'est vers les premières années du XIVe siècle que, sur les bords de la Méditerranée, les dernières voix libres cessent de se faire entendre : presqu'aussitôt la Neustrie elle-même éprouve un profond malaise. Les lumières s'obscurcissent ; l'ignorance, la superstition, reprennent plus d'empire qu'elles n'en avaient jamais eu ; des bas-fonds de nos villes sortent ces spectres hideux, la sorcellerie, l'envoutement, l'alchimie ; une cruauté surannée s'empare des populations et des magistrats eux-mêmes ; l'usage de la torture passe des tribunaux de la foi dans toutes les cours de justice, et fait peser partout une sourde terreur ; on ne rêve que maléfices, empoisonnements. C'est l'époque du massacre des lépreux et des juifs, du procès

des Templiers, etc. Sous cette obsession universelle, la poésie disparaît, et de deux siècles la France n'entendra plus rien qui y ressemble, si ce n'est quelques pièces gracieuses écrites en Angleterre par un captif que l'éloignement met à l'abri de l'influence sinistre à laquelle sa patrie est en proie. Des contes licencieux sont presque toute la littérature de cette époque; la grossièreté envahit tout, et le langage même des princes est d'un cynisme repoussant, à en juger par les propos que les chroniqueurs nous rapportent.

Cette grossièreté caractéristique est l'effet des misères publiques, qui désormais vont toujours croissant, de la guerre, de la famine, des brigandages, et surtout de la servitude chaque jour plus étroite dans laquelle tombe la France. La royauté a profité du fanatisme religieux pour violer les chartes des villes du Midi, et maintenant elle s'appuie sur ces précédents pour violer aussi celles des villes du Nord. Elle a déclaré aux habitants de Carcassonne qu'elle ne leur laisserait de leurs institutions municipales que ce qu'il lui plairait (1), aux habitants de Beaucaire et de Nimes qu'elle ne se croyait tenue d'observer ni le droit écrit ni les coutumes (2); et le régime du bon plaisir s'est trouvé du même coup établi dans toute l'étendue du royaume. Saint Louis s'est réservée à lui seul le droit de faire des communes, et il n'en a guère usé; ses successeurs en usent encore moins. La pratique des affranchissements collectifs se perd, on n'a même plus l'idée d'en demander; ce qui est pis encore, on voit des villes comme Roye, Bourbonne, Soissons, Meulan, renoncer d'elles-mêmes à leur municipalités. Le feu sacré s'éteint, les caractères se dégradent.

Les représentants du tiers-état, introduits dans l'assemblée des barons par une imitation tardive des anciennes coutumes de Languedoc, essaient de mettre un frein aux abus du pouvoir absolu; et ici Paris semble prendre un instant l'initiative qui lui incombe natu-

---

(1) *Hist. du Languedoc*, t. vi, p. 467. *Consuetudines... bonas et rationabiles eisdem dimittatis, ita tamen quia pro voluntatis nostræ arbitrio... eas amovere seu mutare valeamus.*

(2) *Jura scripta quibus utuntur... Volumus observari, non quod eorum obliget nos auctoritas vel adstringat, sed quia mores eorum in hac parte ad præsens non duximus immutandas.* (Ibid. t. vi, p. 499).

rellement; c'est un beau moment, mais qui dure peu. Les violences de la population parisienne, incapable de comprendre une lutte légale, rebutent le parti modéré de l'assemblée qui se rejette dans les bras du régent; Paris, après avoir compromis le parti libéral par ses fureurs, lui porte le dernier coup par ses défaillances; Charles VI vient à la tête des contingents féodaux de l'Ile de France, de la Normandie et de la Picardie, désarmer la bourgeoisie et imposer au royaume l'acte du 21 janvier 1383, qui en établissant d'une manière permanente des taxes arbitraires, supprime définitivement le principe du vote de l'impôt. C'est le servage universel.

Le royaume de France sent bien la dégradation dans laquelle il est tombé; il se désaffectionne du gouvernement qui l'y a réduit, et malheureusement le sentiment de la solidarité nationale s'en va avec l'ancienne affection pour les rois qui la représentent. Les provinces s'efforcent de couper le lien qui les unit à un royaume en perdition. Elles tâchent du moins de se tenir dans une demi-indépendance, à l'état de duchés-vassaux ayant à leur tête des princes du sang royal, à défaut de dynasties indigènes. La Flandre, le Hainaut, la Franche-Comté, la Bourgogne se groupent autour de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, et offrent ouvertement leur aide à l'Anglais pour la destruction d'une monarchie oppressive. La Bretagne cherche aussi son salut particulier dans l'alliance anglaise, sauf a essayer, une fois le péril passé, de se soutenir par ses propres forces entre les deux puissances ennemies. La Guyenne et la Gascogne jouent un jeu analogue : elle se réfugient sous l'aile de l'Angleterre dès que la main de la France s'étend pour les saisir, puis se replacent sous la protection du roi de Paris aussitôt que le roi de Londres veut user de ses droits. Le Bourbonnais et le Forez ont aussi leur petite dynastie locale issue de Saint Louis, mais n'en disputant pas moins pied à pied le terrain des franchises provinciales. Un autre descendant de Saint Louis règne sur l'Anjou, le Maine et la Provence, et traitant à part avec l'Anglais, se maintient vis-à-vis de la France dans une situation de neutralité armée. La Savoie et la Lorraine, dont les chevaliers venaient autrefois combattre sous le drapeau royal à Mons-en-Puelle, à Cassel, à Crécy, se rejettent violemment en arrière pour échapper à la maligne influence qui règne sur la France. Valenciennes, sollicitée de

se donner au roi Charles V repousse péremptoirement la proposition « de peur d'être réduite à une condition de servitude, ainsi que les gens de Paris et des villes françaises »[1]. Enfin les provinces qui entourent immédiatement la capitale, et cette capitale elle-même, acceptent, en dépit des protestations héroïques de quelques groupes isolés, la domination étrangère, préférant cette situation humiliante au gouvernement de Valois.

Quand les tendances séparatistes se manifestaient si ouvertement dans le reste du royaume, que ne devaient-elles pas être au sein de l'Aquitaine et de la Langue d'oc ! Ces contrées au travers desquelles Montfort et ses croisés avaient promené pendant douze ans le fer et le feu, que Philippe-Auguste, Louis VIII et Saint Louis, profitant de l'épuisement de leurs défenseurs, avaient définitivement mises sous le joug, que les frères de Charles V, Louis d'Anjou et Jean de Berry, avaient gouvernées avec une telle brutalité qu'on avait dû les révoquer tour à tour, malgré le sang royal qui coulait dans leurs veines ; ces contrées où venait de se produire la vaste et furieuse insurrection des Tuchins, quelle ne devait pas être leur hostilité contre une monarchie que sa capitale elle-même repoussait avec horreur !

Et cependant ces provinces n'avaient pas encore perdu entièrement l'instinct patriotique qui les avait autrefois poussées au-devant de Louis-le-Jeune, en dépit des agressions de ce prince. Elles n'oubliaient pas leurs griefs assurément, mais dans le fond de leur cœur une attraction irrésistible les attachait encore à celui qui portait le drapeau national; elles ne pouvaient se résoudre à rompre entièrement avec la monarchie et à se donner soit à l'Anglais soit au duc de Bourgogne.

Cette disposition particulière de la Langue d'oc, de l'Aquitaine, auxquelles il faut encore joindre le Dauphiné, est un fait digne de remarque. Leur opiniâtre adhérence au gouvernement qui les opprimait et auquel elles venaient de résister avec une énergie désespérée ne peut s'expliquer que par la force du génie gaulois dont ces régions avaient si longtemps été le foyer ; il était tout simple que le représentant officiel

(1) *Hist. de France* d'Henri Martin, t. v, p. 253, note.

de la nationalité trouvât son dernier refuge là où le sentiment de l'individualité nationale et l'horreur de la domination étrangère s'étaient toujours manifestés avec le plus de force, dans le pays d'Ecdicius, de Sidoine Apollinaire, de Waïfre, de Raimond-Pons, de Raimond V et d'Aimar de Limoges.

L'héritier légitime de la monarchie, dépouillé, fugitif comme jadis Louis d'Outremer, s'était instinctivement dirigé vers les contrés où Louis d'Outremer lui-même avait autrefois trouvé des défenseurs : il s'était enfoncé dans les montagnes du plateau central. En 1422, à la mort de son père, il se trouvait au Puy. C'est là que lui fut suggérée sans doute la grande pensée d'un appel aux Etats-généraux.

Les Etats-généraux étaient comme abolis depuis que le roi s'était arrogé le droit de décréter les impôts. La dernière assemblée avait été convoquée en 1380; il y avait quarante deux ans de cela ; mais le dauphin était dans une situation désespérée qui nécessitait des remèdes héroïques ; on lui assurait que le recours aux Etats était le seul moyen qui pût déterminer un mouvement national en faveur de cette monarchie dont le dernier titulaire venait de signer authentiquement la suppression par le traité de Troyes ; Charles se résolut à tenter ce moyen et convoqua à Bourges, pour le mois de janvier 1423, les députés des trois ordres, leur promettant de se conduire en tout par leurs avis et surtout de s'en remettre absolument à eux pour l'assiette et la répartition des contributions ; cet engagement n'est pas constaté par les documents, qui font entièrement défaut ; mais ce qui est constaté c'est le soin avec lequel Charles s'abstint, durant les années suivantes, de toute levée arbitraire de deniers, et l'empressement qu'il mit à réprimer une opération de ce genre tentée sans ordre par ses ministres en 1427 ; puisqu'il se proposait de respecter si scrupuleusement le principe du libre vote, on avouera qu'il eût été bien mal avisé de ne pas annoncer cette intention en 1422, alors qu'il avait le plus grand besoin de stimuler l'inertie des partisans qui lui restaient encore.

Les provinces auxquelles le Dauphin s'adressait étaient comme nous l'avons dit, l'Aquitaine, la Langue d'oc, le Dauphiné ; c'était toute la partie du territoire qui ne s'était ni donnée aux Anglais ni déclarée pour le duc de Bourgogne ; il comptait aussi sur l'appui de la Bretagne, désormais en hostilité déclarée avec l'Angleterre. Chose singu-

lière, l'ensemble de ces provinces reproduisait vaguement le territoire de l'ancienne Gaule indépendante, qui se trouvait ainsi invitée à se réorganiser en opposition à la Neustrie, sous l'autorité d'un roi d'Aquitaine, avec la liberté pour drapeau.

Charles cependant se dirigeait vers Bourges à travers la désolation que ses pères avaient faite ou à laquelle ils avaient du moins grandement contribué. Il comtemplait autour de lui ces terres sans culture, ces débris fumants, ces visages livides, victimes de la déplorable administration de Charles VI, de Louis d'Anjou et de Jean de Berry, et de la brutalité sans frein des bandes armagnaques. Il se demandait si ceux à qui il faisait appel viendraient au rendez-vous que leur donnait le fils de Charles VI.

Ils y vinrent : au jour dit, les députés arrivèrent, à travers mille difficultés et mille périls. Dès qu'ils se virent réunis ils se communiquèrent leurs sentiments ; et aussitôt jaillit vers le prince un cri énergique : c'était la plainte du pauvre peuple succombant sous les mauvais traitements de la soldatesque, de ces *écorcheurs* plus malfaisants que les Anglais. La Gaule avait retrouvé la voix ; elle s'en servait d'abord, et cela se comprend, pour manifester son indignation ; mais elle ne refusait pas son concours au jeune roi de Bourges. Les Etats accordèrent sans hésiter une taille générale (1). Ils en accordèrent une nouvelle l'année suivante dans une autre réunion tenue à Selles-sur-Cher, en y mettant pour condition que dix mille hommes entreraient immédiatement en campagne contre l'Anglais (2). En 1425 les députés commençaient à s'impatienter de la lenteur que mettait Charles à pourvoir aux maux dont on s'était plaint : ils déclarèrent qu'ils n'accorderaient la taille de cette année qu'à condition qu'il plût au roi de leur communiquer les dispositions arrêtées à l'effet de réprimer les excès des troupes (3). Les écorcheurs, les favoris, s'irritèrent et proposèrent de jeter à l'eau l'orateur des Etats, Combarel ; mais Charles avait trop besoin de cette assemblée pour la laisser molester ; il fit tout ce qu'on voulut.

(1) *Hist. des État généraux* de M. Picot, t. XVIII, p. 306.
(2) *Ibid.* p. 307.
(3) *Ibid.* p. 309.

Ces représentants de l'Aquitaine, de la Languedoc et du Dauphiné, auxquels étaient venus se joindre les chefs ou les enfants de familles princières de Bretagne, d'Anjou et de Bourbon, et au milieu d'eux ce roi de Bourges recevant avec reconnaissance les subsides d'une population libre, ce n'est plus assurément le royaume de Philippe-de-Valois, tout brillant du dernier éclat du moyen-âge, et traînant à sa suite une clientèle nombreuse de rois et de nations : ce n'est plus cela, mais c'est peut-être quelque chose de mieux. L'esprit patriotique qui, sous Philippe-de-Valois ne suffisait déjà plus pour arracher la victoire aux Anglais bien inférieurs en nombre, qui à la voix de Duguesclin s'était réveillé un moment pour s'éteindre de nouveau sous les excès des Armagnacs, et qui avait ensuite paru mort à jamais, l'esprit patriotique anime visiblement ces quelques provinces réunies autour de l'étendard national ; ce n'est plus un royaume, mais c'est encore un peuple. Est-ce donc la Gaule qui renaît, et allons nous la revoir bientôt debout dans sa splendeur du temps des croisades ?

On pourrait l'espérer lorsque, sous les ordres de Barbazan, de Lafayette, de Richemont, la petite armée nationale se jette sur l'ennemi sans regarder au nombre, essayant de donner la main aux Orléanais que le souffle a gagnés, aux héroïques défenseurs du Mont Saint-Michel, aux Picards de Jacques d'Harcourt, aux Normands d'Ambroise de Loré. Au milieu de cette armée apparaît tout à coup Jeanne d'Arc : c'est la fille de pauvres paysans habitants ces contrées situées entre la Neustrie et l'Austrasie, qui n'ont jamais subi complètement l'influence des Franks Saliens ni celle des Franks Ripuaires. L'esprit de la race gauloise semble incarné dans cette pauvre bergere ; enfant inspirée, simple de cœur, mais en même temps d'une hauteur d'âme incomparable, pleine du feu qui coulait dans les veines des anciens champions nationaux, ferme comme Blandine, fière comme Victoria, dévouée comme Éponine, pieuse comme Geneviève, gaie, gracieuse et charmante comme les reines du Parage, parlant le clair langage de Joinville et de Jean de Meung, éclatante de bon sens, de logique et de réparties, animée au plus haut point de l'instinct spiritualiste de la race, comme de sa disposition traditionnelle aux actions généreuses, cette grande figure n'est-elle pas une évocation de la Gaule elle-même ?

De tous côtés la nationalité rassemble ses forces et se groupe autour du noyau solide formé par l'Aquitaine. Le centre d'action est Bourges, où Jacques Cœur prépare la recouvrance de la Neustrie en coulant des canons et frappant des écus, au moyen des ressources que lui fournit le commerce d'une maison sans rivale en Europe. Le roi a pris des ministres roturiers, de même qu'il s'est entouré des représentants de la bourgeoisie ; dans sa détresse il ne regarde plus de si près aux quartiers de noblesse ; d'ailleurs Jacques Cœur, Bureau, Cousinot, Chevalier ne sont pas seuls dans le Conseil du Prince : le breton Richemont et d'autres nobles de vieille race ont compris leurs desseins patriotiques et leur prêtent un concours dévoué, bien que la puissance militaire de l'aristocratie doive y succomber. Grâce à ces braves gens, l'œuvre est enfin accomplie ; une armée est debout, compagnies d'ordonnance, francs-archers bien armés, bien pourvus ; les écorcheurs sont réprimés ; la Normandie et la Picardie rentrent dans le giron ; Paris confus se rend au roi de Bourges, qui achève ses victoires en s'emparant de la Guyenne.

Qu'allait-il faire maintenant ? allait-il réinstaller le gouvernement national, le palladium de la vieille Gaule, au sein de ce Paris qui avait reçu sans coup férir le roi étranger ? Si le cœur de la nation battait quelque part ce n'était point là, c'était au sud de la Loire.

Et il battait encore ! Malgré les ravages des croisés franco-allemands et des grandes compagnies, malgré l'inquisition, l'écorcherie, les dilapidations, l'oppression, et la dégradation qui en était résultée, on sentait dans l'air le souffle de l'esprit gaulois. Cette nationalité morte était réssuscitée comme par miracle à la voix de Jeanne d'Arc et de ses braves compagnons, de Jacques Cœur et de ses collaborateurs, de Combarel et de ses collègues ; il yavait encore une étincelle de vie dans le corps exténué de la patrie, on la voyait briller distinctement.

Mais avec quel soin filial il eût fallu couver cette flamme vacillante et l'abriter du vent et de l'orage ! De quelle tendresse ingénieuse et vigilante il eût fallu entourer ce Lazare sorti du tombeau ! avec quelle sollicitude on eût dû le nourrir des aliments qui pouvaieut réparer ses forces épuisées !

Ces soins pieux, il appartenait à la royauté de les rendre : elle qui avait porté les premiers coups à la nationalité gauloise par la conquête

brutale de la Langue d'Oc, qui depuis lors n'avait cessé de s'acharner sur elle qu'après avoir signé sa suppression par un acte authentique, elle était venue au lendemain du traité de Troyes demander un appui à sa victime : et le cadavre, se levant à cet appel, avait tout chancelant jeté, d'un coup d'épaule, les Anglais à la mer et sauvé ses bourreaux; quelle n'eût pas dû être la reconnaissance de Charles VII pour ce génie de l'ancienne Gaule qui lui avait fourni des légions, qui avait animé, fortifié les amis des jours de malheur !

Malheureusement la reconnaissance n'était pas, comme on sait, la vertu de Charles VII. Pour ranimer la Gaule à demi morte il fallait absolument lui laisser respirer l'air de la liberté : c'était son air natal, c'était son élément naturel, c'était l'aliment dans lequel elle avait puisé jadis, à la chute de l'empire romain, la vie et la santé. La liberté, c'étaient les chartes des villes respectées désormais, les Etats provinçiaux maintenus et fortifiés, les Etats généraux convoqués périodiquement et chargés, seuls, d'établir l'impôt; c'étaient les pillages des gens des geuerre réprimés, l'ordre maintenu : car ordre et liberté sont deux mots synonymes. Tout cela le Dauphin l'avait promis à Bourges aux représentants des trois ordres, à l'heure de sa détresse ; il ne fallait que tenir sa parole. Mais Charles avait les instincts despotiques des Valois ; la liberté qu'il avait invoquée hypocritement pour arriver au trône, il n'en voulait plus. Si le siège du gouvernement fût resté en Aquitaine, il y eût repris de lui-même, indépendamment de la volonté royale, les allures libérales qui étaient de tradition en ce pays : Aux côtés de la municipalité de Bourges, de ses prudhommes élus, de son assemblée générale des citoyens décidant toutes les questions importantes, il eût été impossible de conserver longtemps un conseil de gouvernement où ne se fit point entendre la voix de la nation. La même difficulté se fût produite à Limoges, à Clermont, à Poitiers.

Ce fut précisément pour cela que Charles replaça son gouvernement à Paris. Cette ville était éminemment propre à servir de siége au pouvoir absolu : rompue de bonne heure à la servitude par les Mérovingiens et leurs Leudes, sa population avait entièrement perdu ce sentiment de la légalité qui est la source de l'esprit public et sans lequel chacun n'a plus ni le respect du droit des autres ni la foi dans

son propre droit; malgré quelques élans vers la liberté, l'histoire de Paris était, en somme, encourageante pour un prince qui rêvait l'établissement d'une autocratie. Charles se disposait à demander qu'on lui votât les impôts pour toute la durée de son règne et l'on n'était pas éloigné de lui accorder sa demande; mais ce n'était pas là le terme de ses désirs. Son secret espoir était de recouvrer la faculté de taxer lui-même la nation ; cette faculté il la voulait sinon pour lui, au moins pour ses successeurs; et il préparait déjà sa fameuse déclaration portant que le roi avait le droit d'établir à lui seul les impôts nécessaires et que « assembler les Etats n'est que charge et dépense au pauvre peuple ». Mais il sentait combien il eût été difficile à ses successeurs de mettre cette doctrine à exécution, tant que leur personne se trouverait à la merci des populations qui avaient pris part à l'insurrection des Tuchins. La masse parisienne, au contraire, s'était toujours montrée, en somme, respectueuse de la force. Dans ses moments d'effervescence même on l'avait toujours vue docile et moutonnière, ne raisonnant pas plus ses actes lors du massacre des maréchaux par Marcel que quand il s'agissait du meurtre de Marcel lui-même, toujours obéissant aveuglément, que ce fût à un roi ou à un démagogue ; c'était là le triste fruit d'un régime sans garanties, de l'absence d'institutions libres, sacrées aux yeux de tous. Les parisiens s'étaient habitués à ne reconnaître que le droit du plus fort, le seul qu'on leur eût jamais enseigné. Chacun d'eux cherchait à s'accommoder de son mieux du régime établi, s'en prenant, quand il souffrait, aux hommes, non aux institutions, se ruant en furieux sur un agent obscur, puis s'arrêtant épuisé dans cet état de lassitude qui suit les actes de violence. Là Charles ne redoutait le voisinage d'aucune assemblée populaire véritablement énergique : le « parloir aux bourgeois » ne semble pas avoir jamais été, sauf au temps de Marcel, le foyer d'une vie municipale très intense. Là il n'y avait pas a craindre les luttes patientes et tenaces pour le droit et la justice.

Le roi réinstalla donc à Paris le Parlement, la Chambre des comptes, la cour des aides, la cour des monnaies, les archives, toute la machine gouvernementale créée par les légistes; il en rendit la garde à la Bazoche et à l'Université, si zélées à faire valoir les droits de l'autorité, que cette autorité fût anglaise ou française ; il en confia la

défense à cette population parisienne, dont la logique étroite ne comprenait que les idées simples : « le pasteur et le troupeau », « le père et les enfants », « un roi et une foi », et pour qui l'idée de pondération des pouvoirs était quelque chose de monstrueux; en un mot, Charles livra entièrement au vieil esprit de violence et de force brutale cette nationalité gauloise ressuscitée qui venait de le replacer sur le trône : c'était la tuer une seconde fois; elle n'était plus de force à supporter une pareille épreuve.

Conformément à la déclaration de Charles VII, Louis XI en montant sur le trône prorogea de sa propre autorité les impôts qui légalement expiraient avec son père. Les protestations de quelques villes indignées, Reims entr'autres, furent étouffées dans le sang. Le régime du bon plaisir était rétabli : la liberté, un instant relevée, se recouchait définitivement dans sa tombe, et la Gaule avec elle. L'apparition de Jeanne d'Arc, le mouvement national avec lequel elle avait coïncidé, au lieu d'être une résurrection, comme on avait pu le croire, ne se présentaient plus que comme une dernière convulsion, comme l'éclat momentané que jette un flambeau mourant ; tout était bien fini cette fois : la Gaule n'existait plus.

Quelles étaient donc ces masses qui formaient la population du royaume de Louis XI ? C'était le résidu d'une nationalité détruite ; c'était le produit de la corruption du corps social, corruption à laquelle Paris avait servi de ferment. Peut-être raconterons-nous un jour comment allait sortir de ces débris une nationalité nouvelle.

MEUNIER.

ESSAI
SUR LA PEINTURE FRANÇAISE
AU XVIe SIÈCLE.

I

A quelque point de vue que l'on se place pour examiner l'histoire du XVIe siècle, on est frappé du prodigieux mouvement intellectuel dont ce siècle a été le témoin : une révolution profonde s'accomplit alors dans le domaine des idées ; la raison humaine, enfin émancipée, tente un immense effort vers la lumière et la vérité philosophique ; une lutte opiniâtre s'engage entre l'esprit nouveau, qui veut s'affranchir, et l'ancienne tradition qui ne cède qu'à regret. L'étude de la civilisation antique fournit un aliment aux aspirations d'un monde avide de connaissances et de jouissances nouvelles. La découverte de l'Amérique vient de mettre à néant les vieux systèmes géographiques ; l'invention de l'imprimerie a donné à la pensée un merveilleux instrument de propagation. Le goût des lettres, des sciences, des arts se développe de plus en plus. C'est le siècle de l'Arioste, de Camoens, de Cervantes, de Shakespeare, de Rabelais, de Michel-Ange, de Raphaël, de Corrège, d'Andréa del Sarte, de Léonard, de Titien, de Veronèse, de Jean Cousin, de Jean Goujon ; Palladio et Vignole donnent les règles de l'architecture ; André Vesale et Ambroise Paré établissent la médecine sur des bases rationnelles ; bien d'autres encore s'illustrent par des travaux de tout genre. Les mœurs se transforment, un nouvel équilibre s'établit ; la société moderne se fonde. C'est un élan général et superbe ; l'humanité reprend sa marche vers l'avenir. C'est la *Renaissance*.

La France ne fut pas la dernière à prendre part à ce mouvement, commencé chez elle dès le XVe siècle, mais que le contact de l'Italie pouvait seul accentuer et féconder. C'est à un point de vue particulier que j'en veux essayer l'étude ; mais tout se tient dans l'histoire des peuples, et les faits politiques, sociaux, littéraires, artistiques, scientifiques, ont une étroite parenté, parce qu'ils sont, le plus souvent, le produit de mêmes causes.

L'école française de peinture offre ceci de remarquable qu'elle est comme le résumé des écoles voisines. On y trouve surtout la trace de l'art flamand et de l'art italien. Est-ce à dire que l'école française n'ait aucune originalité ? Rien ne serait moins vrai. Les peintres français, avec plus ou moins de bonheur, ont pris à leurs voisins le procédé ; mais toujours, sauf de rares exceptions, ils ont tiré de leur propre fonds ce qui fait réellement la valeur d'une œuvre d'art : l'idée et le sentiment.

La langue française aussi s'est enrichie d'emprunts faits à des langues étrangères, anciennes et modernes ; pourtant, le français, ce langage si riche, si souple, si varié, si propre à exprimer toutes les idées, ce langage a été l'instrument d'une littérature véritablement nationale et qui ne doit rien à ses voisines.

Eh bien, ce qui s'est passé pour la littérature, s'est accompli de même pour les beaux-arts ; les artistes français ont étudié l'art étranger, mais ils ont cherché en eux-mêmes l'inspiration, et ils ne sont ni italiens, ni flamands, ni allemands, ni espagnols, mais indiscutablement *nationaux*.

En même temps, chose remarquable, ils ont abordé tous les genres. La peinture italienne est surtout religieuse et spiritualiste ; les flamands et les hollandais se sont livrés à l'étude de la nature réelle, à la représentation des choses intimes et familières ; les allemands sont mystiques ; les espagnols ont le naturalisme violent d'un Murillo, d'un Ribeira et d'un Velazquez.

Or, si nous examinons attentivement l'école française, qu'y voyons-nous ? La vérité minutieuse avec les Clouet ; la vivacité du crayon avec les Quesnel et les Dumonstier ; le réalisme avec les frères le Nain et le Valentin ; le spiritualisme dans toute sa grâce avec Lesueur, dans toute son austérité avec Philippe de Champagne ; la pensée dans toute

sa force avec Poussin ; l'effet prestigieux de la lumière avec le Lorrain; la vérité frappante avec nos nombreux portraitistes du XVIIe siècle ; la composition magistrale avec Lebrun ; l'esprit, la légèreté du pinceau avec les peintres du XVIIIe siècle; sans compter les qualités si diverses et si éminentes des artistes du XIXe ; en un mot, nous trouvons en France, et parmi les artistes d'une école unique (1), les qualités qu'on loue tant, et avec raison, chez les peintres merveilleux qui ont illustré les écoles rivales ; et avec tout cela, toujours cette observation sagace, cet esprit philosophique, ce sentiment exquis, cette clarté d'expression qui sont les qualités propres du génie français, et qui sont comme la marque et le lien de notre grande famille artistique.

L'*idée* est éternelle dans sa durée, et infiniment variée dans ses formes diverses. L'artiste, comme le littérateur, dont l'inspiration est bornée à un seul genre, et qui s'y consacre tout entier, peut produire dans ce genre des œuvres supérieures. Mais une école, dont la vie n'a pas de limites, ne peut se répéter éternellement. L'art français a cette supériorité d'avoir pour champ d'études, toute la raison, toute l'âme humaine ; il se transforme comme la société qu'il reflète ; ne s'attachant ni à un type, ni à un dogme, il suit dans toutes ses phases la marche du progrès ; de sorte que, (remarquons-le bien, ceci est un fait historique) alors que toutes les écoles étrangères, après une enfance plus ou moins longue, ont atteint à une certaine époque leur apogée, après lequel elles ont été déclinant jusqu'à la mort, l'école française, au contraire, au lieu de mourir, se transforme, se retrempe, et se

(1) Ecole unique ; on peut certainement objecter que les peintres français ont suivi chacun, suivant leur tempérament particulier, la manière de différents maîtres. A la rigueur on peut dire : l'école des Clouet, l'école de Vouet, l'école de Poussin, etc.. mais incontestablement ces différences n'ont pas en France le même caractère qu'elles avaient eu en Italie. On ne saurait dire l'*école italienne*, alors qu'on dit couramment l'*école française*. Cela tient sans doute à la constitution différente des deux pays. En France, il n'y a pour ainsi dire point de gloire locale : en Italie, c'était le contraire ; chaque centre artistique a donné des œuvres d'un caractère bien défini. Ainsi, les Vénitiens furent surtout coloristes, les Florentins se distinguèrent par le dessin et la composition. La France, n'étant pas comme l'Italie, divisée en petits Etats indépendants, tout s'y trouve centralisé au cœur même du pays ; et les écoles de Lyon ou d'autres villes, n'ont eu qu'un éclat tout relatif.

retrouve chaque fois plus jeune, plus vivante, pleine de sève et de vigueur, immortelle comme la pensée. [1]

Il peut être intéressant de rechercher quelle part d'influence revient à chacune des écoles étrangères dans la formation de l'école française. Certes, la peinture nationale ne date pas seulement de la Renaissance, et nous trouvons, dès le commencement du xve siècle, quelques artistes dont le nom mérite d'être conservé. Toutefois, ce n'est qu'à la fin de ce même xve siècle que le mouvement artistique, en pleine effervescence en Italie, se communiqua à la France d'une manière efficace. Chose remarquable, mais non sans exemple, la guerre fut l'auxiliaire de la civilisation, et contribua puissamment à la propagation de la Renaissance dans notre pays.

Mais cette révolution soudaine faillit avoir des conséquences funestes. A force d'étudier les anciens dans leur langue, dans leurs mœurs, dans leurs habitudes, on en vint à vouloir les imiter absolument .La langue française, remplie de mots et de tournures grecques, prit une forme pédante, ampoulée, et perdit momentanément sa clarté, sa simplicité, jusqu'au moment où Malherbe signifia leur congé à tous ces intrus qui avaient fait invasion dans notre idiome. Les beaux-arts, et surtout la peinture subirent une influence analogue, caractérisée par l'établissement de l'école dite de *Fontainebleau*.

Qu'est-ce que cette école de Fontainebleau? Comment s'est-elle formée? Dans quelle mesure son action s'est-elle exercée sur l'art

(1) Nous assistons en ce moment à une sorte de résurrection; la dernière Exposition universelle a révélé les efforts souvent heureux de nos voisins. Mais n'est-ce pas vers la France que la plupart des artistes étrangers tournent leurs regards? Ne viennent-ils pas, en grand nombre, chercher à Paris, dans nos salons annuels et nos expositions particulières, la consécration de leur talent. Il est constant, d'ailleurs, qu'on étudie les œuvres des anciennes écoles italiennes, allemandes, espagnoles, flamandes, comme on étudie l'art grec, c'est-à-dire en les considérant comme ayant donné leur *summum*. L'évolution de ces écoles est complète; elles ont passé par tous les degrés de la vie, de la naissance au déclin. Depuis bientôt deux siècles, en peinture surtout, elles n'ont rien produit qui puisse être comparé aux œuvres d'un Rembrandt, d'un Albert Dürer, d'un Raphaël ou d'un Murillo; je crois donc avoir raison de dire qu'elles sont mortes. Mais, si les écoles peuvent disparaître, l'art ne saurait mourir; le remarquable mouvement auquel nous assistons aujourd'hui en est la preuve la plus convaincante.

français ? Ce sont là des questions qui sont naturellement liées à l'histoire des origines de notre école de peinture, et qu'il convient d'examiner avec attention.

Dès le milieu du XVe siècle, des artistes français avaient tourné leurs regards vers l'Italie. Le roi René, amant passionné des lettres et des beaux-arts, y était allé prendre des leçons, et nous avons de lui, au musée de Cluny, un tableau représentant la *Prédication de la Madeleine à Marseille*, morceau précieux, au point de vue de l'histoire de l'art. (1)

A la même époque, Jean Fouquet était allé à Rome.

Mais, c'étaient là des tentatives individuelles, qui n'eurent, on peut le dire, aucune influence appréciable sur l'art français. Il est permis d'affirmer que, sauf des vitraux et des miniatures admirables, aucune peinture véritablement remarquable, au point de vue artistique, n'est sortie de la main des Français avant le XVIe siècle. Ce retard peut s'expliquer aisément.

D'abord, la Renaissance devait nécessairement commencer par l'Italie, et cela par deux raisons : c'est en Italie, comme pays le plus proche, que se réfugièrent un grand nombre de savants et d'artistes byzantins chassés de Constantinople par l'invasion des Turcs ; en second lieu, c'est encore en Italie que se trouvait la plus grande quantité de monuments de l'antiquité grecque et romaine ; ces monuments dispersés, mutilés, enfouis pendant la période barbare, reparaissaient au jour peu à peu ; c'est sur le sol de l'Italie qu'ils se trouvaient, c'était elle qui devait naturellement en tirer les premiers profits.

Au contraire, les beaux-arts de l'antiquité avaient peu pénétré dans la Gaule, et ils étaient positivement inconnus de la France du moyen-âge ; du moins, aucun ouvrage français de cette époque ne paraît avoir été inspiré par l'étude de l'antique.

---

(1) Ce tableau d'une touche sèche, mais d'une composition remarquable pour l'époque, nous montre le roi René lui-même, et Jeanne de Laval, sa femme, au milieu de l'auditoire de Madeleine. Le fond représente en perspective chinoise, le port de Marseille Ce n'est certes pas là un *chef d'œuvre*, mais c'est au moins un morceau curieux et très digne d'attention.

La France, au XVe siècle, terminait à peine la sanglante lutte au prix de laquelle elle avait acheté son indépendance et son unité. Louis XI s'occupait peu de ce qui se passait hors des frontières, et telle était la centralisation de l'époque, que lui seul pouvait donner le branle. Il n'y songea même pas. Esprit pratique, absorbé par les questions intérieures, n'aimant point le faste, d'ailleurs, et, par conséquent, peu porté vers les beaux-arts, s'il n'apporta aucune entrave à l'expansion du goût national, il ne lui imprima non plus aucun élan. L'art français demeura concentré en lui-même; la peinture surtout resta stationnaire, parce qu'elle avait besoin, pour se perfectionner, de l'étude de l'art grec, alors presque inconnu en France. Charles VIII, en commençant les guerres d'Italie, fut inconsciemment le promoteur du mouvement qui devait transformer l'art français. Ces guerres, se continuant sous Louis XII et François Ier, mirent en contact permanent la France et l'Italie, et achevèrent de développer chez nous le goût des œuvres de l'antiquité. La Renaissance des arts pénétra enfin en France, mais à la suite seulement de la Renaissance des lettres. La raison de ce fait est facile à trouver : les œuvres d'art n'ont pas, comme les livres le don d'ubiquité. La gravure seule peut les multiplier, et encore, d'une manière incomplète. Il fallait au XVe et au XVIe siècle, pour les étudier sur place, accomplir de longs et périlleux voyages, dont les difficultés peuvent expliquer, au moins en partie, la lenteur avec laquelle se propagea d'abord en France le mouvement artistique.

François Ier, prince intelligent, lettré, prodigue, ami du luxe, encouragea autant qu'il le put ce mouvement qu'il comprenait, et qui devait donner tant d'éclat à son règne. Il attira en France Léonard de Vinci, Andréa del Sarte, Benvenuto Cellini, acheta à grands frais les œuvres des maîtres italiens, fit venir d'Italie des artistes à qui il confia la décoration du château de Fontainebleau qu'il faisait rebâtir.

Mais Léonard, venu en France au déclin de sa vie, n'y put exécuter aucune peinture ; encore moins y fonder une école. (1) C'est à *Rosso*,

---

(1) Léonard, venu en France en 1517, mourut à Cloux, près d'Amboise, en 1519. Il avait alors 67 ans. Accablé d'infirmités, il n'avait pu entreprendre en France, aucun travail. Il avait apporté avec lui la *Joconde* et le carton de la Sainte-Anne.

à *Primatice*, à *Nicolo del' Abbate*, que revient l'honneur d'avoir les premiers apporté en France l'art de la Renaissance.

II

Rosso, né à Florence en 1496, était à la fois poète, musicien, architecte et peintre, chose assez ordinaire alors. Il n'eut pas de maître proprement dit. Félibien assure qu'il étudia surtout les œuvres du Parmesan; (1) ce n'était certes pas le meilleur modèle qu'il pût choisir. Sans contester le mérite du Parmesan, il faut bien reconnaître que sa manière prétentieuse, affectée, non sans grâce, du reste, n'avait que peu de rapports avec le talent viril d'un Michel-Ange et d'un Raphaël. Rosso eût pu facilement trouver des ouvrages plus dignes de son étude. Toutefois, il jouit bientôt d'une telle réputation que François Ier n'hésita pas à lui confier le soin de décorer le château de Fontainebleau. (2)

Il nous reste fort peu de chose de Rosso, que les auteurs français, ses contemporains, appellent aussi Maître Roux.

Ses ouvrages ont été en partie détruits par le temps et l'humidité. D'une autre part, le Primatice fit gratter, après la mort de son rival, une partie des peintures que celui-ci avait exécutées ; de sorte que la plupart d'entre elles ne nous ont été conservées que par la gravure.

Ces peintures, au nombre de seize, ornaient la galerie de François Ier, dite des *Réformés*, et la partie du château appelée la *Porte-Dorée*.

Treize avaient été peintes en camaïeu, par Louis Dubreuil, d'après

---

(1) Qu'il me soit permis, à ce propos, de dire que l'assertion de Félibien mérite confirmation. Rosso est né en 1496 et mourut en 1541 ; Parmesan est né en 1503 et mourut en 1540. Il était donc de sept ans plus jeune que celui qu'on a prétendu son disciple, et il mourut avant lui.

Nous avons au Louvre, du Parmesan, deux *Saintes-Familles*, tirées de la collection de Louis XIV. L'une d'elles est une répétition en petit d'un tableau de la Pinacothèque de Bologne.

(2) Rosso, venu en France en 1532, y resta jusqu'à sa mort, en 1541. Il était à la fois valet de chambre du roi, et chanoine de la Sainte-Chapelle.

les dessins de Rosso. Elles représentaient les actions les plus mémorables de François I[er]. Les trois autres avaient pour sujets : *Vénus et Bacchus ; Vénus et l'Amour entourés de nymphes ;* enfin, *la sibylle Tiburtine montrant à Auguste la Vierge et son Fils ;* plus quelques tableaux représentant aussi des sujets mythologiques.

Rosso fit encore, pour Fontainebleau : *Cléobis et Biton* ; la *Mort d'Adonis ;* la *Fontaine de Jouvence ;* le *Combat des Centaures et des Lapithes ;* l'*Education d'Achille ;* les *Mariniers ;* l'*Embrasement de Catane ;* l'*Éléphant fleurdelisé ;* le *Sacrifice.* (1)

Enfin, nous avons de lui, au Louvre, deux tableaux : *Le Christ au Tombeau*, et le *Défi des Piérides ;* et un dessin à la plume, rehaussé de blanc, représentant *Mars et Vénus servis par l'Amour et les Grâces.*

Je ne citerai que pour mémoire les œuvres, qui, restées en Italie, ne rentrent pas dans le sujet de ce travail : à Florence, dans le cloître de l'Annunziata, l'*Annonciation de la Vierge*, fresque ; dans l'église Saint-Laurent, le *Mariage de la Vierge ;* au Palais-Pitti, une *Vierge et des Saints ;* aux Offices, *Moïse combattant avec des bergers madianites*, et la *Vierge sur un trône ;* enfin, à la Citta di Castello, un dôme représentant la *Transfiguration.*

J'ai nommé plus haut deux peintures qui sont au Musée du Louvre; ces peintures qui ont l'avantage de n'avoir subi aucune restauration et de nous donner par conséquent une idée plus exacte de la manière du peintre, ne peuvent que confirmer le jugement qu'on a porté sur Rosso. La *Pieta* ou le *Christ au Tombeau*, provenant du château d'Ecouen est d'une bonne composition : le Christ, figure principale, attire bien l'attention ; mais, dans ce tableau, rien n'est naturel et l'affectation dans les mouvements est trop visible. Quant au *Défi des Piérides*, qui avait d'abord appartenu à Charles I[er] d'Angleterre, puis à Mazarin, il est remarquable par la symétrie de sa composition ; mais ces deux tableaux de Rosso sont, malheureusement pour eux, placés entre un Raphaël, un Titien et un Giorgione, en face d'un Léonard ; ce voisinage redoutable produit l'effet qu'on en peut attendre : Rosso est écrasé et paraît d'autant plus inférieur.

---

(1) Peintures restaurées par MM. Couder et Alaux.

Il possédait pourtant, sans conteste, l'entente de la composition; mais son dessin peu châtié n'est pas exempt de reproche. D'ailleurs, signe caractéristique, il consultait rarement la nature et travaillait surtout d'imagination. Or, il est certain que l'étude directe de la nature est indispensable à tout artiste sérieux. La nature est la source féconde des impressions, le livre que chacun doit consulter avec amour. Cette étude ne doit pas être une imitation minutieuse comme quelques-uns sembleraient le croire; mais l'artiste y doit puiser les éléments de son œuvre; il doit voir, observer, comprendre. Point d'œuvre remarquable s'il n'y entre une part de réalisme jointe à l'expression et au sentiment.

La supériorité des anciens vient de qu'ils avaient compris ces deux termes de l'art. Ils s'inspiraient de la nature elle-même. Peintres et sculpteurs, la beauté physique les a toujours séduits; ils y voyaient l'expression de la beauté morale. Pour eux, cette expression n'était pas seulement dans la physionomie, mais résidait dans toute la personne. Certes, les Grecs anciens étaient réalistes, si l'on entend par là qu'ils cherchaient leurs impressions dans l'étude de la nature réelle. Toujours pour eux, l'idéal, le but suprême, était la beauté parfaite dont les éléments se trouvent si rarement réunis. Est-il un homme aussi beau que l'*Achille?* une femme aussi belle que la *Vénus de Milo?* N'a-t-il pas fallu, pour composer ces figures sublimes, réunir, condenser toutes les perfections éparses chez les individus? Peut-on dire cependant que ces œuvres-là sont des imitations? Cela ne soutient pas l'examen. Non les Grecs n'imitaient pas la nature, dans le sens étroit du mot; leur force réside dans l'union d'une science profonde et d'une expression parfaite. Et lorsque, plus tard, s'affranchissant peu à peu des canons inflexibles de l'école byzantine, Cimabuë, Giotto et leurs successeurs entrèrent dans la voie glorieuse que devait suivre l'Italie pendant plus de trois siècles, ce fut encore l'étude de la nature qui les guida et les soutint. Avec eux, les personnages commencent à se mouvoir, les figures expriment les sentiments et les passions; lorsque, plus tard encore, les peintres et les sculpteurs purent étudier l'anatomie et la perspective, et donner enfin à leurs tableaux l'aspect de la nature elle-même; lorsque cette étude, jointe à celle des anciens, mise au service de génies puissants, qui surent à la fois observer et créer, fût devenue l'apprentissage

obligé des artistes, alors l'art atteignit son apogée avec un Michel-Ange, un Raphaël, un Titien. Comment, après cela, concevoir qu'un artiste, méprisant les leçons de l'expérience, ait osé s'affranchir de cette obligation étroite d'étudier la nature? Quel mérite réel peuvent avoir des œuvres où l'étude, l'observation n'ont eu aucune part? et quelle école pouvait laisser après lui un tel peintre?

Rosso eut pour élèves ***Lionardo Fiammingo*** et ***Bartoloméo Miniati***, dont les ouvrages nous sont demeurés inconnus, et pour collaborateur ***le Primatice***.

Celui-ci avait étudié les maîtres. Né à Bologne en 1490, il avait d'abord suivi les leçons d'Innocenzia (1) et de Bagnacavallo (2). Plus tard, il fut pendant six ans, à Mantoue, le disciple de Jules Romain. L'influence de ce maître est restée visible dans toutes les œuvres de Primatice.

Demandé au marquis de Mantoue par François Ier, il fut chargé par ce prince de parcourir l'Italie, d'où il rapporta cent vingt statues ou moulages, et beaucoup de bustes antiques. Les bronzes qui furent exécutés par ses soins, et qui portent encore le nom de ***bronzes du Primatice***, sont justement admirés.

Primatice ne tarda pas à succéder à Rosso dans sa charge de surintendant des travaux de Fontainebleau. Créé abbé de Saint-Martin de Troyes, il fut encore nommé par François II commissaire général des bâtiments de l'État, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1570.

Il reste bien peu de chose des travaux personnels de Primatice; ses peintures de Fontainebleau ont subi un grand nombre de dégradations et de restaurations, ce qui est trop souvent la même chose; la gravure seule nous a conservé ses fresques de la ***galerie d'Ulysse*** et de la ***salle des Cent-Suisses***. Mais nous avons au Louvre un certain nombre de dessins qui peuvent donner du talent de l'artiste une idée assez exacte.

On demeure étonné lorsqu'on songe que Primatice suivit pendant six ans les leçons d'un élève de Raphaël. Quoi! c'est là ce qu'était

---

(1) Innocenzia da Imola, peintre de l'école bolonaise (1493? 1549).
(2) Ramenghi, dit Bagnacavallo, école bolonaise (1484-1541).

devenue l'école romaine ? Voilà tout ce qu'avaient appris les disciples du plus grand des peintres ? Comment peut-on croire que les enseignements du *divin* Sanzio aient eu de pareils résultats ? Cette grâce suprême, ce dessin admirable, cette expression si juste, si profonde, ce style si pur, qui ont mis Raphaël hors de pair, on n'en trouve aucune trace dans l'œuvre de Primatice ; au contraire, on y distingue le dessin tantôt violent, tantôt prétentieux, le coloris sombre de Jules Romain. Que serait devenu l'art français si nous n'avions connu Raphaël que par ses successeurs ? Est-ce à dire que tout, dans ces œuvres, soit absolument sans mérite ? non, certes ; mais Primatice vient, après Rosso, prouver une fois de plus que les disciples dégénérés d'une école sont absolument impuissants à être les initiateurs d'une autre.

Primatice eut pour élèves Niccolo de l'Abbate ; Giovambattista Ramenghi, Ruggieri et Prospéro Fontana.

Les principaux ouvrages sont à Fontainebleau : les *Amours d'Hercule et d'Omphale*, les *Titans foudroyés*, l'*Aurore quittant Céphale ; Paris blessé par Pyrrhus ; Diane et Endymion ; Titan et l'Aurore* ; *le départ des Argonautes ;* fresques restaurées par Picot en 1835 ; les *travaux d'Alexandre*, huit fresques exécutés sur les dessins de Primatice par Niccolo del Abbate, et restaurées par Abel de Pujol en 1835 ; la *Moisson ;* le *Concert et le Bal ;* les *Forges de Vulcain ;* le *Palais du Soleil ; Bacchus et sa suite ;* l'*Olympe ;* le *Parnasse ; Philémon et Baucis ;* les *Noces de Thétis et de Pélée ; Diane au repos ;* la *Chasse au loup-cervier ;* la *Chasse au sanglier ;* fresques restaurées par Alaux, en 1834 et 1835 ; enfin, un tableau de *Diane nue*, en pied.

Juger du coloris d'un artiste d'après des œuvres *toutes* restaurées est fort difficile, pour ne pas dire impossible ; mais du moins le dessin est resté le même, ainsi que la composition. C'est par ce dernier côté surtout que sont remarquables les œuvres de l'école romaine et le Primatice s'y montre véritablement ingénieux et savant ; quand au dessin, c'est toujours le même, aux formes élancées et grêles, caractère particulier de la basse école florentine romaine, continuée par l'école de Fontainebleau.

Ce n'est pas avec *Niccolo del Abbate*, (1509-1571) que cette der-

nière devait se relever. Collaborateur de Primatice, sa manière se distingue à peine de celle de son maître, et l'on y chercherait vainement la trace d'un génie original.

Niccolo fit plusieurs peintures sur les dessins de Primatice (voir plus haut) à Fontainebleau et à Meudon, où travaillaient encore deux autres italiens : *Damiano del Barbieri* et *Ponce*. Il contribua aussi à la décoration de l'*Hôtel de Guise*, de l'*Hôtel de Montmorency* et du *Château de Beauregard*, proche de Blois.

Divers autres artistes italiens ont encore contribué à la fondation de la primitive école française : *Lorenzo Naddino*, florentin, avait travaillé avec le Rosso ; on cite encore *Luca Penni*, dit *il Fattore* qui fut, avec Jules Romain, le disciple bien-aimé de Raphaël.

Pour me résumer sur ces peintres italiens, je crois qu'on se tromperait en leur assignant le rang de chefs d'école. S'ils ne furent pas sans talent, ils furent sans puissance. Il faut leur savoir gré des efforts qu'ils ont faits pour apporter en France ce qu'ils croyaient être la suprême expression des beaux-arts ; mais, tout en rendant justice à leurs travaux, il faut reconnaître et avouer leur stérilité.

L'école de Fontainebleau ne pouvait avoir, et n'eut, en réalité, aucune influence durable. C'était, pour la France, non pas la naissance d'un art nouveau, ou une heureuse transformation de l'art national, mais l'importation d'un art affaibli et déjà sur son déclin. Rosso et ses continuateurs, décorateurs de premier ordre, n'étaient certainement pas des peintres de génie, ils étaient des peintres de décadence et se trouvaient, par conséquent, hors d'état d'ouvrir à l'art français sa voie véritable.

Avec *Martin Fréminet*, né à Paris (1567-1619), nous trouvons enfin un peintre français dans l'école de Fontainebleau. C'en est peut-être le plus remarquable. Ainsi est-il bon de l'étudier avec quelque détail.

Fréminet alla étudier en Italie. C'était le moment de la grande lutte du Josépin et du Caravage ; et certes, si jamais deux artistes furent en opposition de style et de manière, ce sont ces deux là. Autant les peintures du Josépin étaient remplies de grâce prétentieuse et d'afféterie, autant celles du Caravage étaient sombres, violentes, heurtées. Fréminet, quoique lié avec le Josépin d'une étroite amitié, préférait la manière de son rival. En même temps, chose étrange, il étudia avec

beaucoup de soin l'œuvre du Parmesan, tout en gardant pour Michel-Ange Buonarotti une profonde admiration; il résulta de ces études si disparates un talent bizarre, qui donne à Fréminet une place à part parmi les peintres de son temps. Fréminet resta seize ans en Italie. Il acheta ensuite une charge de valet de chambre du roi, et fut nommé premier peintre (1603). C'est alors qu'il fut chargé de la décoration de la chapelle du château de Fontainebleau. Nous n'avons de lui, au Louvre, qu'un seul tableau, représentant, dit la Notice, *Mercure ordonnant à Enée d'abandonner Didon*, et auquel M. Louis Viardot donne la désignation de *Vénus attendant Mars que désarment les Amours*; j'inclinerais plutôt vers cette dernière version; chose secondaire, du reste [1]. Ce tableau a toutefois son importance, en ce sens qu'il indique une manière de Fréminet fort différente de celle qu'il nous montre dans la décoration de la chapelle du château de Fontainebleau; on distingue aisément dans la composition de ces œuvres, le résultat des doubles études de l'artiste.

Les peintures de la chapelle dénotent un souvenir de Michel-Ange et de Caravage; le tableau du Louvre se rapprocherait plutôt de la manière du Josépin. Ici, le coloris est sans vigueur, le dessin sans noblesse, l'ensemble prétend peut-être à la grâce, mais sans y parvenir; c'est l'école bolonaise dégénérée, telle que la trouvèrent les Carrache, lorsqu'ils tentèrent une rénovation qui ne réussit qu'à demi. A Fontainebleau, c'est tout autre chose, Fréminet a voulu *faire grand*; il s'est souvenu de la fresque du *Jugement dernier*; il a appelé à son secours toute sa science anatomique, et ce sont alors des attitudes tourmentées, des raccourcis violents; une composition désor-

---

(1) J'avoue que deux désignations aussi différentes ne laissent pas de m'embarrasser. Voyons la *Notice* : Au premier plan à gauche, dit-elle, Énée est assis près d'un lit sur lequel Didon repose; un amour lui attache son cothurne. A droite, dans les airs, Mercure montre Didon et deux amours soulèvent une draperie. Dans le fond : deux femmes. Voilà, assurément, une explication plausible. Mais la seconde désignation peut se justifier aussi aisément : Didon peut être Vénus, Énée, Vulcain; l'amour peut tout aussi bien détacher le cothurne que le rattacher; et la présence même de ces amours ne semble-t-elle pas indiquer un rapprochement plutôt qu'une séparation? Et puis, en présence du départ imminent d'Énée, l'attitude calme et sereine de Didon est presque inexplicable.

donnée. Dans un précédent travail, j'ai déjà essayé de faire ressortir le contraste de ces deux manières.

Ah ! certes, ce n'était pas encore là qu'on pouvait trouver une espérance, et si l'école française n'était sortie de cette ornière, c'était fait de son avenir. Pourtant, il serait injuste de ne voir Fréminet, que par ses mauvais côtés.

Son défaut de goût trop évident, était surtout un effet du temps et des milieux. L'Italie elle-même ne voyait elle pas peu à peu disparaître ces écoles qui lui ont donné dans l'histoire de l'art une page si glorieuse ? Le tort de Fréminet est d'avoir étudié Michel-Ange sans le comprendre, de n'avoir vu dans les œuvres de cet artiste de génie que ce qui frappe les yeux de tout le monde, c'est-à-dire l'exagération de la force physique et les artifices du dessin ; c'est d'avoir pris pour guide le Caravage, et d'avoir cherché dans les violentes oppositions des tons des effets que le goût réprouve ; c'est encore, et qu'on me permette d'insister là-dessus, de n'avoir pas assez demandé à la nature, et d'avoir cherché sa voie uniquement dans les œuvres de ses devanciers. Rien chez lui n'est naturel, rien n'indique l'étude consciencieuse et raisonnée que l'artiste doit faire de son sujet. On sent bien dans ses œuvres un effort constant vers l'effet décoratif, mais rien de plus. En un mot, Fréminet, imitateur de Michel-Ange et de Caravage, manque d'originalité, c'est-à-dire de la principale des qualités de l'artiste.

Heureusement, l'école française ne suivit pas longtemps des errements qui la menaçaient dans son existence même ; et, dès le seizième siècle, un mouvement en sens contraire se dessinait, qui devait lui tracer sa voie véritable et en faire une école véritablement nationale.

Mais avant de nous occuper des peintres qui ont la gloire d'être les vrais initiateurs de notre école, terminons-en avec les peintres de l'école de Fontainebleau.

Ambroise Dubois (1543-1614) était né à Anvers, ce qui semblerait le placer dans l'école flamande (1), mais il vécut en France à partir de

(1) A ce propos, je dois signaler les incroyables anomalies de classification qu'on trouve dans les *Notices* du Louvre. Philippe de Champagne est classé parmi les flamands, parce qu'il est né à Bruxelles, et quoique ayant toujours travaillé en

1568, c'est-à-dire dès l'âge de vingt-cinq ans, et travailla à la décoration du Luxembourg, du Louvre et du château de Fontainebleau, où il forma un atelier. La plus grande partie de son œuvre est détruite. Il n'en reste plus, à Fontainebleau, que quelques fragments ; et au Louvre un tableau : *Chariclée subissant l'épreuve du feu*; toile de médiocre valeur, du reste, et qui n'est pas faite pour relever l'importance de son auteur.

Jean Dubois, fils du précédent, obtint la survivance de sa charge de peintre ordinaire.

Louis Dubois, autre fils d'Ambroise, fut chargé par brevet du 26 octobre 1644 de l'entretien des peintures de Fréminet, à Fontainebleau.

Il faut citer aussi *Toussaint Dubreuil* et *Jacob Bunel*, qui travaillèrent ensemble à la décoration de la *Galerie des rois* à Fontainebleau. Malheureusement, cette décoration a été détruite par l'incendie de 1661.

Enfin, Antoine Caron, dont l'œuvre a été gravé en partie par Thomas de Leu. Né à Beauvais vers 1520, mort à Paris vers 1598, il fut le peintre de Catherine de Médicis. — Nous avons de lui au Louvre deux dessins : *le Sacre d'un jeune prince* et la *Flagellation*. Les peintures de Caron sont détruites, en grande partie.

Avec eux nous terminerons l'étude de l'école de Fontainebleau.

Cette étude est forcément incomplète. Il est resté peu de chose des

---

France et pour la France; Gaspard Dughet, dit le Guaspre, est mis dans l'école romaine, parce qu'il est né à Rome, quoiqu'il fût élève de Poussin, et que, suivant l'aveu même de la Notice, « il avait profité des leçons de son maître et s'en rapproche par l'ordonnance et le choix de ces compositions ». N'est-ce pas vraiment faire trop de cas d'une simple question de naissance? Qu'on laisse à l'Italie Rosso, le Primatice, cela se conçoit : ces artistes étaient véritablement des Italiens, et c'est l'art italien qu'ils ont apporté en France; qu'on laisse à la Flandre Porbus le jeune, la chose est encore admissible à la rigueur, quoique plus contestable, et qu'à ce compte les Clouet pourraient passer aussi pour flamands, puisque Jean Clouet, premier du nom, était flamand; mais ce qu'on peut difficilement comprendre, c'es qu'on ait pu faire du lieu de naissance d'un peintre la marque certaine de sa nationalité artistique. En suivant rigoureusement un tel principe, on arrive à une classification étrange et fausse; tandis que la raison, le goût, la logique commandent de rattacher les artistes à l'école dont ils ont suivi les leçons, et surtout dont ils se sont approprié la manière.

œuvres de ces artistes qu'on croyait appelés à donner à la France le secret de la peinture italienne. Les documents qui les concernent, peu nombreux, disséminés, confus, ne permettent pas, le plus souvent, de les suivre avec quelque exactitude dans les détails de leur existence; malgré la faveur dont ils ont joui, l'oubli s'est fait sur eux, profond, durable et, faut-il le dire, mérité jusqu'à un certain point. Toutefois, il était bon d'étudier des artistes qui ont, dans la limite de leurs forces, aidé à la formation de l'école française.

(*A suivre*). RAPHAEL PINSET.

RAPPORT

SUR

L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

M. A. LOISEAU,

Docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, Professeur au Lycée de Vanves (Seine). (1)

Qui pourrait nier l'intérêt et l'importance qu'offrent de nos jours les concours académiques? L'honneur en revient sans doute à l'Académie française, qui, dans sa haute compétence, les soutient, les propage après les avoir créés, à moins qu'on n'en veuille accorder la priorité, ou plutôt l'antériorité d'âge, à cette *Fête des fleurs* que célèbre toujours annuellement l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse.

Il y a partout des concours, en province ainsi qu'à Paris. Cette multiplicité est due évidemment aux résultats utiles qui en découlent. Un concours, c'est une invitation au travail, une émulation entre rivaux pour faire le mieux possible sur un sujet donné. La pensée à souvent besoin de cette excitation qui lui vient du dehors. Combien d'écrivains, de travailleurs resteraient inertes, renfermés dans leurs pensées et leurs études solitaires, si rien ne venait réveiller leurs forces latentes? Par hasard un journal leur tombe sous la main : un sujet de concours y est proposé sur une matière qui leur est connue; aussitôt leur esprit travaille; un rayon lumineux le traverse, éclairant l'horizon de leur intelligence ; ils se mettent à l'œuvre, et bientôt un travail utile s'accomplit qui doit recevoir sa récompense dans le prix décerné. Douce et modeste jouissance, qui satisfait l'auteur et parfois

(1) 1 Vol. in-8°, Paris, Ernest Thorin, éditeur.

commence sa renommée. N'avons-nous pas vu plus d'un homme illustre débuter par un concours et lui devoir le commencement d'une carrière brillante? Pour ne citer que quelques écivains célèbres, il suffit de rappeler que c'est dans les concours de l'Académie française que se sont révélés avec éclat les noms de Villemain, de Saint-Marc Girardin, de Sainte-Beuve, de Philarète Chasles, qui succédaient glorieusement à Thomas, à Laharpe et à Chamfort.

Il nous sera permis de constater que les concours de notre Société des Études historiques peuvent aussi contribuer, quoique dans une sphère plus restreinte, au progrès des études par le moyen de l'émulation. L'ouvrage dont j'ai à vous rendre compte en est une preuve vivante (1). L'année dernière, M. Loiseau, aujourd'hui notre collègue, nous a présenté, pour le prix Raymond, un mémoire sur l'*Histoire de la langue française*. Ce mémoire couronné à l'unanimité de nos suffrages, est devenu un livre de 500 pages, que je puis qualifier de classique, tant il résume bien l'état de la science sur la matière dont il traite. Le lauréat ne s'est pas contenté du triomphe que lui valait auprès de vous son œuvre; il a voulu que le public, et surtout le personnel des classes, élèves et professeurs, pussent en tirer profit. Il a donc étendu et complété son travail pour en faire un véritable traité, sans lacunes comme sans longueurs : le succès ne peut lui manquer.

Le sujet était vaste, nombreuses les sources à consulter; car il fallait passer en revue, de siècle en siècle, les textes principaux de la langue, pour en faire ressortir les changements, les développements, les progrès acquis. De plus, il fallait s'appuyer sur l'autorité des meilleurs critiques, qui, depuis une cinquantaine d'années, ont fouillé et élucidé la matière. M. Loiseau a fait cela en maître, en érudit consommé; il a tout lu, tout étudié, tout comparé; les nombreuses notes placées au bas de ses pages en font foi. Il n'avance rien sans preuves,

---

(1) Parmi les travaux récompensés aux derniers Concours qui ont été publiés par leurs auteurs, nous citerons notamment l'*Histoire de la Gendarmerie en France*, par M. *L. Lèques*, sous-intendant militaire, (prix Raymond, 1874); l'*Histoire élémentaire de la littérature française*, par M. *A. Bougeault* (médaille d'argent) et le même ouvrage par M. Eugène *Louis*, professeur au Lycée de la Roche-sur-Yon, (mention honorable, — tous les deux au concours de 1875), et l'*Histoire du Portrait en France* par M. *Marquel de Vasselot*, (mention très honorable au concours de 1878). *(Note du Comité du Journal).*

il ne critique aucun système sans donner de bonnes raisons. De plus, il est clair et méthodique dans son exposition, comme doit l'être tout auteur pédagogique. Les détails sont multiples et compliqués, mais ils viennent si bien à leur place et sans confusion qu'ils se classent comme d'eux-mêmes. La lumière se fait dans ces arcanes obscurs de notre vieille langue, où tout était d'abord à l'état de chaos, et le lecteur éprouve une vraie jouissance à reconnaître par quelles déductions logiques, par quelles évolutions naturelles la langue française a passé, pour devenir ce qu'elle est de nos jours. C'est un tableau vivant, où l'analyse se résume par la synthèse, et l'aridité de certains détails philologiques est bien compensée par l'acquisition d'une science à laquelle trop de gens sont étrangers.

M. Loiseau a conservé dans son livre le même plan et la même marche que dans son travail du concours; seulement il l'a rendu plus complet et il a pu augmenter les citations qui aident si bien à l'intelligence de son exposé historique et linguistique. La première moitié de l'ouvrage est consacrée aux origines de notre langue. Il en indique les principes constitutifs en passant en revue les éléments celtiques, latins, germaniques, grecs, ibériens et arabes. Puis il fait l'histoire de la langue romane, en s'appuyant avec beaucoup de sagacité sur les plus vieux textes, et en signalant le rôle de chaque dialecte dans cette œuvre si compliquée de la formation du langage. C'est là, selon nous, la partie la plus substantielle et la plus remarquable de cet excellent travail, que l'auteur conduit jusqu'à la fin du XIII[e] siècle.

La seconde partie est consacrée au *développement* de la langue française. Ce développement, l'auteur le suit par ordre chronologique, toujours en s'appuyant sur les textes, en signalant les altérations du langage et de la grammaire à mesure qu'elles se produisent. Il montre au XIV[e] siècle comment la décadence s'accuse, tandis que les dialectes se confondent et que l'étude de l'antiquité « introduit dans notre idiome des mots nouveaux, des formes savantes qui en dénaturent l'organisme, la structure naturelle et régulière. »

Cette révolution syntaxique, le XV[e] siècle la continue et l'achève. « Il a fallu au vieux français un siècle pour se décomposer et périr; » le français moderne va mettre un siècle à naître et à se constituer » sur les ruines de notre vieille langue. »

Mais c'est surtout en étudiant le XVIe siècle que M. Loiseau a complété avantageusement son travail du concours. On se rappellera que, dans notre rapport, nous avions dû lui signaler quelques lacunes sur cette partie, et spécialement l'absence de l'élément littéraire. Ce n'était de sa part ni oubli ni parti pris. Le temps seul lui avait manqué pour donner à son œuvre ce complément nécessaire. Il ne reste dans le livre aucune trace de ce défaut. Le XVIe siècle y est étudié à fond dans toutes ses parties nécessaires. La réforme de du Bellay et de Ronsard, les travaux de nos premiers grammairiens, la langue de Rabelais, celle de Montaigne et d'Amyot, sont l'objet d'appréciations aussi justes qu'instructives. On y voit, très bien indiquée, la supériorité de la prose sur la poésie à une époque où les poètes, à défaut d'inspiration, visaient à faire parade d'érudition, à flatter les grands, à plaire à l'oreille plutôt qu'à toucher l'âme ; tandis que la prose, moins prétentieuse, était habillement maniée par des hommes sérieux, penseurs, narrateurs, polémistes, moralistes et même traducteurs. Restée forte et naturelle, la prose est la vraie langue du XVIe siècle. « Elle révèle, à ne pas s'y méprendre, le génie propre à l'idiome français ; elle a désormais une marche régulière et sûre, qui prouve que nos premières doctrines grammaticales n'ont pas été sans effet sur sa constitution. »

Je puis donc constater, non sans plaisir, que notre concours de 1880 a produit cet heureux résultat, de mettre aux mains du public une excellente *Histoire de la langue française*, résumé substantiel et critique de tous les travaux épars dans une foule d'ouvrages spéciaux, difficiles à consulter. Les professeurs et les élèves des classes supérieures ne pourront manquer d'en faire leur profit : ils sauront gré à M. Loiseau de leur avoir facilité une étude qui, depuis le programme universitaire du 2 août 1880, est devenue indispensable dans les classes. Ce sera un honneur pour notre Société d'avoir contribué à ce résultat.

BOUGEAULT,

Vice-Président de la *Société des Etudes historiques*.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 5 ET 21 JANVIER, 2 ET 18 FÉVRIER, 2 ET 18 MARS ET 6 AVRIL 1881.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1881. — *Présidence de* M. BOUGEAULT, *Vice-Président.* — M. Eug. d'AURIAC, donne lecture d'un intéressant travail intitulé : *Le Chevalier de Beaujeu au Château des Sept Tours*; l'auteur reçoit les félicitations de ses collègues qui votent le renvoi au Comité du Journal.

M. le Cte DE BUSSY, Administrateur, annonce qu'il a reçu trois mémoires pour les *Concours de* 1881 : un mémoire sur l'*Histoire des Institutions de Prévoyance en France* ayant pour épigraphe : « *Si quelqu'un prétend que » l'on peut s'enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écou- » tez pas, c'est un empoisonneur ! (Franklin).* » Et deux mémoires sur l'*Histoire des habitations privées en France depuis la fin du XVIe siècle jusqu'en* 1830 ; le premier ayant pour devise : *Domus*, et le second *Lumière, Progrès.*

M. PINSET lit une notice sur M. Léon COGNIET. — Le renvoi au Comité du Journal est prononcé. Sur la proposition de M. DE BERTY, cette notice est réservée pour être lue en séance publique, si lors de la composition du programme elle est admise à en faire partie conformément au règlement spécial.

M. NIGON DE BERTY remercie ses collègues du titre de Président

honoraire de la 3e classe qui lui a été conféré à l'unanimité à la dernière séance.

M. DE BUSSY lit pour M. MEUNIER, absent, la suite de : *Gaule et France.*

Quelques observations sont échangées, au sujet de cette lecture, entre MM. D'AURIAC, CAMOIN DE VENCE, DE BUSSY, LOUIS-LUCAS, BOUGEAULT et DUVERT. Plusieurs membres font remarquer que le travail, dans son ensemble, renferme des appréciations contraires à celles admises par tous les historiens, sur l'unité française.

SÉANCE DU 21 JANVIER. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, *Président.* — M. LOUIS-LUCAS fait savoir que notre honorable administrateur, M. le comte de BUSSY, est retenu par une assez grave indisposition dont heureusement les symptômes les plus inquiétants ont déjà disparu.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL fait part de la distinction obtenue par notre collègue M. VAVASSEUR, nommé Officier d'Académie ; de la promotion de M. Prosper PEIN devenu professeur titulaire de mathématiques au Lycée Henri IV, et de l'élection de M. DUVERT au conseil municipal de la commune de l'Étang-la-Ville ; il ajoute que lui-même a eu la satisfaction d'être réélu le premier sur la liste du conseil municipal de Longues, (Calvados), par 139 voix sur 142 suffrages exprimés : M. DESCLOSIÈRES est maire de la commune de Longues depuis dix ans. — Ces faits qui intéressent notre compagnie seront reproduits dans la chronique.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question à mettre au concours pour l'année prochaine, distribution du prix Raymond.

Cinq questions ont été proposées par la Commission, dans l'ordre suivant :

1° Quelle était la condition des Paysans en France au XVIe siècle, du règne de François Ier jusqu'à la mort de Henri IV ? — Proposition de M. Eugène D'AURIAC.

2° Quelle fut l'influence d'Abélard, de Suger et de Saint Bernard sur la fin du XIIe siècle et sur les siècles suivants ? Le philosophe mort en 1142, l'homme d'État mort en 1152, le saint mort en 1151. — Proposition de M. D'AURIAC.

3° Comment la Corse devint-elle royaume après la domination génoise et quelles furent les causes qui amenèrent la chute du roi Théodore ? — Proposition de M. D'AURIAC.

4° Quelle était la constitution du royaume de Navarre et quels ont été ses rapports avec la France jusqu'à la réunion de la couronne ? — Proposition de M. D'AURIAC.

5° Quelle fut la constitution des villes impériales et notamment quelles furent les relations de l'Empire avec les villes impériales de la rive gauche du Rhin ? — Proposition de M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Une discussion s'engage sur le mérite et l'intérêt de ces diverses questions; après avoir prononcé la clôture du débat, M. LE PRÉSIDENT fait procéder à un scrutin pour déterminer la question qui sera définivement choisie. La préférence est accordée, à une forte majorité, à la question portant le n° 1 ; — En conséquence, elle sera proposée pour l'obtention du prix Raymond.

M. LOUIS-LUCAS, au nom de M. l'Administrateur, dépose sur le bureau les trois mémoires qui lui sont parvenus dans les délais réglementaires pour prendre part à la distribution des prix Raymond qui aura lieu à la séance publique annuelle de 1881, et dont les épigraphes ont été consignés au procès-verbal de la dernière séance.

Pour l'examen du mémoire reçu pour le concours sur l'*Histoire des Institutions de Prévoyance en France*, il est nommé une commission composée de MM. NIGON DE BERTY, Gustave DUVERT, LOUIS-LUCAS, CAMOIN DE VENCE et VAVASSEUR.

Le Comité chargé de l'examen des mémoires reçus pour le second concours, qui est l'*Histoire de l'Architecture et des Habitations privées* en France depuis la fin du XVI° siècle, est composée de MM. D'AURIAC, PINSET, et WIESENER; deux autres membres seront nommés à la prochaine séance.

Il est rappelé qu'aux termes du règlement le Président et le Secrétaire-Général font de droit partie des Commissions des concours.

Après la régularisation de ces mesures d'ordre, la Société entend avec le plus vif intérêt la lecture d'une étude de M. CAMOIN DE VENCE intitulée : *Épisodes des luttes religieuses en Provence*.

M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, dans une communication verbale, fait connaître à la Société qu'il s'occupe de réunir des documents historiques intéressant la ville de Gand. Cette ville voulut s'ériger en commune indépendante et étendre son action sur ses voisins ; des syndicats se constituèrent, les corps de métiers s'efforcèrent de dominer le pouvoir officiel, la lutte commencée contre le Comte de la province, s'étendit au duc de Bourgogne, puis s'adressa à Charles-Quint lui-même, qui écrasa la commune de Gand.

M. le Colonel FABRE avait pensé qu'il y avait, dans cette tendance communaliste envahissante, de curieux enseignements à relever; il s'était mis en rapport avec le bibliothécaire de Gand lui demandant de lui communiquer certains documents précieux à consulter pour éclairer cette histoire; mais depuis, il a appris que ce sujet avait été traité.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER. — *Présidence de* M. FABRE DE NAVACELLE, *Président.* — M. JORET DESCLOSIÈRES, *Secrétaire-Général,* donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. — Ce procès-verbal est adopté.

M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE annonce qu'un important mémoire sur l'*Histoire de la Ville de Gand* vient d'être adressé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qu'alors il renonce à donner à la Société le travail dont il avait parlé à la dernière séance.

M. D'AURIAC, auteur de la proposition adoptée pour la mise au concours du prix Raymond à décerner en 1882, formule ainsi la question qui est adoptée :

De la condition des Paysans en France pendant les guerres civiles et religieuses du XVIe siècle; de François Ier à la mort de Henri IV.

M. LOISEAU offre à la Société l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Histoire de la Langue française ; ses origines et son développement jusqu'à la fin du XVIe siècle;* ouvrage couronné par la Société des Études historiques.

M. BOUGEAULT est chargé d'en rendre compte.

M. Louis LUCAS lit une lettre de M. QUESNEL, Membre associé-libre, demandant à être admis comme membre titulaire-résidant. MM. BOUGEAULT, D'AURIAC et LOUIS-LUCAS sont désignés pour former la commission chargée d'examiner la candidature.

M. DESCLOSIÈRES rend compte de la réunion, à laquelle il a assisté avec M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, le 31 janvier, au Cirque d'Hiver, dans laquelle notre honorable collègue M. Ferdinand DE LESSEPS a reçu l'accueil le plus enthousiaste de ceux qui, confiants dans son génie et sa haute expérience, se sont groupés autour de lui pour arriver au percement de l'isthme de Panama, afin de réunir les deux océans, comme il avait déjà réuni la Méditerranée à la Mer-Rouge, par l'œuvre mémorable du percement de l'isthme de Suez.

M. BOUGEAULT donne lecture d'une *Étude historique et littéraire sur la race Slave.* Ce remarquable travail est vivement applaudi, et l'auteur

reçoit les félicitations de ses collègues. — Le renvoi au Comité du Journal est voté à l'unanimité.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. — Le procès-verbal de la précédente séance rédigé et lu par M. DUVERT est adopté.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission chargée d'examiner la demande de M. QUESNEL désirant passer de la classe des membres libres dans celle des membres titulaires.

Il est procédé au scrutin et M. QUESNEL est admis comme membre titulaire résidant de la 1re classe.

M. LOUIS-LUCAS, au nom de la Commission des finances, présente le rapport précédemment adopté par elle sur les comptes de l'exercice 1880. Les conclusions de ce rapport faisant connaître l'état satisfaisant des finances de la Société sont adoptées à l'unanimité et des remerciements sont votés à M. l'Administrateur, Comte DE BUSSY, pour le zèle et la sollicitude qu'il apporte à la bonne direction des affaires de la Société des Études historiques.

La Commission d'examen du Concours sur l'*Histoire des Habitations privées* est complétée par la nomination de MM. Georges DUFOUR et QUESNEL.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'étude de M. NIGON DE BERTY sur l'ouvrage de M. Charles DE LACOMBE intitulé : *Le Comte de Serres, sa vie et son temps.* Cette étude, qui nous reporte aux belles discussions soutenues à la tribune française pendant cette période de la Restauration, est écoutée avec intérêt et renvoyée au Comité du Journal.

M. DESCLOSIÈRES communique un numéro du Journal le *Monde illustré* renfermant une notice sur *la Roche de Fontenailles* accompagnée d'une gravure, et le commencement de la légende de la Fée d'Argouges communiquée, l'année dernière, à la Société des Études historiques et lue en séance publique de la Société philotechnique.

M. le SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL lit ensuite une lettre inédite de M. Achille JUBINAL, qui fut secrétaire-général de la Société des Études historiques pendant de longues années. Cette lettre, datée de 1845, est relative aux origines de la filature mécanique du lin, et M. DESCLOSIÈRES se propose de la faire figurer dans la nouvelle édition qu'il prépare de la vie et des inventions de Philippe DE GIRARD.

La réunion décide que cette lettre, doublement intéressante et par la

signature de l'auteur qui fut un des membres les plus distingués de la Société des Études historiques, et par les détails qu'elle contient, sera insérée dans l'*Investigateur*.

SÉANCE DU 2 MARS. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. — M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. QUESNEL remerciant la Société de l'avoir admis au nombre des membres titulaires.

L'ordre du jour appelle la continuation de la lecture de M. MEUNIER, intitulé : *Gaule et France*. M. MEUNIER étant présent à la séance donne lui-même communication de son manuscrit.

Plusieurs observations, déjà faites antérieurement, en ce qui concernait le système historique développé par M. MEUNIER, sont reproduites par M. BOUGEAULT. M. MEUNIER estime que l'élément franc et l'élément gaulois sont restés nettement séparés à travers les siècles et pendant le développement de la nationalité française. L'esprit Franc manifeste son influence par la violence, l'arbitraire, la tendance révolutionnaire, en comprenant dans cette expression l'idée de tout acte illégal ; l'esprit Gaulois, au contraire, correspond aux actes modérés, inspirés par le sentiment de la liberté et de la légalité.

Que ces deux tendances se soient manifestées en France, comme dans toutes les sociétés, on ne peut le nier ; mais qu'elles aient été servies par des individualités appartenant à une race plutôt qu'à une autre, c'est ce qu'il est presque impossible d'établir historiquement, le mélange des races s'étant opéré, dès les premiers siècles, et la séparation ne s'étant pas prolongée avec la netteté et la rigueur que suppose M. MEUNIER.

Quoi qu'il en soit de ces observations que l'auteur accueille d'ailleurs avec beaucoup de bonne grâce, le dernier fragment lu dans la séance de ce jour, écouté avec intérêt, est renvoyé au Comité du Journal. (1)

M. BOUGEAULT lit son rapport sur le savant ouvrage de M. LOISEAU : *Histoire de la Langue française*. Ce compte-rendu est accueilli par d'unanimes applaudissements.

Sont présentées les candidatures : 1° de M. Paul ODENT, ancien préfet, commandeur de la Légion d'honneur, par MM. CAMOIN DE VENCE et JORET-DESCLOSIÈRES ; et 2° de M. MARBEAU, ancien conseiller d'Etat, officier de la Légion d'honneur, par MM. le colonel FABRE DE NAVACELLE et le comte

---

(1) Il est publié dans la présente livraison et forme le chapitre VII de la partie publiée de l'étude de M. Meunier.

DE BUSSY. Le premier comme membre titulaire résidant de la 2e classe, et le second comme membre associé libre de la 3e classe. La Commission chargée de l'examen de ces deux candidatures est composée de MM. NIGON DE BERTY, DUVERT et LOUIS-LUCAS.

L'ordre du jour appelle l'audition de la lecture de M. Raphaël PINSET, ayant pour titre : *Essai sur la Peinture française au XVIe siècle.* Cette étude attrayante sera continuée à la prochaine Séance.

M. L'ADMINISTRATEUR rappelle qu'aux termes du règlement organisant le fonctionnement de la Séance publique, les lectures destinées à cette séance doivent être communiquées dans le courant du mois de mars.

SÉANCE DU 18 MARS. — *Présidence successive* de MM. LOUIS-LUCAS, *vice-président*, et colonel FABRE DE NAVACELLE, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé et lu par M. le Secrétaire général, est adopté.

M. DESCLOSIÈRES fait part à la réunion d'une nouvelle dont elle est tristement impressionnée. M. Edmond PY, professeur d'histoire au collège de Sorrèze, est décédé à l'âge de 53 ans, dans l'exercice de ses laborieuses et savantes fonctions. M. Edmond PY nous appartenait depuis le 10 décembre 1856 ; membre correspondant de la 1re classe jusqu'en 1876, il avait fait parvenir à notre compagnie plusieurs communications, notamment en 1867 une remarquable étude biographique sur M. Félix LACOINTA. Devenu le 8 novembre 1876, membre titulaire résidant, M. Edmond PY suivit avec assiduité nos séances, et nous présenta des lectures fort appréciées.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL propose de confier à l'un de nos collègues le soin de rédiger une notice sur notre regretté confrère. M. LOUIS-LUCAS est chargé de ce devoir.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. Camille MEUNIER, écrite à l'occasion du chapitre de : *Gaule et France*, lu à la dernière séance.

M. L'ADMINISTRATEUR dépose sur le bureau : 1° Le *Bulletin de l'Institut génevois.* — M. LOISEAU, en est nommé rapporteur.

2° Les *Mémoires de l'Académie des sciences et arts de Savoie.* — M. le colonel FABRE, rapporteur.

3° Le *Précis des travaux de l'Académie des sciences et arts de Rouen.* — Rapporteur M. D'AURIAC.

M. LOUIS-LUCAS présente le rapport sur la candidature de M. Paul ODENT, ancien préfet ; M. ODENT est admis comme membre titulaire-résidant de la 2e classe.

M. Raphaël PINSET continue la lecture de son *Essai sur la Peinture française au XVIe siècle*. Cette étude mérite à notre jeune et savant collègue de vives félicitations, et le renvoi au Comité du Journal est prononcé.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Commission du Concours sur l'*Histoire des Institutions de Prévoyance*, qui s'est tenue chez M. le Président, pour entendre l'avis de ses membres.

Trois opinions ont été formulées.

Un membre a proposé de distribuer le prix de 1500 fr. intégralement. D'autres membres ont conclu à donner le prix de 500 fr. Enfin, dans une opinion intermédiaire, on a dit que le mémoire ne méritant pas un prix, à cause d'un assez grand nombre d'imperfections, ne devrait obtenir qu'une médaille dont la valeur serait élevée à 1,000 fr. à cause des efforts réels que révélaient ce volumineux travail.

Une discussion à laquelle prennent part MM. VAVASSEUR, DUVERT, LOUIS-LUCAS, NIGON DE BERTY, CAMOIN DE VENCE et BARBIER, s'engage sur les différents points de ces conclusions.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir résumé les avis formulés, met aux voix les résolutions suivantes.

1° Le mémoire mérite-t-il une récompense ?

Oui, à la majorité.

2° La qualification de prix sera t-elle admise ?

Oui, à la majorité.

3° La valeur du prix sera t-elle de 1,500 fr.

Non, à la majorité.

4° Doit-elle être fixée à 1,000 fr.

Oui, à la majorité.

M. Gustave DUVERT est prié de se charger de rédiger le rapport à lire en séance publique.

Un membre demande où en est l'examen des mémoires reçus pour l'autre concours : *Histoire de l'Architecture et des Habitations privées*.

M. L'ADMINISTRATEUR répond que les manuscrits ont été examinés par tous les membres de la commission, sauf par MM. QUESNEL et DUFOUR, auxquels ils vont être remis.

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

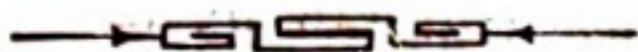
DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

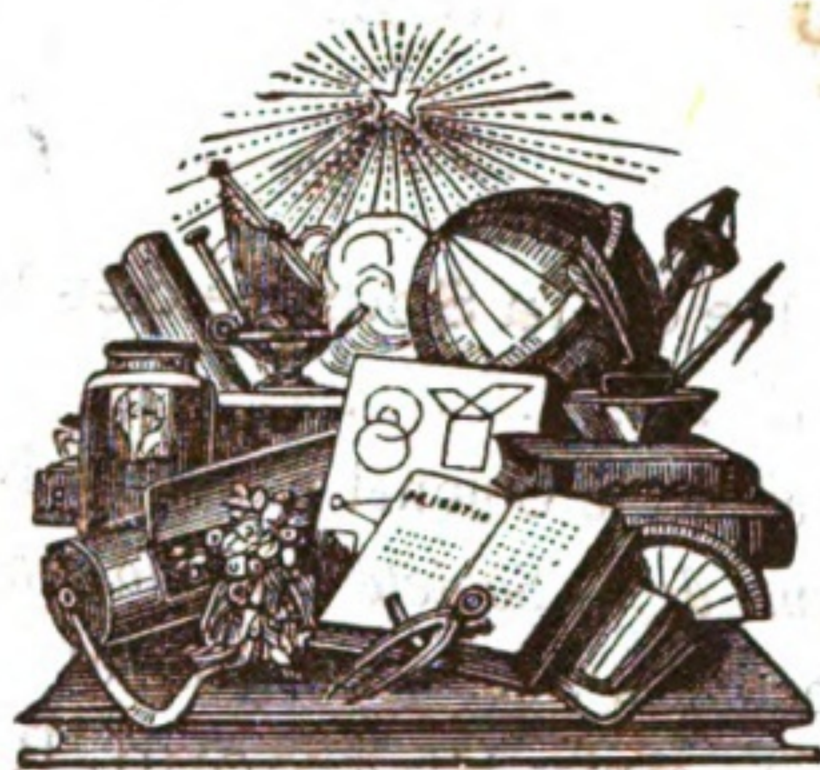
INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872



QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE

Mai-Juin 1881.



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,
Rue Gay-Lussac, 40.

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire,
Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire,
Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1881

Président . . . . M. le Colonel Fabre de Navacelle, C. ✻ ✠, rue de Lille, 47.

Présidents honoraires . . . . M. J. C. Barbier, O. ✻ ✠ I, Conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille Doucet, C. ✻ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président. . . . . M. Bougeault ✠, rue du Faubourg-Montmartre, 54.

Vice-président adjoint . . . . M. Louis-Lucas, rue Gay-Lussac, 38.

Secrétaire-général. . . . . M. Gabriel Joret-Desclosières, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave Duvert, publiciste, A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur (1). . . . . . M. le comte de Bussy, rue Gay-Lussac, 40.

TABLE DU NUMÉRO DE MAI-JUIN 1881.

---

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac,* 40, *les Mar s et Vendredis, de* 2 *heures à* 4 *heures.*

47e Année. Mai-Juin 1881. N° 3.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Dimanche 22 Mai 1881.

I

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Présidence de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE.

La *Société des Etudes historiques* a tenu sa Séance publique annuelle, le Dimanche 22 mai, à 2 heures, dans la salle Philippe Herz, rue Charras, n° 4, boulevard Haussmann. Siégeaient au bureau : MM. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, président, J. C. BARBIER, conseiller à la cour de Cassation, président honoraire, BOUGEAULT et LOUIS-LUCAS, vice-présidents, Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général, Cte DE BUSSY, administrateur, NIGON DE BERTY, ancien président, l'un des doyens de la Société.

Avaient pris place sur l'estrade, derrière le bureau, MM. Ferdinand BERTHIER, Jules DAVID, ancien président, WIESENER, docteur HOFFMANN,

Eugène d'Auriac, Vavasseur, Camoin de Vence, Paul Odent, Tournier, Bionne, G. Dufour, Raphaël Pinset, Loiseau. — M. Gustave Duvert, secrétaire général adjoint, retenu par de douloureuses préoccupations de famille s'était excusé de ne pouvoir se réunir à ses collègues.

M. le Président, dans un discours d'ouverture a rappelé le programme des travaux de la *Société des Etudes historiques*, sa division en quatre classes, les prix qu'elle met au Concours, le mode de recrutement de ses membres et aussi l'esprit de modération et de libérale tolérance qui anime les sociétaires dans l'échange de leurs communications réciproques.

Dans le compte-rendu des travaux publiés au cours de l'année 1880, M. le Secrétaire général s'est attaché à mettre en lumière les enseignements historiques formant la conclusion pratique de ces études, il a payé un juste tribut de regrets à deux collègues décédés depuis la Séance publique de l'année dernière : MM. Léon Cogniet, membre de l'Institut, peintre d'histoire, président honoraire de la 4e classe, (beaux-arts), et M. Edmond Py, professeur d'histoire à Sorrèze. Enfin, il a annoncé les prix mis au Concours pour l'année 1882.

Ont été ensuite entendues, dans l'ordre indiqué au programme, les lectures suivantes :

I. — *Notice biographique sur* M. Léon Cogniet, par M. Raphaël Pinset, qui a rappelé, autant que le permettait le cadre nécessairement limité de cette étude, les titres de gloire de l'auteur du Tintoret peignant sa fille morte, d'un grand nombre de portraits historiques et de compositions magistrales qui restent des modèles de correction, de dessin et de coloris.

II. — *Junon endort Jupiter*, fragment d'une traduction en vers de l'*Iliade* par M. J. C. Barbier ; scène qui nous montre le maître des Dieux captivé, mais cette fois légitimement, par un entraînement passionné que le bon Homère dépeint avec les plus poétiques expressions.

III. — Rapport sur le Concours ayant pour programme : *Histoire des Institutions de Prévoyance en France*. M. Gustave Duvert, éloigné de la Séance comme nous venons de le dire, avait transmis le manuscrit de son rapport que M. Louis-Lucas a lu pour notre collègue.

Ce travail faisant bien connaître les mérites du mémoire soumis

au jugement de la Société et, en même temps, les imperfections de détail qu'il présente, a été suivi de la proclamation par M. le Président du nom du lauréat M. Antony ROULLIET auquel est décerné un second prix de 1,000 francs.

IV. — Rapport sur la seconde question mise au Concours pour l'année 1881 : *Histoire de l'Architecture et des Habitations privées en France, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'en 1830.* M. Eugène D'AURIAC, rapporteur, a présenté, en l'accompagnant de savants commentaires, l'analyse des deux mémoires soumis au Concours et signalé les mérites supérieurs de celui qui obtient le prix d'une valeur de 1,000 francs. M. le Président a proclamé lauréat M. DAVIOUD, architecte, décédé dans les premiers mois de cette année. M. le Colonel FABRE a trouvé des paroles émues pour exprimer le douloureux sentiment éprouvé par la *Société des Etudes historiques*, obligée de déposer une couronne sur une tombe à peine fermée; nous avons l'habitude a-t-il dit, d'ouvrir nos rangs aux lauréats de nos Concours, à ce titre M. DAVIOUD devenait notre confrère et nous nous associons au deuil éprouvé par ses collègues de la Société des architectes de Paris. Les sympathiques applaudissements de l'assistance ont éclaté lorsque M. le Président a quitté son fauteuil pour aller embrasser le jeune fils de M. DAVIOUD, qui venu avec son beau-frère, M. Henri BELIN, pour recevoir la récompense obtenue par son père, était retenu à sa place par une émotion que traduisaient d'abondantes larmes.

V. — M. CAMOIN DE VENCE a brillamment terminé la partie littéraire de cette Séance en lisant une étude fréquemment interrompue par des mouvements d'approbation de l'auditoire. Notre collègue a su faire revivre à nos yeux deux grands magistrats de la fin du XVIIIe siècle, SÉGUIER et DUPATY ; leur talent et leur caractère méritent de fixer les méditations de l'historien.

L'année dernière, déjà, la *Société des Etudes historiques* avait inauguré l'exécution de morceaux de musique à la suite de sa Séance, se proposant de reposer ainsi l'esprit de ses bienveillants auditeurs que deux heures de lectures sérieuses avaient pu fatiguer. Cet essai a été continué cette année. M. LEFÈVRE-NIEDERMEYER, directeur de l'Ecole

de musique religieuse, fondée en 1853, par Louis Niedermeyer et qui prépare des interprètes de la musique de Chapelle, chanteurs, organistes, avait bien voulu préparer un attrayant programme interprété par ses élèves qui ont brillamment exécuté les morceaux suivants : 1° Ouverture de la Flûte enchantée pour piano à 4 mains, Mozart; par MM. Boelmann et Bouault; 2° l'Etrangère, mélodie de Gustave Lefèvre, chantée par Mlle Nyon de la Source; 3° La fileuse de Mendelssohn exécutée sur piano, par M. Bouault; 4° Duetto de Gustave Lefèvre, chanté par Mlle Nyon de la Source et M. Le Clère; 5° Ismène, air avec chœur du prince de la Moskowa, par Mlle Nyon de la Source; 6° Ouverture d'Egmont, pour piano à 8 mains, de Beethoven, exécuté par MM. Binet, Boelmann, Bouault et Lutz.

Avant de lever la Séance, M. le Président a remis à M. Lefèvre-Niedermeyer une médaille qui lui rappellera le succès obtenu par ses élèves dans cette Séance du 22 mai.

Le soir, selon l'usage traditionnel, un banquet réunissait au Palais-Royal, dans les salons du restaurant Corraza, la plupart des membres qui avaient assisté à la Séance. MM. le Colonel Fabre, Barbier, Bougeault, Louis-Lucas, Desclosières, de Bussy, Nigon de Berty, d'Auriac, Camoin de Vence, Vavasseur, Loiseau, Bionne, Paul Odent, Berthier, Wiesener, Dufour, Pinset, Delattre-Lenoel, imprimeur-éditeur du journal de la Société.

Au dessert, des toasts ont été portés par M. le Président aux membres de la *Société des Etudes historiques* au développement de ses travaux et de sa prospérité, par M. Barbier à M. le président Fabre, par M. Desclosières à M. l'administrateur, Cte de Bussy, dont le zèle persévérant maintient la *Société des Etudes historiques* à un degré de bon fonctionnement inconnu avant lui et qui ne laisse plus rien à souhaiter. Au cours de la soirée, des morceaux de poésie, des fragments littéraires ont été récités et dits par MM. Barbier, d'Auriac, Louis-Lucas, de Bussy.

Les membres présents voulant reconnaître les services rendus à la Société par M. Delattre-Lenoel, ont proposé de le présenter à la prochaine Séance, comme membre-associé-libre. On s'est séparé à onze heures et demie, après cette bonne journée de travail suivie d'une cordiale réunion.

II

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PRONONCÉE PAR M. LE COLONEL FABRE DE NAVACELLE, PRÉSIDENT.

Messieurs,

Lorsque, l'année dernière, cette assemblée se réunissait dans une autre enceinte, la parole élégante, aimable, de notre président d'alors, M. Camille Doucet, vous charmait tout d'abord. — Puis M. de Lesseps vous racontait sa récente exploration de l'Isthme de Panama; vous disait combien ce qu'il venait de voir avait confirmé sa croyance au succès prévu par son ferme bon sens, sa confiance dans le cœur et les talents des collaborateurs que les travaux de l'isthme de Suez avaient mis en lumière et qui l'aideraient encore à résoudre, pour la seconde fois, un problème devant lequel l'humanité avait hésité pendant plusieurs siècles. C'était l'histoire même qui parlait par la bouche de l'homme le plus historique de notre temps, et vos applaudissements saluaient cette vaillante franchise, cette indomptable jeunesse, cette prise de possession de l'avenir !

Ce double attrait manque à cette Séance. Vous n'aurez aujourd'hui ni Lambert, ni Molière.

Ajouterai-je avec le Satirique : mais puisque vous voilà, je me tiens trop content.

Pourrai-je vous intéresser en vous rappelant, en quelques mots, ce que veut, ce que fait la Société qui vous a conviés à cette solennité, et vous remercie d'avoir répondu à son appel.

Son but, — notre nom l'indique — c'est d'éclairer les souvenirs du passé, de fortifier les générations présentes par les enseignements de l'expérience étudiés avec une philosophique impartialité.

La *Société des Etudes historiques* se partage en quatre sections : histoire proprement dite — histoire des langues et des littératures — histoire des sciences, y compris les sciences morales et politiques ; enfin, histoire des beaux-arts.

Chacune de ces sections propose à son tour, à l'Assemblée générale, un sujet de concours pour le prix qu'un de nos anciens collègues, M. Raymond, a chargé la Société de décerner chaque année. Nous avons pu susciter ainsi quelques travaux qui compteront parmi les plus utiles de notre temps. Mais, quelquefois, nous avons dû proroger le concours et ajourner l'attribution du prix. C'est ainsi que nous avons, cette fois, à vous rendre compte de deux Concours.

Nous appelons à nous quiconque aime l'histoire et veut y consacrer son attention et ses veilles. Il faut, pour être membre titulaire, avoir publié un ouvrage de quelque valeur : mais nos rangs s'ouvrent largement à ceux qui, avec le titre de membre associé-libre, adoptent notre devise : travail, sincérité, bienveillance mutuelle.

Ajoutons que pour conserver le droit d'inscrire ces derniers mots sur notre drapeau, nous avons exclu de nos assemblées la politique, cette sœur cadette de l'histoire, sœur indocile, prompte aux querelles, volontiers rebelle aux leçons de l'expérience. Aussi, bien souvent, devons-nous laisser à la sagacité de ceux qui nous font l'honneur de nous écouter ou de nous lire, le soin de déduire de l'étude du passé, les enseignements que l'histoire doit au présent, les prévisions qu'elle permet pour l'avenir.

III

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT L'ANNÉE 1880.



MESSIEURS,

Les études historiques resteraient un agréable passe-temps, un amusant exercice de lecture, de composition littéraire, si elles ne portaient avec elles un enseignement.

Vous avez, Messieurs, publié dans le cours de l'année 1880, un nouveau volume, le cinquante-et-unième de votre collection, et vous avez proposé deux questions à traiter par la voie du concours.

Est-il résulté de ces travaux quelques leçons profitables que le lecteur expérimenté puisse s'assimiler et ajouter aux observations inspirées par de précédentes recherches ?

Il nous sera facile de justifier une réponse affirmative.

Suivons rapidement, si vous le voulez bien, l'ordre de publication des mémoires et monographies insérés dans votre journal, l'année dernière, et de chaque page nous dégagerons une conclusion utile.

L'étude communiquée par notre président, M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, sous ce titre : *Une Famille française à Saint-Domingue pendant la Révolution*, nous présente le lamentable tableau des désastres et des crimes que peuvent, en matière politique, enfanter les préjugés.

Voir juste, comprendre les nuances, pratiquer l'esprit de liberté et

d'équité, ce sont des qualités rares dont l'absence chez les hommes publics devient, trop souvent, la cause première des révolutions.

L'histoire sanglante de la colonie de Saint-Domingue, de 1790 à 1803, nous montre qu'il est funeste de violer les lois de l'humanité et de la justice. L'erreur irréparable qui méconnut le véritable génie de Toussaint l'Ouverture fit perdre à la France 35,000 soldats et marins d'élite, causa la destruction de la race blanche, détermina la perte de notre colonie.

M. Quesnel, dans le portrait qu'il nous a donné de *Monsieur, duc d'Orléans*, frère de Louis XIV, a rappelé combien il importe que les princes destinés par l'heureux hasard de leur naissance, au rôle de gouverneurs des peuples, soient élevés virilement. Le goût des plaisirs développe la frivolité de l'esprit et forme un cœur sans vertus.

Elle était bien différente l'éducation de cette forte bourgeoisie du XVIIIe siècle d'où sortit le Tiers-Etat de 1789. M. Combier, président du tribunal civil de Laon, nous a rappelé dans une intéressante analyse d'un *Livre de Raison* commencé en 1774, les habitudes de rectitude, d'ordre, de sévère administration du patrimoine de la famille, qui étaient le plus généralement pratiquées par la classe moyenne de ce temps là. Qualités inestimables ; transportées dans le domaine des affaires publiques, elles garantissent le jeu régulier des institutions et assurent la prudente direction des finances.

Les beaux-arts ne veulent pas être réglementés, ils n'ont qu'un juge : le goût, qu'un maître : le génie.

La démonstration de cette vérité nous a été présentée d'une manière élégante, saisissante, dans l'étude de notre collègue M. Raphaël Pinset, intitulée : *Considérations sur la Peinture au XVIIe siècle*.

La première période de cette grande époque nous offre de hauts talents agissant indépendamment dans la plénitude de leur valeur propre : Simon Vouet, Lesueur, Claude Lorrain, Nicolas Poussin, après eux et dans la seconde moitié de ce temps, Lebrun et Mignard, protégés par la faveur royale, sont devenus des imitateurs plus que des créateurs.

On a dit de Louis XIV et de Lebrun :

« Il te fallait un peintre, il lui fallait un maître. »

précisant ainsi l'influence officielle du Roi sur le peintre célèbre des batailles d'Alexandre.

Le grand conquérant dont Quinte-Curce, Plutarque et Arrien nous racontent les exploits reporte assez naturellement nos souvenirs vers les héros d'Homère.

Ils nous sont devenus absolument familiers depuis que notre président honoraire, M. BARBIER, nous les a fait revivre dans sa remarquable traduction en vers de l'*Iliade* appréciée par M. Jules DAVID en un rapport qui est lui-même une belle page littéraire ; trois fois belle par l'ampleur du style, l'autorité des appréciations, la science des comparaisons établies entre l'œuvre de M. BARBIER et celle de ses devanciers, traducteurs dépassés, comme le prouve M. Jules DAVID, par le nouvel interprète du poète resté à travers les siècles toujours jeune de gloire et d'immortalité.

La littérature se mêle heureusement ainsi, Messieurs, à vos études historiques; vous avez encore retrouvé cet attrait, en entendant le récit des origines du développement de la langue française.

M. BOUGEAULT vous a montré la formation et le perfectionnement de notre littérature accompagnant le mouvement et les progrès même de notre esprit national.

Et vous n'avez pas perdu le souvenir de l'étude magistrale communiquée par notre savant collègue, à l'occasion de l'examen des mémoires présentés au Concours de 1880 ; vous vous rappelez cette brillante parole développant les mérites singuliers de la langue française :

« Considérez-la, nous disait M. BOUGEAULT, dans ses formes, dans son allure, dans son expression, écoutez-la dans les scènes si variées de l'art dramatique, dans les accents de la haute poésie comme dans les couplets légers de la chanson, dans les élans de la grande éloquence comme dans la souplesse variée de la causerie des salons, n'est-elle pas l'image fidèle du peuple qui exprime par elle ses émotions, ses joies, ses colères, ses passions diverses, ses faiblesses comme ses grandeurs ? »

Ce Concours de 1880 fut brillant et profitable. Brillant, il nous valut l'éminent travail que nous venons de rappeler, profitable, il détermina l'admission dans notre compagnie de deux nouveaux collègues des plus distingués : MM. LOISEAU, docteur ès lettres, agrégé de

l'Université, professeur au lycée de Vanves, et Le Coultre, licencié ès-lettres, professeur au gymnase cantonal de Neufchâtel (Suisse).

M. Loiseau a publié, cette année même, son mémoire devenu un excellent livre.

Nous ne pouvons omettre, en parlant de cette pleine réussite du Concours de l'année dernière, de rappeler à vos souvenirs une autre satisfaction, obtenue par notre Société. Nous voulons parler de l'intérêt offert par la Séance publique du 9 mai, tenue sous l'éminente présidence de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française et honorée de la présence de notre illustre confrère M. Ferdinand de Lesseps, qui souleva des applaudissements enthousiastes par sa causerie sur les moyens d'exécution de la nouvelle et magnifique entreprise couronnement de sa glorieuse carrière.

Dans cette Séance, recherchée par un si nombreux concours de monde que nous eûmes le regret de ne pouvoir placer tout ce public empressé, fut inaugurée l'exécution de morceaux de musique ancienne, sous la direction de M. Lefèvre-Niédermeyer, innovation que vous désirez continuer chaque année pour le plaisir de vos bienveillants auditeurs.

Vous restiez encore, Messieurs, dans le domaine de votre quatrième classe, histoire des beaux-arts, en écoutant la biographie si bien comprise du baron Taylor, président honoraire de notre Société, le père des artistes et des hommes de lettres. Notre cher secrétaire général-adjoint, M. Gustave Duvert, a bien mis en lumière cette noble, belle et longue existence, tout entière consacrée aux devoirs les plus utiles et les plus désintéressés.

Des élégantes considérations que la littérature et les arts inspirent à l'histoire, vous êtes passés, Messieurs, à ces grandes et terribles leçons dont parle Bossuet.

La *Fin de la Régence*, 1722-1723, vous a montré sous la plume vigoureuse de M. Barbier, comment dans cette triste période « intermède assez court jeté entre deux longs règnes » le prestige de l'autorité royale s'était évanoui, comment s'était irrévocablement préparée la décadence de la monarchie.

Mais quel grand rôle cette monarchie ne joua-t-elle pas pour préparer, développer, affermir l'unité française ?

Dans ce mouvement à travers les siècles, doit-on séparer, comme deux courants qui s'avanceraient parallèlement vers la haute mer, sans confondre leurs eaux, les deux races gauloise et franque?

Notre savant collègue, M. Camille MEUNIER, professe l'opinion développée dans un mémoire étendu, intitulé *Gaule et France*, que cette distinction s'est continuée jusqu'aux temps les plus rapprochés de nous.

Vous avez entendu, Messieurs, le développement de cette thèse avec autant d'intérêt que de profit, mais vous n'avez pas cru pouvoir donner une adhésion sans réserves, à des conclusions qui vous ont paru dépasser les limites rigoureuses de la vérité historique.

Dans un essai intitulé *Considérations générales sur l'Histoire*, M. NIGON DE BERTY vous a remis en mémoire le mot de Tacite :

« Je pense que le plus précieux avantage de l'histoire est de proclamer les vertus et d'effrayer d'avance le crime par les jugements inflexibles de la postérité. »

Tacite comptait évidemment sur des lecteurs spiritualistes; qu'importent aux matérialistes les jugements de l'histoire, l'opinion de la postérité! Pure chimère, la véritable formule de la loi positive..... C'est le succès et la prédominance du plus fort!

Et les faibles! qui parlera d'eux et pour eux? Qui garantira la précieuse liberté dont ils ont d'autant plus besoin qu'ils sont plus timides et plus humbles.

L'histoire a déjà beaucoup fait pour les classes déshéritées. Par l'enseignement de l'histoire les générations, à travers les âges, ont été instruites à se tenir en garde contre l'égoïsme du pouvoir personnel, à détester l'oppression, à lutter contre la tyrannie, à saluer les hommes généreux qui se sacrifient avec un noble désintéressement au bonheur de l'humanité. — Tacite disait donc vrai, Messieurs, et si les jugements de l'histoire, comme les décisions de la justice subissent des lenteurs, nul ne peut s'y soustraire.

Un des plus vieux peuples du monde, cité souvent par Montesquieu, le peuple chinois, attache une si grande importance aux appréciations de l'histoire, qu'un tribunal spécial est chargé d'enregistrer les événements et les faits dignes de passer à la postérité. — Chaque membre de cette cour de justice rédige ses observations sur un carré de papier

qu'il dépose ensuite, dans un coffre inviolablement fermé. A la mort de chaque empereur, la mystérieuse cassette est ouverte, des commissaires sont nommés, ils réunissent les divers matériaux préparés en secret, — l'histoire du règne est écrite.

Cette antique coutume nous est rappelée par M. NIGON DE BERTY dans son rapport sur l'étude consacrée à l'*Histoire de la Chine*, par M. l'abbé GAINET.

Si la conscience des Empereurs chinois se préoccupe des révélations du terrible coffret, certes l'institution est bonne ; mais il est à craindre que ces révélations posthumes ne soient pas suffisantes pour prévenir les excès de pouvoirs.

Un peuple doté d'institutions libérales et assez résolu pour les faire respecter doit pouvoir inscrire de très belles pages dans son histoire, sans recourir à l'expédient des petits papiers de la cassette chinoise.

En même temps qu'elle consigne les faits politiques, l'étude de l'histoire nous révèle des traits particuliers bien curieux à connaître.

Une note communiquée par M. DE BUSSY, nous révèle la vivacité des querelles de préséance au XVIIe siècle, entre des magistrats du présidial d'Abbeville.

Le Sr du Mesnil veut, dans une cérémonie, prendre la place d'un de ses collègues, le S^r d'Huchenneville ; des bourrades sont échangées, l'un des compétiteurs perd sa perruque, l'autre voit sa robe déchirée; le lieutenant de police intervient et frappe tour à tour sur les deux combattants qui, séparés une première fois, vont reprendre leur querelle à la suite du cortège.

Des esprits chagrins nous prétendent dégénérés, nous devons reconnaître, sans en tirer grand avantage, que la politesse de nos habitudes s'abstient de pareils scandales.

Nous venons de passer ainsi rapidement en revue, Messieurs, les mémoires les plus importants insérés dans le volume publié l'année dernière. — Traiter, avec autant de détails, les rapports que nous devons au zèle laborieux de nos membres, serait dépasser les limites assignées à ce compte-rendu. Nous continuerons le procédé adopté l'année dernière, en réservant pour l'impression une analyse succincte de ces articles publiés sur des ouvrages offerts à votre Société pendant 1880.

Mentionnons cependant les notes et variétés historiques communiquées par M. le Colonel FABRE.

Entraînés par nos occupations personnelles, nous ne pouvons tout lire, et si, à l'exemple de notre président, chaque sociétaire apportait le résumé des lectures journalières qu'il parcourt dans le vaste champ des publications contemporaines, nous obtiendrions ainsi la plus profitable des informations mutuelles.

Nous ne devons pas, non plus, passer sous silence le rôle actif de collaboration accepté dans cet utile travail des rapports par MM. Eugène D'AURIAC, BARBIER, BOUGEAULT, C[te] DE BUSSY, CARRA DE VAUX, Jules DAVID, Georges DUFOUR, Gustave DUVERT, Colonel FABRE, LOISEAU, LOUIS-LUCAS, NIGON DE BERTY, Raphaël PINSET, Ernest PRAROND, TOLRA DE BORDAS et VEYRET, sociétaires anciens ou nouveaux dévoués au bon succès de notre œuvre qui s'étend et prospère de plus en plus grâce au dévouement de M. DE BUSSY que sa modestie ne peut nous empêcher de nommer : le modèle des administrateurs.

Voir diminuer les rangs de cette phalange d'esprits distingués, tolérants, modérés, amis des jouissances intellectuelles qui composent votre compagnie est toujours pour vous un grand deuil.

La mort vous a, cette année, par deux fois causé ce profond chagrin.

Nous déplorons la perte de MM. Léon COGNIET et Edmond PY.

Léon COGNIET, le maître vénéré de tant de brillants élèves dont le talent honore la peinture moderne. Léon COGNIET, l'auteur de Marius sur les ruines de Carthage, du Massacre des Innocents, du Tintoret peignant sa fille morte, l'auteur d'un grand nombre de portraits de personnages historiques et de tableaux de batailles renommées.

Dès 1853, Théophile Gauthier constatait avec regret le délaissement de la peinture d'histoire. — « Le jour où elle aura disparu, disait-il, le niveau de l'art se sera considérablement abaissé, aussi faut-il savoir très grand gré à ceux qui ne laissent pas mourir ces grandes traditions du génie humain et se passent de main en main sans le laisser éteindre le flambeau allumé par la Renaissance au pur foyer de l'antique, la source éternelle du beau. »

Léon COGNIET fut un de ces bien inspirés, célébrés en ces termes éloquents par le grand critique d'art et vous allez dans un instant entendre le récit de sa vie et l'examen de ses œuvres.

Nous avons perdu aussi M. Edmond Py, décédé dans le plein exercice de ses fonctions de professeur d'histoire, à l'âge de 53 ans. Sa vie laborieuse, traversée par de pénibles épreuves, ployée sous les coups répétés d'infortunes imméritées, vous sera très prochainement racontée par un de nos collègues, M. Louis-Lucas, chargé de ce pieux devoir.

Après avoir consacré ces souvenirs à nos chers morts, il nous est permis, Messieurs, de nous reprendre à la vie et de constater la réalité des satisfactions que vous avez le droit bien légitime de goûter.

Le concours annuel institué grâce à la libéralité de M. Raymond s'est continué depuis 1874 sans interruption. Pour l'année 1882, vous annoncez deux prix de 1,000 francs, accordés aux auteurs des meilleurs mémoires sur les questions suivantes :

I. *Histoire des Provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi.* — II. *Quelle était la condition des Paysans au XVIe siècle, du règne de François Ier jusqu'à la mort d'Henri IV.*

L'ensemble de ces travaux : Mémoires, Rapports, Questions mises au Concours, maintient votre Société dans la ligne de ses honorables traditions et justifie, de plus en plus, le titre d'utilité publique qui lui a été reconnu.

Vous transmettez à nos jeunes confrères le goût des bonnes études que vous avaient donné à vous-mêmes : les Michaud, les Barante, les Pongerville, les Michelet, les Taylor, les Patin, les Jubinal, les Ernest Breton, les Cénac-Moncaut, les Thiéry, qui furent et nos dignitaires et nos maîtres ; par vos exemples vous enseignez à ces jeunes hommes bien animés le secret d'un des grands bonheurs de la vie honnête ; goûter les plus nobles jouissances intellectuelles par l'amour du travail.

Gabriel DESCLOSIÈRES,

Secrétaire général.

PREMIER CONCOURS

POUR LE PRIX RAYMOND

EN 1881

SUR CE SUJET

HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE EN FRANCE

RAPPORT

Il faut remonter aux plus anciennes civilisations du monde, celles de l'Asie, pour trouver les premiers vestiges d'un grand nombre d'institutions humaines, transmises d'âge en âge, transformées, rajeunies, qui, pour l'observateur superficiel, semblent avoir pris naissance dans les murs d'Athènes et de Rome, dans ces foyers lumineux dont l'éclat fut tel qu'il fit presque oublier leurs ancêtres.

Beaucoup de créations étaient empruntées à ces vastes empires qui avaient vécu de longs siècles avant que l'égyptien Cécrops ne fondât la ville d'Athènes, avant que Romulus ne jetât les fondements de la ville éternelle.

Les institutions de prévoyance sont de ce nombre : leurs premières traces se trouvent dans la haute antiquité.

En effet, l'homme, exposé par sa nature à tant de périls et de souffrances a dû, dès les temps les plus reculés, chercher les moyens d'adoucir les maux qui l'accablaient et d'en atténuer les conséquences.

Ces efforts furent, sans doute, isolés d'abord, puis l'idée vint à

plusieurs de s'unir pour secourir ensemble celui d'entre eux qui aurait besoin de leur aide : c'était la prévoyance et la mutualité réunies.

Si les progrès de la civilisation apportaient une plus grande somme de sécurité, ils augmentaient aussi le nombre des besoins de l'homme; celui-ci, mieux instruit par l'expérience qui venait éclairer sa raison, remontant des faits à leur cause, prévoyait et appréciait mieux le danger.

Les anciens avaient un véritable culte pour la prévoyance : leurs monuments en faisaient foi. Ils lui avaient élevé déjà de nombreux autels lorsque les Phocéens consacrèrent dans le temple de Delphes une statue de bronze à la *Minerve prévoyante*, preuve irrécusable de la vénération de l'antiquité pour ce don de sage prévision que l'homme a reçu du créateur.

L'esprit de prévoyance a pénétré peu à peu dans les classes sociales ; il a fait naître des associations de toutes sortes, préparant ainsi l'avenir en accélérant sa marche de siècle en siècle, et ces institutions merveilleuses que nous admirons aujourd'hui sont, pour la plupart, l'application nouvelle et le développement de principes dont le germe, qui vient de l'antiquité, a muri dans les temps modernes.

Parmi les institutions des anciens, l'histoire mentionne les corporations de l'Inde, de l'Egypte et de l'Assyrie; les collèges d'Athènes et de Rome; les ghildes scandinaves et germaines, toutes basées sur l'intérêt réciproque, sur le besoin d'une défense commune.

Le christianisme y ajouta l'esprit de charité : au principe de la morale païenne qui défendait de nuire à autrui, fut substitué l'idée sublime d'aimer son semblable et de le secourir.

L'hétairie grecque, empruntée, sans doute, aux civilisations antérieures, fit naître le collège romain; celui-ci et la ghilde du nord ayant pénétré en Gaule, la France naissante trouva tout organisée la mutualité prévoyante basée sur la religion. Puis, on vit se former la confrérie, la commune jurée, la corporation, le compagnonnage; associations de toutes sortes qui ont rendu d'immenses services, et qu'on a trop souvent jugées avec sévérité, sans se rendre un compte exact des conditions sociales et politiques dans lesquelles elles ont vécu.

La confrérie semble représenter le type le plus parfait de l'union

de la prévoyance et de la charité ; n'est-elle pas l'aïeule de la Société de secours mutuels ?

Aucun historien ne nous a fait connaître encore d'une façon précise les liens de chacun des éléments multiples qui, en s'unissant, ont produit les institutions actuelles. Ces origines et ce développement offrent à la sagacité de l'érudit un vaste champ de recherches.

Frappée de l'intérêt qu'un tel sujet pouvait offrir, la Société des Etudes historiques avait proposé, dès 1875, un prix de la valeur de 1,000 francs à donner au meilleur mémoire qui lui serait soumis sur l'*Historique des Institutions de Prévoyance dans les divers pays, et spécialement en France*. La pensée de la Société était, tout à la fois, de donner un sujet qui n'eût pas encore été traité dans son ensemble, et d'encourager par cette étude le développement des idées de prévoyance, si fécondes, si moralisatrices, qui concourent à la sécurité du pays dont le généreux fondateur du prix, M. Raymond, se préoccupait en exprimant ses dernières volontés.

Par *institution*, votre Société entendait ce qui est établi par les hommes, en opposition à ce qui est de nature ; par *prévoyance*, elle désignait l'effort personnel fait en vue de se garantir contre des malheurs qui peuvent frapper l'homme subitement dans sa famille, dans sa vie, dans ses biens ; c'est-à-dire, l'effort qui consiste à restreindre les jouissances du présent en prévision des besoins de l'avenir.

Le Congrès scientifique international des Institutions de prévoyance réuni à Paris en 1878, a prouvé que la question mise au concours était d'un haut intérêt, et qu'elle répondait à un puissant courant d'idées sociales. Ce congrès a confirmé par son programme, par ses travaux, l'interprétation que vous aviez donnée aux mots *Institutions de prévoyance*, qui ne comprennent pas seulement les fondations de l'Etat, mais aussi celles qui sont dûes à l'initiative privée.

Le concours de 1877 n'ayant pas permis de décerner de récompense, la Société des Etudes historiques accorda un nouveau délai de plus de trois années et diminua l'étendue de la question en la formulant ainsi :

Histoire des Institutions de prévoyance en France, avec deux prix, l'un de 1,500 fr., l'autre de 500, à décerner en 1881. C'est de ce

dernier Concours que nous avons l'honneur de vous rendre compte aujourd'hui.

Un seul mémoire est parvenu à la Société; il a pour épigraphe cette pensée de Franklin, aussi juste que morale : « Si quelqu'un prétend » que l'on peut s'enrichir autrement que par le travail et l'économie, » ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur ».

Ce mémoire manuscrit, in-4° de 931 pages, est une œuvre de valeur; il contient l'histoire, la législation et la statistique des Institutions de prévoyance comprises dans la nomenclature administrative française, c'est-à-dire les monts-de-piété, les caisses d'épargne, les caisses de retraites, les caisses d'assurances et les sociétés de secours mutuels; il les compare aux établissements similaires des principaux pays étrangers et il retrace l'influence de chacune des institutions.

Nous regrettons que l'auteur, dont le mérite est incontestable, et qui semble avoir l'expérience des concours académiques, ait préféré ce choix arbitraire de l'administration publique au choix raisonné du congrès de 1878. En prenant la nomenclature scientifique, il eût évité de comprendre dans son travail les Monts-de-piété dont l'historique est d'ailleurs bien traité et fort intéressant; seulement, les monts-de-piété n'ont rien de commun avec la prévoyance, ainsi qu'il le reconnaît lui-même; ce sont en réalité des institutions de crédit privilégiées, tantôt charitables, tantôt usuraires; et l'on a dit justement que le mont-de-piété n'était même pas la banque du pauvre, mais celle du nécessiteux.

Il eût été préférable pour l'auteur de développer l'histoire des assurances, des associations de secours mutuels, des caisses de retraites, de pensions et de secours, qui, pour n'avoir pas de caractère officiel, et n'ayant pas toujours l'existence légale, n'en rendent pas moins d'éminents services; nous n'en donnerons pour exemple que les admirables fondations de notre ancien président, le baron Taylor.

Il n'y a là qu'un malentendu, car l'auteur a cru de bonne foi se conformer au programme de la Société; la lecture du rapport sur le concours de 1877 lui aurait, croyons-nous, fait reconnaître son erreur; mais il ne l'a sans doute pas lu.

La commission du prix a longuement examiné ce mémoire : elle a exprimé le regret que des raisons de santé aient empêché l'auteur de

compléter et de réviser son travail; les preuves de savoir qu'il a données dans plusieurs chapitres indiquent que l'œuvre eût gagné comme style dans quelques parties; que l'examen en eût été facilité par des indications de détails et peut-être aussi par la réunion des tableaux synoptiques dans un appendice.

La Société n'a pourtant pas à se reprocher d'avoir trop limité le temps, puisqu'elle avait accordé trois nouvelles années pour ce concours qui n'était que la suite de celui de 1877.

Sous la réserve de ces critiques que l'auteur nous pardonnera, nous n'avons que des éloges à lui adresser : nous devons reconnaître sa compétence en histoire, en législation et en statistique, sur tous les points qu'il a traités ; le louer de la sagesse et de la sûreté des doctrines, des comparaisons judicieuses qu'il a établies entre la France et l'étranger, de la conscience qu'il a mise dans la recherche de nombreux documents et de la sagacité du choix qu'il en a fait.

Nous le félicitons particulièrement de la manière dont il a fait ressortir le rôle de la prévoyance dans l'avenir; il parle en économiste sage.

Son savoir se révèle surtout dans un chapitre placé à la suite de l'histoire des caisses d'épargne, intitulé : *De leur influence économique*. Il développe l'idée si vraie, qui pour avoir été souvent exprimée n'en est pas moins utile à propager, que la caisse d'épargne fait pénétrer partout l'enseignement de l'ordre et de l'économie; s'appuyant sur l'autorité d'éminents écrivains, il affirme, avec raison, que la prévoyance est un grand remède contre le mal social, qu'elle améliore l'homme en faisant les nations prospères et puissantes. — Qu'il nous permette d'ajouter que lorsque l'épargne et l'assurance auront, sous mille formes, répandu leurs bienfaits, qu'elles auront produit tous leurs effets moraux sur l'homme, leurs résultats physiques sur la somme et la répartition des richesses, le paupérisme aura considérablement diminué, et l'action de la charité sera plus efficace, ayant un nombre plus restreint de douleurs à soulager.

Qu'on ne dise pas que la prévoyance, dictée par la seule raison, est un enseignement égoïste ennemi de la charité, alors qu'elle en est l'auxiliaire. N'est-ce pas l'amour des siens qui dicte au père de famille sa prévoyante sollicitude? N'est-ce pas d'ailleurs l'épargne

d'hier qui, formant le capital d'aujourd'hui, deviendra l'aumône de demain ?

La Société des Études historiques regrette que ce remarquable travail n'ait pas été complété et révisé dans le sens que nous avons indiqué, ce qui eût permis de lui décerner le 1er prix ; mais la tradition, nous pourrions dire la jurisprudence, ne le permet pas. Seulement, elle a été unanime à reconnaître que le second prix de 500 fr. était insuffisant pour récompenser le mérite de l'œuvre, et elle en a doublé la valeur.

En conséquence, la Société des Études historiques décerne un prix de 1,000 fr, à l'auteur du mémoire sur l'*Histoire des Institutions de prévoyance en France.*

Gustave Duvert.

SECOND CONCOURS

POUR LE PRIX RAYMOND

EN 1881

SUR CE SUJET

HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DES HABITATIONS

PRIVÉES EN FRANCE DEPUIS LA RENAISSANCE JUSQU'EN 1830.

RAPPORT

La commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au Concours sur l'*Histoire de l'architecture et des habitations privées en France depuis la Renaissance jusqu'à l'année 1830*, m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur.

Quelque peu digne que je fusse de remplir la tâche difficile qui m'était imposée, j'ai dû l'accepter, et je viens aujourd'hui, dans la mesure de mes forces, vous rendre compte de l'examen qui a été fait.

Je m'efforcerai d'être bref, et, s'il ne m'est pas possible d'être intéressant, j'aurai du moins le mérite de ne pas fatiguer longtemps votre attention.

L'histoire de l'architecture ou de l'art de construire des édifices présente en France plusieurs époques bien distinctes qui ont été maintes fois étudiées.

La première de toutes, l'architecture gauloise, n'a laissé que des monuments informes. Tels sont les pierres levées ou pierres droites, appelées en langue celtique *menhirs* ou *peulvans*. Elles se présentent soit isolées, soit groupées comme à Carnac, dans le Morbiham. Parfois aussi ce sont des *cromlechs*, assemblage de pierres qui dessinent des

ellipses ou des cercles. Ce sont enfin les *dolmens*, composés de larges pierres placées horizontalement sur d'autres pierres verticales; puis les *allées couvertes*, longue suite de pierres dressées sur deux rangs, et portant des roches placées de manière à former un toit.

Tous ces monuments, dont l'érection est très probablement attribuée à tort aux druides, remontent à une haute antiquité.

— Mais on ne voit là aucune trace d'habitation, et il est probable que les anciens Gaulois n'avaient que de misérables cabanes pour abri. Si l'on veut retrouver leurs habitations primitives, il suffit de considérer les demeures actuelles de quelques-uns de nos paysans.

Du reste, les maisons des villes ne devaient guère différer de celles des campagnes, car nous savons qu'à l'époque où l'empereur Julien résidait à Lutèce, au IVe siècle, les habitants vivaient dans des huttes construites en bois et dont les intervalles étaient remplis de terre glaise mêlée de quelques brins de paille.

Les rois francs eux-mêmes préféraient leurs modestes métairies aux palais et aux splendides villas des Romains.

L'architecture *gréco-romaine* qui vint ensuite nous a laissé quelques monuments remarquables, surtout dans le Midi. On peut citer entre autres les arênes de Nîmes et d'Arles, l'arc de triomphe et le théâtre d'Orange, le pont du Gard et la maison carrée de Nîmes.

A cette architecture succéda le style *roman*, qui se caractérise par le plein cintre et auquel nous devons un certain nombre d'églises ou d'abbayes dont on admire la grande et majestueuse simplicité. Telles sont l'église Saint-Hilaire de Poitiers, celle de Saint-Agnan (Loir-et-Cher), la belle basilique de Saint-Sernin à Toulouse, Sainte-Croix de Bordeaux et Saint-Étienne de Caen.

A Cluny, on compte environ une douzaine de maisons romanes, et Limoges possède aussi plusieurs maisons qui doivent remonter à la fin du XIIe siècle.

Bientôt le style roman se modifie et se charge d'ornements comme à Notre-Dame de Poitiers, à la cathédrale de Bayeux et à celle d'Angoulême. C'est l'époque de transition après laquelle nous arrivons à l'architecture *ogivale*, improprement appelée *gothique*.

Elle se divise en trois âges : l'*ogive à lancettes*, l'*ogive rayonnante* et l'*ogive flamboyante*.

C'est à l'architecture ogivale que nous devons, en partie du moins, les cathédrales de Soissons, de Chartres, de Beauvais, de Coutances et la Sainte-Chapelle de Paris; puis encore la cathédrale d'Amiens, Notre-Dame de Brou, Sainte-Catherine de Honfleur, Sainte-Cécile d'Alby, moitié église moitié forteresse, Notre-Dame de Reims, la cathédrale de Rouen, l'église Saint-Ouen de la même ville, les cathédrales de Paris, de Bourges, de Vannes, l'église d'Argentan et un nombre considérable d'autres édifices religieux.

A chacun des âges de l'ogive correspond une révolution de l'art. Simple au début, l'architecture ogivale prend de la grandeur et de la richesse à la période suivante : elle est alors dans toute sa beauté. Ses arcades élancées dans les airs, ses piliers formés d'une foule de colonnettes, ses flèches découpées à jour unissent la légèreté à la force, la délicatesse des sculptures à la multiplicité de l'ensemble. L'édifice est majestueux et chaque détail travaillé avec art. Mais au xve siècle, le luxe des ornements efface la grandeur de l'architecture. Les artistes se tourmentent pour produire des effets nouveaux. De là les pendentifs multipliés, les sculptures prodiguées et l'art périssant sous le luxe des détails.

Vous me pardonnerez d'esquisser aussi rapidement l'histoire de l'architecture, mais j'ai hâte d'arriver à la Renaissance.

Des architectes, des historiens, des écrivains, nous ont fait connaître en détail les constructions élevées jusqu'à cette époque. On nous en a décrit les diverses parties de telle façon que nul ne saurait les ignorer. Toutefois on cherche vainement des renseignements sérieux sur l'histoire de l'architecture civile depuis la Renaissance, et c'est dans le dessein de combler cette importante lacune que la Société des Études historiques en a mis le sujet au concours.

Deux mémoires nous ont été envoyés : l'un, inscrit sous le n° 1, porte pour épigraphe : *Domus*; le second, n° 2, a pour devise ces mots : *Lumière*, *Progrès*.

L'auteur de ce dernier mémoire s'est, il faut le dire tout d'abord, particulièrement appliqué dans son introduction à montrer l'influence de la littérature sur les esprits qui s'adonnaient aux arts. Peut-être y a-t-il là un point de vue nouveau qui mérite d'être étudié; mais dans le cas présent, la commission a pensé que cette étude entraînait

l'auteur bien loin du sujet qu'il avait à traiter : l'architecture et les habitations privées.

C'est vers le commencement du XIIe siècle seulement que l'on voit des maisons de bourgeois percées de fenêtres cintrées ou ogivales, et même couronnées de créneaux comme les forteresses. Elles sont, en effet, plus solides qu'élégantes, et l'on peut juger de l'importance qu'elles avaient, puisque la tradition a souvent conservé le nom de leurs possesseurs.

Le XIIIe siècle fut, pour l'architecture civile, comme pour l'architecture religieuse, une grande époque. Pendant ce siècle et le suivant, les constructions privées étaient de deux espèces : les unes en bois, les autres en pierre ; mais celles-ci étaient plus rares que les maisons de bois. On en trouve encore de curieux exemples à Cluny, à Figeac, à Provins et à Limoges. Dans le Midi, à Toulouse entre autres, elles étaient en briques et garnies de tourelles.

Il est certain que le XIVe siècle fut moins fécond que le précédent en monuments remarquables, à cause des guerres et des calamités qui pesèrent sur la France. Il existe pourtant quelques maisons de ce temps qui sont bien ornementées, particulièrement la maison dite du Grand-Veneur, à Cordes, dans l'Albigeois.

La bourgeoisie, enrichie par le commerce, commença même dès lors à rivaliser de luxe avec la noblesse, et, sous le règne de Charles VII, un simple commerçant de Bourges, Jacques Cœur, se fit construire un hôtel dont on admire encore aujourd'hui les sculptures, les tourelles et l'ornementation aussi riche qu'élégante.

Claude de Seyssel, dans ses *Louenges du bon Roy Louis XII*, dit : « on voit générallement par tout le royaulme bastir grans édifices » tant publiques que privez, et sont plains de doreures, non pas les » planchis tant seullement et les murailles qui sont par le dedans, » mais les couvertes, les toitz, les tours et ymaiges qui sont par le » dehors. Et si sont les maisons meublées de toutes choses plus » sumptueusement que jamais ne furent [1] ».

---

(1) *Les louenges du roy Louys XIIe.* Paris, Ant. Verard, 1508, feuillet 41, cahier g. IV.

On commençait, en effet, à emprunter à l'Italie le goût de constructions plus élégantes, et on se moquait des lourdes habitations des temps passés. Dans l'*Apologie d'Hérodote*, Henri Estienne nous dit : « Je n'oublieray pas leur façon de bastir, qui estoit telle qu'ils se pri-
» voyent presque de toutes les commoditez lesquelles aujourd'hui nous
» requérons, et à bon droit, en nos bastimens ; et se peut quasi dire
» qu'ils s'emprisonnoyent en leurs maisons, c'est-à-dire faisoyent leurs
» maisons en façon de prisons. Car ne se soucians que de faire des
» grosses murailles et épaisses, ils se privoyent de la commodité de
» la clarté, faute d'avoir l'esprit de faire le fenestrage tel qu'on le fait
» aujourd'huy. Au lieu qu'ils se pouvoyent mettre au large, ainsi se
» mettoyent à l'estroit, faisans force trous ou nids à rats (2). »

Après s'être livré à des considérations politiques et à des recherches historiques sur la Renaissance, l'auteur du manuscrit, qui nous occupe, nous montre une des premières conséquences du nouvel état de choses qui fut de substituer aux repaires incommodes et insalubres de la féodalité des constructions non fortifiées avec de belles salles. Mais il eût peut-être été utile de signaler les causes qui conduisirent à l'abandon du style ogival.

Devons-nous penser qu'on revenait aux formes de l'architecture antique seulement parce qu'elles se prêtaient mieux à la distribution des habitations ? Faut-il au contraire les chercher, avec M. Hope, dans les progrès de l'industrie, dans l'augmentation des richesses et l'accroissement des connaissances parmi les classes adonnées au commerce et aux carrières libérales ? Ce qui est certain, c'est qu'il se produisit tout d'un coup, à la fin du XVIe siècle, une émancipation des laïques qui nécessita des constructions plus nombreuses et plus variées qu'auparavant, et qui ne devaient rien avoir du caractère religieux dans lequel excellaient les anciens architectes.

L'auteur du mémoire n° 2 paraît avoir fait une étude particulière des œuvres de Vitruve : il connaît aussi les ouvrages de nos principaux architectes, et la commission ne peut que l'en féliciter. Il fait

---

(2) H. Estienne. *Apologie pour Hérodote*. Satire de la société au XVIe siècle. Nouveau édit par P. Ristelhuber. Paris 1879, t. II, p. 134.

preuve encore d'observation dans ses remarques sur les habitations de l'Italie comparées à celles de la France, et lorsqu'il décrit diverses maisons d'Orléans, de Bourges et autres villes. Cependant on doit regretter qu'il néglige trop souvent de parler des habitations privées, pour s'occuper de choses étrangères au sujet du concours.

C'est ainsi qu'il juge les artistes du règne de Louis XV avec une passion qui lui fait souvent méconnaître le mérite et le talent. Nous avons également constaté qu'en dépit de l'histoire, il reproche à Louis XV d'avoir pris des favorites toutes de basse naissance et incapables d'enthousiasme pour le beau.

Nous sera-t-il permis de lui rappeler que les comtesses de Mailly et de Vintimille, les duchesses de Chateauroux et de Lauraguais étaient de noble famille, et que si la marquise de Pompadour est d'origine moins illustre, elle fut véritablement artiste? Non seulement elle fut l'arbitre du goût et de la mode en France pendant de longues années, mais elle se servit de son pouvoir pour protéger efficacement les lettres et les arts. Elle maniait habilement le crayon, la pointe, les pinceaux, et forma un riche cabinet de livres, de peintures et de curiosités diverses. Elle prit même une grande part à l'établissement de la manufacture royale de porcelaine.

Malgré ses irrégularités et ses défauts, on ne saurait méconnaître qu'il existe dans le mémoire n° 2 des preuves d'une érudition réelle. On voit que l'auteur a beaucoup lu, beaucoup étudié, et si ses jugements ne sont pas toujours impartiaux, ils paraissent cependant être dictés par une conviction sincère.

La commission a reconnu tout cela; mais elle est également d'avis que l'auteur manque parfois de logique et de clarté, que son mémoire n'est pas toujours écrit d'un style assez châtié et qu'il s'éloigne enfin trop souvent du programme du concours. Et, tout en louant certaines qualités, elle a le regret de ne pouvoir accorder de récompense au mémoire ayant pour épigraphe :

Progrès, Lumière.

Quoi qu'on en puisse dire, l'art qui a produit les merveilleux édifices que nous possédons n'a point refusé d'admettre dans ses conceptions jusqu'à ceux de nos usages domestiques. Telle est l'opinion de

l'auteur du mémoire portant l'épigraphe : *Domus*, quand il décrit les maisons de bois ou de pierre ayant pignon sur rue, avec des fenêtres divisées en quatre parties par des croisées de pierre et des escaliers en saillie formant une espèce de tour.

Lorsqu'il nous montre les frontons brisés, les cartouches, les colonnes à renflements, les modillons sous les corniches, on reconnait assurément la main d'un homme du métier, d'un architecte. En tout cas, il est profondément versé dans la matière et il est fort bon juge.

Après une introduction courte, mais où le sujet est bien traité, l'auteur aborde la Renaissance, et nous arrivons à ce mélange du style gréco-romain et du moyen-âge qui a produit des monuments remarquables tels que ceux de Fontainebleau, de Chambord, de Gaillon, d'Ecouen et d'Anet.

A cette époque les maisons bourgeoises commencent à joindre l'élégance à la solidité. Des tourelles en saillie, ou plutôt en encorbellement, étaient souvent construites à l'angle des maisons pour servir de cage à l'escalier à vis, ou pour ménager des pièces d'où la vue s'étendait au loin. On admire encore aujourd'hui en certains lieux, ces tourelles sculptées chargées d'images de saints ou de figures fantastiques. Les fenêtres formaient des cintres surbaissés appelés vulgairement *cintres en anse de panier*. Quelquefois, — et il nous en reste de nombreux exemples — les étages étaient en saillie et formaient ce qu'on appelait des *avant-soliers*, espèces de galeries couvertes qui protégeaient contre la pluie ou l'ardeur du soleil les citadins qui devisaient assis sur un banc de pierre devant la porte du logis.

On était à cette époque où les bons bourgeois se plaisaient à répéter cette devise gravée sur une vieille maison de Rouen (1) :

Cui domus est victusque decens et patria dulcis,
Sunt satis hæc vitæ; cætera, cura, labor.

C'est-à-dire : « maison et table convenable, douce patrie, suffisent à » l'homme en cette vie. Le reste n'est que fatigue et souci. »

---

(1) Rue des Arpents, n° 88. — *Description historique des maisons de Rouen*, par E. de la Querière, t. II, p. 117.

Au siècle suivant, au siècle de Louis XIV, l'architecture devient plus régulière ; elle est souvent froide, mais on ne saurait lui refuser la majesté. Nous en avons pour témoins le Palais de Versailles et la colonnade du Louvre. Quant à l'habitation privée, elle est peut-être moins élégante, mais elle s'améliore en certains points. On commence à remplacer les carreaux, les briques et les dalles froides par un parquet de menuiserie, tandis que l'on substitue de petites cheminées aux gigantesques cheminées du XVIe siècle. Ces modifications se voyaient à l'hôtel de Rambouillet, aux maisons de la Place Royale, au Palais-Cardinal, à l'hôtel du Petit-Luxembourg et au château du Raincy.

L'architecture du XVIIIe siècle imita celle du siècle précédent, en l'amoindrissant, mais en apportant toutefois plus de luxe et d'ornement à l'intérieur des maisons. Qu'il nous soit permis cependant de reprocher à l'auteur d'avoir trop légèrement examiné le style Louis XV, ce style dont le Bernin fut le père et qui est caractérisé par les façades hérissées et courbes, les frontons recourbés et brisés, la profusion des ornements, la préférence donnée aux rocailles et les guirlandes de fleurs enlacées d'une manière affectée.

Depuis la Révolution jusqu'au règne de Louis-Philippe, on se contenta d'imiter ou de combiner les différents styles de l'architecture sans en produire un nouveau. Cependant on pouvait déjà constater des progrès sensibles dans la construction des maisons, dans la distribution plus intelligente des appartements et dans les soins apportés pour rendre les habitations plus commodes et plus saines.

Tout cela est démontré avec une grande netteté dans le mémoire nº 1. Les divisions, selon les époques, y sont claires et logiques. L'auteur a très bien senti que l'histoire de nos demeures est intimement liée à notre histoire proprement dite, que le progrès de l'état social se rattache à celui du bien-être et au développement général du génie français. De là, un esprit philosophique qui éclaire le sujet et lui communique un vif intérêt.

La commission n'a pu qu'applaudir, car rien n'est plus conforme aux vues de la Société. En mettant au concours le sujet de l'architecture et des habitations privées en France depuis la Renaissance, elle a voulu appeler l'attention sur les styles divers mis actuellement en œuvre par nos architectes.

Beaucoup d'artistes se désolent de cette variété, mais elle ne nous paraît nullement fâcheuse. Il faut de la liberté à l'art comme à la littérature, et certaines constructions récentes nous font bien augurer de l'avenir. Espérons donc que quelque architecte de génie saura faire sortir l'art de la servile imitation d'un passé qui n'avait ni nos goûts ni nos besoins.

Je termine en résumant en quelques mots le sentiment de la commission au sujet du mémoire n° 1 qu'elle avait à examiner.

L'auteur ne s'est pas contenté de bien voir; il a étudié avec soin, comparé avec justesse, discuté avec une grande intelligence du sujet. Ses descriptions sont claires et aussi exactes que possible. Le style simple, sans recherche, n'est cependant pas toujours très correct. On y remarque de fréquentes répétitions et des locutions qui donnent à penser que l'auteur n'a pas dû relire son manuscrit.

Un mot encore, un regret. Pourquoi l'auteur a-t-il négligé de parler des habitations rurales où le bien-être est souvent si nécessaire? C'est un oubli sans doute, mais un oubli qui n'est pas irréparable.

Ces légères imperfections, auxquelles il sera d'ailleurs facile de remédier, n'ont pas paru d'un poids assez considérable aux membres de la commission pour modifier leur jugement. Ils ont reconnu dans ce mémoire un bon travail, clair, intéressant, complet dans son ensemble et ses parties, répondant enfin nettement au sujet proposé par la Société des Etudes historiques.

La Société a ratifié par son vote les conclusions unanimes de la commission, et elle a en conséquence décerné le prix du concours de 1881 à l'auteur du mémoire inscri tsous le nº 1 avec cette épigraphe : *Domus*.

EUGÈNE D'AURIAC.

NOTICE

SUR

M. LÉON COGNIET.

Lue à la Séance publique de 1881.

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris la mort de M. Léon Cogniet, notre illustre confrère. Malgré son âge avancé, rien ne faisait prévoir sa fin soudaine, et ce coup funeste a douloureusement impressionné tous ceux qui s'intéressent à l'art français.

Depuis longtemps déjà, la Société des Etudes historiques s'honorait de le compter parmi ses membres. Il était, au milieu de nous, le représentant de cette école française si forte, si grande, si riche de glorieux souvenirs, si pleine encore de vie et de promesses.

Peintre distingué, professeur émérite, personnalité éminemment sympathique, M. Léon Cogniet emporte avec lui le respect filial de ceux qui furent ses élèves, en même temps que les regrets et l'estime de tous. Pour faire son éloge, il suffit de retracer les travaux qui lui ont assuré le rang distingué qu'il occupe parmi nos peintres.

Né à Paris, le 29 août 1794, Léon Cogniet fut élève de Pierre Guérin. Il obtint le second prix de peinture en 1815, et le premier en 1817. Il fit alors le voyage de Rome.

Ces dates montrent suffisamment quelle influence les classiques durent exercer sur le talent naissant du peintre. *Métabus, roi des Volsques*, et la *Jeune chasseresse déplorant l'innocente victime de son adresse*, qu'il exposa au salon de 1822, se ressentent, ne fût-ce que par le choix du sujet, de cette influence. Disciple du baron Guérin, Léon Cogniet fut le contemporain de David, de Girodet, de Lethière,

de Gérard, il ne faut pas l'oublier. Mais il assista aussi à l'évolution de l'art français avec Gros et Prud'hon. Il en vit la transformation complète avec Géricault, sorti du même atelier que lui; avec Léopold Robert, Ingres, Ary Scheffer, Delacroix, Horace Vernet, Paul Delaroche. Et, dès que le mouvement romantique se fut accentué, Léon Cogniet suivit la voie nouvelle, timidement, sans doute, mais avec une entière bonne foi. Alors que Gros, ne pouvant remonter le courant et ne voulant pas abdiquer, terminait misérablement une carrière illustre, Léon Cogniet, avec moins de passé et plus d'avenir, sut comprendre et apprendre.

Léon Cogniet a produit peu d'ouvrages. Il apportait un soin extrême à tous ses travaux, et n'était jamais entièrement satisfait de lui-même. Ses tableaux les plus connus sont : *Marius à Carthage*, (1824); *Saint Etienne portant des secours à une famille pauvre* (1836), qu'on peut voir à l'église Saint-Nicolas-des-Champs; l'*enlèvement de Rebecca par le Templier* (1831); la *Garde nationale partant pour l'armée en 1792* (1836), *et la bataille de Rivoli* (1), au musée de Versailles; l'*Expédition de Bonaparte en Egypte*, qui décore, au Louvre, le plafond de la salle des antiquités pompéiennes; le célèbre tableau du *Tintoret peignant sa fille morte*, au musée de Bordeaux; une partie des peintures décoratives de l'église de la Madeleine; enfin, un grand nombre de portraits dont les plus remarquables sont ceux du *maréchal Maison* et de *Louis-Philippe*, dans sa jeunesse (1831), qui sont à Versailles; ceux de *Pierre Guérin* (1831); de *Granet* (1846) et de *Mme de Crillon* (1852). On cite encore les portraits de Mme la vicomtesse de Noailles, de Mme la duchesse de Luynes, de M. Lutrotte, armateur, de Mme la duchesse de Galliera. M. Léon Cogniet avait encore, deux ans avant sa mort, mis la dernière main à un tableau, qui appartient actuellement à la famille de Luynes : l'*Adoration des Mages*. (Voir l'*Investigateur*, livraison de mai-juin 1878). Il fit encore plusieurs tableaux en collaboration avec Philippoteau et Girardet. Léon Cogniet avait été professeur de dessin au lycée Louis-le-Grand et à l'Ecole polytechnique, où il avait remplacé Charlet.

(1) En collaboration avec Philippoteau. Le nom seul de ce dernier figure sur le tableau.

Il fut nommé chevalier de la légion d'honneur en 1828, et officier en 1846. Il entra à l'Institut en 1849.

Mais c'est surtout comme professeur que notre regretté confrère est hors de pair. La liste de ses élèves est un de ses plus beaux titres. C'est de son atelier que sont sortis Bonnat, J. P. Laurens, Meissonier, Robert. Fleury, Müller, Allongé, Emile Bayard, Feyen-Perrin, Luminais, les Mélingue, Schenck, Mlle Jacquemart. Beaucoup de ces artistes sont devenus illustres; tous ont acquis une place d'élite.

Au premier abord, les profondes différences qu'on aperçoit entre les diverses manières des élèves de Cogniet, peuvent causer une certaine surprise. J'ai même entendu formuler cette opinion qu'il est singulier de voir un maître donner si peu *du sien* à ses disciples. Bien loin d'y voir un argument contre l'enseignement de Léon Cogniet, je prends cette diversité comme un témoignage de plus en sa faveur (1).

L'art se renouvelle sans cesse; il ne peut vivre qu'à la condition de se transformer; il doit suivre la marche du temps, et, s'il n'est pas tenu de se conformer en aveugle au goût du jour, il ne saurait toutefois se confiner dans une immobilité mortelle. Ce qui est vrai pour toutes les écoles l'est plus encore pour l'école française, si complexe, si variée; un maître ne saurait donc prétendre à revivre entièrement dans ses élèves. Que J. P. Laurens et Meissonier, aient suivi deux routes opposées, personne ne songera à s'en plaindre, il ne dépendait pas de leur maître de les en empêcher; et, quand il l'eût pu, il n'avait pas le droit de le faire; il n'y songea même pas, du reste. On ne dira pas, il est vrai, qu'il y a une *école de Cogniet*, mais, ce qui vaut mieux, ce maître n'en aura pas moins servi l'art, en formant des peintres de haute valeur.

Léon Cogniet jouissait d'une très grande notoriété, mais comme depuis plus de vingt ans, il se tenait à l'écart du salon, ses œuvres

---

(1) Il paraîtra presque incroyable qu'un artiste d'une incontestable valeur, comme l'a été Léon Cogniet, ne soit pas représenté dans notre collection du Luxembourg. Il en est ainsi, pourtant. Les deux toiles qui furent, dit-on, destinées à ce musée : *Marius à Carthage* et *Numa* en ont été enlevées, et ne figurent pas sur le catalogue, Que sont-elles devenues?

sont presque inconnues de la génération actuelle. M. Paul Mantz a dit de lui que l'*homme a fait aimer l'artiste*, jugement sévère et, à mon sens, excessif. Non, le peintre du *Tintoret*, de l'*Expédition d'Egypte*, du *Départ de la Garde nationale*, n'est pas un de ceux chez qui les qualités de l'homme privé, si grandes qu'elles soient, peuvent faire oublier le mérite de l'artiste. Les noms comme le sien honorent une école et un pays. Aussi, pourrait-on s'étonner que la société des Etudes historiques ait choisi le plus obscur de ses membres pour lui parler d'un homme aussi considérable; mais je vois dans ce choix une pensée délicate : Vous avez voulu que le plus jeune d'entre vous fût chargé de l'éloge de ce vétéran de l'art ; et je l'ai fait, sans autorité assurément, mais avec l'émotion et le respect que nous devons tous, jeunes hommes des générations nouvelles, à ceux qui nous ont légué leur exemple. S'incliner devant nos gloires anciennes, c'est accomplir un devoir de justice ; et c'est pour moi une tâche d'honneur et un juste sujet d'orgueil d'être appelé à saluer en votre nom notre illustre et regretté confrère, et à lui rendre le tribut d'hommages qu'on doit à l'homme et au peintre.

RAPHAEL PINSET.

DEUX MAGISTRATS

DE LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

A toutes les époques, il y a eu lutte entre le passé et l'avenir, le mouvement et la résistance. La fin du XVIIIe siècle est l'une des périodes de notre histoire où cette lutte fut la plus ardente.

Les parlements y prirent une part très active : c'est dans leur sein que se concentrait alors l'opposition politique.

Deux magistrats se constituèrent les champions, l'un du passé, l'avocat général Seguier, l'autre de l'avenir, le président Dupaty.

Il n'est pas sans intérêt, même de nos jours, de faire revivre ce duel de plume et de parole, duel étrange, passionné, éloquent.

De la première noblesse de robe, si jamais on a pû dire que noblesse oblige, c'est pour l'avocat général Seguier. Doué de brillantes facultés, d'une mémoire prodigieuse, des plus rares dispositions pour l'art oratoire, il fut, très jeune, avocat du Roi au Châtelet, avocat général au Grand Conseil, puis au Parlement. Il succéda avec éclat aux Talon, aux Daguesseau qui avaient ouvert une voie nouvelle à l'éloquence judiciaire.

C'est cette grande et belle institution du ministère public qui a préservé les gouvernements modernes de la foule odieuse des délateurs devenus, à d'autres époques, le fléau des familles et de l'État. C'est cette institution qui a donné partout un organe à la loi, un régulateur à la jurisprudence, un appui aux faibles, un accusateur redoutable aux pervers, une sauvegarde à l'intérêt général contre les prétentions toujours renaissantes de l'intérêt particulier, enfin une sorte de représentant au corps entier de la société. Ce noble ministère demande des hommes aussi puissants en parole qu'en action, des hommes entourés de l'estime et du respect universel.

Seguier a été, parmi les représentants les plus célèbres du ministère public, l'un des plus complets. Il fut, véritablement et dans toute l'acception du mot, l'homme de la loi, l'orateur de la patrie.

La cause du juif Elie Lévi, nouveau converti, abandonné après sa conversion par la femme qu'il avait épousée suivant la loi de Moïse et qui demandait à être autorisée à en épouser un autre ; la cause gracieuse de la Rosière de Salency avaient mis en relief les divers mérites oratoires de Seguier.

Il écrivait, mais sa mémoire le dispensait de lire et il avait toute la liberté de l'orateur qui improvise. C'est son éloquence qui se rapproche le plus de notre goût et de nos habitudes oratoires modernes.

La raison n'est plus étouffée sous un amas de science indigeste. Seguier se laisse aller à tous les mouvements qui ne sont pas interdits par la sévérité de son ministère. Il joint les agréments littéraires à la solidité de la discussion. Il a de l'élévation dans les grandes affaires et sait intéresser dans les moindres. On retrouve surtout en lui ce caractère de facilité qui plaît toujours parce qu'il nous fait jouir du talent de l'orateur sans nous faire partager ses travaux et ses peines.

L'éclat littéraire des harangues de Seguier avait été très remarqué. Il fut élu, le 21 mars 1757, pour remplacer Fontenelle à l'Académie française, n'ayant encore que 31 ans.

L'alliance entre la robe et les lettres datait de loin. On avait vu le grave et savant Lamoignon se délasser dans ses entretiens avec Boileau. D'Aguesseau, aussi bon littérateur que grand magistrat, avait opéré dans le langage judiciaire la même révolution que Fontenelle dans celui des sciences. Et ce fut comme un témoignage éclatant de cette alliance de voir l'avocat général Seguier s'asseoir au fauteuil académique de Fontenelle.

En 1770, pour rendre hommage à son titre d'académicien, il choisit pour sujet de sa harangue d'ouverture au Parlement l'*amour des lettres*. Il prouva, dans un magnifique langage, que l'esprit même des affaires à tout à gagner au culte des belles-lettres.

On a reproché à Seguier de s'être fait le dénonciateur des philosophes. Chargé par les devoirs de son ministère de veiller au maintien de l'ordre public, pouvait-il rester muet lorsqu'il voyait chaque jour la religion, la morale et l'ordre social attaqués avec tant de fureur par

des hommes qui se disaient philosophes et qui ne comprenaient pas que la société ne pourra jamais exister sans religion et sans morale.

Seguier n'était pas l'ennemi obstiné de l'esprit philosophique, mais à condition que ce fût un esprit sincèrement philosophique, un esprit de liberté, de recherche et de lumière qui veuille tout voir et ne rien supposer; qui se produise avec méthode, qui opère avec discernement; qui apprécie chaque chose par les principes propres à chaque chose.

Seguier aimait passionnément les lettres, il n'était pas aussi ennemi des philosophes qu'on a voulu le dire; mais il resta toujours, avant tout et par dessus tout, magistrat, le défenseur de la loi, l'avocat du souverain, le champion du Parlement et l'on comprend avec quelle ardeur il dut s'élancer au combat contre les audaces d'un novateur aussi hardi et aussi téméraire que le président Dupaty.

Dupaty, dès l'âge de 19 ans, avait des succès littéraires et était reçu membre de l'Académie de La Rochelle; à 22 ans, avocat général au Parlement de Bordeaux, il se passionna pour la cause des Parlements, soutenant l'unité du pouvoir judiciaire; jeune, impétueux, il fut naturellement un partisan zélé des idées nouvelles. Enfermé au château de Pierre Encise près de Lyon par ordre du maréchal de Richelieu, gouverneur de la Guyenne, il médita amèrement sur les vices de la législation criminelle.

Mis en liberté, nommé président à mortier en 1778, il se vit l'objet de violentes attaques de la part de ses collègues. Les paisibles fonctions de juge ne convenaient guère à ce caractère ardent. Il chercha une occasion de lutte et saisit la défense des trois Roués.

Sans doute il se laissa enthousiasmer par la pensée généreuse d'arracher à la mort trois innocents. Il était de bonne foi dans cette conviction; mais aussi il fut heureux de trouver là une occasion d'attaquer le système de la législation criminelle, d'en dénoncer les abus, d'en réclamer la réforme.

Le *Mémoire justificatif* de Dupaty commence simplement, mais avec une grande hardiesse d'affirmation. « Le 11 août 1785, une sentence du bailliage de Chaumont a déclaré trois accusés, convaincus de vols nocturnes avec violences et effractions, et les a condamnés aux galères perpétuelles.

« Le 20 octobre suivant, un arrêt du parlement, en infirmant la sentence, les a condamnés à expirer sur la roue... Ils étaient innocents ! que les cœurs sensibles se rassurent, ces trois innocents respirent... Ils respirent; Louis XVI règne, la sagesse et l'humanité dirigent la justice et je démontrerai infailliblement leur innocence. »

Cette confiance si entière, si hardie, si sûre d'elle-même devait frapper vivement l'opinion.

Dupaty fait l'histoire du procès, montrant dans des tableaux rapides, animés, les dénonciateurs, la dénonciation, les accusés. Il relève vingt trois nullités, dont plusieurs, il est vrai, sont sans importance. Il insiste principalement sur ce que le corps du délit n'a pas été retrouvé. Il soutient que les juges de Chaumont ont impitoyablement refusé aux accusés la preuve des faits justificatifs qu'ils avaient proposée, dés le début. Il s'élève contre *la loi tyrannique de l'impie Poyet*, comme l'appelait Dumoulin, qui retient dans le silence et les ténèbres pendant tout le cours de la procédure la justification des accusés et ne la permet qu'au dernier moment, avant le jugement.

Dans un beau mouvement d'indignation, il s'écrie : « Ame pure de D'Aguesseau ! Le magistrat qui fait exécuter une loi que sa conscience reconnaît contraire à la loi naturelle et qui peut se démettre est-il un honnête homme ? » On pouvait répliquer à Dupaty : pourquoi n'avez-vous pas, vous-même, donné votre démission plutôt que d'appliquer comme magistrat des lois qui vous répugnent. Nous verrons Seguier le lui opposer avec une grande force.

Toute la discussion du *Mémoire justificatif* est animée et vigoureuse. Dupaty soutient que les accusés ont été condamnés sans preuves : qu'il n'est résulté de charges contre eux ni des pièces de conviction, ni de leurs accusations respectives, ni de leurs propres aveux, ni enfin des dépositions des témoins. Il n'y a que la déclaration des plaignants.

Ici s'élève la grave question des témoins nécessaires que Dupaty repousse avec une extrême énergie. Il cite des pensées de Trajan, d'Antonin, de Charlemagne, de Frédéric, de Lamoignon et élevant sa discussion à une grande hauteur, il s'écrie : « Dieu s'est réservé de juger seul à son tribunal les accusations douteuses. Magistrats ! quand vous les jugez dans vos tribunaux, quand vous condamnez sur la foi

des témoins nécessaires, quand vous condamnez sans preuves, vous empiétez sur la juridiction de Dieu ! »

Il attaque directement les premiers juges. La partie de sa discussion, sous ce titre : *Conduite partiale des premiers juges*, est d'une violence inouie et inexcusable ; car, en réalité, Dupaty ne pouvait s'appuyer sur aucune base sérieuse pour accuser les juges de partialité. On avait à leur imputer des erreurs, des retards par ignorance ou négligence, jamais par hostilité volontaire. Mais Dupaty subit tous les entraînements de son ardente conviction : « Non, je ne me tairai point, tant que j'entendrai la voix des criminalistes menacer, par des maximes absurdes et barbares, l'innocence, le malheur et le peuple dans toute l'étendue du royaume. Défendez les accusateurs, nous défendrons les accusés ; défendez la cruauté, nous défendrons l'humanité ; défendez les ténèbres, nous défendrons la lumière ! »

Là, c'est le fougueux orateur d'assises, le tribun réformateur ! Il devançait la grande époque de l'éloquence brûlante des novateurs de 1789 ! On trouve déjà un Girondin de l'avant veille dans Dupaty, le Président du Parlement de Bordeaux.

Dupaty demande hardiment une réforme complète des lois criminelles.

La publication du *Mémoire justificatif* surexcita les esprits et causa la plus vive émotion dans le Parlement. Un arrêt décida que le *Mémoire* serait remis entre les mains de l'avocat général Seguier pour en rendre compte et donner ses conclusions.

Le réquisitoire que prononça Seguier est plein de gravité et de noblesse. Il débute avec une solennelle majesté : « Les jugements de condamnation étaient appelés par les Romains *tristes sententiæ*. Le magistrat se dépouillait de sa robe de pourpre en signe de deuil et il avait coutume de se dire à lui-même : j'entrerai dans le tribunal non en furieux, non en ennemi, mais avec un extérieur doux et tranquille et je prononcerai ces paroles solennelles d'un ton plus grave que véhément, plutôt avec sévérité qu'avec colère. »

Seguier est contraint de rendre, lui-même, hommage à l'imagination et à la fécondité de l'auteur : « La hardiesse d'une telle entreprise, la rapidité du style de l'écrivain, la vivacité de ses images, la véhémence de ses mouvements et jusqu'à la témérité de ses assertions,

tout devait produire la sensation subite que cet ouvrage a excitée. »

Il discute les nullités relevées contre la procédure et réfute les reproches adressés à la législation criminelle.

Il combat les arguments de Dupaty contre les témoins nécessaires. Après une savante discussion de droit appuyée sur l'histoire, tout-à-coup Seguier s'écrie dans un magnifique élan :

« Que diraient les grands personnages de l'antiquité dont les noms respectables se sont transmis d'âge en âge et qui sont encore les objets de la vénération des hommes ! Que penseraient ces bienfaiteurs des nations, s'ils pouvaient être témoins du mépris dans lequel leurs maximes sont prêtes à tomber ! Sortez de vos tombeaux, sages législateurs des peuples les plus éclairés ! Venez vous réformer à l'école des novateurs de notre siècle. »

Impossible de défendre le passé avec plus de grandeur ! mais le passé allait disparaître sous l'irrésistible impulsion du progrès et ce magnifique éloge devait être comme une éloquente oraison funèbre !

Seguier ne manque pas de relever l'invocation de Dupaty à l'âme pure de D'Aguesseau et il lui reproche de rester magistrat, s'il lui répugne d'appliquer les lois qui existent.

« Comme magistrat, nous lui demandons quel motif peut donc l'attacher à des fonctions contre lesquelles sa conscience se révolte, à un état qu'il croit incompatible avec la qualité d'honnête homme. Pourquoi ne donne-t-il pas l'exemple du noble sacrifice qu'il exige de la probité de tous ceux qui, comme lui, ont fait serment de se conformer aux ordonnances du royaume ? Qu'il choisisse entre l'observation scrupuleuse de la loi et le cri impérieux de sa conscience. Il est bien faible si l'honneur du titre l'emporte sur l'austérité de ses principes. »

Seguier, dans la troisième partie de son réquisitoire, s'attache à justifier le droit public de la France. Il jette un coup d'œil profond et de la plus haute philosophie sur les lois en général, sur les différents systèmes de législation, avec une ampleur magnifique de pensée et d'expression.

Défendant la majesté du passé contre l'audace des novateurs, il déclare qu'il veut bien des fruits de la liberté, mais il ne veut pas du délire de la liberté. Il dénonce les images trompeuses avec lesquelles on essaie de troubler les esprits. Ce genre de séduction est tout l'art

des réformateurs politiques. Il n'est pas un d'entre eux qui ne se donne à lui-même sa mission : il reçoit ses titres de son propre génie. Dans le feu de la composition, les objets se grossissent à ces yeux éblouis, son imagination lui crée des fantômes pour les combattre.

Que de traits, parmi les plus fins et les plus incisifs, trouveraient encore leur application !

Seguier convient que certaines dispositions de l'ordonnance criminelle peuvent paraître rigoureuses à ceux qui préfèrent l'intérêt d'un seul à l'intérêt général, au salut public, mais il y a loin de la rigueur à la barbarie. Il ne pouvait pas prévoir alors, que cette théorie absolue de l'intérêt général, du salut public deviendrait la cause des plus sanglants attentats contre la justice criminelle.

Seules, la raison, la morale doivent toujours dominer, même l'intérêt public.

Seguier, en finissant son réquisitoire, oppose un superbe dédain aux injures accumulées dans le Mémoire et lance un dernier trait au parti des philosophes dont Dupaty était l'organe : « De même que l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu, de même les injures de la calomnie sont un hommage que la philosophie du siècle rend à la magistrature. »

Malgré le réquisitoire de Seguier, malgré la condamnation que prononça le Parlement, le Mémoire de Dupaty eut un prodigieux succès d'enthousiasme. C'était la philosophie moderne portant d'une main hardie la hache sur une législation vieillie que Seguier cherchait à défendre, en la couvrant comme d'un invulnérable bouclier, de l'autorité des siècles.

On a reproché à Dupaty la violence de ses attaques ; mais il avait compris que pour être lu de toute la France, il devait donner au Mémoire à la fois l'intérêt du roman et celui du libelle. Il y réussit par des tableaux détachés, vifs, saisissants, par un ton aggressif et mordant qui plaît toujours aux lecteurs français.

Ce qu'on peut reprocher plus justement à Dupaty, c'est une sorte de trahison envers la magistrature; avant de publier son Mémoire, il aurait dû déposer sa toge et reconquérir ainsi l'entière liberté de se livrer à sa fougue de tribun.

Dupaty n'était pas jurisconsulte ; il s'était néanmoins beaucoup

occupé de législation criminelle ; seulement, il l'avait étudiée comme on étudiait tout alors, avec le dessein prémédité de la combattre, aussi sa critique est-elle souvent exagérée, mais son Mémoire fourmille d'aperçus nouveaux et de vues profondes.

Dupaty n'a pas fait seulement œuvre d'humanité et d'éloquence. Il a été l'un des grands précurseurs de la Révolution. Il a réclamé, avec une hardiesse passionnée, des réformes qui, presque toutes, ont été réalisées par nos codes.

« Votre intention, disait-il au Roi, n'est-elle pas que les Français recouvrent enfin le droit de la défense que Dieu même a donné à tous les hommes avec la vie et dont jouissaient à Rome même les esclaves ? » — Qui pourrait contester aujourd'hui la légitimité du droit de défense, le plus étendu ?

« Votre intention n'est-elle pas que la justice mette autant de zèle et de diligence à rassembler les preuves de l'innocence qu'à recueillir celles du crime ; à constater le corps de l'innocence qu'à constater le corps de délit ; à sauver les traces de l'une et de l'autre des subornations et du temps ? »

Il veut une procédure plus simple et plus humaine ; que la multitude des procès criminels ne soit plus, dans aucun tribunal, une cause, un prétexte et une excuse de la précipitation et de l'imperfection des jugements criminels. Il veut que les lois pénales soient très précises, connues de tous, et demande formellement la rédaction d'un *code* criminel.

« Votre intention n'est-elle pas que vos magistrats et vos sujets puissent, au milieu de cette forêt de lois tombantes de vieillesse ou de désuétude, distinguer celles qui vivent, celles qui meurent, celles qui sont mortes ? »

Il insiste pour la proportionnalité des peines, la justice ne devant jamais se venger, mais punir.

« Vous le voyez, le *Code* que nous implorons n'est point à faire ; il est fait, il est écrit, il est gravé ! Dieu lui-même l'a gravé dans nos âmes ».

Dupaty a posé tous les principes essentiels qui ont fait la base de nos codes. Ses réformes étaient humaines, raisonnables, justes.

Seguier a été magistrat, défendant avec courage, avec obstination,

si l'on veut, les lois telles qu'elles existaient. Mais Seguier, lui-même, ne repoussait pas, d'une manière absolue, toute idée de réforme. Il aurait voulu qu'on consultât d'abord tous ceux qui, par une expérience habituelle, par un travail de tous les jours, sont à portée de connaître les abus, s'il en existe, et de proposer les remèdes les plus efficaces. Qui, mieux que les jurisconsultes ou les magistrats, peuvent être écoutés sur une matière qu'ils pratiquent depuis tant d'années et dont eux seuls connaissent la sagesse ou les inconvénients. Mais Seguier redoutait les projets de réforme générale.

C'est à tort que le parti des philosophes lui imputa de méconnaître les droits sacrés de l'humanité.

Dans la fameuse affaire du général Lally Tollendal, Seguier opina avec courage pour l'absolution de l'accusé devenu trop célèbre par ses malheurs après l'avoir été par tant de bravoure, de services et de générosité; il développa, dans la délibération, toutes les raisons présentées depuis avec tant d'énergie, de sentiment et d'éloquence par la piété filiale.

Jugeant de loin aujourd'hui les passions qui ont si vivement troublé les esprits à la fin du XVIIIe siècle, nous pouvons proclamer que Seguier et Dupaty, les deux champions de ce grand tournoi parlementaire, ont, à des titres différents, l'un par sa verve énergique et ardente de réformateur, l'autre par sa fermeté digne et austère de magistrat, mérité l'admiration publique et qu'ils sont dignes de figurer à jamais dans les annales de l'éloquence française.

CAMOIN DE VENCE.

ESSAI
SUR LA PEINTURE FRANÇAISE
AU XVIe SIÈCLE.

(*Suite.*)

III

Dans le même temps, d'autres peintres plus indépendants, et d'une plus grande valeur aussi, donnaient, chacun dans un genre différent, la mesure de la puissance véritable de l'art français ; contemporains de Rosso et de Primatice, ils n'ont, en aucune façon, suivi leur exemple.

Jean Cousin, né à Soucy, près de Sens (1500-1590) était pourtant un élève des Italiens; mais, s'il les étudia, au moins il ne les imita pas. Peintre, sculpteur et architecte, Jean Cousin mérite une place d'honneur dans nos annales artistiques. Ses œuvres sculpturales sont justement et universellement admirées; mais, ce n'est pas le sculpteur que nous avons à étudier ici, c'est le peintre, et, malheureusement, s'il a exécuté un grand nombre de vitraux [1] il ne nous a laissé que peu de tableau. Le Louvre, par bonheur, en possède un et des importants, lequel fut, dit M. Viardot, « le premier tableau d'un artiste français qui eut l'honneur d'être gravé. » [2] Ce tableau est le *Jugement dernier*, qui resta longtemps dans la chapelle des Minimes à Vincennes.

Laissons encore la parole à M. Louis Viardot.

« Autant que des figurines amoncelées sur une toile de chevalet peuvent se comparer aux gigantesques figures qui ornent la grande paroi de la Sixtine; Jean Cousin rappelle Michel-Ange. L'ensemble est

---

(1) Notamment les grands vitraux de la cathédrale de Montbard, où Jean Cousin résida à plusieurs reprises.

(2) Par P. de Jode, le père, en 12 feuilles.

harmonieux, comme fort et terrible; les groupes sont habilement formés et diversifiés; les *nus*, chose nouvelle en France, bien étudiés et bien rendus; et ces mérites de composition et de dessin, rehaussés par une chaude couleur à la vénitienne, le sont plus encore par une pensée d'unité et de symétrie qui manque au modèle. »

Combien nous voilà loin de l'école de Fontainebleau ! Et cet éloge que fait de Jean Cousin M. Viardot est loin d'être exagéré. Il faut voir ce tableau vraiment extraordinaire; il faut admirer cette foule innombrable de personnages qui tous se meuvent avec aisance. Certes le *Jugement dernier* de Michel-Ange laisse après lui une impression forte et terrible; certes, le grand Florentin reste sans rival, et Jean Cousin ne saurait prétendre à lui disputer la première place; mais n'est-ce pas déjà une chose admirable qu'il puisse, dans une toile de quelques pieds carrés, supporter une telle comparaison sans en être écrasé ! Est-il à cette époque un seul artiste de qui on en puisse dire autant ? Jean Cousin a montré là toutes les qualités qui font les artistes supérieurs : noblesse, puissance, profondeur de la pensée, génie de la composition, science du dessin, effet saisissant et durable; et je n'hésite pas à dire qu'à mon avis le *Jugement dernier* est une des toiles les plus précieuses de notre grande collection nationale.

Il me reste à parler des *Clouet* (1).

Au milieu du courant d'opinion qui entraînait la France du XVIe siècle, des artistes se trouvèrent qui eurent le courage de résister, qui refusèrent de plier leur pinceau aux exigences de la mode nouvelle, qui conservèrent intrépidement leur tempérament national, qui furent de grands observateurs, sinon de grands peintres, et, dans tous les cas, des artistes du plus rare mérite; qui surent établir leur réputation sans se livrer à l'exécution de grandes toiles, mais, au contraire, en peignant de petits tableaux de chevalet, ayant quelquefois les dimensions de véritables miniatures. Qui plus est, ces artistes trouvèrent le moyen d'exceller dans un genre qui est la suprême expression du talent d'un peintre, le portrait; et ils ont passé à la postérité,

(1) Toute la partie de ce travail qui traite des Clouet est extraite, de l'*Histoire du Portrait en France*, ouvrage honoré d'une première médaille de 500 fr. par la Société des Études historiques (concours de 1878).

n'ayant fait que cela : ils furent des dessinateurs éminents, de charmants coloristes, des peintres spirituels, vifs, éminemment français, et, n'ayant imité personne, ils sont restés à leur tour inimitables.

Les Clouet étaient d'origine flamande. Le premier peintre de ce nom, *Jehan Clouet*, vint de Bruxelles en France en 1460, et y apporta, dit-on, le secret de la peinture à l'huile, tradition des frères Van Eyck.

Mais ce fut son fils, qu'on nomme aussi Jean Clouet, qui fonda réellement l'illustration de ce nom, remis aujourd'hui en lumière après un si long et si injuste oubli.

Jean Clouet, ayant le titre de *premier valet de chambre* et de *peintre ordinaire du roi*, peignit une foule de portraits de cour qui lui acquirent une grande réputation. Peu connu, du reste, sous son nom de famille, il était désigné de préférence sous le sobriquet de *Jehannet* ou *Janet*, qui n'est qu'un diminutif familier de son prénom.

Janet conserva la faveur royale jusqu'à sa mort, qui arriva en 1545, et son fils, *François Clouet*, désigné aussi sous le nom de Janet, lui succéda dans ses deux charges de valet de chambre et de peintre ordinaire. François Clouet marque l'apogée du talent et de la faveur de cette famille si française malgré son origine : les grands l'attirent, les poètes le célèbrent : « il peint à l'huile, en miniature, et il dessine au crayon, toute la seconde moitié du siècle passé devant lui. Son œuvre, répandue partout, en France, en Italie, dans les châtellenies féodales de la Grande-Bretagne, sans nom d'auteur, étonne par une fécondité qui semblait devoir exclure la patience nécessaire pour tout finir. » (Ch. Blanc, *Hist. des Peintres*).

François Clouet conserva aussi sa charge jusqu'à sa mort, en 1572. Il fut successivement le peintre de quatre rois, et il fut chargé, à la mort de François Ier, de prendre le moulage de la figure de ce souverain.

Un quatrième Clouet, éclipsé presque totalement par son frère François, fut peintre à la cour de Navarre. Il mourut avant François qui fut le dernier représentant de la famille des Clouet.

A l'époque où cette dynastie artistique fondait, pour ainsi dire, l'école française du portrait, des maîtres éminents de l'Italie et de l'Allemagne produisaient dans ce genre de véritables chefs-d'œuvre. Il

n'est peut-être pas sans intérêt de les comparer aux œuvres des Clouet, et d'en faire toucher du doigt les différences les plus remarquables.

Pour ne citer que trois noms, mais trois noms immortels, prenons Titien, Léonard et Holbein.

Nous possédons justement au Louvre des œuvres capitales de ces grands artistes, et l'étude en est facile.

Titien semble avoir cherché toujours dans ses portraits à représenter ses modèles sous le jour le plus favorable. Son portrait de François Ier nous montre une figure spirituelle, avenante, fière et noble, qui ne ressemble guère, il faut bien le dire, à celle que nous a laissé un portraitiste plus véridique peut-être (1). D'ailleurs, la touche de Titien est large et hardie, il s'occupe peu du détail, et il excelle dans la science du clair-obscur. Le portrait dont nous parlons, pour être apprécié à sa valeur, doit être examiné d'une certaine distance. Ce caractère particulier des portraits de Titien était, d'ailleurs, reconnu par ses contemporains, comme le montre une lettre de la reine Marie de Hongrie, écrite à propos d'un portrait de Philippe II envoyé à Marie Tudor (2).

De même, la *Joconde* de Léonard est enveloppée d'une sorte d'ombre mystérieuse adoucissant les reliefs, formant un tout harmonieux et un peu fondu. Mais comme dans le *François Ier* de Titien, le sang circule sous la peau, le vie étincelle dans le regard où l'âme se reflète. Si nous examinons maintenant le portrait d'Érasme, œuvre d'Holbein, que possède le Louvre, nous y voyons d'abord, avec un effet un peu violent produit par l'opposition d'une vive lumière et d'une ombre obscure, une étude approfondie du jeu des muscles et des accidents de la physionomie. Ces trois peintres résument l'art du portrait au XVIe siècle, dans les écoles italiennes et allemandes. Les portraits de l'école française de cette époque, réprésentée par les

---

(1) Jean Cousin. — Voir le buste de François Ier au Louvre, salle des sculptures de la Renaissance.

(2) « Si est ce qu'elle (la reine d'Angleterre) verra assez par ycelle la ressemblance, la voyant à son jour et de loin, comme sont toutes peintures dudict Titien, que de près ne se recognoissent. »

(Papiers d'État de Granvelle, t. IV, p. 150).

Clouet, en diffèrent essentiellement. Ici les dimensions sont souvent petites, mais dans tous les cas le travail du pinceau est d'une délicatesse inouïe, le coloris est vif et léger, les détails sont rendus avec une exactitude scrupuleuse, les tons des chairs sont admirables, et, chose remarquable, les personnages ont un relief suffisant, quoique les ombres soient à peine accusées.

Au reste, on peut voir au Louvre le chef-d'œuvre des Clouet, dû au pinceau de François, le dernier et le plus illustre : c'est le délicieux portrait d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX. Plus on regarde cette admirable toile, plus on s'y attache; il est impossible de mieux rendre le gracieux visage de la jeune reine ; l'expression douce et gravement enfantine de la bouche, la fraîcheur du teint, la beauté du regard, tout dans cette toile, charme et attire. L'exécution en est merveilleuse : le dessin est pur, la touche d'une délicatesse exquise, sans sécheresse ; les détails sont admirablement étudiés et rendus ; mais, quoique peints, pour ainsi dire, avec une pointe d'aiguille, ils ne nuisent cependant en aucune façon à l'ensemble qui est plein de grâce. Ce portrait est dans le salon des chefs-d'œuvre, et s'y trouve parfaitement à sa place.

L'œuvre des Clouet est immense, et on comprendra facilement que je ne puisse pas énumérer complètement ici l'innombrable quantité de portraits peints ou dessinés qui sont l'ouvrage de leur pinceau et de leur crayon, d'autant plus que ces portraits sont disséminés un peu partout.

Citons donc seulement : au Louvre, avec le portrait d'*Élisabeth d'Autriche* déjà mentionné, un portrait de *Henri II*, qui est aussi une merveille d'exécution, et un portrait de *Charles IX*, tous trois de François Clouet. Le livret attribue encore à Clouet ou à son école seize autres portraits représentant des dames et des seigneurs de la cour, et deux petits tableaux qui sont aussi des réunions de portraits, et qui représentent des fêtes.

Parmi ces toiles, on remarque un portrait de *François Ier*, qui attire l'attention par son exécution précieuse et sa naïveté. La figure semble plaquée sur le fond ; aucun relief, ignorance ou dédain absolue de l'anatomie et du clair-obscur. Les détails sont traités avec une habileté de main vraiment prodigieuse dans ce portrait et dans un

autre, également de François Ier, plus vigoureusement modelé, et attribué à la même école.

Dans la même salle, on voit encore un portrait de *Michel de l'Hôpital*, un autre de *François de Lorraine, duc de Guise, etc.*, tous remarquables par la précision et le fini du travail (1).

Les Clouet, et surtout François, le dernier, ont joui, durant leur vie, d'une vogue immense et méritée. Il est impossible de pousser plus loin qu'ils ne l'ont fait l'esprit d'observation, l'exactitude scrupuleuse, le fini du travail, le soin minutieux des détails et la grâce de l'ensemble. Le talent particulier des Clouet correspondait si parfaitement au génie français que ces peintres, quoique d'origine flamande, ont pu être revendiqués par notre pays comme les fondateurs et les premiers maîtres de notre école de portrait.

Contemporains des Titien, des Holbein, des Léonard, leur gloire toute nationale a été quelque peu obscurcie par l'éclat de ces noms illustres. Nous sommes, en France, tellement portés à nous enthousiasmer pour les gloires étrangères, que, malgré notre réputation bien établie de vanité, nous laissons souvent tomber les nôtres dans l'oubli le plus profond et le plus injuste. C'est ce qui est arrivé à cette famille si remarquable à tant d'égards; après un moment d'éclat, une obscurité profonde est venue envelopper son nom, inconnu ou à peu près au XVIIe et au XVIIIe siècles; et ce n'est que de nos jours que les recherches scrupuleuses d'une critique plus éclairée et plus équitable ont exhumé de la poussière du passé ce nom dont on avait perdu jusqu'au souvenir.

C'est dire que les Clouet n'ont pas laissé d'imitateurs; s'ils appar-

---

(1) L'étranger, surtout la Flandre et l'Angleterre, possédent un nombre très considérable d'œuvres des Clouet ou de leur école.

A *Anvers*, portrait de *François II* dauphin. A *Berlin*, *François II* et le *duc d'Anjou* (Henri III). A *Strafford-House* (Londres), *Catherine de Médicis*, *Jeanne d'Albret*, *François, duc d'Alençon*, *Henri II*, deux portrait du *vieux Janet*.

A *Hampton-Court*, *François II* enfant. A *Castle Howard*, près York, *Catherine de Médicis* avec ses enfants et une série de 88 portraits dessinés aux crayons noir et rouge. On a remarqué que, dans ces dessins, tous les hommes sont beaux et toutes les femmes laides.

Au château d'Althorp, *François II* et Marie Stuart, peints à l'huile sur des panneaux de bois.

tiennent à notre école, c'est par un fonds de qualités communes, innées aux artistes français, et qui, naturellement, se sont retrouvées chez nos peintres de toutes les époques; mais on peut dire que les Clouet, n'ayant jamais subi l'influence du mouvement artistique qui entraînait la France du XVIe siècle, n'en ont exercé aucune sur les peintres qui leur ont succédé, et n'ont formé qu'une brillante exception.

Il était bon, cependant, il était utile, il était nécessaire que le souvenir des Clouet se ravivât, non pas seulement parce qu'ils furent de ces artistes éminents qui honorent un pays, mais encore et surtout parce que la vue de leurs œuvres prouve d'une manière évidente que si l'art français a pu gagner à recevoir l'impression de la renaissance italienne, il était toutefois en état de vivre par lui-même, et qu'il n'avait pas attendu le signal de l'Italie pour marcher dans sa voie propre. Les Clouet n'étaient ni Italiens, ni Espagnols, ni Allemands, ni même Flamands; ils étaient *Français;* ils affirmaient par leur pinceau l'existence d'un art français original, affranchi des tâtonnements du moyen-âge aussi bien que des leçons de la Renaissance, et qui, tout en acceptant l'influence salutaire de l'art italien, pouvait néanmoins vivre par lui-même et acquérir une gloire qui ne fût pas simplement le reflet de celle des autres. A ce titre, et quand ils n'auraient que celui-là, les Clouet méritaient d'être tirés de l'oubli où les avaient laissés ensevelis le XVIIe et le XVIIIe siècles, et c'est l'honneur de la critique contemporaine d'avoir réparé l'injustice du temps et rendu à nos vieux maîtres français le rang qu'ils ont le droit d'occuper dans l'histoire des arts [1].

---

(1) Il m'est impossible de ne pas parler ici de quelques dessins véritablement précieux que possède le Louvre. Ces dessins, dûs à un Clouet ou à leur école, sont exécutés aux crayons noir et rouge, avec quelques touches de pastel; ce sont des portraits, et quelques-uns sont très remarquables. J'en ai compté quarante-six représentant des personnages ou des dames de la Cour. Tous se distinguent par un trait hardi, délié, d'une grande légèreté et par une expression très habilement reproduite : Les énumérer serait trop long; choisir est difficile, tous sont également intéressants, et portent la même empreinte, le même cachet d'origine; je citerai donc au hasard : une *tête de vieillard* par Jean Clouet, un portrait de *François Ier*; une tête d'enfant, dans laquelle j'ai cru reconnaître les traits de Charles IX, en le comparant au buste dû au ciseau de Germain Pilon, que possède le musée de la Renaissance, un portrait de Balzac d'Entragues, un autre du duc de Guise, admirable de vérité.

IV

S'il est dans l'histoire d'un peuple des périodes dont l'étude soit intéressante et profitable, ne sont-ce pas précisément ces époques de crise qui ont sur l'avenir une influence si considérable ! Étudier les transformations sociales, d'où découlent les transformations littéraires, politiques, artistiques, n'est-ce pas étudier la société dans le principe même de son existence et de son fonctionnement ? Cette recherche patiente et laborieuse, cette observation approfondie, ne donnent-elles pas souvent la clé d'événements qui paraissent incompréhensibles si l'on s'en tient à l'histoire des faits apparents et matériels, lesquels sont toujours le résultat de causes intimes qu'on n'aperçoit pas à première vue ?

Assurément l'histoire sociale des peuples est au moins aussi intéressante et plus instructive encore que leur histoire politique, qui n'en est que la conséquence. Or, dans cet ordre d'idées, l'histoire littéraire et l'histoire artistique ont une importance considérable, parce que leurs investigations portent sur les manifestations les plus élevées de l'intelligence humaine.

Quels enseignements ne tire-t-on pas, par exemple, à l'époque qui nous occupe, de l'étude consciencieuse des beaux-arts, de cet effort de la France pour entrer dans la voie glorieuse ouverte par l'Italie, de ces mouvements naissants d'une école destinée à devenir la première de l'Europe et à survivre à toutes les autres ?

Les auteurs de ces portraits sont inconnus. Quelles sensations n'éprouve pas l'observateur en face de ces charmants *crayons*, comme devant les toiles des Clouet ? Avec eux, nous nous transportons par la pensée au sein de cette société lettrée, spirituelle, raffinée, ayant toutes les élégances comme tous les vices, superbe encore dans sa décadence ; singulier mélange de dévotion et de débauche, de bravoure sur le champ de bataille et d'astuce dans le guet-apens, de cruauté et de politesse ; dernier effort et suprême expression d'une civilisation abâtardie, qui se perd par son excès même.

Ces portraits sont typiques, leur exécution délicate et spirituelle, l'observation attentive et sagace qu'ils dénotent, nous donnent pleine confiance dans leur ressemblance ; c'est bien ainsi que devaient être les grands et les mignons de cette époque bizarre : le front haut, l'œil brillant, la bouche railleuse, la toque de velours posée hardiment, la fraise *godronnée*, qui tient la tête haute ; ce sont là des Français peints par des Français.

Et cependant, comme je l'ai déjà fait observer autre part, cette école si vivace a fleuri tardivement, alors que les écoles italiennes étaient déjà en décadence.

Pourquoi ce retard ? Comment se fait-il que la France, si souvent en avant dans le mouvement des esprits, se soit laissé distancer cette fois par sa voisine ? J'ai déjà essayé, plus haut, de donner l'une des raisons de ce fait ; mais il en est d'autres encore qu'il est nécessaire de faire ressortir.

Il faut d'abord remarquer que le système féodal était très fortement implanté dans notre pays. Or, l'esprit féodal est la négation même de la liberté, et la liberté est une condition essentielle au développement des arts. On objectera, sans doute, qu'au moyen-âge, alors que la féodalité était dans toute sa force, la France s'est néanmoins couverte de monuments qui attestent l'existence de l'art français. On dira que le style ogival, par exemple, qui a produit en architecture des œuvres si puissantes, si originales, si belles dans toute l'acception du mot, est né au cœur même de la France féodale dans l'Ile de France la Picardie, la Normandie et la Champagne, d'où il s'est répandu sur les pays environnants. Il est incontestable que, du XIIe au XVe siècle, se sont produits de superbes modèles d'architecture, des vitraux sans pareils, des miniatures admirables qui font des manuscrits d'alors des trésors sans prix, des sculptures décoratives d'une délicatesse, d'un goût infinis, qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'ornementation. Mais, qu'on le remarque bien, c'est le plus souvent pour l'Église que se font tous ces travaux ; c'est pour elle que travaillent les maîtres des œuvres, des ymaigiers, les verriers ; c'est pour elle que l'on fouille le bois et la pierre, et qu'on élève les cathédrales ; c'est encore pour elle que s'exécutent ces miniatures étonnantes dont quelques unes ont dû absorber toute la vie de leur auteur, et qui décorent pour la plupart des livres de culte ou de piété.

C'est qu'au milieu de cette société essentiellement hiérarchique, l'Église seule jouissait de l'indépendance ; c'était chez elle que se réfugiaient tous ceux qui voulaient, fuyant l'oppression séculière, travailler et méditer en paix. Elle était l'arbitre des princes, l'asile du peuple, la puissance respectée entre toutes. Au milieu d'une société ignorante et grossière, les clercs seuls possédaient quelque teinture

des lettres; seuls ils se livraient aux travaux de l'intelligence. Ah! certes, l'influence de l'Église a fait trop souvent obstacle à la liberté; par elle, ou à cause d'elle la conscience a été violemment, impitoyablement opprimée, les peuples foulés et meurtris; mais en même temps reconnaissons-le, elle seule, pour ainsi dire, possédait la somme de science qu'il était alors possible d'acquérir? seule elle avait conservé un reste de l'antique civilisation, et le flambeau mourant des lettres et des arts, c'est elle qui le tenait et l'empêchait de s'éteindre tout à fait. C'était donc pour elle que travaillaient tous ces artistes, la plupart inconnus, dont les œuvres sont encore pour nous un sujet d'étonnement; c'était la foi vive de l'époque qui élevait et décorait ces édifices prodigieux. Mais cet art, tout ecclésiastique, était pour ainsi dire impersonnel. L'individu se perdait dans la foule. Il n'y avait pas d'écoles proprement dites, ou plutôt, il n'y en avait qu'une seule : l'Église, qui imposait à tous ses idées, ses croyances, son mysticisme. L'art emprisonné dans le dogme, reste fatalement fermé comme ce dogme lui-même; tel fut l'art égyptien, tel fut l'art byzantin; tel devait être l'art chrétien. Produit de la foi, l'art français du moyen-âge devait, malgré sa magnificence, rester forcément en arrière du progrès. Après avoir donné son maximum d'expression, ne pouvant se retremper à aucune source nouvelle, il était condamné à mourir d'épuisement. Ce que j'appellerai l'*art civil* date surtout de la Renaissance.

En ce qui concerne la peinture, une autre cause de retard résidait dans l'insuffisance des moyens matériels d'exécution. Les véritables progrès dans l'art de peindre, datent des frères Van Eyck; la préparation des couleurs à l'huile, en mettant aux mains des artistes ce puissant moyen d'expression qui est le clair-obscur, et en assurant aux œuvres d'art une conservation plus longue, a fait faire à la peinture un pas immense. Apportée en France par Jean Clouet, elle fut, pour ainsi dire, l'unique moyen d'exécution dont se servirent nos peintres, dès l'origine. Je ne crois pas qu'il existe de véritable tableau peint à la détrempe par un artiste français, à partir du XVIe siècle.

Mais, quelque importance que l'on doive donner à cette innovation, elle n'expliquerait que bien imparfaitement les progrès accomplis. Les perfectionnements matériels ont certainement une part notable dans le développement des arts, mais d'autres causes plus hautes

existent, sans la connaissance desquelles il est impossible de s'expliquer la formation et les progrès des écoles artistiques.

La Renaissance trouva en France un art tout formé, mais sans avenir, qui avait donné tout ce qu'on pouvait attendre de lui, et qui, peu à peu, s'arrêtait. Le secret de la transformation qu'elle opéra se trouve non seulement dans l'étude plus complète, plus profonde, plus intelligente de l'art ancien, mais aussi dans ce fait qu'elle substitua à l'art collectif l'art individuel.

Je m'explique : les artistes durent désormais chercher leur inspiration, non dans un cercle déterminé d'idées qu'il ne leur était pas permis de franchir, mais en eux-mêmes, dans leur propre intelligence. Aucune limite ne fut assignée à l'imagination; et quoique, en Italie surtout, la peinture religieuse tienne encore une place prépondérante, elle-même se modifia profondément. Dès lors les tableaux n'ont plus seulement un sens mystique, religieux; ils s'animent, la vie s'y révèle, ils sont une expression du talent personnel de l'artiste qui cesse enfin d'être un artisan supérieur au service d'une idée étrangère à l'art. C'était là un progrès immense. Quand des relations plus fréquentes avec l'Italie initièrent les Français à ce grand mouvement, ils furent frappés d'admiration, et cherchèrent sur le champ à s'assimiler cet art qu'ils n'avaient pas créé, mais qu'ils étaient dignes de connaître. Les artistes italiens venus en France s'y virent fêtés, choyés; cet art nouveau qu'ils apportaient enchantait l'esprit enthousiaste des Français, toujours prompts à s'enflammer pour tout ce qui est beau. Malheureusement, les maîtres des écoles florentine et bolonaise que nous donna l'Italie n'étaient pas de taille à fonder une école. Comment l'auraient-ils pu, eux qui n'avaient su comprendre ni Michel-Ange ni Raphaël ? Primatice, élève de Jules Romain, fut aussi inférieur à son maître que celui-ci l'avait été au peintre d'Urbin. Chez Rosso comme chez lui, l'influence florentine se manifeste surtout par ses défauts [1]; Fréminet, un français, mais un français converti, en vou-

(1) On remarque dans les personnages de Rosso, de Primatice, de Benvenuto Cellini une certaine gracilité, un allongement anormal des membres qui distingue les œuvres de la décadence florentine et dont Jean Goujon lui-même, notre grand sculpteur, ne fut pas tout à fait exempt.

lant réagir et substituer la force à la grâce, tombe dans l'exagération. Cependant cette école, tout inférieure qu'elle soit, rendit un service signalé : par elle nous avons reçu les premières leçons de la Renaissance, leçons bien incomplètes, sans doute, et qui même auraient pu devenir funestes, mais qui, en nous faisant connaître l'art italien, accentuèrent et accélérèrent le mouvement qui poussait nos artistes vers la Terre promise des beaux-arts. Primatice, peintre médiocre, contribua, il ne faut pas l'oublier, à nous faire connaître ces statues et ces moulages antiques qui nous mettent en rapport direct avec ce que la Grèce ancienne a produit de plus beau. Quand, plus tard, Simon Vouet, faisant pour la France ce que les Carrache faisaient pour l'Italie, tentera une rénovation et fondera cet atelier d'où sortiront tant de peintres illustres, il trouvera un terrain tout préparé, des esprits en éveil.

Le XVI[e] siècle, à tous les points de vue, a été le prélude, la préparation de ce grand XVII[e] siècle qui occupe une place si considérable dans l'histoire du monde. Il a vu naître l'art et la langue modernes; il est la période de transition entre un monde qui finit et un monde qui commence. Il est illustre par ses philosophes, ses réformateurs, ses écrivains, ses artistes. Il est le point de départ d'une époque nouvelle dans la civilisation. Le monde reprend alors vers l'avenir sa marche lente mais sûre, invincible parce qu'elle est dans la loi naturelle, et qu'au milieu des conflits sanglants, des crimes de l'ambition et des rivalités des hommes, l'humanité a pour guide cette lumière : la vérité, et pour soutien cette force : le progrès.

RAPHAEL PINSET.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 6 ET 22 AVRIL, 4 ET 18 MAI, 1er ET 17 JUIN 1881.

SEANCE DU 6 AVRIL 1881. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. — M. Joret DESCLOSIÈRES, secrétaire-général, lit le procès-verbal de la dernière séance qui est mis aux voix et adopté.

M. QUESNEL annonce par lettre qu'il part pour l'Algérie où il va assister au Congrès de la Société pour l'avancement des Sciences.

M. le PRÉFET de la Seine demande par lettre cinq exemplaires des statuts et une notice sur la Société. M. l'Administrateur a rédigé un projet de notice qui est approuvé et sera envoyé au Préfet avec les statuts.

M. l'ADMINISTRATEUR a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique cinq exemplaires du volume de l'Investigateur de 1880. Il distribue quelques cartes d'entrée à la Sorbonne pour assister aux réunions des Sociétés savantes comprenant désormais les Sociétés de Paris.

M. le PRÉSIDENT procède à l'ouverture du pli qui accompagnait le mémoire sur l'*Histoire des Institutions de Prévoyance en France* portant pour épigraphe : *Si quelqu'un prétend que l'on peut s'enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur. — (Franklin).*

L'auteur du mémoire, auquel la Société a décidé de décerner un second prix de 1,000 francs, est M. Antony ROULLIET, ancien conseiller de Préfecture, lauréat de l'Institut, demeurant à Paris, rue Taitbout n° 49. Avis lui sera donné par M. l'Administrateur du résultat du concours.

M. Paul ODENT est désigné comme rapporteur du volume des Bulletins de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. — Année 1880.

M. Desclosières communique ensuite à ses collègues une intéressante lettre qu'il a reçue du dernier représentant de la famille d'*Argouges* au sujet de la publication de sa notice sur la curieuse légende normande de *la fée d'Argouges.*

M. l'Administrateur rend compte des démarches qu'il a faites pour l'organisation de la séance publique. Sur sa proposition, il est décidé qu'elle aura lieu le 22 mai à la *salle Philippe Herz*, rue Charras.

M. Louis-Lucas lit, au nom de la Commission d'examen de la candidature de M. Marbeau, ancien conseiller d'état, un rapport concluant à l'admission du candidat qui avait été présenté par M. le Colonel Fabre de Navacelle et comte de Bussy. En conséquence du scrutin auquel il est procédé, M. Marbeau est admis à l'unanimité en qualité de membre associé libre de la 3e classe.

M. Camoin de Vence donne lecture d'une savante étude historique sur Séguier et Dupaty intitulée : *Deux magistrats de la fin du XVIIIe siècle.* L'auteur reçoit les félicitations de ses collègues.

M. Barbier lit le fragment du xive chant de l'Iliade qu'il destine à la séance publique.

Le programme de cette séance est arrêté de la manière suivante :

Allocution du Président. — M. le Colonel Fabre de Navacelle.

Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1880. — M. Joret Desclosières.

Notice sur M. Léon Cogniet. — M. R. Pinset.

Fragment du xive chant de l'Iliade. — Junon endort Jupiter. — M. J. C. Barbier.

Distribution des prix Raymond.

Rapport sur le concours de l'Histoire des Institutions de Prévoyance en France. — M. G. Duvert.

Rapport sur le concours sur l'Histoire de l'Architecture et des habitations privées en France, depuis la Renaissance jusqu'en 1830. — M. d'Auriac.

Deux magistrats de la fin du xviiie siècle. (Etude historique). — M. Camoin de Vence. —

Partie musicale.

Le 3e vendredi de ce mois étant le vendredi saint, il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 22 avril.

AMIENS. — IMP. DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

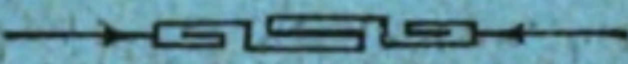
DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

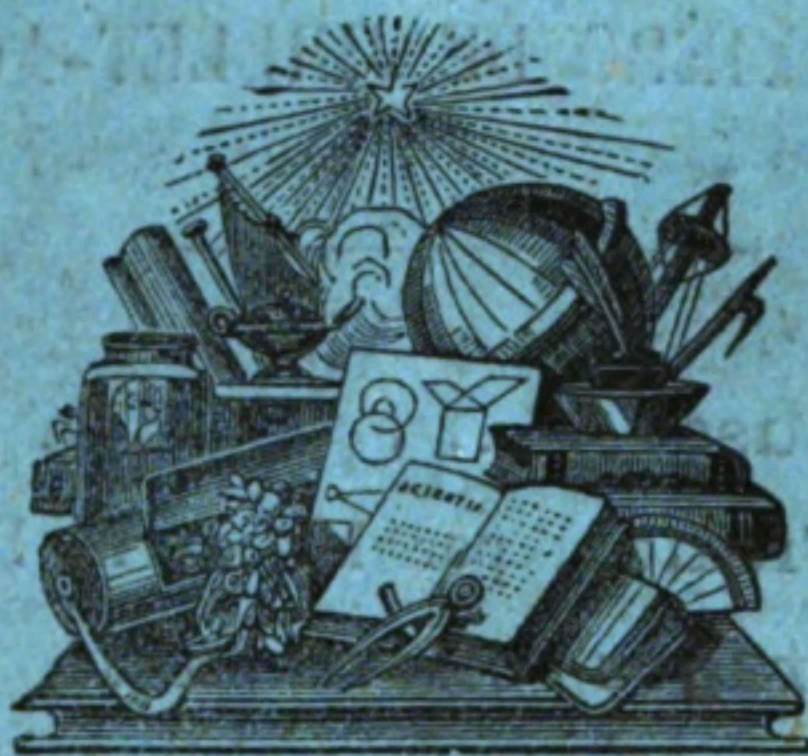
INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872



QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE

Juillet-Août 1881.



PARIS

CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1881

TABLE DU NUMÉRO DE JUILLET-AOUT 1881.

MORT DU Cte DE BUSSY

Administrateur de la Société des Études historiques.

La Société des Études historiques vient d'éprouver une perte qui atteint ses intérêts les plus chers. M. le Cte de Bussy, son administrateur, ancien officier d'état-major, a succombé, le 7 septembre, à la maladie de cœur qui avait, depuis quelques mois, effrayé ses collègues.

Nous dirons, dans une notice étendue tous ses titres à la reconnaissance et à l'affection de la Société. Aujourd'hui nous insérerons seulement les quelques paroles d'adieu que M. le Colonel Fabre de Navacelle, président de la Société, a prononcées devant le cercueil de notre bien regretté administrateur.

Messieurs,

Dans toute autre saison, les membres de la Société des Études historiques se seraient pressés autour de ce cercueil ; ils auraient tenu à rendre témoignage de l'affection qui les unissait à leur aimable et excellent administrateur, des amers regrets que leur laisse cette perte si douloureusement prématurée !

Nous l'aimions tous : tous nous avions apprécié la sûreté et le charme de ses relations, mais aussi nous sentons vivement quels précieux services nous rendait l'organisateur de toutes nos réunions, le sûr et digne gardien de tous nos intérêts; nous estimions profondément l'homme dans M. le Cte de Bussy, et aussi l'érudit que nous trouvions toujours prêt sur toutes les questions d'histoire et, surtout, d'archéologie.

Dirai-je qu'il avait, dans ses souvenirs d'officier, un titre de plus à mon affection ! Mais comment prévoir qu'à son vieux camarade reviendrait le douloureux devoir de dire un dernier adieu à cet aimé confrère qu'il aurait dû précéder de si loin !

Adieu donc à celui qui fut, pendant dix ans, l'âme de notre Société et son représentant vis-à-vis du monde ! Le vide qu'il laisse dans nos rangs ne sera que bien difficilement rempli : celui qu'il laisse dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu sera éternel.

47e Année. Juillet-Août 1881. N° 4.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

LE POUVOIR ROYAL EN FRANCE

AU XIIIe SIÈCLE

Fils de Philippe-Auguste, père de Saint Louis, comment Louis VIII n'aurait-il pas donné à son pouvoir le caractère chrétien. Ce caractère ressort chez Louis VIII du principal emploi qu'il fit de son activité et de sa courte apparition sur le trône (1223-1226). On sait que cette activité qui s'était déjà signalée sous le règne précédent et avait fait du dauphin Louis le seul capétien qui soit entré en vainqueur à Londres, continua à être toute guerrière et que son principal aliment sur le trône fut de combattre et d'achever de dompter à peu près complètement la triple haine de l'hérésie, de l'anarchie féodale et du Midi contre l'orthodoxie, la royauté française et le Nord.

Certes, la cruauté et le pillage qui sont plus ou moins inséparables des actions guerrières se produisirent alors avec une fréquence et une intensité plus odieuses et plus deshonorantes que jamais. Mais quand on aura rougi pour l'humanité de ces scènes barbares qu'on trouve plus ou moins mêlées aux guerres de passions soit politiques ou sociales, soit religieuses, quel que soit le siècle qui les voie naître [1],

(1) Les massacres des Albigeois, les fureurs des guerres religieuses du XVIe siècle, les tueries sauvages et encore plus épouvantables de la première Révolution, la guerre civile des journées de juin 1848, les crimes qui font frissonner d'horreur de

sera-t-on en droit de condamner le mobile et de méconnaître les résultats de la croisade commencée par Simon de Montfort et continuée par Louis VIII.

Le triomphe de l'hérésie méridionale au XIII[e] siècle, c'était l'unité de patrie et de pouvoir arrêté dans ses premiers développements et suivant de près la ruine de l'unité religieuse. Les écrivains qui ne voient dans la guerre albigeoise que prétexte à déclamation contre le fanatisme et qui, quelques pages plus loin, parlent avec emphase du bienfait de l'unité nationale, feraient bien d'accorder leurs opinions. Pour nous qui les avons toutes devant les yeux parfaitement enchaînées, nous saluerons dans Louis VIII un héros, avant tout chrétien, qui mit son épée au service des deux causes presque toujours unies de la religion et de la patrie.

Du prince qui se souvint constamment, dans ses guerres, des devoirs chrétiens de la royauté, passons au prince qui est demeuré dans l'histoire la personnification de l'accomplissement de ces devoirs : j'ai nommé Saint Louis. Désormais ce n'est plus seulement par intervalles ni même dans la plupart des actes du pouvoir qu'éclatera le caractère chrétien. Son signe distinctif sera d'exister partout, d'être le mobile permanent de la conduite du monarque qu'il s'agisse de guerre de législation ou de protection des lettres et des arts.

Ne se guider que par l'équité, que par ce qu'on considère comme la justice et la vérité, voilà où, sous les traits de Marc-Aurèle, a échoué le sage antique, cherchant le vrai et méconnaissant l'évangile, se piquant de justice, de modération, et ordonnant la plus injuste comme la plus cruelle des persécutions, voilà où a pleinement réussi le sage chrétien sous les traits de Louis IX. Ce n'est pas tout. En

la dernière Commune, se sont produits à des époques et sous des civilisations bien différentes. Elles n'ont qu'un point commun, leur mobile emprunté au déchaînement des passions soit politiques, soit religieuses.

Sur la croisade des Albigeois les livres les plus intéressants me paraissent être : 1° Son histoire par Pierre de Vaulx-Cernay acteur dans les événements et leur témoin oculaire; 2° une autre histoire des Albigeois par Guillaume de Puy-Laurens chapelain du comte Raymond; 3° l'histoire d'Innocent III par Hurter où le ministre protestant n'a pas craint de rendre hommage au grand pape catholique.

approchant de la perfection morale autant que notre faiblesse le comporte, ce sage chrétien n'est pas seulement devenu digne de l'admiration philosophique. Il a été un héros, selon le monde, et même, par un assemblage de qualités qui semblent s'exclure, un héros politique. Le guerrier intrépide, l'habile administrateur, l'inspirateur d'un des mouvements les plus remarquables qui se soient produits dans le domaine intellectuel ont paru à côté du saint. L'Église a mis Louis IX sur ses autels. Une opinion dédaigneuse des princes et de la religion n'a pas fait difficulté de saluer dans Louis IX l'un de nos plus grands hommes.

Appliqué à la guerre, cet esprit d'équité, disons le mot, de sainteté, se traduisit de deux manières différentes. D'une part, le prince se garda d'entreprendre des guerres injustes et d'abuser de la victoire [1]. D'autre part, il ne se crut nullement interdit de saisir toutes les occasions honorables et solides de s'agrandir et d'être aussi utile à sa couronne que l'avaient été ses prédécesseurs. Suivons-le dans cette double voie. D'abord il est à remarquer que presque toutes ses guerres sont des guerres défensives et qu'il se contente de repousser l'attaque dont il est l'objet. Cinq ennemis principaux le menacent : le comte de Champagne, Thibaut ; le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc ; le comte de Toulouse ; Raymond VII ; le comte de la Marche, Hugues de Lusignan et le plus important de tous, le roi d'Angleterre, Henri III, encore plus redoutable par son animosité que par sa puissance, s'il avait été capable de poursuivre ses desseins et de faire prévaloir ses haines. Dès 1227, ces adversaires de la royauté prennent l'offensive. Louis IX et sa mère se bornent à disjoindre la coalition et à en détacher le comte de Champagne. Les mêmes intrigues recommencent à la fin de la même année 1227, avec cette seule différence que cette fois c'est l'oncle du roi, le frère même de Louis VIII, Philippe Hurepel, comte de Boulogne, qui est opposé à la régente. Son projet de la sur-

---

(1) M. Guizot a fort bien dit à ce sujet, avec son autorité habituelle (Histoire de France racontée à mes petits enfants) : « Quand il fit la guerre à quelqu'un de ses » grands vassaux, il ne s'y engagea que sur leur provocation pour soutenir les droits » ou l'honneur de sa couronne et il usa de la victoire avec autant de modération » qu'il en avait montré avant d'entrer dans la lutte. »

prendre avec son fils dans le trajet d'Orléans à Paris échoue misérablement. Pour cela il suffit à Blanche de faire prévenir les Parisiens. En 1230-1231, nouvelles agressions dirigées par Pierre Mauclerc, nouvel emploi de moyens purement défensifs par la reine-mère qui agit encore plus par des négociations que par les armes.

De nouveaux troubles ayant éclaté la même année dans le Midi, grâce aux intrigues renaissantes du comte Raymond, la reine-mère a le mérite de les déjouer et de signer l'un des traités les plus avantageux qu'ait signés la couronne; mais si heureuse que fût cette guerre, ce n'est pas sur la régente que devait en retomber la responsabilité. En 1234, il est vrai, le prince, qui agit désormais par lui-même, commence les hostilités, mais il ne prévient Pierre Mauclerc que pour n'être pas prévenu par lui. Enfin, en 1242, c'est encore une coalition nouée entre la comtesse de la Marche, les rois d'Angleterre, d'Aragon, de Castille, de Navarre qui force le prince à entrer en campagne et à remporter les deux brillantes victoires de Taillebourg et de Saintes. Les guerres de Saint Louis ne deviennent offensives que quand il s'agit, avec l'islamisme, de l'ennemi irréconciable et infatigable de la croix et de la civilisation, c'est-à-dire d'un adversaire qu'en n'allant pas combattre chez lui, on eût été presque sûr de voir déborder sur l'Europe avec plus de violence encore qu'il ne l'a fait.

Quant à la modération dans la victoire, Saint Louis en donne plusieurs preuves que je ne pense pas qu'on puisse rencontrer ailleurs ni qu'on puisse imputer à un autre mobile qu'à la pensée chrétienne toujours présente. Voici les principales de ces preuves : en 1242, le comte Raymond de Toulouse, après avoir perdu tous ses alliés et toutes ses espérances, trouve un accueil clément auprès de Saint Louis contre lequel il s'était soulevé une nouvelle fois, et qui, pouvant l'anéantir, se contente de lui imposer le respect des conditions de 1229, En 1258, Saint Louis voulant réparer ce qu'il considérait comme une injustice de son grand-père Philippe-Auguste, restitue au roi Henri III une partie des territoires possédés autrefois par l'Angleterre en France : le Périgord, le Limousin, la partie méridionale de la Saintonge avec la suzeraineté sur l'Angoumois, restitution à laquelle rien ne le contraignait, si ce n'est la voix de sa conscience démesurément scrupuleuse et qui par un effet bien différent des diminutions habi-

tuelles de territoire, agrandit sa renommée dans le même temps qu'elle rétrécissait les bornes de ses frontières.

S'agit-il des acquisitions de provinces qui prouvent que, tout en se laissant guider avant tout par la justice et l'équité, Saint-Louis ne négligeait pas une occasion d'agrandissement honorable, il suffit d'énumérer dans leur ordre chronologique les faits suivants. En 1229, il s'annexe sur le comte de Toulouse Raymond, en vertu du traité de Meaux, tout le duché de Narbonne, c'est-à-dire les comtés de Narbonne, Agde, Nîmes, Melgueil ou Maguelonne, Uzez et Viviers, plus le Gévaudan. En 1234 il achète à Thibaut, comte de Champagne, les comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre, la vicomté de Châteaudun. En 1245, il acquiert le comté de Mâcon et met ainsi le pied en Bourgogne. En 1257, il acquiert le comté du Perche. En 1262, par le mariage de Philippe de France avec Catherine d'Aragon, complément du traité de Corbeil, il rend à la couronne les comtés d'Arles, Forcalquier, Foix, Cahors.

S'il n'obtient pas de résultats matériels immédiats en Asie et en Afrique où il débarque deux fois, une première en 1249, une seconde en 1270, et s'il prend ainsi une large part à l'héroïque et si politique aventure des croisades, il ne faut pas oublier qu'en dehors de raisons décisives qui changent la folie apparente en profonde sagesse, il eut le premier le mérite de pressentir l'importance de cette terre d'Afrique pour la soumission de l'Orient et de devancer le plus grand génie militaire de l'Europe moderne dans l'un de ses principaux plans.

Envisagé comme législateur ou administrateur chrétien, Louis VIII, dans son règne si court, n'a que le temps de se distinguer par le large usage de son droit de grâce. Il donne, à son sacre, la liberté à un grand nombre de serfs et gracie tous les prisonniers, sauf les fêlons qui avaient porté les armes contre Philippe-Auguste.

Le même esprit de clémence et de justice se rencontre chez Louis IX. De l'union de ces deux qualités poussées à leur plus haut point et se faisant parfait équilibre sort un type idéal qu'on n'a pas revu, en sorte que le plus saint de nos rois, le seul que l'Église ait canonisé, nous apparaît en même temps comme le premier de nos justiciers. Dans ses rapports avec le gouvernement civil, la sagesse du législateur Louis IX consiste dans une ligne de conduite

qui n'est que la mise à exécution de cette maxime chrétienne : ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît et qui, examinée dans ses plus importants mobiles, se rapporte à deux ordres de faits principaux : diminuer ou même supprimer par tous les moyens possibles les occasions d'injustice, travailler sans relâche au bonheur de tous sans distinction de rang ou de personne.

Il y avait deux usages judiciaires (si tant est qu'on les puisse appeler de ce nom) deux manières de se faire rendre justice qui, aux yeux de Saint Louis, devaient être spécialement « déplaisants » à la divinité : c'étaient la guerre privée et le duel judiciaire. Par la première, le moindre gentilhomme offensé, ou se prenant pour tel, avait le droit de se ruer soit sur son offenseur, soit sur les parents de son offenseur, sans reconnaître d'autre limite à son droit de vengeance que la faculté de porter partout le meurtre et l'incendie. Par le second usage en vertu duquel il semblait à Saint Louis qu'on tentait criminellement Dieu, la force matérielle, la force pure était appelée à décider légalement, régulièrement, les contestations soit civiles, soit criminelles. D'autres sortes de jugements de Dieu, comme on les appelait sans doute par antiphrases, les épreuves par le feu et l'eau avaient disparu sous la réprobation ecclésiastique. L'esprit guerrier de la féodalité, la commodité pour son ignorance de recourir à un mode de preuve aussi simple, maintenaient le jugement par le duel et l'appliquaient à la plupart des cas. A la première de ces occasions d'injustice au droit de guerre privée, Louis IX oppose les remèdes suivants : d'abord, en vertu d'une ordonnance rendue en 1235, il y aura en ce qui concerne les parents des parties, un délai obligatoire de quarante jours entre l'offense et la guerre entreprise pour la venger. Ce délai qu'on appelle la Quarantaine-le-Roy et qui avait déjà été imposé sous Philippe-Auguste, tombé en désuétude, probablement sous la Régence est rétabli, et l'on prête la main plus énergiquement que jamais à son exécution. Ce n'est pas tout que cette protection suspensive. Au bout de quarante jours le plus faible se trouvera souvent encore à la merci du plus fort. Louis IX intervient de nouveau en faveur de la faiblesse en péril, en l'autorisant à évoquer, dans le même délai, l'affaire à son tribunal comme au tribunal du suzerain et en défendant à l'autre partie, sous les peines les plus sévères, de rien entreprendre tant que

le jugement royal n'aura pas été rendu. Enfin en janvier 1257 [1], il complète cette série de mesures protectrices par l'interdiction absolue, au moins sur ses domaines, de « toutes guerres, incendies, pertürbation et troubles apportés au labourage. »

Il recourt à un luxe au moins égal de précautions et de défenses quand il s'occupe de supprimer la seconde occasion d'injustice et d'extirper du droit féodal le duel judiciaire. Il se produisait dans deux cas. D'abord les parties se présentant devant les juges, on leur ordonnait de se battre et le vainqueur était censé avoir pour lui le bon droit, il se réclamait du jugement de Dieu. Saint Louis proscrivit « les » batailles par devant justice » et ordonna « de mettre à leur place la » preuve par témoins sans ôter les autres bonnes et loyales preuves » usitées en cours laïques [2] ». Le second genre de duel était celui qui existait entre l'une des parties et l'un des juges ou témoins. Il arrivait souvent que la partie perdante ou condamnée, mécontente du verdict ou des allégations qui l'avaient motivé et continuant d'ailleurs à demander la reconnaissance de son droit à la force, provoquait en duel, soit un témoin, soit l'un des juges. L'opération qui résultait de cette sorte d'appel par l'épée, s'appelait « fausser jugement. On accusait de fausseté ceux qui avaient déposé ou statué et l'on demandait aux armes la preuve de leur déloyauté et de leur injustice. Saint Louis décida que toutes les fois qu'il s'établirait une pareille contestation, elle devrait être rapportée en cour du roi où elle serait jugée en dernier ressort. Restait un cas où il n'était plus question de duel judiciaire mais où, aux yeux de la raison si scrupuleusement chétienne de Saint Louis, le bon droit n'était guère mieux garanti. C'était le cas où un sujet, étant entré en contestation avec son seigneur, celui-ci était juge et partie dans sa propre cause. Saint Louis ordonna que l'affaire serait alors portée devant le bailli royal.

Montrer le mal que Louis IX empêcha par ces lois, c'est aussi mon-

---

(1) Cet édit fut rendu à Saint-Germain-en-Laye.

(2) Les preuves usitées en cours laïques étaient, en retranchant le duel judiciaire interdit par Louis IX, au nombre de six : l'aveu du défendeur ou de l'accusé, les lettres écrites de sa main, les témoins, l'exposition des faits par le demandeur lorsque le défendeur ne la contredisait pas, l'évidence palpable ou flagrant délit, les présomptions.

trer le bien qu'il fit législativement. On pourrait peut-être tirer une preuve plus directe, sous ce rapport, du caractère universel dont sont empreintes ses ordonnances si nombreuses. Il y a là la preuve de son désir de pénétrer partout, de remédier à toutes les prévarications, à tous les abus, quelle qu'en fût la source, quelle que fut la classe ou la la profession qui en fût victime.

Les sentiments chrétiens, je redirais presque de sainteté, si le mot ne paraissait pas encore plus hors de sa place appliqué à un politique, que lorsqu'il s'agit d'un guerrier, les sentiments chrétiens se révèlent chez l'administrateur Louis IX, soit à l'esprit général de ses actes, soit à certaines mesures prises par lui.

Parlant des grandes lignes de son attitude vis-à-vis du pouvoir rival de la monarchie à cette époque, du pouvoir féodal, on a dit (1) sinon textuellement, du moins en substance, qu'il s'était à la fois gardé d'attaquer plusieurs de ses prérogatives essentielles, telles que le droit de résistance à main armée à la royauté, parce qu'il voyait en elles certains droits qu'on devait respecter et de travailler à la consolidation de toutes ses prérogatives parce que toutes ne lui paraissaient pas également compatibles avec la justice. Rien de plus vrai. Les actes de Saint Louis prouvent que tout en brûlant du désir de supprimer certaines coutumes du régime féodal qu'il considérait comme des abus, il n'eut nullement l'intention, à l'instar de ses ancêtres Louis-le-Gros et Philippe-Auguste, de supprimer ou même de diminuer le pouvoir des seigneurs, qu'il était trop scrupuleux pour écouter à ce point la raison politique et que dans une pensée de réforme qui était sa seule préoccupation, il tenait uniquement à corriger les parties d'un tout qu'il respectait. Voilà l'esprit général de ses actes dans sa politique intérieure.

Quant aux mesures particulières prises par lui et qui s'inspirent des mêmes préoccupations, c'est-à-dire de préoccupations essentiellement chrétiennes, voici celles qui me paraissent avoir le plus d'importance. La dépendance simultanée des deux couronnes française et anglaise

(1) Voir M. Guizot, *Hist. de la Civil.*, leçon XIVe. La distinction entre ce que Saint Louis voulut réformer et ce qu'il voulut respecter y est admirablement établie.

qui était le fait d'un grand nombre de vassaux, donnait lieu à une véritable confusion et pouvait jeter certains seigneurs dans une grande perplexité de conscience lorsque, la guerre éclatant entre les deux couronnes, il s'agissait de prendre parti pour l'une d'elles. Louis IX, touché par ces troubles de conscience plus que par tout autre motif, ordonna aux seigneurs qui relevaient des deux royaumes d'opter pour le service de l'un d'eux. La médiation qui a toujours été dans les habitudes chrétiennes était l'un des rôles les plus honorables pour la royauté puisque par là elle prévenait des conflits destinés à mettre à feu et à sang soit le Royaume, soit les Etats voisins et que d'autre part ces demandes d'intervention indiquaient le degré de considération dont elle jouissait dans l'esprit des peuples. Je ne crois pas que, sous ce rapport, aucun pouvoir français ait jamais été l'objet d'un honneur semblable, puisque l'arbitrage national dépassa plusieurs fois sous Saint Louis les bornes de nos frontières et qu'il fut réclamé dans les circonstances les plus solennelles, à un plus grand nombre de reprises qu'il ne l'a été depuis dans le cours de notre histoire. Les inconvénients du défaut de surveillance qui rendait souvent illusoire la promulgation des réformes devaient frapper Saint Louis d'une façon toute spéciale. Il y remédia personnellement, dans la mesure de ses forces, en parcourant plusieurs provinces chacune des années qui s'écoulèrent de 1254 à 1270

Puis, comme le remède était insuffisant, il se mit en mesure de voir par les autres ce qu'il ne pouvait examiner lui-même et rétablit sous les noms d'enquêteurs chargés de tout inspecter, les *missi dominici*, dus à la pensée d'un autre héros chrétien, de Charlemagne.

Il ne ferma pas pour cela les yeux sur d'autres abus, d'autres vexations qui pouvaient venir des fonctionnaires, et leur responsabilité (1), la courte durée de leurs fonctions qui ne devait pas excéder

---

(1) « Les baillis, sénéchaux, après leur sortie de charge, demeureront ou du moins » laisseront pour eux suffisant procureur durant cinquante jours afin de répondre » aux plaintes qui seraient portées contre eux par devant ceux qui seront chargés de » recevoir les dites plaintes. » *Ordonnances des rois de France*, t. I. p. 65. Cette disposition était tirée des lois romaines. Les officiers royaux étaient déclarés responsables tant en leurs biens qu'en leurs personnes des malversations qu'ils commettraient.

trois ans furent placés à côté de leur importance. Enfin, pour en finir avec les rapports particuliers de Louis IX avec la société féodale qui lui furent dictés par l'esprit chrétien, c'est une chose curieuse que de voir dans les établissements, la façon dont il envisage son pouvoir et le rattache étroitement à la divinité. « Le roi tient de Dieu [1] », et ainsi le dernier mot, dans le pouvoir royal, doit appartenir aux idées de vertu, de justice, de religion, d'ordre supérieur. Le christianisme est la base de la royauté de Louis IX. Par là s'expliquent les actes de cette royauté. Ils ne sont que la continuation de son origiue.

Ils ne changent pas quand il s'agit des rapports particuliers du pouvoir royal avec les classes les plus humbles de la nation. Elles avaient souvent à subir des entraves dans l'exercice de leur industrie et de leur commerce. Louis IX défend à ses sénéchaux, en 1254 et quelque temps après son débarquement à Hyères, « d'empêcher les habitants » de Beaucaire de porter où il voudront leurs blés, leurs vins et » autres denrées pour les vendre, à la condition qu'ils ne fourniront » ni vivres, ni armes aux Sarrasins, tant que les chrétiens seront en » guerre avec ceux-ci, ni à aucun de nos autres ennemis. Il ajoute » que s'il arrivait cependant quelque cas urgent pour lequel il convînt » de porter les denrées hors du pays, le sénéchal assemblera un con- » seil non suspect auquel assisteront plusieurs des prélats, des barons » et des bourgeois des bonnes villes » : prescription qui donne naissance aux Etats Provinciaux du Languedoc [2].

Le soin des pauvres et des malades était l'une des traditions chrétiennes de la monarchie. Louis IX surpasse, dans ses secours à toutes les misères matérielles, les exemples de générosité évangélique que lui avaient légués ses ancêtres. « Il avait communément cent-vingt pauvres qui » étaient repus chaque jour en sa maison quelque part qu'il fût. Il » leur faisait distribuer de ses propres viandes et aux vigiles des » quatre grandes fêtes annuelles il les servait avant de boire ou de » manger. Aucuns de ses familiers murmuraient parfois de ce qu'il

(1) T. 1, C. LXXVI des établissements de Saint Louis.

(2) En 1269 fut tenue, en vertu de cette ordonnance, une assemblée où figuraient les consuls de vingt-sept villes et bourgs des deux sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne.

» faisait de si grands dons et aumônes, et disaient qu'il y dépensait » moult, mais le bon roi disait qu'il aimait mieux dépenser moult en » aumônes qu'en bombances et vanités. »

Ce que Louis IX considérait comme beaucoup plus grave que la gêne dans l'écoulement des produits aussi bien que le mal physique et les souffrances matérielles, c'était l'encouragement ou même la tolérance de vices ou d'erreurs mettant en péril la vertu, les croyances saintes et par là formant le plus sérieux obstacle à ce qui, dans sa pensée, était le terme souverain et le but même de l'existence. C'est dans cet ordre d'idées inspirées par la foi qu'il faut se placer et non dans un ordre d'idées purement politique et matériel, pour comprendre la sévérité des peines édictées par Louis IX contre les blasphémateurs [1], les courtisanes, les hérétiques, les juifs et, généralement tous les instruments de la perte des âmes. Tout absorbé par le bonheur et l'avenir de ses sujets, Saint Louis croyait ne pas pouvoir écarter, avec trop de précautions, ce qui à ses yeux était le plus contraire à ce bonheur et à cet avenir.

La même recherche du bien et du juste sous toutes les formes lui fait élever dans l'échelle sociale toute une catégorie de travailleurs destinés au plus grand rôle. Des hommes dont le principal mérite était leur savoir et leur expérience des affaires, comme les jurisconsultes Geoffroy de Villette, Pierre de Fontaines, siègent dans les grandes assises à côté des pairs du royaume et de seigneurs tels que le sire de Nesles et le comte de Soissons. Cette réunion n'est pas une rencontre éphémère. Louis IX a le mérite de jeter les bases d'institutions durables. Elle est la première organisation du parlement ou de la Cour suprême [2] du roi, rendue nécessaire par l'accroissement du

---

(1) Ici, il est nécessaire d'ajouter qu'il s'est formé une légende. On a fait semblant de croire d'abord, et on a cru ensuite par ignorance qu'un édit de Saint Louis avait ordonné le percement de la langue de tous les blasphémateurs. Or, il ne s'agit, en réalité, que d'un ouï-dire rapporté par Joinville et d'un fait isolé. Le bon chroniqueur a entendu raconter que Saint Louis ayant entendu jurer un bourgeois de Paris, ordonna qu'on lui perçât la langue. Voilà tout ce que rapporte l'histoire véritable.

(2) Le premier jugement inscrit au registre du Parlement de Paris est de 1254. Le parlement ou cour du roi est encore ambulatoire dans la première partie du règne de Saint Louis, cour ou conseil du roi il se transporte avec le roi. Dans la

nombre des appels. D'abord les grands officiers de la couronne avaient été adjoints aux pairs; ensuite les légistes sont adjoints aux pairs et aux grands officiers de la couronne. Désormais, par le fait de cette agrégation, il y a une nouvelle aristocratie, une aristocratie judiciaire à côté de l'aristocratie sacerdotale et féodale. Le sentiment de l'équité chrétienne, aussi bien qu'une merveilleuse intuition d'habileté, avait conduit Louis IX à chercher à élever le niveau général de la nation en faisant entrer dans les conseils du souverain une classe qui avait le dépôt d'une des sciences les plus augustes, de la science du droit.

Un des points qui importaient le plus au bien-être et à la prospérité des classes roturières était la régularisation de la valeur des monnaies rendue difficile par le grand nombre des seigneurs qui avaient le droit de frapper à leurs armes (1) des valeurs d'or et d'argent et plus encore par le profit que trouvaient ces seigneurs à empêcher l'introduction de la fixité et de l'uniformité en ces matières. Ce profit, en effet, était de trois sortes. La fonte des monnaies était une occasion de gain énorme pour le seigneur retenant pour lui généralement le sixième du métal. Son droit d'altération des monnaies lui était racheté par des impôts qui souvent n'empêchaient pas qu'il revînt à son mode d'enrichissement originel. Enfin la multiplicité des opérations du change était pour lui une troisième source de revenus, habitué qu'il était à refuser l'entrée de ses domaines au numéraire de la seigneurie voisine. Louis IX édicta que sa monnaie aurait cours dans tous les lieux où l'on n'en fabriquait pas et que dans les autres elle serait admise concurremment avec la monnaie du pays. Il s'interdit, en même temps, le droit d'altérer les monnaies. Ce qui est aussi significatif que le but même de l'ordonnance rendue en 1262, au point de vue de la sollicitude royale pour les intérêts populaires est la forme

---

seconde partie du règne de Saint Louis le parlement devient fixe ou àpeu près puisque, selon M. Boutaric (*la France sous Philippe-le-Bel*, p. 193), on compte soixante-neuf sessions de l'année 1254 à 1302 dont trente trois à Paris, une à Orléans, une à Melun et que les autres dont on ne connait pas au juste le lieu de réunion se tinrent probablement dans la capitale.

(1) Quatre vingt-huit barons et prélats environ avaient le droit de battre monnaie sous Saint Louis. C'étaient les seigneurs sur les terres desquels se trouvaient les anciens hôtels de monnaies des rois francs.

donnée à la rédaction de cette ordonnance. Elle est délibérée et signée par les réprésentants de la grande masse nationale qu'elle concernait, consultée pour la première fois dans l'ancienne France Capétienne [1] et qui s'est choisi pour délégués trois bourgeois de Paris, trois bourgeois de Provins [2], deux d'Orléans, deux de Sens et deux de Laon. Ce consentement des intéressés accompagne presque toujours les actes de Saint Louis. Et c'est ainsi que lorsqu'il s'agit de la rédaction des statuts des métiers, rédaction qui fut le code de l'industrie naissante [3], ce ne fut pas Etienne Boileau qui fut l'auteur de cet ouvrage comme on l'a répété. Tout le travail et tout le mérite du Prévôt de Paris paraît avoir été, sur ce point, de recueillir, ou mieux encore de rédiger les déclarations des maîtres jurés et prud'hommes de chaque communauté de marchands et d'artisans. A ces réformes et à tant d'autres : amélioration du sort de l'agriculture par la répression du brigandage féodal, création à Paris du guet des métiers ou

---

(1) Jusque là il n'y avait guère eu d'assemblées des trois ordres clergé, noblesse, délégués des villes qu'en Normandie et en Provence. La royauté française, dans la personne de Saint Louis, inaugurait un droit nouveau qu'un autre capétien, Philippe-le-Bel, devait développer et conduire à son premier épanouissement.

(2) On a remarqué que Provins ne dépendait pas du domaine royal mais du comté de Champagne ; que, partant, ou bien le comte de Champagne s'était associé à l'œuvre de Louis IX, ou bien le principe suivant lequel toute ville de commune relevait du roi avait reçu déjà son application. *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 90.

(3) Il ne faudrait pas s'abuser sur ces mots « industrie naissante. » Pour ne recourir qu'à un genre de preuves, l'appréciation d'un des monuments les plus populaires de l'époque de la Sainte-Chapelle par l'un des juges les plus autorisés, par M. Viollet-le-Duc, montre à quel point en étaient déjà les procédés de fabrication : « Lorsqu'on parcourt la Sainte-Chapelle, dit M. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire rai-* » *sonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, on ne peut concevoir » comment ce travail, surprenant par la multiplicité et la variété des détails, la » pureté d'exécution, la richesse de l'ornementation et la beauté des matériaux, a » pu être achevé pendant un laps de temps aussi court (1242 ou plutôt 1245 jus- » qu'à 1247). De la base au faîte la chapelle est entièrement bâtie en pierre dure de » choix liais, cliquart ; chaque assise est cramponnée par des agrafes en fer coulées » en plomb ; les tailles et la pose sont exécutées avec une précision rare ; la » sculpture en est composée et ciselée avec un soin particulier. Sur aucun point on » ne peut constater ces négligences, résultat ordinaire de la précipitation et, cependant, telle qu'elle est aujourd'hui, la Sainte-Chapelle du palais est privée d'une » annexe importante qui, à elle seule, était un monument. »

guet bourgeois, sorte de garde nationale aussi demandée et efficace que celle de nos jours fut évitée et impuissante, établissement d'une bonne police dans la prévôté de Paris, défense aux officiers royaux de molester les populations par des déplacements déraisonnables ou encore d'acheter des propriétés dans les lieux mêmes où ils exerçaient leurs charges ou encore de vendre librement (1) ces charges, et de recevoir des présents (2) Saint Louis ajoutait encore le ton de paternité digne de l'Ecriture-Sainte dont il les donnait et qu'on a tant remarqué dans les paroles suivantes : « Beau fils, disait-il en 1259 au dauphin » Louis destiné à mourir l'année suivante, je te prie que tu te fasses » aimer du peuple de ton royaume, car, vraiment, j'aimerais mieux » qu'un Ecossais vînt d'Écosse ou quelque lointain étranger qui gou- » vernât le royaume bien et loyaument que si tu le gouvernais mal » en point et en reproches. »

Dans ses rapports avec la société ecclésiastique, l'administrateur, le politique Louis IX demeure fidèle à ce qui était déjà le fond de la règle du pouvoir royal en France et travaille à accroître l'indépendance des deux pouvoirs spirituel et temporel, trouvant sans doute que telle était la ligne de conduite la plus avantageuse à l'Église comme à l'État et par sa manière de voir et d'agir faisant, d'une politique déjà traditionnelle une politique avant tout chrétienne. A la poursuite de cette liberté réciproque il n'a nullement besoin de com-

---

(1) Le roi défendit aux baillis et sénéchaux de vendre leurs charges à leurs parents, frères, neveux, enfants ou même amis de leurs parents ; c'était une singulière diminution du droit de propriété et la vénalité des charges était considérablement entamée.

(2) Quant à l'interdiction des présents, on connaît la fameuse histoire qui y donna lieu et se passa à Hyères, au retour de la Terre-Sainte. Le roi avait reçu deux palefrois d'un abbé de Cluny, l'un pour lui, l'autre pour la reine, puis il avait été prié par l'abbé de vouloir bien lui accorder une audience. Le roi l'ayant admis et écouté longtemps : « Sire, n'est-il pas vray, demanda Joinville, quelque temps après » cette entrevue, que vous avez escouté l'abbé de Cluny ainsi longuement pour le » don de ses deux chevaulx. Et le roy respondit que certes ouy. Et je lui dis que » je lui avais fait telle demande affin qu'il deffendit aux gens de son conseil juré » que quand ils arriveraient en France, qu'ilz ne punsissent riens de ceulx qui » auraient à besongner par devant lui....... Lors le Roy appella tout son conseil et » lui compta en rien la demande que je lui avais faite et la raison de ma » demande. »

poser la Pragmatique qu'on veut absolument lui attribuer, en dépit de la critique des faits la plus péremptoire [1], et qui n'eût été qu'un moyen de jeter des semences de division éternelle entre la Papauté et le pouvoir royal français. La pensée de Saint Louis toujours respectueux pour les pontifes romains et canonisé par eux [2] nous paraît autre et consister dans une double ligne de conduite qu'on peut ainsi définir : soumission absolue à l'Eglise, à ses prescriptions et à ses ministres dans toutes les matières spirituelles; contrôle de ses décisions par le

---

(1) Un des maîtres de la science historique contemporaine, M. Guizot a été fort embarrassé quand il s'est agi de se prononcer sur l'authenticité de la Pragmatique. Il s'en est tiré en ne prenant parti ni pour l'une ni pour l'autre opinion. Mais n'est-ce pas déjà une condamnation dans la bouche d'un protestant intéressé en plus par ses précédentes doctrines (*Hist. de la Civilisation*, leç. XIV, p. 155) à dire le contraire du passage suivant : L'authenticité de cet acte, vivement soutenue au XVIIe siècle » par Bossuet et, de nos jours, par M. Daunou a été et est encore contestée par des » raisons sérieuses que M. Félix Faure, dans son *Hist. de Saint Louis*, a clairement » résumées. Je n'ai nul dessein d'entrer ici dans l'examen de ce petit problème his» torique » *Hist. de France racontée à mes petits-enfants*, t. I, p. 517. Pour nous qui désirons que nos lecteurs y entrent, nous les renvoyons à l'ouvrage de M. Faure, t. II, p. 271. Nous ajoutons ces courtes réflexions qui nous paraissent renverser tout le savant échafaudage construit autour de la Pragmatique pour l'étayer. Comment se fait-il qu'un acte si important n'ait été cité par aucun contemporain de la Pragmatique et qu'il n'ait été l'objet d'aucune protestation de la part des Pontifes de Rome vivant sous Saint Louis ? Qu'oublié au XIIIe siècle il ne paraisse que deux cents ans plus tard, lorsque le besoin le fit découvrir sous Charles VII, qu'il ne soit écrit ni dans le style de l'époque ni dans le ton habituel de Saint Louis; qu'ignoré au moment de sa prétendue naissance le lendemain de sa naissance véritable en 1491 il ait été accusé de fausseté devant le Parlement. Au reste trois opinions bien tranchées sur la Pragmatique. 1° L'opinion de l'école anti-religieuse admettant la Pragmatique et en tirant les conséquences les plus désastreuses. 2° L'opinion de l'école religieuse admettant la Pragmatique, mais n'en faisant nullement une arme contre l'Eglise. 3° L'opinion de l'école religieuse et je me permettrai d'ajouter, historique l'authenticité de la Pragmatique et tout ce qui peut s'y rapporter en bien ou en mal. M. Wallon après avoir longuement énuméré les raisons pour et contre l'authenticité de la Pragmatique conclut ainsi : « C'est donc » un acte qui a été supposé au temps où il commence à se produire, il a été fabriqué » au XVe siècle, et nous avons dit dans quel intérêt. Ceux qui l'ont invoqué depuis » n'ont pas soupçonné les difficultés qu'il y avait à l'admettre, ou se sont laissé séduire » par les côtés qui répondaient à leur manière de voir, leurs sympathies gallicanes » dominant leur critique. Mais, dans l'intérêt même des causes que l'on juge les » plus excellentes il faut se garder de faire usage de mauvais arguments. » *Saint-Louis et son temps*, par M. Wallon, t. II, p. 32.

(2) C'est Boniface VIII qui canonisa Louis IX. Comment veut-on que ce pape qui eut de si violents démêlés pour le maintien de la suprématie de sa prérogative ait déclaré saint celui qui l'aurait vivement attaqué jusque dans son rôle spirituel.

pouvoir royal quand il s'agissait d'affaires purement temporelles. Voici comment se déroule à nos yeux ce double rôle. Tout ce qui est respect théorique accomplissement des lois et observances de l'Eglise, Louis IX paraît en être la personnification la plus scrupuleuse et la plus autorisée, puisque, d'une part, mille traits de la vie de Louis IX indiquent son zèle permanent, à réaliser le type de perfection chrétienne idéale qu'il ne cessait d'avoir devant les yeux et que, d'autre part, l'Église le meilleur juge de cette perfection, l'a consacrée chez lui et proposée à nos hommages. Des prescriptions passons-nous aux personnes et nous occupons-nous spécialement de cette soumission aux pasteurs et chefs spirituels de l'Eglise sans laquelle on ne peut concevoir de véritable christianisme, la conduite de Saint Louis est encore à l'abri de toute controverse. Nous le voyons tour à tour offrir son appui au pape contre l'empereur et se déclarer prêt à soutenir par les armes la liberté religieuse [(1)], implorer avec humilité la bénédiction d'Innocent IV avant son départ pour la croisade, rendre à son confesseur tels respects que celui-ci en était embarrassé [(2)], 2° multiplier à l'infini les monastères, les maisons religieuses, les ordres religieux et recommander à son fils dans son testament, comme un de ses devoirs les plus importants, d'aimer et honorer les gens d'Eglise et de religion, et de bien se garder qu'on leur enlève les revenus dons et aumônes qu'ils tenaient de la libéralité de ses devanciers [(3)]. Mais le prince qui

---

(1) A la fin d'août 1242, Saint Louis écrivit aux cardinaux de négliger tout pour élire un pape et de ne pas se laisser effrayer par les menaces d'un certain prince qui voulait cumuler le sacerdoce et l'empire. C'était désigner Frédéric II. Il finissait par leur promettre l'appui de son royaume en cas de besoin. Cette lettre se trouve parmi celles de Pierre de la Vigne, chancelier de l'empereur Frédéric II. (Voyez Huillard-Bréholles, *Hist. diplomatique de Frédéric II*, t. VI, p. 68).

(2) On raconte que toutes les fois que Saint Louis voulait se confesser et qu'il y avait du vent, son confesseur faisait le mouvement de se lever pour aller fermer la porte. Saint Louis l'en empêchait, trouvant que, dans la circonstance, le confesseur était la personne la plus auguste.

(3) « On racompte du roy Philippe mon ayeul que une foiz l'un de ses conseillers » lui dist que les gens d'Eglise lui faisaient perdre et amenuser les droiz et libertés » mesmement ces justices et que c'estait grant merveille comment il le souf- » froit ainsi. Et le roy mon ayeul lui respondit qu'il le croioit bien, mais que

a pour les décisions spirituelles et les pasteurs de l'Eglise la déférence la plus absolue, et qui préfère tout plutôt que d'avoir contestation avec eux, le même prince qui s'honore par cette attitude toute chrétienne se redresse et devient tout autre lorsqu'il s'agit de la défense de ses attributions temporelles et de l'indépendance du pouvoir civil plus nécessaire à ses yeux de jour en jour, autant parce qu'elle était devenue l'objet des aspirations universelles que parce qu'elle était désormais à ses yeux la meilleure garantie de l'ordre et de la liberté générale.

Or, cette indépendance du pouvoir civil, de la société civile avait deux faces. Extérieurement il importait à la souveraineté temporelle royauté ou empire, de ne pas relever temporellement du pouvoir de Rome. Intérieurement il importait à la juridiction temporelle, aux tribunaux du roi, d'être émancipés de la juridiction ecclésiastique. La sainteté de Louis IX, sa sagesse et sa modération le préservaient de toute lutte avec le Saint-Siége, mais il eut à se prononcer dans un conflit voisin dû moins encore à l'état d'affaissement et de discrédit de la constitution politique de l'Europe qu'à l'esprit de violence de domination arbitraire et inique de Frédéric II, c'est-à-dire du principal représentant de la société laïque d'alors. Cet esprit d'iniquité et de violence était désapprouvé par Louis IX qui repoussa l'alliance de l'empereur, mais n'alla pas jusqu'à vouloir s'entremettre d'une façon active en faveur des prétentions temporelles du Pape, parce que ce dernier lui paraissait dépasser les bornes (1) de son pouvoir. Les abus du pouvoir spirituel intérieur portaient sur deux points principaux et appelaient deux principales sortes de réformes.

Une jurisprudence en vertu de laquelle tous ceux qui appartenaient à « la clergie », à quelque titre que ce fût, ne relevaient que des tri-

---

» Dieu lui avait tant fait de biens et gratuitez qu'il aymoit mieulx lesser aller » son bien que d'avoir debat ne contens aux gens de Sainte-Eglise (*Testament de* » *S. Louis*).

(1) Au concile de Lyon tenu en 1245, Frédéric II fut condamné, excommunié et déposé par le pape Innocent IV. Saint Louis avait essayé, par l'intermédiaire de son représentant au concile, de tempérer une rigueur aussi grande. Après avoir accueilli les plaintes de l'empereur, il refusa de se déclarer pour lui.

bunaux ecclésiastiques, entraînait de nombreux abus, d'abord parce qu'en repoussant la juridiction laïque, les clercs se trouvaient souvent à l'abri de toute surveillance, ensuite parce que l'extrême indulgence des tribunaux ecclésiastiques à l'égard des membres du clergé était devenue pour eux un encouragement. Le chrétien Louis IX ne pouvait restreindre ces privilèges judiciaires sans prévenir le pape et sans tomber d'accord avec lui sur les changements qu'il était à propos d'introduire. Alexandre IV les fit porter sur trois points principaux. Il fut déclaré successivement que les laïques n'encourraient plus l'excommunication : 1° lorsqu'ils arrêtaient des prêtres en flagrant délit de crimes capitaux, à la seule condition que ces prêtres fussent tenus à la disposition des tribunaux ecclésiastiques; 2° lorsqu'ils connaîtraient des crimes commis par des prêtres mariés, à la seule condition que ces prêtres eussent d'abord été dégradés de la dignité sacerdotale par l'autorité compétente; 3° lorsqu'ils agiraient contre des clercs exerçant des professions industrielles. Il arrivait souvent, en effet, que des hommes qui prenaient les ordres inférieurs uniquement pour profiter des immunités ecclésiastiques, ne se croyaient pas tenus de renoncer pour cela aux carrières et aux profits du siècle.

La seconde catégorie d'injustices qui résultait de la prépondérance de pouvoir spirituel au-dedans était l'abus de l'excommunication qu'on ne pouvait éviter, pour peu qu'on fût en contestation avec le clergé sur des matières même temporelles et qui, enfantant un grand nombre d'effets civils, jetait un tel trouble dans toutes les relations sociales qu'on avait fini par n'y plus prendre garde [1], l'excès du mal en arrivant à se détruire lui-même et l'Eglise n'ayant pas moins à souffrir de cet état de choses que la société laïque. Un point restait hors de contestation, c'est que l'excommunication et ses effets civils fussent sans appel lorsqu'il s'agissait d'hérésie; sur tous les autres points on appelait une réforme et c'est en parfaite conformité avec le besoin général, aussi bien qu'avec le sentiment du pape Grégoire IX,

---

(1) L'évêque Guy d'Auxerre, délégué par l'assemblée des évêques auprès du roi Louis IX, lui parlait ainsi : On ayme mieulx mourir tout excommunié que de se » faire absouldre, et nul ne veult faire satisfaction à l'Eglise. »

que Louis IX, rejetant l'avis des évêques qui voulaient que ni lui ni ses juges n'eussent à connaître de leurs causes [1] proclama souverainement injuste « de contraindre à soy faire absouldre ceulx à qui » les clercs feroient tort »; décision importante qui empêchait l'exécution de la partie civile de la sentence avant que les tribunaux civils eussent été pressentis, établissait la distinction formelle de la compétence absolue de l'Eglise en matière spirituelle et de sa compétence restreinte en matière temporelle, inaugurait par là le régime de l'indépendance des deux pouvoirs, gage de leur dignité et de leur force réciproques, et revenait sur la pensée de Charlemagne, accordant invariablement le dernier mot aux juges d'église. L'état politique de la société ecclésiastique féodale, qui n'admettait plus ce que sa constitution originelle contenait de liberté et qui, à la place d'une direction générale spirituelle, rêve du grand empereur, n'offrait plus souvent que des tyrannies partielles, cet état politique et social appelait une

---

(1) Le récit suivant est emprunté à Joinville. Tous les évêques de France étaient réunis au Palais pour présenter au roi leurs doléances. L'évêque Guy d'Auxerre, délégué du corps épiscopal, s'exprima ainsi : « Sire sachez que tous les prélats qui » cy sont en vostre présence me font dire que vous lessez perdre toute la chrétienté » et quelle se pert entre vos mains. Adonc le bon roy se signe de la croiz et dit : » Evesque, or, me dites commant il se fait et par quelle raison ? — Sire fit l'éves- » que, c'est pour ce qu'on ne tient plus compte des excommuniez; car, aujourd'hui, » un homme aymerait mieulx mourir tout excommunié que de se faire absouldre, et » ne veult nully faire satisfaction à l'Eglise, Pourtant, sire, ils vous requèrent tous » à une voiz pour Dieu, et pour ce que ainsi le devez faire, qu'il vous plaise com- » mander à tous vos baillifs prévotz et aultres administrateurs de justice que où il » sera trouvé aucun en vostre royaume qui aura esté an et jour continuellement » excommunié qu'ilz le contraignent à se faire absouldre par la prinse de ses » biens. Et le saint homme respondit que très voulentiez le commanderait faire de » ceulx qu'on trouverait estre torconniers (injustes, concussionnaires) à l'église et » à son presme (prochain, ayant droit). Et l'evesque dist qu'il ne leur appartenait à » congnoistre de leurs causes. Et à ce respondit le roy qu'il ne le feroit autrement. » Et disait que ce seroit contre Dieu et raison qu'il fist contraindre à soy faire » absouldre ceulx à qui les clercs feroient tort.... Et de ce leur donna exemple du » conte de Bretaigne qui par sept ans a plaidoié contre les prélats de Bretaigne tout » excommunié et finablement a si bien conduite et menée sa cause que notre saint » Père le Pape les a condamné envers celui conte de Bretaigne ». Citation tirée de l'*Histoire de France*, de Laurentie. T. II, p. 264, 265.

réforme [1]. Louis IX en en prenant l'initiative n'agissait pas seulement en politique, il agissait surtout en chrétien, en homme voulant le bien de l'Eglise et la conformité de sa situation extérieure et, partant, mobile, aux besoins de l'époque.

Où mieux placer le point culminant du mouvement philosophique et théologique du moyen-âge que sous le pouvoir du prince, résumé du moyen-âge, dans ce qu'il a de plus noble et de plus élevé. Ce rêve de l'imagination fut réalisé par Louis IX, puisque, d'une part, les plus grands noms de la théologie et de la philosophie scolastiques, S. Thomas, S. Bonaventure, appartiennent à cette époque et que, d'autre part, chacun de ces merveilleux docteurs fut le conseiller intime ou, au moins, l'ami du dépositaire du pouvoir royal, On connaît cette célèbre distraction à laquelle Louis IX ne prit garde que pour ne pas en laisser perdre le fruit [2], et qui donne la preuve du degré d'intimité et de haute considération dont « l'Ange de l'Ecole » jouissait auprès du monarque. On n'a pas à raconter sur Saint Bonaventure une anecdote aussi frappante, mais comment supposer qu'ayant été pourvu d'une chaire à Paris en 1253 [3] et ayant pris

---

(1) M. Laurentie, dont la haute raison et l'esprit si remarquablement sain nous ont si souvent servi de guide, s'exprime ainsi : « Louis IX s'efforçait de faire prévaloir le droit de la royauté dans cette profonde altération du régime féodal, dont » l'église avait primitivement spiritualisé les pouvoirs et qui, après deux siècles, » avait fini par n'être qu'une expression de la domination matérielle de la force. En » faisant revivre le droit commun, Louis IX rendait à la Monarchie son caractère » chrétien. Les évêques féodaux durent plus d'une fois résister à ce retour d'au- » torité; mais le saint génie de Louis entraîna l'assentiment du clergé tout entier, » et sa mission parut grande à l'Eglise puisque l'Eglise finit par la couronner de » gloire. » Laurentie, *Hist. de France*, t. 2, p. 265.

(2) Saint Thomas dînant chez Saint Louis frappa tout à coup sur la table en s'écriant : « Je tiens un argument décisif contre les manichéens. » Il avait complètement oublié le lieu où il était. S. Louis, loin de s'en formaliser, ne voulut pas qu'il s'excusât, et pria le Docteur de dicter aussitôt l'argument de peur qu'il n'échappât à sa mémoire.

(3) S. Bonaventure obtint une chaire de théologie à Paris en 1253. Plus tard il fut nommé général de son ordre. Une édition nouvelle des œuvres de Saint Bonaventure préparée par le R. P. Fidèle da Fanna contient un certain nombre de sermons inédits prêchés à Paris ou aux environs devant Saint Louis.

place, dès lors, parmi les docteurs les plus renommés de cette cité, ayant prêché de plus un grand nombre de sermons devant Saint Louis, un rapprochement ne se soit pas établi entre le « docteur Séraphique » et le Prince qui pratiqua sur le trône les vertus du cloître. L'histoire nous montre l'influence littéraire de Saint Louis s'exerçant bien plus encore par ses qualités d'homme que par ses fondations de roi et la hauteur de ses idées, ses sentiments d'équité et de modération, ses goûts studieux faisant régner en France une atmosphère intellectuelle et morale bien supérieure à ce qui existait dans le reste de l'Europe (1).

Le siècle était trop absorbé intellectuellement par les disputes théologiques et philosophiques pour être préoccupé des problèmes du monde physique et extérieur, et il semble même que ce n'est qu'en passant et à leurs risques et périls (2) qu'il fût permis aux docteurs d'interroger la nature. Il y aurait pourtant injustice à taire les progrès réalisés sous Saint Louis dans cette branche des connaissances humaines (3) et à oublier ici le droit du moine Roger Bacon à être regardé, sinon comme le père immédiat, au moins comme le principal

---

(1) M. Villemain dit fort bien à ce sujet : « Si vous considérez l'état de l'Europe, » nulle part il n'y avait autant d'ordre et de justice que dans la capitale du royaume » de France; et ce qu'on y trouvait encore de barbarie était partout en Europe. » Villemain, Cours de littérature au moyen-âge, t. I, p. 288.

(2) Le moine anglais Roger Bacon fut en butte aux persécutions à deux reprises différentes, de 1257 à 1267 et de 1278 à 1292. Cette persécution lui fut attirée par sa manière toute différente de celle de son époque d'envisager les choses, de demander tout à l'expérimentation, alors qu'on demandait tout au raisonnement. Albert-le-Grand avait déjà suivi la méthode expérimentale dans l'étude des sciences physiques, mais s'étant également occupé de philosophie, de théologie il avait sacrifié à la science syllogistique. Roger Bacon avait les yeux presque exclusivement tournés vers le monde extérieur et dédaignait le raisonnement pur, il ne pouvait être compris. Roger Bacon, anglais d'origine, habita cependant la France de 1247 à 1267 au moins. C'est en France qu'il écrivit ses principaux ouvrages.

(3) Les principales découvertes attribuées au moine Roger Bacon sont : les propriétés des verres convexes, l'invention des lunettes, du microscope et du télescope, la réforme du calendrier. On peut même voir dans ses ouvrages la découverte des forces de la vapeur, des aérostats, des machines à plonger, des ponts suspendus. Il y a longtemps que l'usage de la poudre était connu des peuples arabes et orientaux.

inspirateur au moyen-âge et, en quelque sorte, le précurseur du progrès scientifique moderne (1).

C'est surtout, dans le domaine purement artistique, que l'influence chrétienne de la royauté se fait sentir et aboutit à de magnifiques résultats. Et ici, je ne parle pas seulement de la musique qui s'enrichit de chants nouveaux d'une suavité et d'un sentiment religieux ineffable dans sa monotonie (2), je fais surtout allusion au mouvement de l'architecture, peut-être le plus digne d'étude qui se soit produit dans notre pays et, en tout cas, le plus chrétien comme le plus national (3). Parti des pays au Nord de la Loire, c'est-à-dire du domaine le plus ancien du pouvoir royal, ce mouvement, sous le plus religieux des Capétiens, passa la Loire qui séparait les deux Frances d'alors, franchit le Rhin, la Manche (4) et se signala par les deux genres de mérite qui assurent une place à part dans les arts : une inspiration remarquable et une exécution capable de la rendre. N'y eût-il que la Saint-Chapelle, cette chasse de pierre, à la fois si délicate et si robuste, terminée probablement en trois ans 1235-1238, l'architecture du XIIIe siècle aurait fourni la preuve de sa valeur artistique et de la rapidité de ses moyens d'exécution. Le pouvoir royal,

(1) M. de Humbolt appelle, dans son cosmos, Roger Bacon la plus grande apparition du moyen-âge.

(2) C'est le XIIIe siècle qui a généralisé dans des limites bien étroites encore, il est vrai, l'introduction des parties ou l'harmonie dans la musique. L'origine du « contre-point ne peut guère être fixée avec certitude; inconnu ou repoussé des » anciens, il éclot obscurément au moyen-âge. » (Note de la page 345 de l'*Histoire d'Henri Martin*, t IV). Je me souviens d'avoir entendu la musique de Saint Louis à l'église Saint-Eustache de Paris : cette musique était remarquable par son caractère religieux et plaintif.

(3) M. Henri Martin conclut dans un passage fort éloquent sur l'art ogival par ces réflexions : « La renaissance dans les arts plastiques comme dans la littérature » aura apporté à la France...... des formes perfectionnées par une seconde éduca- » tion grecque et romaine, mais notre fonds national est chez nos maîtres ès-œuvres » comme chez nos trouvères et nos troubadours ». M. Martin, *Histoire de France*, t. IV, p. 345, 346.

(4) « Complètement maîtresse de la France proprement dite avant la fin du » XIIe siècle, l'architecture nouvelle commença de gagner d'une part l'Angleterre » normande, les Pays-Bas et l'Allemagne, de l'autre, la France méridionale, l'Espa-

sous Louis IX, était à la tête de ce mouvement religieux, tant par les habitudes de son inspiration et le caractère contagieux de ses exemples, que par l'importance et le nombre des œuvres dues à son initiative directe [1].

Nous avons vu que le caractère traditionnel du pouvoir qui avait consisté, sous les deux premières races, dans une sorte de choix indistinct, quant à la personne au sein d'une même famille, avait reçu son complément, sous la troisième, par l'adjonction du droit de promogéniture et l'introduction de l'unité de commandement. Il est clair que Louis VIII, Louis IX, ne pouvaient ni ne voulaient revenir sur ces progrès dus aux premiers capétiens et respectés par leurs successeurs immédiats : Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste; mais il pouvait arriver qu'inconsciemment et par l'étendue des apanages laissés à leurs fils cadets, les nouveaux princes rétablissent, en partie, d'une façon indirecte, ce qui avait été corrigé avec tant de peine. C'est dans le soin à se préserver du retour à un pareil danger que Louis VIII et Louis IX montrent chacun la part d'habileté qui lui était propre. Louis VIII, chez qui l'impétuosité domina souvent la prudence, laisse à ses fils puînés de véritables provinces en guise d'apanages, à Robert l'Artois, à Alphonse, le Poitou et l'Auvergne, à Charles, le Maine et

---

» gne et la Haute-Italie. Les peuples du Nord, n'ayant point d'art qui leur fût pro- » pre, acceptèrent l'art français à la place de l'art roman et rivalisèrent avec nous » par de nombreuses et importantes constructions; mais nos régions du Midi, trop » fortement imprégnées des traditions romaines, ne donnèrent jamais à l'archi- » tecture ogivale un essor aussi libre et aussi puissant. » (Henri Martin, *Histoire de France*, t. III, p. 415). D'après le témoignagne si compétent de M. Viollet-le-Duc, l'architecture gothique régnait depuis cent ans en France, lorsqu'elle passa à l'étranger où elle fut importée par des artistes français. Le nom d'architecture française était le nom porté par l'architecture gothique au XVIe siècle, s'il faut en croire Philibert de Lorme (consulter à ce sujet. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 694.)

(1) Comme monuments principaux, il nous suffit de citer les deux saintes chapelles de Paris et de Vincennes, l'hospice des Quinze-Vingts, la maison des béguines de Sainte-Avoye et celles de l'Ave Maria, la maison des Chartreux de Vanvert-lès-Paris, le réfectoire, le dortoir et l'église des Franciscains, le couvent des Carmes, les hôtels de Vernon, de Compiègne et de Pontoise, l'église et le couvent des dominicains de Compiègne, la maison des dominicains de Caen, l'église et le couvent des Trinitaires de Fontainebleau, la maison des sœurs de l'ordre de Saint-Dominique de Rouen, etc. etc. etc.

l'Anjou; Louis IX dont les lumières égalaient la piété, se contente de léguer à son fils Tristan, le comté de Valois, à Pierre les comtés d'Alençon et du Perche, à Robert, le petit comté de Clermont-en-Beauvaisis. La plénitude du caractère traditionnel établie par les Capétiens était l'objet d'un respect tout spécial de la part du plus auguste d'entre eux.

Si le caractère national, le troisième, selon nous, des attributs essentiels du pouvoir en France a reçu la même sanction, il faut convenir qu'il a été, à cette époque, l'objet d'une sorte de consécration nouvelle. Or, c'est précisément cet état de choses qui nous paraît résulter des deux faits suivants dans lesquels nous avons cru devoir placer la nationalité du pouvoir. Le pouvoir de la fraction de territoire, destinée à englober toutes les autres et à devenir le pouvoir national (il ne pouvait pas encore être question, avec l'éparpillement de la féodalité, d'un pouvoir universel), ce pouvoir reçoit, sous Louis VIII, Louis IX de nombreux accroissements. Les progrès en sécurité et avantages de toute nature de la masse nationale sont en parfaite corrélation avec les progrès en importance de la Royauté. La brièveté du règne de Louis VIII, l'exagération de scrupules et surtout de confiance de Louis IX (la confiance l'emporta sur les scrupules) [1], n'empêchent pas chacun de ces princes d'apporter sa pierre et une pierre considérable à l'édification territoriale progressive de l'unité nationale. La corrélation entre les progrès de la royauté et les progrès en tous genres de la grande masse du pays se traduit par un grand nombre de réformes dont nous allons indiquer les suivantes comme les principales et comme n'ayant pas encore été citées : l'achèvement de l'œuvre de Louis VI avec la destruction, dans les campagnes, des derniers châteaux oppresseurs et l'obligation pour, les seigneurs, témoin le procès d'Enguerrand [2], de se courber tous, sous un

(1) C'était bien moins le doute sur la légitimité de ses conquêtes que le désir d'établir une paix durable entre la France, l'Angleterre et les deux familles souveraines qui les dirigeaient qui le faisait renoncer à une partie de ses conquêtes.

(2) Enguerrand de Coucy, l'un des plus puissants seigneurs d'alors, avait fait pendre trois jeunes gens du comté de Flandres et un abbé de Saint-Nicolas surpris sur ses terres avec des arcs et des flèches. Enguerrand fut arrêté et conduit au Louvre. Il fallut l'intercessiou des plus grands personnages de l'époque, parents ou

même niveau de justice, la diffusion de la langue parlée dans le pays, berceau du territoire national, partant de la langue nationale et un surcroît de popularité ajouté à cet idiome par les noms littéraires qui y paraissent, le recours perpétuel à des conseils où entraient les membres des clergé régulier et séculier, véritable représentation du peuple à cette époque, l'augmentation du nombre des cas royaux où il y avait transfert des causes de la juridiction privilégiée des seigneurs à la juridiction de droit commun du roi, la préférence par le pouvoir royal du droit romain où l'égalité prévalait sur les coutumes germaniques, où l'inégalité était prépondérante comme base et source de la législation nouvelle.

Après ce que nous avons dit de l'idée que Saint Louis se faisait de son pouvoir, nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il fut véritablement fort, c'est-à-dire également éloigné d'une faiblesse conduisant à l'anarchie et d'une tendance à l'absorption générale de tous les droits préparant le despotisme. Habitué à mettre en Dieu l'origine de la royauté et à la considérer comme l'interprète le plus autorisé, dans le domaine temporel, des volontés divines, Saint Louis, se garda bien de laisser entamer ce ministre des desseins de la Providence et maintint l'œuvre de ses prédécesseurs immédiats qui avaient mis la royauté de fait sur le même rang que la royauté de droit. D'un autre côté, jaloux de respecter lui-même et de faire respecter par les autres les droits d'autrui à l'égal des siens propres, Saint Louis n'eut jamais l'intention d'empiéter sur les prérogatives féodales et regarda comme un rôle assez beau pour son pouvoir, d'y présider en toute bonne foi. S'il eût jamais pensé que ses créations administratives seraient regardées plus tard comme ayant préparé de très loin, sinon le despotisme au moins le règne d'une monarchie si concentrée qu'elle était devenue presque absolue,

amis de Coucy pour qu'il en fût quitte pour la perte d'une partie de ses prérogatives, de ses biens et de sa liberté d'action; donation du bois où les jeunes gens avaient été pendus, à l'abbaye de Saint-Nicolas, fondation de trois chapelles perpétuelles pour l'âme des victimes, perte des droits de haute justice sur les bois et les vivrais, en sorte qu'il lui était désormais défendu de mettre en prison ou de punir de mort pour aucun fait qui les concernât, obligation de payer une amende de dix mille livres parisis, somme énorme pour l'époque, et de passer trois ans en Terre-Sainte.

il eut été le premier à s'étonner de conséquences auxquelles il ne travailla ni même ne songea jamais.

Si l'on essaie de se rendre compte du véritable sens du mot progrès dans son application au gouvernement des peuples, on ne tarde pas à voir, sous ce mot, une double signification qui, joignant les idées de prudence et d'avancement, indique la réunion de qualités rares déjà à l'état isolé et témoigne chez celui qui l'a comprise et en fait la règle de sa conduite, d'une parfaite conformité à cet idéal de sagesse et de raison politique qu'on peut ainsi définir : respect profond du présent dans ce qu'il a de légitime, zèle infatigable à préparer l'avenir. Le pouvoir royal ayant été sous Saint Louis tel que nous l'avons montré, il eût été surprenant que sa fidélité à tout ce qui était grand et juste sous la plus sûre des règles, sous la règle de l'Évangile, n'eût pas été en même temps la réalisation de cet idéal, et que, le plus saint de nos rois n'eût pas été en même temps le plus progressif. Tout essai de démonstration nouvelle à cet égard serait donc forcément une redite. Ce qu'il nous importe d'établir rapidement pour expliquer notre sujet rendu obscur par sa seule étendue et l'éclairer au moyen d'une revue sommaire, c'est l'ordre dans lequel il faut classer ces transformations progressives. Nous avons vu qu'elles étaient de deux sortes, intérieures et extérieures, les premières se rapportant aux progrès soit politiques soit purement administratifs et civils, soit matériels et intellectuels, soit religieux et relatifs aux rapports de l'Eglise et de l'Etat, les secondes se rapportant au développement de notre influence étrangère et à notre extension territoriale selon certaines règles que nous avons indiquées comme l'accompagnement nécessaire, à nos yeux, d'une véritable amélioration dans notre situation du dehors.

Le véritable progrès politique intérieur consistant dans l'unité morale et sociale bien plus que dans l'unité purement extérieure, dans la centralisation, n'est-ce pas la ligne de conduite suivie par le pouvoir du prince qui ne s'appliqua pas seulement, à l'instar de ses devanciers, à combattre, dans les principaux soutiens de la féodalité, les plus dangereux champions de la division sociale et morale, mais qui, pour amener un résultat absolument contraire, employa les seuls moyens efficaces en s'occupant, surtout, des faibles et des pauvres, en honorant leur sort et recherchant leur compagnie, tandis qu'il évitait,

avec le plus grand soin, le faste et les plaisirs des grands? Le progrès civil et administratif n'est-ce pas cet ordre de choses civil et administratif respectant les droits anciens, en préparant de nouveaux et, pour les multiplier, prodiguant les réformes avec une ardeur et un sens droit que nous avons indiqués, à propos du sentiment chrétien qui les inspira? Le progrès matériel n'est-ce pas sous cette désignation qu'il faut placer : la multiplication des Hôtels-Dieu (1), la continuation des grands travaux publics, et en particulier, la construction des ponts, sous la direction des Frères-Pontifes (2), l'amélioration des édifices civils et militaires (3), enfin et surtout les nombreux développements et encouragements donnés aux sciences mathématiques, physiques et naturelles : introduction des chiffres arabes en France et application de ces chiffres au calcul du calendrier et à la supputation des jours de fêtes mobiles, progrès dans l'algèbre et la mécanique, composition de nombreux traités sur l'astronomie où, du reste, on ne revient guère qu'à ce qui avait été découvert et à la science de Ptolémée, découvertes dans les sciences naturelles grâce, surtout, au génie du moine Roger Bacon, extension de privilèges et garanties accordés à la médecine avec l'obligation, pour tous ceux qui s'y destineraient, de subir un examen préalable (4).

Le progrès dans le domaine de l'intelligence pure n'est-il pas facile,

---

(1) Saint Louis fit beaucoup pour l'agrandissement et la multiplication des Hôtels-Dieu.

(2) Le premier pont d'Avignon est dû à la corporation des Frères-Pontifes qui allaient partout dans le midi, louant leurs services. Le pont Saint-Esprit fut commencé vers la fin du règne de Saint Louis, 1265. Les Frères-Pontifes furent sécularisés en 1519 François Ier.

(3) L'architecture des habitations civiles était sortie des langues monastiques, dès la fin du XIIe siècle, au dire de M. Viollet-le-Duc, t. I, p. 322. L'architecture militaire élevait alors des forteresses qui étaient imprenables avec les engins de l'époque. Il suffit, pour s'en convaincre, de visiter les ruines du château de Coucy.

(4) En 1220, l'école de médecine de Montpellier fut dotée des mêmes privilèges que l'Université de Paris. La médecine, de plus, entra dans une nouvelle voie par l'obligation, pour ceux qui s'y destinaient, de subir certains examens préalables. Ces examens étaient la meilleure garantie qu'on pût imaginer pour les médecins comme pour les malades.

malgré l'état stationnaire ou même la double décadence de la chaire (1) et de la plus haute poésie, de le reconnaître; d'une part, aux améliorations ou même aux transformations subies par le drame, l'histoire, le droit et surtout, la philosophie scolastique alors en possession de fixer en quelque sorte sur ce point l'état de la science et de fournir des chefs-d'œuvre qu'on ne dépassera pas; d'autre part, au merveilleux épanouissement du style ogival qui produisit alors ses meilleures œuvres et par la perfection qu'il rechercha jusque dans ses moindres détails (2) fournit tous ses compléments : une richesse de couleurs admirable dans la peinture sur verre la plus usitée de l'époque, une fécondité et un naturel exquis dans la manière d'entendre et de proportionner les édifices religieux, de les décorer de statues, de les enrichir de tous les détails de l'ornementation sculpturale (3). Nous nous

---

(1) Il n'y a pas de progrès à signaler dans l'éloquence de la chaire, la seule de l'époque, bien qu'elle continue à compter des noms illustres. Il n'y a pas non plus de progrès à signaler dans la plupart des genres poétiques ; qu'il s'agisse, avec la chanson de geste, de l'inspiration la plus élevée, la plus voisine de l'épopée, chanson qui tombe au XIIIe siècle, aux mains de « remanieurs » sans souffle original, ou bien qu'il s'agisse de ces pièces de vers plus courtes, plus fugitives : tensons, odes, ballades, pastourelles, que le goût des deux peuples méridional et septentrional par rapport à la Loire avait mis en honneur sur ses deux rives et que des causes diverses firent décliner dans le midi, c'est-à-dire dans le pays où elles avaient jeté le plus vif éclat, ne laissant plus de place qu'à un genre de poésie tout de malice et d'ingéniosité, aux lais et aux fabliaux des trouvères. Sur tout ce qui concerne l'éloquence de la chaire à cette époque, voir l'ouvrage si substantiel de M. Lecoy de la Marche : *La chaire française au moyen-âge*, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris 1868. M. Lecoy de la Marche fait remonter à l'année 1260 une tendance de tous les prédicateurs à la subtibilité ou à l'affectation des scottistes.

(2) « Ici même, (à propos de la châsse de S. Marcel exécutée en 1262) ici même » l'orfèvre n'est plus seulement sculpteur, il se fait architecte. Les châsses du » XIIIe siècle veulent aussi imiter des cathédrales. Le tombeau, comme on l'a dit, » devient un sanctuaire. La châsse de S. Marcel était une église en miniature avec » deux portiques, nef et bas-côtés » (Wallon, *S. Louis et son temps*, t. II, p. 381, 382.) La menuiserie, la serrurerie, l'ébénisterie avaient fait de véritables progrès. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les tables, les autels de cette époque, les magnifiques peintures, si curieusement travaillées, des portes.

(3) « On a lieu de s'étonner, dit M. Viollet-le-Duc à propos des trois portes de » Notre-Dame de Paris, que cette époque, le treizième siècle, ait pu fournir » un nombre d'imagiers assez considérable pour permettre d'élever des portes aussi

sommes suffisamment expliqué sur l'architecture. Quelques mots de développement sont nécessaires sur le drame, l'histoire, le droit, la philosophie scolastique.

Le drame des mystères chrétiens qui avait été, durant la première période, enfermé dans les églises, commence à en sortir au XIIIe siècle [1] et d'œuvre latine et exclusivement cléricale, devient une œuvre semi-française et semi-laïque, les deux langues latine et française s'y mêlant désormais et la religion ne fournissant plus que le sujet des pièces. Un double pas en avant se fait avec Jean Bodel le compagnon de S. Louis à la croisade, qui inaugure la tragédie [2] en langue vulgaire, avec Adam de la Halle, originaire d'Arras comme Jean Bodel et qui donne en 1262 la première comédie féerie. Le domaine de l'histoire et de la géographie s'étend non-seulement par le nombre et l'importance des matières, mais encore par la façon plus large dont ces matières sont présentées au public. L'histoire se généralise avec la chronique universelle de Mathieu Pâris [3], avec celle de Guillaume de Nangis [4], avec la continuation des grandes chroniques de S. Denis [5], avec le miroir historial de Vincent de Beauvais, l'auteur encyclopédique du siècle, et qui dut de pouvoir composer son résumé

» richement décorées en très peu de temps, d'autant que les différences de faire
» sont peu sensibles, que toutes ces figures sont sculptées dans de la pierre dure
» comme du marbre et toutes d'un style et d'une exécution remarquables. »

(1) Voir sur ce sujet l'ouvrage malheureusement inachevé de Charles Magnin : *Les origines du théâtre moderne* ou histoire du génie dramatique, depuis le Ier jusqu'au XVIe siècle.

(2) Cette première tragédie en langue vulgaire est : *le Mystère de S. Nicolas.* La première comédie féerie due à Adam de la Halle est : *le Jeu du mariage d'Adam.*

(3) Mathieu Pâris (Parisius ou Parisiensis) moine bénédictin de l'abbaye de Sainte-Albans, au diocèse de Lincoln, est né vers 1197 et mort en 1259. Il a écrit une chronique universelle.

(4) Nous avons déjà parlé de Guillaume de Nangis. Il a laissé une chronique de la création à l'an 1300 traduite dans le tome XIII des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par M. Guizot.

(5) « M. Paulin Pâris assure que le type le plus ancien des grandes chroniques de » S. Denis est une courte chronique qu'un ménestrel du comte de Poitiers traduisit » du latin sous Saint Louis. » Note de la page 245 de l'*Histoire de Saint Louis*, par M. Wallon.

aux nombreux matériaux historiques amassés par Saint Louis (1). Ce n'est pas assez de se généraliser, l'histoire se perfectionne pour le ton. Avec la même absence de critique des faits anciens et de respect de la chronologie, elle offre plus de naturel, d'esprit et de vie dans le récit des faits contemporains. La géographie, en tant que cosmographie et géographie proprement dite, ne demeure pas non plus en arrière, puisque la sphéricité de la terre est formellement admise à l'encontre de la théorie de la terre carrée (2), et qu'une partie de l'Asie occidentale et centrale, la partie orientale de l'Europe nous sont expliquées ou révélées par les diverses missions religieuses venues à la suite, et comme complément des croisades (3). Les deux missions de 1249 et de 1253 sont même, d'une façon toute particulière l'œuvre du pouvoir royal et une œuvre importante, les découvertes de Rubruquis ayant préparé celles de Marco-Paolo. Ce que l'histoire gagne en élévation et en originalité, elle le gagne aussi en popularité. Elle était latine, elle commence à s'exprimer en français ; elle était le monopole des clergés régulier et séculier, elle est racontée par de simples laïques. Joinville suit Villehardoin.

Même progrès dans la science du droit et dans la science théologico-philosophique où Saint Louis a bien soin qu'aucune des deux branches du domaine juridique, droit civil, droit canon (4), ne soit sacrifiée à l'autre, où il souffre encore moins les empiètements de la philosophie sur la théologie (5) et fait de la distinction des frontières respectives du

---

(1) M. Wallon dit de l'ouvrage historique de Vincent de Beauvais : « Vincent de » Beauvais, aidé, comme on l'a vu, des ressources que lui procura le saint roi, » montre dans la réunion et la mise en œuvre des matériaux dont il composa son » miroir historial, une habileté qui n'a pas été surpassée dans ce temps-là. » (Wallon, *idem.*)

(2) L'hypothèse de la terre carrée, admise par Gervais de Tilbury, dans un ouvrage destiné aux loisirs de l'empereur Othon IV : *De otiis imperialibus*, est rejetée. Gauthier de Metz, auteur d'une *Image du monde en vers* qui parut en 1245 se prononce pour la rondeur de la terre.

(3) S. Louis confia les deux missions ordonnées par lui à André de Lonjumeau et à Rubruquis.

(4) Le droit canon contenait les textes de l'Écriture, les décisions des papes et des conciles.

(5) La nécessité de l'intervention royale était tout spécialement nécessaire dans le domaine philosophico-théologique parce qu'il était à craindre que, la philosophie em-

domaine de ces deux sciences, dans une œuvre de génie [1], le meilleur titre à son estime. Ces progrès s'ajoutant, au développement de l'indépendance des deux pouvoirs spirituel et temporel, ne forment-ils pas, dans le domaine des relations de la Société laïque avec la Société ecclésiastique, et en particulier avec son chef auguste le Pape, un ensemble de conduite où la recherche et la conquête de l'amélioration se font partout sentir.

Enfin n'est-ce pas encore le caractère progressif qu'on doit reconnaître aux relations extérieures de Louis VIII, Louis IX, et aux conditions dans lesquelles s'opérèrent leurs agrandissements de territoire. Si ces deux représentants de l'autorité royale ne furent pas guidés au même point par l'équité chrétienne et montrèrent des scrupules différents dans l'emploi des moyens, tous deux du moins s'accordèrent dans la direction à donner à leurs conquêtes, et furent fidèles à cette loi de développement historique qui voulait que tous les territoires de l'ancienne Gaule fussent groupés successivement à l'ombre d'un même pouvoir, et qu'après avoir touché la Manche, avec Philippe-Auguste, la France s'étendit avec Louis VIII et Louis IX jusques à la Méditerranée.

DE LA BRUNETIÈRE.

---

piétant sur tout, la manie d'accommoder n'importe quelle doctrine aux opinions d'Aristote ne jetât dans les plus graves erreurs. C'est ainsi qu'Amaury de Chartres, sous l'influence des livres d'Aristote plus ou moins mal traduits et commentés, formula des opinions pour lesquelles il fut obligé de se rétracter. Ses disciples ayant repris ses doctrines furent condamnés à leur tour, et, cette fois, on enveloppa Aristote lui-même dans la sentence, ne faisant pas attention que le Stagyrite était parfaitement innocent si l'on ne voulait voir en lui que ce qu'il était un philosophe. M. Wallon dit : « Elle (la philosophie) avait fait adopter à la théologie sa méthode et l'avait entrainée, » au péril de l'orthodoxie elle-même, dans les querelles qui la divisaient » (*Saint Louis et son temps*, t. II, p. 215.)

(1) Un des principaux buts de la somme de S. Thomas a été d'établir la distinction des deux domaines théologique et philosophique.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Les anciennes communautés d'arts et métiers Saint-Omer,** par M. FAGART D'HERMANSART. — 2. **Note sur les bulletins de la Société archéologique de Béziers,** par M. Paul ODENT.

I. — Les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, par M. FAGART D'HERMANSART.

Les recherches historiques sur les institutions, les coutumes anciennes offrent toujours, par un côté quelconque, une utilité pratique; si grande que soit, en effet, la manie actuelle de rompre absolument avec tout ce qui tient au passé et spécialement à ce passé d'avant 89 qu'on croit désormais anathématiser en l'appelant l'ancien régime, il est certain que plusieurs innovations prétendues ne sont autres que de véritables retours au passé, avec des modifications résultant de la différence des époques.

Après avoir vanté outre mesure les bienfaits de la liberté absolue du commerce et de l'industrie, on s'efforce d'organiser partout des associations syndicales. Des économistes sérieux y voient l'un des moyens les plus efficaces pour arriver à la solution des questions ouvrières. On proclame que les syndicats professionnels deviendront le véritable trait d'union entre le travail et le capital, un gage de paix sociale pour l'avenir.

D'autre part, combien d'objections puissantes sont faites par les meilleurs esprits contre l'application illimitée des théories libre-échangistes ?

Ce sont là les raisons sérieuses qui donnent un vif intérêt à la publication de M. Fagart d'Hermansart sur les anciennes communautés de Saint-Omer.

La Flandre et l'Artois ont été les pays où l'organisation des diverses professions industrielles a atteint le plus grand développement. A Saint-Omer, cette organisation se rapprochait de celle des cités belges qui en offraient le type le plus complet. Les privilèges commerciaux furent confondus avec les privilèges politiques. La surveillance et la police des métiers appartinrent longtemps à l'échevinage. C'est par ce motif qu'on ne peut guère séparer leur histoire.

L'ouvrage publié par M. Fagart d'Hermansart sous ce titre : *Les anciennes communautés d'arts et métiers à St.-Omer* se compose de deux tomes in-8° dont le premier est en deux parties.

La première partie du tome 1er offre un intérêt général : elle contient une histoire résumée de l'échevinage et l'organisation complète des communautés d'arts et métiers à Saint-Omer.

Dès l'origine de l'industrie, les marchands, distincts à la fois de la caste féodale et de la masse servile, formèrent une classe nouvelle et se réunirent dans une association, appelée *Gilda mercatoria,* ayant ses magistrats, ses règlements, sa police et qui, reconnue par le châtelain, obtint de lui des droits de justice sur ses membres qualifiés de bourgeois.

La commune de Saint-Omer et son échevinage paraissent dater à peu près de la même époque que la Gilde marchande, la moitié du XIe siècle.

Après avoir résumé l'histoire politique de l'échevinage, l'auteur expose son organisation. L'échevinage réunissait toutes les attributions municipales, dans la mesure la plus large. On est étonné de retrouver à Saint-Omer un usage analogue à l'album du préteur romain. Le Mayeur (Maire), en entrant en charge, avait l'habitude de rendre une ordonnance de police, appelée *commandement,* qui devait être exécutée d'une épiphanie à l'autre, c'est-à-dire pendant l'année de sa gestion.

Les attributions judiciaires de l'échevinage furent organisées sous Charlemagne. Les membres étaient choisis, du consentement de tout le peuple, par les commissaires impériaux, les *missi dominici.* Sous le

régime féodal, ils furent élus par tous ceux qui avaient juré la Gilde. En 1447, il y avait des élections annuelles auxquelles prenaient part les trois états : clergé, noblesse, bourgeoisie.

Sous Louis XIV et Louis XV, le principe de l'élection fut méconnu et la nomination du corps échevinal attribuée à l'intendant royal. Plus tard, par la composition du corps électoral, l'élection dépendit des députés aux états d'Artois.

La loi du 14 décembre 1789 supprima l'échevinage, à Saint-Omer comme partout.

La *Gilda mercatoria* avait à sa tête des Doyens, avec droit de justice. Chaque associé payait une cotisation. Il y avait une salle commune, la Gildballe richement décorée. On se réunissait dans de fréquents banquets. Pour y assister, il faut, disent les statuts, avoir sa paix faite avec son prochain. Les coups, les injures, les protestations ou cris, lorsque la *sonnette* a mis fin aux discussions, sont punis d'amende. (On voit que la sonnette du président est d'origine très ancienne). On fait de nombreuses distributions de vin, notamment aux malades qui n'ont pas pu se rendre aux banquets, aux femmes des absents, aux prêtres des paroisses.

En imitation de la *Gilda mercatoria,* les Gildes spéciales de métiers naquirent au fur et à mesure que certaines industries eurent acquis un développement suffisant.

On sait qu'Etienne Boileau, l'illustre Prévôt des marchands, recueillit tous les règlements des corporations de Paris. Chaque corporation, plus tard, dut obtenir, pour ses statuts particuliers, une autorisation par lettres patentes, enregistrées au Parlement.

Mais en Flandre et en Artois, avant la domination française, les villes jouissaient du droit de faire des statuts et règlements pour l'établissement, le maintien et la direction des communautés d'arts et métiers. Ce privilège remontait pour la ville de Saint-Omer à la plus haute antiquité. Guillaume Cliton l'avait confirmé par l'article 13 de sa Charte de 1127.

Les statuts étaient rédigés dans la halle échevinale, en l'assemblée des mayeurs et échevins en exercices, des jurés au conseil et des dix jurés pour la communauté. Ils étaient publiés, pour certaines corporations, tous les ans, au *Doxal,* tribune placée dans un angle de la halle échevinale.

Les publications qui se faisaient à la *Bretecque,* tribune placée au devant de l'hôtel-de-ville, avaient, en général, pour objet des matières politiques.

Les divers actes de l'échevinage furent rédigés et publiés en flamand jusqu'au XIVe siècle.

En Flandre et en Artois, les communautés s'appelèrent *Gildes*, *Confréries*, *Carités*, *Keures*. Elles ne prirent le nom de *Maitrises* et *Jurandes* que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, lorsqu'une partie des règlements, fut empruntée à la législation française.

Il y avait diverses conditions pour être *apprenti,* pour devenir *maître.* Une certaine solennité entourait la confection de *chef-d'œuvre.* On payait des droits de réception; on donnait un repas confraternel.

Ces conditions étaient singulièrement modifiées au profit des fils de maîtres : ils pouvaient être dispensés de l'apprentissge, du chef-d'œuvre, d'une grande partie des prestations. C'était une situation privilégiée qui excita des jalousies et entraîna des graves abus.

Les maîtres étaient *francs à leur métier*, c'est-à-dire avaient seuls le droit d'exercer. Il était interdit à toute personne étrangère d'ouvrir boutique dans la ville, sans le consentement des maîtres.

On pourvoyait, au moyen de fonds spéciaux, aux secours à donner aux confrères, vieux, pauvres ou malades. C'était, en germe, l'organisation de nos sociétés modernes de secours mutuels.

Il y avait une bourse commune. Toutes les sommes payées au métier, quelle que fût leur provenance, auxquelles les statuts n'avaient pas assigné une destination spéciale, formaient une bourse destinée aux besoins généraux de la communauté.

Les veuves pouvaient continuer la profession tant qu'elles ne se remariaient pas.

Les maîtres, limités pour le nombre des apprentis, pouvaient employer autant d'*ouvriers* qu'ils voulaient ; on appelait ainsi ceux qui ne se destinaient pas à la maîtrise, désignés aussi sous le nom de *vallets de métier* ou *garçons*.

La corporation était administrée par un *doyen*, véritable directeur élu annuellement entre les maîtres, responsable, comme un tuteur dans ses comptes, à l'égard de ses pupilles. Dans certaines corpora-

tions, plus tard, les doyens furent appelés syndics. C'est ce même nom qui revit aujourd'hui dans les syndicats professionnels.

Il y avait aussi à la tête des principales corporations des grands maîtres, désignés par le mayeur entre les échevins ou les jurés au conseil. Le grand maître représentait la corporation dans ses rapports avec l'échevinage.

On avait établi une sorte de division des pouvoirs : l'administration intérieure de la corporation appartenait au doyen ; la surveillance générale au grand maître ; la police à l'échevinage qui désignait les personnes chargées d'inspecter, de visiter, de contrôler. Ces experts visiteurs étaient les *keuriers* ou *cœuriers*. Appelés aussi *esgards*, les cœuriers étaient chargés de s'assurer que les marchandises étaient fabriquées en conformité des règlements. Le mot flamand *keure* signifie statut, loi.

Les *cœuriers*, généralement nommés par les échevins, dressaient, chaque mois, un état nominatif des délinquances et assuraient ainsi le paiement des amendes au greffe du crime.

Des banquets confraternels avaient lieu lors des réceptions des maîtres et même des apprentis, à la nomination des doyens, des cœuriers, après la fête des patrons, la reddition des comptes et la procession du saint-sacrement. L'échevinage lutta en vain pour diminuer le nombre et réduire les dépenses de ces banquets vraiment excessifs. Ces frais étaient si considérables qu'ils grevaient sourdement l'entrée des professions.

Les communautés étaient soumises à diverses obligations envers la ville : elles faisaient partie de la milice municipale ; elles étaient obligées d'éteindre les incendies ou, comme on disait alors, *le feu du malheur*.

L'observation du dimanche et des fêtes religieuses était d'une extrême rigueur. Les boulangers ne pouvaient ni travailler, ni exposer leurs pains les dimanches et fêtes, de sorte que pendant plus de 60 jours de l'année les fours n'étaient pas allumés et la population de Saint-Omer était privée de pain frais. Jusqu'en 1587, on défendit à toute personne d'aller au cabaret pendant le service divin, sous peine de 60 sols contre les buveurs et de 10 sols contre les cabaretiers.

Divers règlements appliquant des préceptes moraux et religieux défendaient aux artisans de s'injurier, de mépriser leurs chef, de se livrer à la débauche, de boire avec excès, de blasphémer et de profaner les choses saintes.

Toute cette partie morale des règlements des corporations est très intéressante et inspire de vifs regrets, quand on la compare avec l'état actuel de la classe ouvrière.

Il est incontestable que les communautés ont rendu d'éminents services au commerce et à l'industrie. L'apprentissage perpétuait les bonnes pratiques; le règlement des engagements entre patrons et ouvriers assurait la paix sociale. La surveillance des *cœuriers* sur tous les objets du commerce, la marque de la ville sur tous les produits fabriqués étaient autant de garanties données aux acheteurs par l'autorité publique.

On maintenait l'offre du travail en rapport constant avec la demande. On évitait ainsi les chômages, les coalitions, les grèves, ces dangers sans cesse renaissant, qui constituent les plus graves des questions ouvrières.

L'artisan, qu'il fût maître, apprenti ou simple ouvrier, trouvait dans sa communauté des conditions de sécurité et de protection suffisantes. On cherche à les retrouver, aujourd'hui, dans des institutions de secours et d'association, mises en rapport avec les conditions nouvelles de l'activité industrielle et de la liberté de l'individu, autrefois trop méconnue.

Toutefois une étude impartiale fait reconnaître que l'organisation des métiers était abusive, surtout en ce qu'elle refusait de faire une part suffisante à l'intelligence de l'artisan, ne lui laissant aucune initiative, ne lui permettant ni d'inventer, ni d'innover. La maîtrise, d'ailleurs, tendit, de plus en plus, à devenir un privilège pour les fils de maîtres, à cause de l'exagération des prestations imposées à ceux qui ne l'étaient pas. Chaque corporation forma, peu à peu, comme une caste inabordable.

L'échevinage, il est vrai, en Flandre et spécialement à Saint-Omer, s'efforça de combattre les abus, plus qu'en aucun autre pays. Mais la royauté française, après la conquête, augmenta le désordre par des mesures financières qui écrasèrent l'industrie; on en arriva bientôt à la vénalité des maîtrises.

L'ingérence croissante du pouvoir central détruisit l'ancienne organisation des corps métiers.

Un édit général de février 1776 rédigé par Turgot supprima les jurandes et maîtrises.

Louis XVI, par un édit modificatif du mois d'août, établit un régime intermédiaire entre l'ancien système et celui de Turgot, mais ni le parlement de Flandre, ni le conseil d'Artois n'enregistrèrent ces édits.

Enfin la loi des 2-17 mars 1791 supprima définitivement, dans toute la France, les maîtrises et jurandes et établit le système moderne des patentes.

La deuxième partie du tome Ier examine successivement chacun des divers corps de métiers.

Pour donner une idée de la manière dont l'auteur a traité cette partie de son sujet, nous résumerons les détails essentiels, relatifs à la corporation des drapiers, l'une des plus importantes à Saint-Omer.

La fabrication des étoffes de laine dans la Flandre remonte à l'époque la plus reculée, car les soies des Morins étaient connues et appréciées à Rome. Les laines venaient à Saint-Omer de l'Angleterre où plus de cent abbayes élevaient de nombreux troupeaux.

La rivière d'Aa qui traversait la ville, les moulins à eau, les moulins à foulons qui avaient une grande renommée, peut-être la qualité exceptionnelle des eaux, furent les principales causes de la prospérité croissante de la draperie. Il y eut jusqu'à 900 grands métiers, ce qui supposait 36,000 ouvriers environ.

Les drapiers n'étaient pas, eux-mêmes, artisans : ils faisaient travailler un grand nombre de métiers, notamment les tisserands, les foulons et les tondeurs, désignés par l'appellation des *trois métiers*.

Les tisserands avaient à leur tête un chatelain ; les foulons et les tondeurs un connétable.

La surveillance exercée sur la fabrication s'étendait aux diverses périodes. Les établissements où les draps devaient être apportés et visités s'appelaient *caltres*. On déchirait les draps défectueux ; on ap-

posait sur ceux reconnus bons la marque de la ville, consistant en une double croix en fil de lin qui permettait de les mettre en vente, et les sceaux qui en désignaient la qualité.

Le personnel employé au *caltre* était considérable. Il y avait 16 eswardeurs ou visiteurs, plusieurs sergents et autres officiers subalternes. Grâce à une minutieuse surveillance, Saint-Omer avait obtenu pour ses draps une juste réputation qu'elle maintint jusqu'au XIVe siècle.

La corporation des drapiers veillait, surtout, à ce que la marque ne fût pas falsifiée. En 1356, on fit condamner au bannissement Jehan Lefebvre, convaincu d'avoir opposé la marque de Saint-Omer sur des draps fabriqués à Arques. Le drap saisi fut exposé sur un gibet et brûlé.

Malheureusement l'Angleterre garda ses laines, se mit à fabriquer elle-même et organisa une concurrence redoutable.

La réputation de la marque de Saint-Omer fut compromise par de fréquentes contrefaçons. Le dernier coup qui devait être mortel lui fut porté par la fraude de l'un des drapiers même de la cité.

Enguerrand Flourens, drapier, tondeur, licheur et pareur, parvint en 1383, à tromper la surveillance des agents du *caltre* et à apposer sur de petits draps le sceau employé pour désigner les grands draps fins. Ils envoya ces petits draps à l'une des foires de Champagne où les marchands, se fiant à la marque, crurent acheter de grands draps fins qui valaient deux fois et demi les petits. On découvrit la fraude et le coupable fut condamné à 10 ans de bannissement. Mais les draps de Saint-Omer n'en furent pas moins chassés de toutes les foires du royaume et ses drapiers n'obtinrent grâce que vingt-sept ans plus tard, par lettres du roi Charles VI, d'août 1410.

Le commerce de la draperie ne fit désormais que déchoir.

Les diverses corporations, très nombreuses à Saint-Omer, ont toutes été étudiées avec la même richesse et même sûreté de détails.

La 2e partie du tome 1er est suivie d'un curieux appendice de M. Deschamps de Pas sur quelques médailles et plombs, ayant appartenu aux corps de métiers de Saint-Omer.

Le tome 2e contient les pièces justificatives qui sont surtout des statuts et règlements des communautés.

M. Fagart d'Hermansart a traité son sujet d'une manière complète. Ses divisions sont méthodiques; son exposition est claire et précise. Il a reconstitué la vie des anciennes communautés, en a fait ressortir les réels avantages, sans en dissimuler les inconvénients et les abus.

C'est une œuvre d'histoire locale d'une incontestable valeur qui n'offre pas seulement un intérêt de recherches savantes et curieuses, mais un ensemble d'observations utiles et pratiques.

On pourra consulter avec fruit certaines parties de cet ouvrage, toutes les fois qu'on voudra traiter les questions relatives aux associations ouvrières, aux syndicats professionnels, créations diverses qui seront, longtemps encore, l'objet des préoccupations de nos économistes et qui constituent l'un des côtés les plus intéressants du socialisme contemporain.

CAMOIN DE VENCE.

---

2. — Note sur les bulletins de la Société archéologique de Béziers, par M. Paul Odent.

Messieurs,

A une dernière réunion vous m'avez chargé de vous rendre compte du Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, formant la 2e livraison du tome X de la deuxième série.

J'aurai peu de choses à vous signaler dans ce Bulletin qui est, en grande partie consacré au compte-rendu de la séance publique pour la distribution des prix du concours de l'année 1880, aux rapports sur les différents concours, ainsi qu'à des détails d'administration intérieure de cette société. Toutefois je signalerai dans le rapport sur le concours des mémoires historiques et des biographies locales, le passage où M. le rapporteur, parlant de la biographie du célèbre et malheureux navigateur Lapérouse, par M. Reboul d'Alby, rappelle que de tous les marins et savants qui montaient la *Boussole* et l'*Astrolabe*, un seul revit la France, ce fut un jeune de Lesseps, chargé d'une mission par Lapérouse, peu de jours avant le fatal naufrage sur

l'écueil de Vanicoro, il était l'oncle de notre illustre contemporain, cet autre de Lesseps dont le génie hardi et persévérant aura ouvert des voies nouvelles aux navigateurs, par le percement des isthmes de Suez et de Panama.

Parmi les autres travaux contenus dans le même Bulletin, je signalerai encore les recherches de M. Louis Noguier sur les anciennes judicatures de Béziers. Cette ville fut, à l'époque féodale, un centre important de la province de Languedoc; elle fut le siège de nombreuses juridictions, celles du viguier, du sénéchal, du juge mage, du présidial; à plusieurs reprises le parlement siégea à Béziers, il ne fut établi définitivement à Toulouse que par édits de Charles VII, en 1407 et 1443; enfin elle avait encore les juridictions municipales, ou consulaires, ecclésiastique etc. Mais c'est surtout la juridiction du juge mage (*judex major*) spéciale à la province du Languedoc qui semble avoir appelé plus particulièrement l'attention du rédacteur du mémoire; il la suit en effet jusqu'en 1789, et ce fut un sieur de Laplanque, le dernier juge mage, qui convoqua l'assemblée générale des électeurs des trois ordres de la sénéchaussée de Béziers pour la nomination des députés aux Etats-généraux et la rédaction des cahiers de doléance. Il faut être plus familiarisé que je ne le suis avec les mœurs si singulières et si agitées des époques féodales, pour se reconnaître au milieu de ces juridictions si nombreuses, et dont les attributions et les territoires variaient sans cesse; de là des conflits interminables et des procès qui usaient plusieurs générations; l'autorité royale cherchait bien à pénétrer dans ce fouillis judiciaire, par des procédés quelquefois arbitraires, et elle avait l'appui des justiciables qui trouvaient plus de garantie chez les magistrats royaux. Si les mots d'*égalité devant la loi* n'avaient pas encore été trouvés, le besoin d'une justice plus stable, plus régulière, tourmentait déjà les peuples, et dès 1405, Jean Gerson, dans les sages remontrances qu'il adressait respectueusement au roi Charles VII sur l'état du royaume, lui disait en parlant de la justice, « Dieu veuille que la justice soit toujours conservée, sans être enfreinte pour le grand ni pour le petit, car autrement se vérifierait » ledict d'Anathase le philosophe que les lois et arrêts des juges sont » comme les toiles d'araignées qui retiennent les petites mouches en » laissant aller les grosses ».

De ces institutions, comme de beaucoup d'autres choses, le niveau moderne n'a rien laissé debout. Toutes ces anciennes judicatures féodales et royales ne sont plus qu'un souvenir qui s'affaiblit de plus en plus à une époque passionnée pour les organisations systématiques et centralisées.

Mais nous sommes une nation qui a des ancêtres, et pour ceux qui ne veulent pas répudier tout souvenir du passé et qui ne datent pas la France de l'époque fatidique de 1789, il est intéressant d'étudier nos vieilles institutions et d'en faire revivre la physionomie oubliée [1].

Le bulletin de la Société de Béziers se termine par la liste des Sociétés savantes avec lesquelles la Société archéologique de Béziers est en correspondance, et la liste des bulletins et mémoires échangés entre ces sociétés. Notre *Société des Etudes historiques* et notre bulletin de l'*Investigateur* y figurent. Cette confraternité d'études mérite d'être constatée et encouragée, elle contribue à exciter la vie intellectuelle provinciale, et justifie la mesure prise par le Ministre de l'Instruction publique d'associer les Sociétés savantes de Paris au congrès des Sociétés savantes des départements.

PAUL ODENT.

CHRONIQUE.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Le titre d'un des prix proposés par le comité des *Etudes historiques* pour l'année 1882 : quelle était la condition des paysans en France au XVIe siècle, du règne de François 1er jusqu'à la mort de Henri IV ? nous invite à signaler dans le même ordre d'idées économiques les études poursuivies

---

(1) Pour compléter l'étude de M. Noguier, on peut lire le travail de M. Boutaric, sur l'organisation judiciaire du Languedoc au moyen-âge, publié dans le *Bulletin de l'Ecole des Chartes*, 16e année, t. I, 4e série. 17e année, t. II, 4e série.

par M. Baudrillart à l'académie des sciences morales sur les populations rurales du nord de la France. Après avoir jeté un coup d'œil sur l'histoire de la Flandre, il caractérise en quelques traits heureux cette nature douce, affectueuse, un peu indécise des Flamands, que l'on retrouve chez Froissart, chez Watteau, et qui a inspiré des pages éloquentes à Michelet. La tradition des anciens tisserands, qui aiment à égayer par des chants la monotonie de leur labeur, ne s'est point perdue. Certaines chansons n'ont pas cessé d'être populaires, particulièrement celle qui a pour titre la *Cave et le grenier*. On sait que dans la Belgique ainsi que dans la Flandre française, beaucoup d'ouvriers logent et travaillent dans les caves, ce qui constitue une cause permanente d'insalubrité.

La population ne parle pas uniquement français. En maint endroit, le flamand est resté une langue courante. Cela crée une grande difficulté au point de vue de l'instruction publique. La statistique à cet égard donne des chiffres peu satisfaisants. Toutefois, pour contrôler les renseignements qu'elle fournit, il ne faut pas oublier que le fait de la fréquentation des écoles peut être envisagé sous deux aspects, selon le relevé fourni par le recensement public, ou selon l'inscription sur les registres scolaires. De l'une à l'autre de ces sources, les résultats varient notablement.

Malgré la mollesse des mœurs, la moyenne dans le département du Nord est excellente. On doit cependant constater une habitude regrettable. Plusieurs familles s'accoutument à prendre pour nourrices des filles mères, sans doute pour n'avoir point à subir les tracasseries ou les exigences du mari. C'est en quelque sorte une prime accordée à l'immoralité.

Ce passage du rapport de M. Baudrillart a donné lieu à d'éloquentes observations de M. Jules Simon. L'honorable académicien n'a pas oublié les belles pages de Jean-Jacques Rousseau sur le devoir de l'allaitement maternel. Mais à côté de la question de devoir, qui en principe ne saurait faire doute, il y a la question de pouvoir.

Extrait du compte-rendu
de l'académie des Sciences (*Moniteur universel*).

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

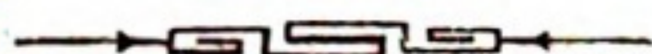
DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

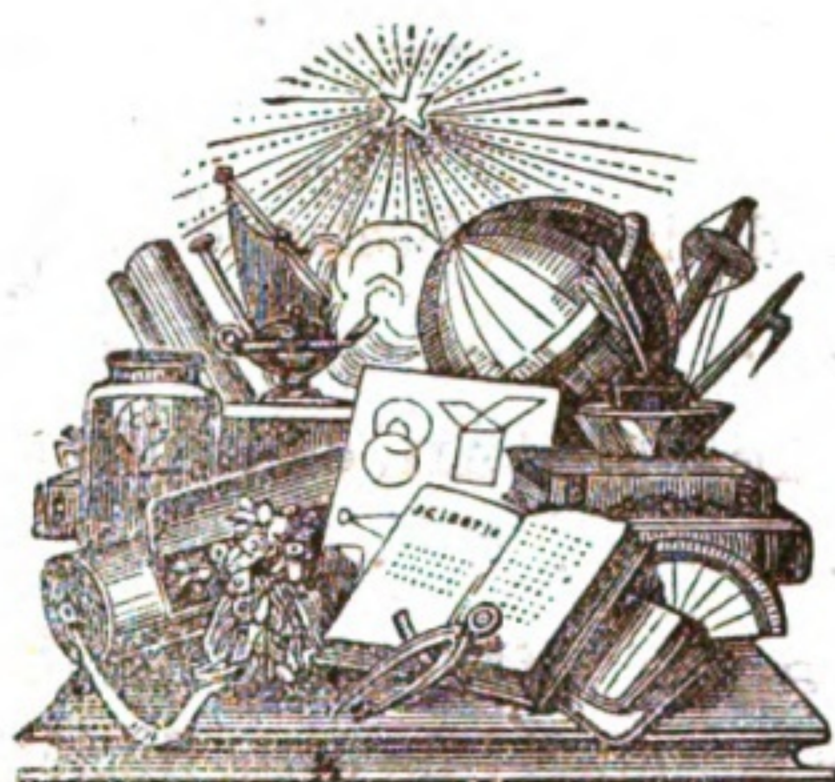
INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872



QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE

Septembre-Octobre 1881.



PARIS

CHEZ

Ernest THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1881

Président . . . . M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C. ❄ ✠, rue de Lille, 47.

Présidents honoraires . . . . M. J. C. BARBIER, O. ❄ ✠ I, Président à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille DOUCET, C. ❄ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président. . . . . M. BOUGEAULT ✠, rue du Faubourg-Montmartre, 54.

Vice-président adjoint . . . . M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.

Secrétaire-général. . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur. . . . .

TABLE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1881.

47e Année. Septembre-Octobre 1881. No 5.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

ARTUS III

Comte de Richemond, duc de Bretagne et connétable de France.

Le comte de Richemond a joué un rôle important sous le règne de Charles VII; néanmoins ce rôle aurait pu être plus grand encore si le roi avait mieux su mettre à profit les grandes qualités de son connétable. Les intrigues de cour, la faiblesse du souverain, le règne des favoris, et il faut le dire aussi, le caractère entier et violent du comte paralysèrent continuellement son action pendant la longue lutte que la France soutenait alors contre les Anglais.

Artus de Richemond était fils de Jean IV, duc de Bretagne et de Jeanne de Navarre. Il naquit en 1393. Sa mère était la troisième femme de Jean IV, et après sa mort elle devint reine d'Angleterre en épousant Henri IV. Le duché de Bretagne passa à l'aîné de la famille qui fut Jean V. Artus, qui était le cadet, fut confié aux soins du duc Philippe de Bourgogne, et ce fut lui qui, bientôt après, conduisit le deuil de ce prince, enterré aux Chartreux de Dijon.

Le comte Artus grandit au milieu des intrigues et des guerres qui se poursuivaient entre les deux factions des Armagnacs et des Bourguignons. Attaché aux ducs de Berry, d'Orléans et de Guyenne,

Richemond suivit le premier parti. Il fut blessé et fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Conduit à Londres, il ne put voir qu'une fois la reine sa mère. « Tous deux se prirent à pleurer, dit un chroniqueur [1], et lui donna sa dite mère mille nobles, qu'il départit aux prisonniers ses compagnons, et à ses gardes; et aussi lui donna des chemises et habillements. Et n'osa depuis parler à elle ne la visiter, comme il eust voulu. »

Richemond resta prisonnier jusqu'en 1420. Il put alors revenir en Normandie, prisonnier sur parole, sous la garde du comte de Suffolk. L'année suivante le roi lui permit d'aller voir son frère en Bretagne. A la mort de Henri V d'Angleterre, Richemond se considéra comme libre, n'ayant donné sa parole qu'au roi. Le duc de Bourgogne, qui l'avait pris en amitié, s'entremit pour lui faire épouser Madame de Guyenne, veuve du dauphin Louis, duc de Guyenne. Le mariage se fit à Dijon : « et Dieu sait la feste et les joustes qui y furent, et la grande chère. »

Cette amitié entre le duc de Bourgogne et le comte de Richemond pouvait avoir d'heureux résultats. Ce dernier n'avait pas abandonné la cause royale, et il voulait amener une réconciliation entre le roi et le duc. On sait quelle était alors la triste situation du pays de France. Depuis Azincourt, le désordre était partout. Le comte d'Armagnac, maître de Paris, dominant le roi Charles VI et le Dauphin, imposait ses volontés tyranniques. Le peuple exaspéré appela Jean-sans-Peur et ses Bourguignons. Un jeune marchand, Perrinet-Leclerc, leur livra les clés de la ville. Les Armagnacs sont aussitôt massacrés ou emprisonnés. Tanneguy Duchâtel n'a que le temps d'enlever le Dauphin de son lit et de fuir avec lui à Melun. Les bouchers de Paris sont à la tête de l'émeute, et font périr plus de trois mille victimes, parmi lesquels deux archevêques, cinq évêques, l'abbé de St-Denis et quarante des principaux magistrats; le bourreau Capeluche complète l'œuvre des Cabochiens et des Bourguignons. Jean-sans-Peur fait son entrée à Paris avec Isabeau de Bavière, la reine infâme, et Charles VI, le pauvre roi en démence, est réduit à leur souhaiter la bienvenue.

---

(1) Guillaume Gruel.

La prise de Rouen, par Henri V, sembla réveiller un moment le patriotisme et calmer les esprits acharnés, car les Anglais couraient jusqu'aux portes de Paris. Jean-sans-Peur parut vouloir se réconcilier avec le Dauphin dans l'intérêt de la paix publique. L'entrevue projetée au pont de Montereau eut pour résultat l'assassinat du duc de Bourgogne, et son fils Philippe, pour le venger, conclut avec Henri V le traité de Troyes, (1420) qui livrait la France à l'Angleterre. Charles VI signa le traité et donna sa fille Catherine à Henri. Le Parlement, l'Université, les États-généraux ratifièrent ce pacte inique qui supprimait l'héritier légitime et la nationalité française.

Deux ans après, Henri mourut laissant le trône à un enfant de huit mois; Charles VI ne tarda pas à le suivre dans la tombe. Le Dauphin devint Charles VII. Roi sans royaume, sa cause semblait désespérée. Quelques braves partisans, comme Barbazan, Dunois, La Hire et Xaintrailles, ne pouvaient la faire triompher dans une lutte si inégale. Ils perdirent deux batailles, l'une à Cravant (1423), l'autre à Verneuil (1424), et le duc de Bedfort, régent d'Angleterre, avait pour alliés les ducs de Bourgogne et de Bretagne.

C'est alors que le comte de Richemond apparaît sur la scène et y prend une place importante : il reçoit de Charles VII l'épée de connétable (1424). C'était, de la part du Roi, un coup de politique assez habile, car le résultat devait être de rallier à sa cause les ducs de Bretagne et de Bourgogne, tous deux redoutables par leur puissance. La négociation fut conduite par la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou, et dont Charles VII avait épousé la fille. Richemond, qui voulait dominer seul à la Cour, exigea du roi le renvoi de ses favoris, engagés dans le parti Armagnac. Le Roi céda, non sans peine, mais nous verrons plus loin que le règne des favoris n'était pas fini. Ame molle et indolente dans cette période de sa vie, où l'activité lui eût été si nécessaire, Charles VII ne songeait qu'au plaisir au milieu des calamités publiques, et, comme on l'a dit si souvent, il perdait gaiement son royaume.

Par ce coup d'État, la Cour fut réformée au gré de Richemond. Tanneguy Duchâtel, qui avait bien des droits à la faveur du Roi, se sacrifia volontairement en acceptant le gouvernement de Beaucaire. Le seigneur de Giac fut laissé près du Roi, avec promesse de tout

faire au gré du connétable : mais il fit tout le contraire. En effet, pendant que Richemond conduisait ses troupes en Normandie, et éprouvait un échec au siége de St-James de Beuvron, Giac intriguait contre lui à la Cour, et cherchait à entraver la réconciliation de Charles VII avec le duc de Bourgogne. Mal lui en prit. En 1426, le connétable arriva à l'improviste auprès du Roi à Issoudun. Il courait sur Giac des bruits atroces : on disait qu'il avait fait mourir sa première femme par le poison. « Quand elle eut bu les poisons, dit le chroniqueur [1], il la fit monter derrière lui à cheval, et chevaucha quinze lieues en celui état, puis mourut la dite dame incontinent. Et ledit Giac faisait ce pour avoir Madame de Tonnerre. »

Il épousa en effet Madame de Tonnerre, mais ce ne fut pas pour longtemps : sa perte était résolue. Les archers du connétable envahirent la maison où il était couché; « Si rompirent l'huis, et ledit Giac demanda que c'estoit. L'on lui dit que c'estoit le connétable; et lors il dit qu'il estoit mort. Et madame sa femme se leva toute nue; mais ce fut pour sauver la vaisselle. Et incontinent on fit monter ledit Giac sur une petite haquenée; et n'avoit que sa robe de nuit et ses bottes; et fut tiré à la porte » [2]. Il fut conduit, par ordre du connétable, à Dun-le-Roy, où on lui fit son procès. « Il confessa tant de maux que ce fut merveilles, entre lesquels la mort de sa femme toute grosse et le fruict dedans. Et outre confessa qu'il avait donné au diable l'une de ses mains, afin de la faire venir à ses intentions. Et quand il fut jugé, il requérait pour Dieu qu'on lui coupast ladite main avant de le faire mourir. Et offroit à Monseigneur le Connétable, s'il lui plaisoit lui sauver la vie, de lui bailler comptant cent mille escus, et lui bailler sa femme, ses enfants et ses places à ostages, et de jamais n'approcher du Roy de vingt lieues » [3]. Giac fut noyé. « De ceste mort fut le Roy fort courroucé et dolent; mais après qu'il eust esté informé du fait dudit Giac, il fut content dudit connétable » [4].

Ce fut Le Camus de Beaulieu qui remplaça Giac dans la faveur du

(1) Guillaume Gruel.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Jean Chartier. *Histoire de Charles VII.*

roi. Mais il dura peu. « Il gastoit tout, dit le chroniqueur, et ne voulait que homme approchast du Roy, et faisait pis que Giac. » Le maréchal de Bossac le fit saisir et conduire dans un pré près du château de Poitiers; sans forme aucune de procès, il fut tué sous les yeux du Roi.

La Trémouille fut mis en pied à la Cour, car il paraît qu'il fallait toujours un favori auprès du prince. Celui-là était du choix du Connétable; le roi le goûta peu d'abord. « Beau cousin, dit-il à Richemond, vous me le baillez, mais vous en repentirez, car je le cognois mieux que vous. » En effet La Trémouille s'empara de l'esprit du Roi, et fit tout pour l'indisposer contre le Connétable. Charles était pour ainsi dire prisonnier de son favori; nul seigneur ne pouvait approcher du roi sans son assentiment. Richemond lui-même fut consigné à la porte. « Et fut fait défense à toutes les villes et chasteaux tenants le party du Roy de non faire ouverture à mon dit seigneur le Connétable, ne à ses gens et serviteurs; et lui fut cassée toute sa pension. »

On se sent vraiment saisi d'autant de pitié que d'indignation quand on pense que toutes ces intrigues, ces compétitions, ces vengeances se passaient de 1426 à 1429, au moment où la France n'existait plus que de nom, où les Anglais étaient maîtres des deux tiers du royaume, où Charles VII était réduit au titre humiliant de roi de Bourges. Un prince faible, impuissant, jouet de ses favoris; une noblesse divisée, découragée, poussée par ses intérêts plutôt que par l'idée du devoir; un peuple foulé et épuisé par les guerres, ne sachant plus s'il était anglais ou français, dévoyé dans son patriotisme : telle était la situation de notre malheureux pays, dont les destinées suivaient la pente d'une perte irrémédiable.

Nous croyons, comme Bossuet, à l'action providentielle sur les évolutions des peuples. L'intervention divine pouvait seule opérer le salut de la France. L'amour religieux de la patrie, concentré dans l'âme ardente et pure d'une jeune fille, produisit ce phénomène admirable du relèvement d'une nation abattue. Jeanne d'Arc parut, brava et renversa tous les obstacles, sauva Orléans menacée de ruine, et conduisit Charles VII à Reims pour y recevoir l'onction royale. Cette histoire merveilleuse, tant de fois racontée et toujours émouvante, n'entre point dans le cadre de notre étude. Nous nous bornons à

suivre la carrière du connétable de Richemond, lequel, sans le mauvais vouloir du roi, aurait pu et dû donner à ses armes un puissant concours. Pourquoi n'était-il pas à côté de Dunois, de Xaintrailles, de La Hire, dans cette lutte victorieuse où la vierge de Domremy servait de modèle et d'exemple aux plus vieux capitaines ? Celui qui devait être au premier rang avec l'épée de connétable était traité en ennemi par Charles VII.

Peu s'en fallut que la Pucelle elle-même ne fut forcée de le combattre.

Richemond, qui avait levé des troupes, se mit en marche pour rejoindre l'armée du roi, laquelle, après la prise d'Orléans, s'était portée sur Beaugency pour en faire le siége. On sembla d'abord refuser son concours, et même le traiter en ennemi. Pourtant les principaux seigneurs de l'armée lui firent bon accueil. Son entrevue avec Jeanne d'Arc mérite d'être rapportée avec les termes naïfs du chroniqueur, Gruel.

« La Pucelle arriva devers lui... Elle descendit à pied, et monseigneur aussi ; et vint ladite Pucelle embrasser mondit seigneur par les jambes. Et lors il parla à elle et lui dit : — Jeanne, on m'a dit que vous me voulez combattre ; je ne sçay si vous estes de par Dieu, ou non. Si vous estes de par Dieu, je ne vous crainds de rien, car Dieu sçait mon bon vouloir ; si vous estes de par le Diable, je vous crainds encore moins. »

Le connétable ne put rester longtemps avec l'armée que dirigeait Jeanne d'Arc. Après avoir combattu bravement à Patay, où les Anglais furent déconfits et Talbot fait prisonnier, il reçut l'ordre du roi de se retirer dans ses domaines. Richemond supplia en vain le roi, et même La Trémouille, d'agréer ses loyaux services ; le prince, poussé par son jaloux favori, fut inflexible, et le connétable, affligé et humilié, fut obligé de retourner en Bretagne ; sa personne même n'y fut pas en sûreté, car La Trémouille tenta deux fois de le faire assassiner ; il fut même attaqué par les troupes royales, comme si les efforts de la France n'eussent pas dû être employés tout entiers pour achever l'œuvre de l'héroïne d'Orléans, et *bouter* les Anglais hors de France.

Trois années se passèrent, au bout desquelles Charles VII comprit enfin que l'épée de son connétable lui était nécessaire pour achever l'œuvre de la libération.

La Trémouille, par son orgueil et ses allures tyranniques, avait indisposé contre lui tout l'entourage du roi : la mesure était comble. La haute noblesse complota et exécuta sa ruine. La Cour était à Chinon ; seize seigneurs pénétrèrent dans la chambre du favori, qui était au lit. « Si le prirent prisonnier et l'emmenèrent ; et lui fut lors ôté tout le gouvernement du Roy, et puis, par traité qu'il fit avec les dessus dits, et autres de leurs alliés, rendit le seigneur d'Amboise qu'il faisait tenir prisonnier, et avecques ce, promit de ne plus retourner devers le Roy, et si rendit plusieurs forteresses qu'il tenait, (1633) ». Charles VII fut d'abord très irrité de cette exécution, mais il se calma vite. Il n'y avait plus de raison pour tenir éloigné le Connétable ; ses amis avaient préparé son retour, et il put enfin déployer contre les Anglais sa valeur et ses grands talents militaires. Il fut envoyé en Champagne, où il prit plusieurs places. Mais il pensait, et avec raison, que la voie la plus sûre pour faire échec aux Anglais et relever la France, c'était de rapprocher du trône la maison de Bourgogne, toujours hostile depuis l'assassinat de Jean sans Peur. Le connétable s'y employa de tout son pouvoir. Le traité d'Arras, en 1435, amena cet heureux résultat. Les Anglais refusèrent d'y prendre part à moins qu'on n'exécutât celui de Troyes. L'orgueil de Bedfort ne put se plier à des conditions plus douces ; il mourut du reste quelques jours avant la conclusion. La Bourgogne unie à la France, c'était la ruine définitive de l'occupation anglaise : l'œuvre de Jeanne d'Arc allait s'achever ; le bûcher de Rouen devait trouver une expiation.

Libre d'entraves et appuyé par le roi, le comte de Richemond put alors déployer pour son service et celui de la France son énergique activité. Charles VII lui-même sortit enfin de sa torpeur ; il comprit mieux ses devoirs de roi et fut moins accessible aux intrigues intéressées de ses courtisans. Sa vie active va commencer et il la poursuivra jusqu'au bout avec talent et persévérance; il saura profiter habilement de l'heureux concours de circonstances qui rétablissaient son pouvoir naguère si ébranlé et si compromis.

Il faut dire ici quelques mots de la prétendue influence qu'aurait eue sur la conduite du roi la célèbre Agnès Sorel, surnommée Dame de Beauté. Il y a là un fonds de vérité singulièrement altérée et tra-

vestie par une légende que beaucoup de graves historiens ont acceptée sans assez de contrôle. On en trouve la source dans le léger et immoral Brantôme, qui n'a fait que répéter le récit d'un écrivain plus grave, Bernard de Girard, seigneur du Haillan [1]. Et encore ce dernier ne rapporte l'anecdote que comme un *on dit*. D'après ce récit, Agnès Sorel aurait dit au roi qu'étant jeune fille, un astrologue lui avait prédit qu'elle serait un jour aimée par un des plus valeureux princes de la chrétienté ; mais que le voyant si mou et si peu soigneux de ses affaires, alors que le roi Henri d'Angleterre, à sa barbe, lui prenait tant de villes, elle voyait bien que ce roi valeureux était celui d'Angleterre, et non Charles, et qu'elle irait le trouver. « Cette parole proférée de la bouche de cette femme, que le roi aimait plus qu'il ne convenait, esmurent et picquèrent tellement son cœur qu'il se mit à pleurer, et de là en avant s'évertuant, print le frein aux dents, et ne s'adonna plus tant à la chasse et aux jardins comme auparavant il faisait, si bien que par son bonheur, et par la vaillance de ses serviteurs, desquels il fut fidellement servy, il chassa les Anglois de la France, hormis de Calais. »

Ce récit fut corroboré par le célèbre quatrain attribué à François Ier, et tracé par lui au-dessous du portrait d'Agnès ; le talent poétique du héros de Marignan n'y brille pas d'un grand lustre.

« Plus de louange son amour s'y mérite,
« Etant cause de France recouvrer,
« Que n'est tout ce qu'en cloistre peut ouvrer
« Close nonnayn, ou au déser ermyte. »

Telles sont les bases de la grande réputation de patriotisme faite à Agnès Sorel par la plupart de nos historiens ; il en est peu qui en aient discuté l'origine ou contesté la valeur. Villaret, Anquetil, Sismondi, Michelet, Laurentie, Henri Martin, et même Guizot sont d'accord pour reconnaître l'heureuse influence de la Dame de Beauté sur la conduite du roi. Je ne parle pas de nos abrégés d'Histoire de France, lesquels, sauf Loriquet, reproduisent la légende avec une touchante unanimité. Pourtant la critique moderne l'a battue en brèche et en a

(1) *Hist. de France*, par du Haillan. Paris 1585, t. III, p. 484.

fort amoindri le prestige. M. Duruy, dans son *Histoire populaire de la France*, la conteste formellement, (t. II, p. 26) et M. P. Clément, dans son travail sur *Jacques Cœur et Charles VII*, lui oppose aussi une dénégation absolue. (t. II, p. 112.)

Ce qui paraît certain et bien établi par une critique judicieuse, c'est que la faveur d'Agnès Sorel à la cour date de 1443 ou 1444, et non pas de 1429 ou 1433, comme l'ont dit quelques historiens. Elle était d'abord attachée à la reine de Sicile, Isabelle de Lorraine, femme du roi René, puis elle devint fille d'honneur de la reine Marie d'Anjou. Isabelle et le roi René ne parurent à la cour de France que vers 1443. Or le traité d'Arras date de 1435, et depuis ce moment, Charles VII avait prouvé qu'il n'était plus le roi de Bourges, mais bien le roi de France. Il faut donc en rabattre beaucoup sur les sentiments héroïques que la favorite aurait inspirés à ce prince. De plus, au point de vue de la morale, l'histoire doit stigmatiser ces faiblesses royales ; elles deviennent des crimes lorsque la favorite usurpe la place d'une reine délaissée, et qu'elle étale aux yeux des peuples l'insolence de l'adultère honoré et récompensé. Charles VII fut le premier qui donna cet exemple sur le trône de France et l'histoire ne peut trop l'en blâmer. C'était du reste l'opinion qu'émettait un écrivain contemporain, Georges Chastellain, chroniqueur de Bourgogne. « De cette femme nommée Agnès, laquelle je vis et cognus, fut le Roy durement assotté ; y mit de grands et innombrables frais contre honneur, et se faisoit grandement blasmer du pied qu'il lui bailloit.., dont toutes voies cent mille murmures sourdoient contre elle, et non moins contre le Roy. » Semblables réflexions se trouvent dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, et il les termine par ces éloquentes paroles : « Hélas ! quelle pitié quand le chef du royaume donne si male exemple à son peuple ! »

On nous pardonnera cet épisode sur Agnès Sorel : il entrait naturellement dans notre sujet. Nous revenons au comte de Richemond pour ne plus le quitter. Nous sommes en 1435. Le connétable reprend avec vigueur la guerre contre les Anglais ; tout en les occupant par quelques sièges, il songeait à rendre Paris au roi, pour inaugurer avec éclat son commandement des Marches de France. Il manda les garnisons de Brie, de Champagne et de Beauce, leur don-

nant rendez-vous à Pontoise; de là il se porta sur St-Denis, où il trouva les Anglais en bataille; il leur infligea un rude échec, qui émut fort les Parisiens, et donna à plusieurs d'entre eux l'idée de faire entrer les troupes royales dans la capitale. Sur l'avis qu'ils firent donner au connétable, celui-ci, passant par Pontoise et Poissy, arriva pendant la nuit aux portes de Paris, du côté de Notre-Dame-des-Champs. Au point du jour, il reconnut les signaux convenus, et se dirigea vers la porte des Chartreux où un homme lui dit : — tirez à l'autre porte, celle-ci n'ouvre point; on besogne pour vous aux Halles. — Le connétable marcha vers la porte St-Jacques, qui lui fut ouverte par plusieurs habitants à certaines conditions qu'il jura. Il pénétra par la rue St-Jacques jusqu'à la Grève; là il apprit que les Anglais s'étaient retirés dans la Bastille. Il se rendit alors aux Halles, et de là à Notre-Dame où il entendit la messe tout armé. « Et ceux de Notre-Dame lui firent manger des épices et boire, car il jeûnait. » (1636). Les Anglais ne résistèrent pas dans la Bastille, et furent reçus à composition. C'est ainsi que le comte de Richemond rendit à Charles VII sa bonne ville de Paris; mais le Roi n'y fit son entrée que deux ans après, en accordant une amnistie complète, et en confirmant les priviléges de tous les corps constitués.

Cependant les Anglais étaient encore aux portes de Paris : Meaux leur appartenait, et était solidement fortifié. Le Connétable vint y mettre le siége et le poussa vivement : Jean Bureau dirigeait l'artillerie. L'assaut ne dura guères qu'une demi-heure et la ville fut emportée. L'armée anglaise qui venait au secours fut contrainte de se retirer en Normandie.

Mais les Anglais n'étaient pas les seuls ennemis dont il fallait triompher. Le désordre était partout; l'anarchie sévissait dans toutes les provinces : fruit naturel de ces longues guerres qui avaient mis le pauvre peuple à la merci des aventuriers et de la soldatesque. Charles VII comprit le mal et sut y porter remède. Le temps était mûr pour la création d'une armée régulière, avec solde, cantonnement et chefs responsables. Par cette habile et importante réforme, il y eut unité dans les ressources et le commandement, et le sol national cessa d'être livré au pillage des gens de guerre. Les Etats généraux d'Orléans accueillirent favorablement cette loi militaire, qui

fut un des grands bienfaits de ce règne. Le Connétable y contribua de toute son autorité. « Ainsi fut ôtée la pillerie de dessus le peuple, qui longtemps avait duré; dont mon dit seigneur fut bien joyeux, car c'était l'une des choses que plus il désirait, et toujours avait tasché de le faire. » (Gruel).

Cette réforme ne pouvait être bien accueillie des gens de guerre, dont elle réprimait les allures turbulentes, et gênait les habitudes invétérées de licence. Les chefs de bande, sous le nom d'*Écorcheurs*, d'*Armagnacs*, prirent les armes et continuèrent à rançonner le public. La noblesse, qui se voyait menacée dans ses habitudes d'indépendance, s'insurgea contre un prince qu'elle accusait d'ingratitude : ce fut la *Praguerie*, et le dauphin Louis, qui n'aimait guère son père, se laissa entraîner dans la révolte. Elle fut de courte durée, car le Roi y mit bon ordre. Dunois se soumit le premier; le duc de Bourbon, poursuivi dans ses places fortes, fut réduit, avec le Dauphin, à demander grâce à genoux. En Champagne, les chefs des Ecorcheurs furent traqués et mis à mort sans miséricorde. Cette énergique sévérité empêcha le mal de s'étendre, et Charles put songer à reprendre la poursuite de l'Anglais.

Depuis la mort de Bedfort et le traité d'Arras, les affaires des Anglais allaient de mal en pis. Henri VI, prince de vingt ans, ne songeait qu'au plaisir et était le jouet de son entourage; son oncle Glocester le faisait trembler; aussi la guerre de France se faisait-elle mollement, et une trêve de deux ans fut conclue en 1443. Le Connétable avait suivi Charles VII dans le Midi, où il fit quelques sièges. Veuf depuis peu du Madame de Guyenne, il se maria en secondes noces à Jeanne, fille de seigneur d'Albret; Elle ne vécut avec lui que deux ans. Envoyé en Lorraine pour soutenir les prétentions du roi René contre la ville de Metz, Richemond conclut un troisième mariage avec Catherine de Luxembourg. La ville de Metz fut prise par capitulation et dut payer une grosse somme.

La trêve avec l'Angleterre était terminée. Une princesse française, Marguerite d'Anjou, fille du roi René, avait épousé Henri VI; ce mariage le rendit fort impopulaire, d'autant plus que la cession du Maine par la France, une des conditions de cette union, n'avait pas été effectuée. Les troupes anglaises pillèrent Fougères (1448), qui appar-

tenait au duc de Bretagne, neveu de Richemond. Celui-ci mit en mouvement les troupes de Bretagne et pénétra en Normandie; il prit Coutances, Carentan, Valogne, et remporta un brillant succès à Formigny. Il termina cette série d'avantages par la prise de Caen et de Cherbourg. Les Anglais ne tenaient plus guère, ils sentaient leur pouvoir s'écrouler, et les populations, lasses de leur joug, favorisaient partout la marche des armées françaises. Dunois, de son côté, s'emparait de Mantes, Vernon, Lisieux, et enfin Charles VII marcha sur Rouen, ou Talbot fit une belle résistance; mais il fut réduit à capituler, en payant 60,000 livres et en livrant plusieurs places. La Normandie tout entière redevenait française. La Guyenne, attaquée par Dunois, subit le même sort, et bientôt il ne resta plus à l'Angleterre que la ville de Calais.

Richemond ne prit pas part à ces derniers combats : il allait devenir duc de Bretagne par la mort de son neveu Pierre. Le Roi le reçut à Tours en cette qualité, et voulut exiger de lui l'hommage lige. Richemond s'y refusa, tout en offrant telle redevance que le Roi demanderait. Dans une autre entrevue à Vendôme, il se passa des scènes très vives entre le souverain et le duc. Richemond était fier et ne pliait pas facilement ; il avait, du reste, assez rendu de services au prince pour mériter des ménagements. Mais la reconnaissance n'est pas le fait des monarques ; ils n'aiment pas la gloire acquise à côté d'eux, même quand ils en profitent. Du reste, il n'est pas besoin d'insister pour faire ressortir ce qu'il y avait d'égoïsme dans l'âme de Charles VII, quand on se rappelle qu'il laissa Jeanne d'Arc aux mains des Anglais, sans faire aucun effort pour la délivrer, soit par les armes, soit par rançon. Sa conduite envers Jacques-Cœur ne fut pas moins inique. Il abandonna à la calomnie, à la rapacité de ses ennemis, le loyal *Argentier*, dont les dons généreux l'avaient aidé à recouvrer son royaume. Il n'est donc pas étonnant que les succès et la gloire du Connétable aient fomenté dans l'âme du Roi un fonds de jalousie qui se manifesta souvent par la froideur ou la disgrâce. Or, comme la maladie dont mourut bientôt Richemond se manifesta à la suite de son entrevue avec le Roi, à Vendôme, il y eut un soupçon d'empoisonnement dont le chroniqueur Guillaume Gruel se fait l'écho en ces termes : « Pleust à Dieu que jamais n'eust esté à Vendosme,

car oncques puis ne fut sain jusques à la mort, et plusieurs font grand doubte qu'elle fut advancée. Dieu en sçait la vérité. »

Le Connétable mourut le lendemain de Noël 1547 ; il mourut pour ainsi dire debout ; quoique fort malade, il ne se couchait point. « Et jeusna les Quatre-Temps ; et la Vigile de Noël se confessa, et le jour aussi ; et fust à Matines et à la messe de minuit, et à la grand'messe du jour. Et le jour de Saint Étienne ouyt la messe et dit ses heures à genouils bien et dévotement, comme bon et loyal chrestien. » Et c'est ce jour-là qu'il mourut.

Le même chroniqueur, Guillaume Gruel, s'étend longuement sur les vertus et qualités du Connétable. Lorsqu'il n'a plus d'expressions pour le louer, il ajoute : « Quand je ne cesserois de dire, je n'en sçaurois dire la dixième partie de ce que je crois et pense qu'il a fait. » Gruel est un témoin ; il fut, paraît-il, attaché longtemps à la personne du comte de Richemond et employé par lui en diverses affaires. Il a pu, sans doute, être partial en sa faveur et exagérer l'éloge. Quand il loue sa bonté, son humilité, il n'est pas tout-à-fait d'accord avec d'autres témoignages qui nous le représentent comme orgueilleux, susceptible et dur. Il faut pourtant se rappeler que cette rudesse guerrière était inhérente aux mœurs du temps. Richemond n'en reste pas moins une des grandes figures de ce règne, qui commença si misérablement, et qui, vers la fin, nous montra la France restaurée et l'unité française presque accomplie. Il contribua à cette grande œuvre par trente années d'une vie active et laborieuse, passée presque entièrement en opérations de guerre. S'il n'obtint pas la reconnaissance de son roi, il a droit à celle de l'histoire : c'est ce qui nous a porté à le mettre au relief dans cette étude.

BOUGEAULT.

UNE PETITE ILE FRANÇAISE DE L'OCÉAN

DESCRIPTION ET HISTOIRE DE L'ILE D'YEU.

A cinq lieues environ du rivage de la Vendée, en face de Saint-Gilles et au-dessous de Noirmoutier, s'élève l'ILE D'YEU (1), rocher solitaire de 11 kilomètres de longueur sur 4 de largeur, qui depuis les temps historiques a toujours été séparé du continent.

La côte occidentale en est escarpée, inaccessible, et formée d'énormes rochers aux figures bizarres et variées, dont quelques-uns dressent leurs têtes, entre 25 et 40 mètres, au-dessus d'une mer profonde et sauvage, où se perdit, en 1828, le vaisseau de l'Etat l'Active, avec cent hommes d'équipage.

La rive orientale, au contraire, s'incline en pente douce : elle est sablonneuse et bordée de roches qui offrent des anses à l'accès sûr et facile.

Les deux extrémités se terminent en pointes ; il faut surtout remarquer celle du S.-E., sans cesse rongée par les courants, la *Pointe des deux Corbeaux*, voisine de l'*Anse des Vieilles*, un des plus anciens ports du pays. Le géographe Strabon en parle déjà, et cite même une tradition populaire qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

(1) Elle était appelée *Oga* par les Celtes, *Oia* par les Romains, *Oys* au moyen-âge. La racine *Og*, en sanscrit, signifie *jeune* et par métaphore *petite*. Quelques auteurs remontent au celtique *Viou*, *Oaz*, *Œuf de l'oie* : l'île aurait ainsi reçu son nom de sa forme. D'autres le dérivent du grec *Ois*, *brebis*, à cause de sa race d'excellents moutons. Au XIIe siècle, on écrivait déjà, mais à tort comme on le fait encore quelquefois aujourd'hui, *Ile Dieu ou de Dieu*, *insula Dei*, parce qu'elle aurait été jadis le séjour d'un collége de Druides, et par suite un lieu sacré pour le peuple. L'*Ile Dieu* désigne l'îlot du Pilier, habité par des moines de Citeaux de 1172 à 1205, époque où Pierre de la Garnache fonda l'abbaye de la Blanche en Noirmoutier, ou Notre-Dame de l'Ile Dieu.

Au dire d'Arthémidore, deux corbeaux s'étaient approprié la possession de l'île et en chassaient impitoyablement tous ceux de leur espèce qui cherchaient à s'y établir. Tyrans cruels pour les leurs, juges équitables et vénérés pour les gens du pays, ils décidaient sans appel de tous les différends. Leur procédé était des plus simples. Chacune des deux parties déposait un gâteau sur une éminence. La bonne cause voyait aussitôt son offrande dispersée ; mais la part du perdant était entièrement dévorée. Que pensent d'un pareil système nos plaideurs et nos juges d'aujourd'hui ?

L'ile d'Yeu a été habitée de toute antiquité et les tribus gauloises y ont laissé de nombreux monuments de leur passage.

Le Dolmen du Centre, dit Pierre Levée, n'existe plus ; il a été remplacé par la citadelle. Mais on trouve encore le Dolmen du Nord, le Menhir du Sud ; deux Dolmens à la Pointe Gauthier, un à la Tranche ; un Menhir près de la chapelle de la Sainte-Vierge ; la Pierre tremblante de Gilberge, la Pierre branlante de la Meule ; des Tumulus sur divers points ; une enceinte druidique dans le pré des Noues, les Cercles celtiques des Tubernandes, le Chiron des Petits-Fradets, et l'allée couverte de la Planche à Puare. Une voûte profonde, creusée par la mer sur la côte méridionale, se nomme le Passage des Druides ou la Belle Chambre.

Une vaste forêt, défrichée vers le XIII[e] siècle, couvrait jadis le Nord de l'île : aussi les habitants du Nord portent-ils encore le nom de *Gens de la Fouras*, tandis qu'on appelle ceux du Sud *Gruzelands*, ou Gens de la plaine.

De la domination romaine, dont il ne reste aucune trace dans le souvenir des habitants, l'île d'Yeu passa entre les mains des Francs, et fut convertie à la foi chrétienne par saint Hilaire et saint Martin. Le *Pont de Saint-Martin* ou *Pont d'Yeu* est légendaire : c'est une longue suite de rochers, toujours à découvert qui, de la côte opposée, s'avancent dans la direction de l'île.

A ce sujet, on raconte que, par une brûlante journée d'été, saint Martin voulut se rendre de Notre-Dame-de-Monts à l'île d'Yeu pour y prêcher l'Evangile. Mais comment traverser le bras de mer qui l'en séparait ? Satan seul l'eût tiré d'embarras. Pour tenter le démon, notre Saint fait briller à ses yeux un merveilleux *moulinet* ou éventail en

glace. Le *malin* ébloui se laisse prendre au piége et propose, en échange, de convertir en or tous les graviers du rivage. Or Martin se contenterait d'un pont jeté sur l'Océan, avant le chant du coq, entre la côte et l'île d'Oia. Il est vrai que, pour prix de ce service, Satan deviendra maître du premier passant. Au comble de la joie, Lucifer convoque toutes ses légions infernales, et des montagnes de pierres s'entassent dans le gouffre béant. Le coq du village a été enivré pour qu'il retarde son cri matinal et permette aux travailleurs d'achever leur besogne. Hélas ! le maudit volatile, dérouté par la boisson qu'il a prise, se met à chanter longtemps avant l'aube du jour. Aussitôt l'œuvre s'arrête, et les énormes monolithes transportés par les airs tombent à la place qu'ils occupent encore. Satan dissimule sa rage, et se porte au milieu de la chaussée inachevée. Le Saint lance alors dans les griffes du démon un gros chat noir poursuivi par un chien, et Satan en est réduit à cacher sa confusion au fond de la sombre forêt de l'île d'Yeu. Il allait assister au triomphe de ses plus mortels ennemis.

Douze disciples de saint Colomban, venus d'Irlande, bâtirent dans l'île, avant l'an 600, en l'honneur de saint Hilaire de Poitiers, un monastère dont on a pu reconnaître l'enceinte et la chapelle près de Ker-Borny et du *Champ du Cloître*. Ils eurent aussi, non loin du grand phare, dans les *Prés* et les *Fosses aux moines*, une sorte d'infirmerie pour leurs malades. Le riche et vertueux saint Amand, du pays d'Herbauges, qui devint plus tard évêque de Maestrich, s'y était retiré en 589.

Les heureux moines de Saint-Hilaire avaient déjà pris la règle de saint Benoist, quand ils eurent à souffrir d'une incursion de Sarrasins. La munificence de Charlemagne effaça bientôt les traces de ce désastre ; mais en 846, les Normands, y abordant une première fois, massacrèrent les religieux et incendièrent le monastère, puis revenant en 911, ils livrèrent aux flammes l'église paroissiale.

Cependant de nouveaux établissements religieux se fondèrent dans l'île.

Sous le règne de Robert le Pieux, des Bénédictins de Cluny, aussi savants que pieux et industrieux, élevèrent, non loin du Ker Chalon, un monastère dédié à saint Etienne, et dont la chapelle passait pour

un chef-d'œuvre. Ils défrichèrent le sol aride et desséchèrent le lac de la Guerche, qui s'étendait jusqu'aux dunes de la Pointe-Gilberge.

Enrichis par les offrandes de Louis VI, Philippe-Auguste et Saint-Louis, ils n'échappèrent au pillage, pendant les guerres des Anglais, qu'au prix de sommes énormes. A la fin du XVe siècle, ce monastère jouissait de nombreux priviléges, et Charles IX venait encore de les augmenter, quand il devint la proie des flammes, en 1564.

A côté de lui cinq autres églises avaient été construites au Xe et au XIe siècles. En 1040 deux seigneurs les concédèrent, avec le monastère de Saint-Etienne, aux moines de Saint-Cyprien de Poitiers, qui s'en virent disputer la propriété par Marmoutier. Les églises de Sainte-Catherine et de Saint-Aubin furent détruites par les Anglais ; celle de Saint-Simon fut victime des protestants hollandais en 1673.

Sentinelle avancée de la France, jetée à une grande distance du rivage, l'île d'Yeu nous fut vivement disputée par l'Angleterre au XIVe siècle, et elle eut la douleur de subir, malgré sa résistance, le joug de l'étranger. Vers 1355, Jean Doria, d'une illustre famille génoise, était capitaine du château pour le roi de France. En 1368, elle appartenait à Robert Knolle, qui la tenait du roi d'Angleterre, Edouard III, et dont les vassaux bretons, qui l'y avaient suivi, donnèrent vraisemblablement leurs noms à la plupart des villages. Mais elle revint bientôt à la France, et Charles VI, Charles VII, Louis XI la récompensèrent dignement de son patriotisme « *pour avoir fait merveille contre les Anglais.* »

Henri II montra aussi pour elle une sollicitude toute paternelle et la défendit contre les actes de brigandages que se permettaient à son égard les ports de La Rochelle, des Sables et d'Olonne, jaloux de la voir prospérer par le commerce.

Après être restée étrangère, à cause de son isolement, aux agitations qu'excitèrent dans le Bas-Poitou les guerres de religion ; après avoir fourni de braves marins aux flottes de Louis XIV, l'île d'Yeu souffrit, de la part de trois frégates anglaises, une capitulation à la suite de laquelle l'amiral Hauwke lui assura sa protection jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre, en 1762.

Elles ne se mêla pas non plus aux guerres de la Vendée ; mais en 1791 elle n'accepta qu'en cédant à la force l'établissement du nouveau

régime, et en 1795 elle vit le comte d'Artois, assisté de troupes anglaises et d'émigrés, attendre vainement sur son rocher, pendant six semaines, une occasion favorable pour reconquérir le trône de ses pères.

Considérée, dès lors, comme pays neutre entre la France et l'Angleterre, elle resta quelque temps abandonnée à elle-même, et ne fut définitivement réunie à la France qu'en 1802. On y construisit un fort et des batteries, on y plaça une garnison, et les croiseurs anglais, qui venaient souvent y chercher de l'eau et des vivres, furent à jamais écartés de ses bords.

La terre et châtellenie de l'île d'Yeu relevait de la duché-pairie de Thouars. Elle dépendait du marquisat de la Garnache, et en eut longtemps les mêmes seigneurs. Classée au XIIe et au XIIIe siècles parmi les fiefs dits *de Haubert*, elle fut ensuite érigée en baronnie, et appartint successivement aux familles de Clisson et de Rohan. Possédée momentanément par les Anglais, elle passa à la maison de Rieux, et fut sous Charles IX la propriété de Paul Chabot, seigneur de Clervaux, qui ne put réussir à se rendre indépendant. Erigée en marquisat par le roi Henri III, saisie par des créanciers en 1659, elle fut vendue à Madeleine Mangot, qui l'apporta en mariage à Aimé de Rochechouart, et en 1785 Jean-Baptiste de Rochechouart, duc de Mortemart, la céda au roi Louis XVI pour un million de livres qui ne fut jamais payé. La Révolution la confisqua à son tour, et la revendit, à l'exception du château, qu'ont vainement réclamé de nos jours les descendants de ses derniers possesseurs.

Comprise dans la « *Marche commune du Poitou et de la Bretagne, et placée en frontière* » de la province, l'île d'Yeu fut, « *de toute ancienneté et de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire* » exempte des tailles, gabelles, papier timbré « *et de tous autres impôts généralement quelconques.* »

Entre autres droits et prérogatives, afférents aux seigneurs de l'île, citons la *Taillie de pêcherie* de Saint-Gervais et de Saint-Michel, établie sur toute la population masculine se livrant à la pêche, même sur pêcheurs à la ligne ; — le *corvage* ou *courruage de barques*, consistant d'abord en l'obligation pour les barques de l'île de porter et chercher au continent la correspondance du seigneur et de ses officiers, et

convertie plus tard en une redevance annuelle de *douze livres* par barque ; — le *droit d'ancrage*, fixé à *cinq sols* par bâtiment et autant par tonneau ; — et le *droit de bris et naufrages*, par lequel tout ce qui n'avait pas été sauvé *pendant trois marées* appartenait au seigneur. Enfin ceux qui apportaient des fruits pour les vendre en devaient payer *un cent* de chaque façon et *un sol* par boisseau ; et, à chaque noce, les nouveaux mariés étaient tenus d'un *droit de met*, consistant en *un pain de trois livres, un gigot de mouton et un pot de vin*, mais qu'on peut changer par abonnement en une somme de *quinze sols.*

Les seigneurs de l'île d'Yeu visitaient rarement ces domaines lointains et y étaient représentés par des agents qui laissaient souvent méconnaître leurs droits. Les plaintes fréquentes adressées au roi pour ramener les habitants dans le devoir constatent que cette île, fière avant tout d'être française, formait presque un petit royaume indépendant et ne se pliait que momentanément au joug féodal.

Le besoin de se tenir toujours en garde contre les incursions des ennemis y avait fait établir chaque année, au lieu dit la *Pointe du Châtelet*, des jeux militaires, dont les vainqueurs, proclamés *rois* et *connétables*, jouissaient de certains priviléges.

Sur la côte S.-O., près de l'*Anse de Barbe-Bleue*, on aperçoit les ruines importantes d'un vieux château-fort de forme quadrangulaire, flanqué de quatre tours. Couvrant la surface d'un énorme rocher, il est séparé de la terre par un fossé profond que remplit la marée. il communiquait jadis par un pont-levis avec une grande place d'armes, entourée de murs crénelés. Les uns ont voulu y voir un des sept châteaux du redoutable seigneur de Tiffauges, hanté aujourd'hui, dit-on, par des sorciers ; d'autres en font le repaire d'un chef de forbans aux exploits fabuleux. Il est probable que sa construction remonte à l'époque de l'invasion des Normands, et qu'il servit souvent de refuge aux habitants.

L'Ile d'Yeu offre un séjour qui n'est pas dépourvu de charmes pendant les mois d'été, mais qui devient triste et monotone durant l'hiver.

Sa surface est irrégulière ; on y trouve des monticules, des plaines, des vallons traversés par des ruisseaux, tels qu'au Ker-Châlon, au Château et à la Meule, et même des marais d'eau stagnante.

La couche de terre végétale qui la recouvre est peu épaisse. Cepen-

dant, depuis le commencement de ce siècle, l'île a été défrichée partout où elle pouvait l'être. La récolte de blé est plus que suffisante, et la culture de la vigne, fort en honneur au moyen-âge et délaissée plus tard, a repris faveur. Il vient aussi, en certains endroits, de beaux légumes, et surtout des pommes de terre qu'on exporte. Çà et là s'élèvent de rares bouquets de sapins et de saules, se détachant des ajoncs toujours verts et des fougères desséchées.

Les habitants de l'île d'Yeu sont attachés à leur pays, et, malgré les naufrages trop fréquents sur cette côte, ne rêvent qu'expéditions maritimes. Ce sont les femmes qui y cultivent la terre. Des confiseries de homards et de sardines, et une fabrique de soude de vareck y sont installées depuis peu.

Les petits moutons de l'île ont une chair excellente, et ses petits chevaux sont à la fois pleins de vigueur et de gentillesse.

L'île d'Yeu forme une commune et un chef-lieu de canton, et renferme sept ou huit villages.

L'endroit le plus important est *Port-Joinville* (*Port Breton* avant 1846), peuplé de 1397 habitants. Placé au centre de la côte de France, charmant d'aspect avec les maisons blanches, il est abrité par des rochers et trois môles en maçonnerie. C'est un port militaire et un port de commerce qui reçoit des bâtiments de 150 à 200 tonneaux; il est très utile comme relâche dans les mauvais temps et comme refuge en temps de guerre. On y trouve l'église de Notre-Dame du Port.

Saint-Sauveur, au centre, (432 hab.) était l'ancien *Bourg d'Yeu*. Son église est fort ancienne.

Le village de *La Croix* est situé au S., près de l'Anse des Vieilles. On y voyait jadis un port assez considérable qui fournissait les meilleurs capitaines de navires.

La Meule ou *La Mule* est un autre petit port, creusé sur la côte S.-O. au milieu de rochers pittoresques. Dans le voisinage se trouve un bosquet appelé le *Bois d'amour*.

Il arrivait souvent, surtout pendant l'hiver, que les communications avec le continent fussent longtemps interrompues ; mais, depuis deux ans, le steamer La Vendée accomplit chaque jour le trajet du détroit de Fromentine (La Barre de Monts) à Port-Joinville.

Un phare du 1er ordre, à feu fixe, s'élève à l'O. sur la butte de *Petite-Foule* ; un feu rouge a été établi sur la pointe des Corbeaux, au S.-E., et deux feux de port signalent Port-Joinville.

En 1551, la population n'était que de six-vingts feux et de 250 marins. En 1770, elle s'élevait à 2581 habitants, et en 1803 elle était des-cendue à 1800 âmes. Le dernier recensement la porte à 2959 habitants.

(Extrait d'une Géographie historique de la Vendée prochainement terminée.)

EUG. LOUIS.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **L'Institut national génevois.** Rapport sur le Bulletin de cette Société, par M. A. Loiseau. — 2. **De la Rétrocession à l'État des Prisons départementales.** Compte-rendu du rapport présenté par M. Desclosières, à la Société générale des Prisons. — 3. **Mémoires de l'Académie de Savoie,** 3e série, t. viii. — Le P. Monod et le Cardinal de Richelieu.

I. — L'Institut national génevois. Rapport sur le Bulletin de cette Société.

Messieurs,

Le *Bulletin de l'Institut génevois* de l'année 1880, se recommande à plus d'un titre. Le mérite et la variété des articles lui donnent beaucoup d'intérêt ; et j'ai pris à les lire un plaisir qu'il me sera difficile de vous faire partager dans cette rapide et imparfaite analyse.

C'est à Jean-Jacques Rousseau que sont consacrées les cinquante premières pages. — Après avoir montré que les idées politiques du *Contrat social* se ramènent à celle-ci, que « la volonté de tous est l'ordre, la règle suprême, » l'auteur de cette dissertation suit Rousseau dans l'application de ce principe, — qui est l'origine du suffrage universel, — à travers les autres ouvrages du philosophe génevois. « Cette règle générale de la volonté nationale est, selon Rousseau, « personnifiée dans le souverain. Il suit de là que la souveraineté est « individuelle, inaliénable, et qu'elle réside essentiellement dans « tous les membres du corps. Par suite encore, la souveraineté « n'étant que l'exercice de la volonté générale, le souverain, qui n'est « qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même. »

Telle est la clef de voûte de tout le système politique de Rousseau. — Mais cette idée ne lui appartient pas en propre, on la retrouve dans les *Franchises de Genève*, promulguées le 13 mai 1387, par le prince-évêque Adémar-Fabri, qui lui-même l'avait empruntée aux Franchises de la petite ville de Cruseilles, voisine de Genève, octroyées par Guy, évêque de Langres et seigneur de Cruseilles, en 1282. — Seulement, Rousseau eut le mérite de faire connaître des idées politiques qui, sans lui, auraient pu rester longtemps encore dans l'oubli ; grâce à ses puissants raisonnements, à ce style enchanteur dont il avait le privilège, il les a propagées, il les a fait aimer, et elles lui ont servi de leviers pour renverser l'ancien monde et préparer la Révolution française de 1789. — L'avenir dira la part de reconnaissance qui lui revient ; mais le lecteur doit savoir gré à M. Jules Vuy, vice-président de *l'Institut génevois*, d'avoir ainsi remonté le cours des idées politiques de Jean-Jacques Rousseau. Comme l'a dit Augustin Cochin : « On se contente de voir passer les idées comme l'eau ; et l'on se moque volontiers de ceux qui disent qu'en naissant cette eau fut une goutte, et qu'à son terme elle sera un torrent. » — Il n'en sera plus ainsi. — Nous savons comment la goutte d'eau est devenue torrent.

De l'œuvre à l'homme, la transition est naturelle et tout indiquée ; aussi, après cette solide discussion de M. Vuy, voyons-nous, M. Eugène Ritter, nom justement connu et fort apprécié dans la science, rechercher quelles furent les dix premières années du grand philosophe, quels ont été ses parents et ses proches, et cela, à l'aide non seulement des *Confessions*, dont cet article est une sorte de commentaire, mais encore du *Journal de la Famille*, des *Lettres*, du *Registre du Consistoire* et du *Registre du Conseil*. — C'est là un répertoire que les curieux pourront consulter avec fruit, et qui dénote chez son auteur un vif amour de l'exactitude et de la vérité.

Signalons en passant, la *description de cent médailles génevoises* inédites, qui nous a semblé un consciencieux travail de numismatique ; puis une étude artistique sur le *Ranz des Vaches*, de l'opéra de Rossini ; enfin, différents documents industriels et agricoles, pour arriver à une étude littéraire sur *William Pitt*, dont la nature a plus de rapport avec les occupations de notre Société.

William Pitt, fils du grand orateur de la Chambre des Communes, Lord Chatham, se recommande plus que personne par l'influence incontestable et incontestée, qu'il a exercée sur ses concitoyens. — Longtemps les destinées de son pays ont, en quelque sorte, dépendu de lui. Aussi, l'auteur de ce travail, M. Emile Sigogue, examine-t-il son personnage, d'abord comme orateur, mêlant à ses appréciations personnelles des considérations générales sur l'éloquence, sur la politique et sur l'ascendant du génie, partout où il se rencontre. On croirait presque lire une biographie écrite par un disciples de Tacite. — C'est ensuite comme homme d'Etat que William Pitt nous est montré ; et enfin il nous est décrit dans sa physionomie, dans son caractère et dans l'action de sa vie. — Cette étude se lit avec plaisir et intérêt, même après les belles leçons de M. Villemain sur les mêmes matières.

Deux morceaux d'une certaine étendue et d'une réelle importance terminent ce volume. C'est sur eux, Messieurs, que j'appelle maintenant votre bienveillante attention.

L'un est dû à la plume de M. Duvillard. — C'est une étude approfondie de la Grèce moderne, au triple point de vue ethnographique, politique et littéraire.

L'auteur trouve qu'au moment où le petit royaume hellénique fait un si généreux et un si patriotique effort pour s'agrandir et s'affirmer de plus en plus dans le concert des nations européennes, il est juste de venger cet Etat, né d'hier, écrasé par ses glorieux souvenirs, des appréciations dédaigneuses de Chateaubriand et de Lamartine. — Sans doute, ce n'est pas de parti pris que ces deux grands écrivains ont laissé sur la péninsule hellénique des jugements peu flatteurs : d'une part, les Grecs modernes ont eu à souffrir de la comparaison inévitable avec le glorieux passé de leurs ancêtres ; de l'autre, ce n'est pas encore la Grèce de Capodistria, ni même du roi Othon qui peut commander l'admiration et l'éloge. Si l'on s'accorde à qualifier les Botzaris, les Mavrocordato, les Miaoulis et les Canaris, de Léonidas, de Miltiade et de Thémistocle modernes, on reconnaît vite avec l'auteur du *Roi des Montagnes* et de la *Grèce comtemporaine*, qu'Athènes, jusqu'en 1850, n'est qu'une bourgade de pâtres, armés de fusils en guise

de houlettes, gouvernés par un maître étranger, qui lui-même subit l'ascendant de sa femme et de sa cour toute bavaroise.

Mais, que les choses ont changé depuis la révolution qui, en 1862, précipita du trône le roi Othon ! La Grèce qui, en 1833, n'avait guère plus de 4 millions de revenus, en 1846, en avait 14 ; en 1861, 23 ; et aujourd'hui, elle en compte 40. — C'est peu, si l'on songe à son énorme dette, qui est de 178 millions à l'étranger, et de 144 millions à l'intérieur. Mais, en présence de cet accroissement régulier et de l'augmentation de territoire qui lui est promise, ceux qui, hier encore, lui ont apporté le fruit de leurs économies, peuvent, je crois, se rassurer. — Le peuple qui, en 1832, au lendemain de sa reconstitution, sur un sol aride, ravagé par dix années d'une guerre sans merci, a emprunté à 30 0/0 et pu tenir tous ses engagements, n'est pas destiné à succomber sous le poids d'un intérêt à 7 0/0. — D'ailleurs, les routes se multiplient actuellement en Grèce, les denrées s'exportent plus facilement qu'autrefois, et les raisins de Patras, qui longtemps furent la principale ressource du gouvernement, ne sont bientôt plus qu'un revenu accessoire. — Depuis plusieurs années, la Capitale est reliée à la mer par un chemin de fer de 10 kilomètres, et la locomotive circule là ou s'élevèrent les *longs murs* de Thémistocle. — Si l'Angleterre, dans des vues intéressées, n'y mettait pas de continuelles entraves, bientôt Athènes serait en communication avec Lamia par une autre ligne, décrétée depuis dix ans, et alors toute la Hellade serait traversée par une voie ferrée, qui porterait la prospérité et la richesse dans des contrées qui ne sont encore riches que de souvenirs.

En attendant, il faut reconnaître que l'agriculture, en Grèce, manque de bras et de capitaux. « On aurait dû, dit l'auteur de cette notice, « encourager l'immigration de la Grèce, devenue indépendante, des « agriculteurs hellènes des provinces turques ; les terres nationales « auraient dû pouvoir s'exploiter, dans des conditions possibles, par « les citoyens qui auraient présenté les garanties suffisantes ; malheu- « reusement des scrupules politiques, l'absence d'un cadastre et de « banques agricoles ont entravé le développement des ressources foncières. » Du reste, il faut reconnaître que l'esprit grec se prête peu au labeur modeste et souvent ingrat de l'agriculture ; le commerce, l'industrie, les carrières libérales et les discussions de la politique sont

plus du goût de ces fils d'Ulysse : cette nation, naturellement fière, longtemps courbée sous un joug étranger, ne veut plus entendre parler de servitude, ni même de domesticité. C'est dans les provinces voisines qu'on est forcé d'aller chercher des gens pour remplir les fonctions subalternes. Souvent même il arrive que, par un reste des idées antiques, ce sont les femmes et les filles qui cultivent les champs de la famille, tandis que les maris et les fils, armés de beaux et de bons fusils toujours bien entretenus, passent leur temps à chasser dans les montagnes.

Si, des campagnes nous rentrons dans les villes, nous serons frappés du développement intellectuel de la population, tant les progrès de l'instruction ont été rapides ! — L'instruction publique est entièrement gratuite ; l'obligation s'impose par une sorte de point d'honneur, auquel chacun est loin de vouloir se soustraire.

Les communes et l'Etat se partagent les dépenses de l'école primaire : en 1874, dit M. Duvillard, il y avait 1127 écoles communales avec 75,000 élèves ; plus 135 écoles moyennes ou helléniques, avec 8,000 élèves ; 18 gymnases avec 2,500 élèves. Déjà la moitié des soldats savent lire et écrire, bientôt il n'y aura plus d'illettrés dans les régiments. Aucun peuple, nous le voyons, n'a mieux compris l'importance de la culture de l'esprit, quand on veut se régénérer, aucun ne s'est montré plus avide de savoir, ni plus digne des sacrifices que tant de patriotes se sont imposés. C'est, en effet, l'initiative privée et la puissance de l'association qui a produit dans toutes les branches, et notamment dans les choses de l'esprit, les meilleurs résultats. Un syllogue est établi dans toute ville de quelque importance ; les ramifications de ces syllogues se sont multipliées ; elles ont été porter au loin, comme autant de canaux, la vie de l'intelligence. Le dernier *Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, peut renseigner déjà sur les institutions qui échangent leurs publications avec notre Société de l'école des Beaux-Arts. Et d'abord, rien que dans Athènes, il faut citer :

La société archéologique, le syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse*, le syllogue pour la propagation des études grecques, le syllogue d'enseignement (διδασκαλιχός), le syllogue littéraire le *Byron*, puis viennent les syllogues grecs établis à l'étranger, celui d'Alexan-

drie, de Braïla, du Caire; six dans la seule ville de Constantinople; ceux de Manchester, de Marseille, de Salonique et de Smyrne, sans parler de ceux d'Odessa, de Trieste et de St-Pétersbourg, avec lesquels nous ne correspondons pas encore. A côté de ces foyers d'instruction, d'où rayonne la vie intellectuelle jusqu'aux extrémités du corps, il faut encore nommer l'école des jeunes filles, soutenue par une société particulière; l'Académie et l'Observatoire, qui sont des créations du baron Sina de Vienne, le musée construit par M. Bernardakis; l'Université, qui est dotée par les souscriptions du monde grec tout entier; l'école des Beaux-Arts, qui vient d'être achevée au moyen de donations plusieurs fois renouvelées; différents asiles et orphelinats sont également entretenus par des fondations particulières. Je termine cette longue énumération par l'indication de cet hospice de vieillards, dont l'origine m'a semblé digne de vous être racontée. Il y a une dizaine d'années, les Athéniens n'ayant pas de fonds disponibles pour cette pieuse institution, devenue presque une nécessité, imaginèrent de ne pas s'envoyer de cartes de visites au jour de l'an, et chacun déposa consciencieusement dans une caisse commune, la somme qu'il consacrait à cet acte de pure politesse. Au bout de quelque temps l'hospice fut bâti, et aujourd'hui c'est un Prytanée que Socrate pourrait demander à ses juges comme récompense des services rendus par lui à ses concitoyens.

L'auteur de cet intéressant article aborde ensuite la question, si controversée, de la littérature grecque moderne; il montre avec autant de vérité que d'impartialité qu'elle est digne du récent petit peuple qui l'a produite. On ne peut comparer à Homère, à Euripide, à Sophocle, ni même, dans un autre genre, à ce qui nous reste d'Arquiloque, les poésies d'Alexandre et de Panagiotis Soutzos, ni celles de Rhizo Raugavi et de Valaoritis; mais chez tous on ne peut nier la présence d'une remarquable inspiration lyrique, et de fréquentes aspirations, qui font entrevoir les sereines régions du sublime. Chez eux la forme est souvent irréprochable, le style toujours brillant d'images, ardemment coloré, concis et nerveux. La langue, sans être celle des Grecs de la belle époque, ni même celle des Alexandrins, peut, sans trop d'efforts, comme l'a montré Corais, rentrer dans l'idiome des Pères de l'Eglise grecque.

Avant de quitter la Grèce continentale, M. Duvillard nous fait voir qu'Athènes, en tant que capitale du royaume hellénique, a bien changé depuis le temps où Chateaubriand et Lamartine l'ont visitée, depuis même que M. Edmond About est sorti de l'école française. C'est une ville toute moderne, où le patriotisme a conservé les noms anciens. Rien du caractère oriental, fort peu du caractère méridional; c'est la population hétérogène de Marseille dans les rues d'Hermès, d'Éole et de Patissia; sur le boulevard, qui part de l'esplanade du palais pour conduire aux ruines du temple de Jupiter Olympien et à l'Arc d'Adrien.

Suit un chapitre, non moins attrayant, mais tout descriptif, consacré à l'île d'Egine, qui est avec Salamine, le rempart de l'Attique du côté du golfe Salonique. J'ai cru devoir sacrifier cette relation d'un récent voyage aux détails si vrais et si importants, dans lesquels je viens d'entrer. Il me reste à vous parler, pour finir, des *poésies inédites* des XIVe et XVe siècle, dont M. Eugène Ritter a encore enrichi ce *Bulletin de l'Institut génevois*.

La bibliothèque de Genève posséde, sous le n° 179 *bis*, un manuscrit fort détérioré du XVe siècle. C'est un recueil de 32 ou 33 morceaux choisis. Quelques-unes de ces pièces avaient été déjà imprimées d'après d'autres manuscrits, soit par M. de Montaiglon dans le tome X de son *Recueil de poésies françaises* des XVe et XVIe siècles, soit par M. Ritter lui-même dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*. La publication de ces morceaux est complétée par les douze pièces contenues dans le *Bulletin de l'Institut génevois de 1880*. Elles sont naturellement à l'état de fragments, à cause des détériorations indiquées plus haut; mais plusieurs ont subi des pertes assez peu importantes et ont conservé assez d'étendue pour qu'on puisse juger du mérite de la composition et de la pureté du style, en général conforme à l'état de la langue au XVe siècle.

Nous citerons particulièrement le *dit de chascun*, à qui il ne manquait que le titre et les deux premiers vers, rétablis d'après l'édition Montaiglon. C'est une de ces pièces morales, comme le moyen-âge en a tant produit, et d'où n'a pas été exclue une ironie toute gauloise. Rien, en effet, n'est plus piquant que cette énumération des vœux irréalisables de *chascun*. Cette pièce a un air de famille avec la

célèbre peinture de Villon, intitulée : *Le Charnier des Innocents*. Le nº III pourrait avoir pour titre : *Le mal qu'on a dit des femmes*, et ne serait pas déplacé à côté des *Stances sur le mariage*, de Desportes. La ballade V est le seul morceau intact de ce recueil; c'est le développement du proverbe : *Fais ce que dois, advienne que pourra !* viennent ensuite vingt quatrains, qui sont de ces *Proverbes aux Philosophes*, qu'on rencontre dans différents manuscrits, et d'où M. Le Roux de Lincy a tiré : *Le livre des proverbes français*. La patenôtre, portant le nº X, est plus ancienne que les pièces analogues publiées par M. de Montaiglon. Au lieu de contenir, comme les autres morceaux, les remarques ou les conseils de la morale de tous les temps, elle est l'écho des mécontentements et des ressentiments de l'époque où vivait l'auteur inconnu; elle a ainsi une valeur historique.

L'épître XI offre un certain intérêt pour l'histoire littéraire; c'est une des plus anciennes poésies qui aient été composées du côté de la Savoie ou de la Suisse; elles signale à notre curiosité un groupe de poètes ou d'amateurs de belles-lettres, que l'auteur aurait fréquentés à l'époque où il habitait Paris. Par les personnages cités dans la pièce, et dont quelques-uns sont connus, on a pu établir à peu près la date : elle ne saurait être éloignée de l'année 1400.

La *Complainte d'amours*, placée la douzième et dernière, est d'un style assez lâche et un peu fade; mais elle semble sincère et a parfois des accents pénétrants. Si les premières pièces de ce recueil sont ce que le lecteur y trouvera de plus piquant, c'est seulement dans la *Complainte d'amours*, composée pour charmer les ennuis d'un voyage, que se fait sentir le style poétique.

Comme vous le voyez, Messieurs, le *Bulletin de l'Institut génevois* tient tout ce que j'en promettais en commençant : il est varié, il intéresse. — A côté de détails techniques, d'énumérations forcément sèches et arides, nous avons rencontré des descriptions pittoresques, des considérations profondes, des réflexions piquantes. Des questions graves y sont soulevées et débattues avec convenance, sans froissement pour aucune opinion sincère. Le morceau capital, et sur lequel je me suis peut-être trop étendu, est une honnête revendication, faite par un auteur compétent, en faveur du peuple héroïque, qui fut après l'Inde et l'Egypte, le berceau de la civilisation européenne, et

dont les patriotiques efforts doivent inspirer de l'intérêt à toute âme noble, généreuse, éprise de beauté artistique et morale.

A. LOISEAU, .
Vice-Président de la 2e classe.

---

2. — De la Rétrocession à l'Etat des Prisons départementales, compte rendu du rapport présenté par M. Desclosières à la société générale des Prisons.

Messieurs,

Notre Secrétaire général a bien voulu nous communiquer un Bulletin de la Société générale des Prisons, contenant un rapport de lui sur la Rétrocession a l'Etat des Prisons départementales. Nous retrouvons dans ce travail le souci des grandes utilités sociales que nous avons déjà pu apprécier chez M. G. Desclosières : mais on peut être surpris que M. Desclosières trouve, en poursuivant tant de travaux divers, le temps d'être partout au nombre des plus laborieux et des plus compétents.

La propriété des prisons a été cédée, en 1811, par l'Etat aux départements dans lesquels les prisons sont situées. Il y a eu là, certainement, chez l'Empereur, un calcul financier : les prisons coûtent et ne rapportent guère ; il déchargeait donc le budget de l'Etat des frais d'entretien et d'amélioration qui incombent aux propriétaires de ces édifices. Au point de vue du droit, cette transmission se justifierait jusqu'à un certain point si les hôtes d'une prison appartenaient nécessairement au département et étaieut envoyés toujours par la cour d'assises du chef-lieu : on comprendrait encore, si la Province avait une certaine autonomie, et que ses limites fussent celles du ressort d'une Cour d'appel, que tous les services qui concourent à l'application de la justice, la police comprise, fussent soldées par le Conseil général de la Province; il ne resterait qu'à rapatrier les criminels, comme on renvoie les mendiants à leur lieu d'origine. Il serait assez juste que la Province pût profiter de la moralité de ses habitants pour consacrer moins de fonds à ses prisons ; ou souffrît dans ses intérêts matériels, de n'avoir pas donné des soins suffisamment efficaces à tout ce qui

peut diminuer la criminalité. Mais il n'en est pas ainsi pour le Département : la prison n'est pas sa chose ; les questions qui s'y rapportent se traitent en dehors de lui : la répartition et le traitement des prisonniers appartiennent à l'administration supérieure.

La loi du 5 juin 1875, en prescrivant d'aménager les prisons au système cellulaire, est venue donner une importance considérable à cette affectation de propriété qui n'avait jamais été sans inconvénients. Le Ministre de l'Intérieur a pressé les départements de hâter l'exécution de la loi et l'aménagement en cellules. Les projets faits au Département sont visés et rectifiés au Ministère. Or, on compte pour les frais de construction d'une cellule, telle qu'elle est établie dans les projets approuvés au Ministère, une somme de 3616 fr., au minimum, de 5500 fr., dans d'autres circonstances. Pour la plupart des départements, la transformation excède leurs forces budgétaires.

Remarquez qu'ils ne sont pas libres de choisir le mode le plus économique d'isolement de leurs prisonniers. La situation est celle-ci : la loi est faite par les pouvoirs souverains ; les détails de l'exécution sont contrôlés par le Ministre. Il reste surtout au Département le soin de payer les 2/3 de la dépense ; or, la loi n'a pas encore mis cette dépense au nombre des dépenses obligatoires : quelques départements se sont exécutés, d'autres discutent ; la plupart ajournent indéfiniment les crédits nécessaires : leurs prisons, disent-ils, suffisent à la répression, et d'autres dépenses bien plus essentielles s'imposent à leur budget.

Au cours de son rapport, M. Desclosières cite un grave renseignement du surintendant des prisons d'Angleterre qui aurait pu, en employant le travail des prisonniers, abaisser à 730 francs le prix de la construction d'une cellule. Il rappelle aussi qu'on doit se défendre de la tendance à traiter les détenus mieux que la plupart des ouvriers et des laboureurs et tenir compte à la fois de l'humanité qui prescrit de ne pas exagérer les souffrances du détenu et du but de la loi qui veut que la détention soit une punition très sérieuse. Il convient aussi de ne pas sacrifier au luxe dans un établissement de cette nature ; toutefois il est probable que la valeur artistique des prisons ne perdrait rien à ce que leurs architectes s'inspirassent de la devise de M. Durand, notre vieux et éminent professeur d'architecture à l'école polytechnique,

« convenance et économie » dont l'application donne à chaque édifice sa beauté spéciale. Les Conseils géuéraux seraient plus disposés sans doute à exécuter la loi, s'ils avaient dans l'exécution assez d'indépendance pour la rendre moins onéreuse.

Que faire? et comment corriger ce qu'a d'illogique cette inévitable indocilité des agents d'exécution?

M. Desclosières n'hésite pas à reprendre, dans le projet de loi, un article 8 qui n'est pas resté dans la loi même, et qui autorisait les départements à s'exonérer de la transformation en rétrocédant à l'Etat la propriété de leurs prisons; cette rétrocession met tout d'accord; toute impulsion part de l'administration centrale; elle décide l'application des crédits selon les besoins; elle peut justifier l'addition, au budget général, de ce que produiraient les centimes additionnels que la transformation des prisons imposerait aux départements. L'administration serait tenue de rembourser les dépenses déjà faites aux départements qui ont obéi à la loi. Les crédits, répartis par annuités, seraient appliqués successivement selon l'état actuel très divers d'ailleurs des prisons, état qui laisse bien souvent à désirer, l'entretien même étant délaissé par beaucoup de Conseils généraux, plus disposés à appliquer à leurs chemins vicinaux, par exemple, les ressources de leur budget et à laisser aux soins de l'Etat, l'amélioration des prisons, qui le touche essentiellement.

La thèse soutenue par M. Desclosières se résume bien dans cette phrase de M. Bérenger rapporteur de la Commission: « Singulière anomalie! la loi, en donnant à l'Etat la responsabilité de la garde des détenus et du bon ordre, lui ôte l'action nécessaire pour les assurer. »

Quelques considérations de convenances pratiques ont seules empêché l'assemblée de conclure, comme le faisait M. d'Haussonville au nom de la Commission d'enquête sur le régime des prisons:

« Abrogation pure et simple du décret de 1811, et restitution à l'Etat de la propriété des prisons départementales. »

On a voulu tenir compte des droits actuels du Département et des charges qui en résultent pour lui: ses droits de propriétaire sont si évidemment onéreux qu'on est à peu près d'accord pour lui refuser une indemnité d'expropriation. Quant aux charges, M. Desclosières serait d'avis d'attribuer au budget départemental la moitié des

frais d'entretien des prisons ; il évalue cette moitié à 500 fr., environ par prison ; les dépenses de reconstruction et d'appropriation seraient exclusivement à la charge de l'Etat.

Le mémoire de M. Desclosières se termine par l'exposé très instructif et très topique pour l'étude de la question qui l'occupe, des décisions prises, en 1879, 1880, 1881, par tous les Conseils généraux, relativement : 1° à l'entretien des prisons ; 2° pour quelques-uns seulement, à l'application de la loi de 1875. — Un grand nombre de Conseils n'ont pas examiné les moyens d'appliquer cette loi ou, du moins, n'ont pas laissé trace de cet examen. Pour quelques-uns même, la perspective d'une transformation prochaine a motivé la réduction des dépenses d'entretien. — Le Doubs, Maine-et-Loire, Basses-Pyrénées, Seine-et-Oise poursuivent l'exécution de la loi et y consacrent de de fortes sommes, tout en contestant le chiffre des cellules réclamées par le Ministère.

Le Gers renonce à la reconstruction de la prison de Mirande, commencée cependant avant la loi de 1875 qui rend cette reconstruction trop onéreuse.

Plusieurs en sont aux projets et les discutent avec le Ministère.

La question traitée par M. Desclosières sera sans doute encore longtemps ouverte ; son mémoire restera comme la constatation d'une phase essentielle et, probablement, comme la préface et la justification d'une modification considérable du régime des Prisons, en vue de l'exécution de la loi de 1875. A ce titre, il doit prendre place dans les archives de votre 3e section : c'est de l'histoire actuelle, de cette histoire qui, en racontant le passé et le présent, prépare un meilleur avenir.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.
Président de la Société.

---

3. — Mémoires de l'Académie de Savoie, 3e série, t. VIII. — Le P. MONOD et le Cardinal DE RICHELIEU.

Le numéro des mémoires de l'Académie de Savoie dont je dois rendre compte à la Société (3e série, t. VIII) l'intéresserait à plus d'un titre. Il ne contient pas moins de quatre notices sur différents points de l'histoire des relations de la Savoie avec la France ou avec Genève, et je m'assure que les poètes aimés qui s'asseoient à cette table liront avec grand plaisir le rapport sur un concours de poésie dont le Dr Bazin, de Chambéry, a été le lauréat, et les citations qui en font le charme principal.

Mais je dois m'arrêter surtout sur la partie historique de ce volume; et peut-être convient-il de rappeler d'abord ce que furent les relations de la France avec les souverains de la Savoie.

Le rôle de ceux-ci était difficile et, de bonne heure, exerça la vaillance et l'habile souplesse d'esprit que les rois d'Italie tiennent en héritage des comtes, puis des ducs de Savoie et des rois de Sardaigne. Placés entre le Milanais et la France, ils avaient à défendre l'indépendance de leur pays contre leur puissant voisin de l'Ouest, et contre la maison d'Autriche maîtresse du Milanais et longtemps animée d'un esprit de conquête redoutable à toute l'Europe. Habituellement, la la Savoie jugeait utile de rester liée à la France; mais il lui semblait bon de rappeler quelquefois à sa puissante amie, trop disposée à prendre de grandes libertés avec elle, que si le duc de Savoie était un utile allié, son inimitié pouvait devenir redoutable. C'est en commandant les armées Espagnoles qu'Emmanuel Philibert parvenait à recouvrer son trône ducal, seule conquête qu'eût gardée la France après ses longues guerres en Italie. Or, celles-ci sont précédées presque immédiatement par la régence d'Yolande de Savoie, sœur de Louis XI; et ce monarque a profité de cette régence, disputée à Yolande par ses beaux-frères, pour mettre la main sur la Savoie et le Piémont et y exercer un lourd protectorat. Ainsi fera Richelieu vis-à-vis de la régente Christine, sœur aussi du roi de France. Ainsi fera plus tard Louvois pendant la minorité de Victor Amédée II. Dans ces trois circonstances, la politique de la France a été dure et intéressée.

Louis XI, Richelieu, Louvois, sont précisément au nombre des directeurs politiques de leurs pays les moins soucieux de ménager les droits et la dignité des tiers.

Les princes de Savoie essaient, dans les intervalles de ces trois gouvernements, d'émanciper leur couronne. Emmanuel Philibert retrouve la sienne parmi les trophées de la bataille de Saint-Quentin. La Savoie a plus de peine à se défendre contre Henri IV, même en essayant de soutenir la conspiration de Biron et d'Entragues. Sous Louis XIII, Charles Emmanuel perd, au Pas de Suze, la partie qu'il a essayé d'engager contre la France, et Victor Amédée Ier, qui lui succède immédiatement après sa défaite, commande bravement et fidèlement les armées françaises contre l'Espagne. En réalité, l'affranchissement ne sera durable qu'à l'époque de la succession d'Espagne, et la levée du siège de Turin le consacrera pour tout le XVIIIe siècle.

Victor Amédée Ier trouva dans le père Monod, jésuite et confesseur de la reine, un conseiller habile et courageux qu'il employa le premier pour ses relations avec Richelieu et que Christine, devenue régente, continua de consulter.

La fille de Henri IV était française de cœur et d'affection, mais elle avait le vif sentiment de son devoir vis-à-vis de son pays d'adoption et elle s'attacha, comme l'avait fait son mari, à maintenir sa situation d'alliée volontaire et maîtresse de ses décisions.

Obtenir que Richelieu renonce à faire entrer ses troupes en Piémont, à en occuper les forteresses, sous prétexte de les défendre contre l'Espagne, c'est l'objet d'un effort constant, d'une résistance qui exige de la souplesse et de l'habileté. Richelieu devine, dans le P. Monod, le plus important des fauteurs de cette résistance, et à ce titre l'implacable cardinal le persécute avec acharnement. C'est cette persécution que MM. le général A. Dufour et le professeur Rabut racontent dans deux articles successifs des mémoires que nous examinons.

Les relations du P. Monod avec Richelieu sont d'abord des plus amicales. Envoyé une première fois à Paris à côté du cardinal Maurice de Savoie et du marquis de Saint-Maurice, ambassadeur attitré du duc, il raconte, dans une lettre adressée à son souverain, le 26 juillet 1631, que Richelieu a voulu s'entretenir intimement avec lui, l'a fait monter dans son carrosse et, après avoir écouté les assu-

rances d'amitié que le Père lui apportait de la part du duc et de la duchesse, l'a assuré qu'il le recevait *pour son ami*, et, à ce titre, ajoute-t-il, « il me fit tout le discours des mauvaises impressions qu'on avait données à la Reine mère contre lui depuis 3 ans, des éclaircissements, réconciliations, troubles et autres choses survenues en tout ce temps là entr'eux; un montra les propres lettres que la Reine mère lui avait écrites de sa main, sur la prière qu'il lui avait faite, il y a 2 ans, de se retirer de la cour pour éviter de lui déplaire, lesquelles lettres sont si justificatives pour lui qu'il est impossible de plus. » Je n'ai pas résisté au plaisir de citer toute cette lettre : le moment où elle a été écrite ne suit que de quelques jours l'évasion de Compiègne de Marie de Médecis et de quelques mois la journée des Dupes : Richelieu est tout préoccupé d'une lutte qui dure encore.

Déjà Monod a écrit et fait imprimer à Chambéry son *Apologie française*, réponse aux *Savoisiennes*, deux brochures où l'on rappelle tous les actes d'hostilité de la Savoie contre la France, et où l'on engage celle-ci à profiter à outrance de sa supériorité actuelle, irrésistible pour la Savoie. Cette réponse caractérise la politique de Monod. Il est partisan décidé de l'indépendance de son pays.

Quand il retourne à Paris, en décembre 1636, pour aider et suppléer M. de St-Maurice alors malade, la situation a changé : Richelieu a engagé la France dans la guerre de 30 ans, non plus par l'appui donné à Gustave Adolphe ou aux généraux de Christine, mais par une déclaration formelle appuyée d'armées françaises. En Italie, il a obtenu la coopération de Victor Amédée, qui commande l'armée avec le maréchal de Créqui sous ses ordres. La mission du P. Monod avait trait au rôle de la Savoie dans cette guerre; Richelieu, allié aux protestants d'Allemagne, à la Hollande, à Parme et Mantoue, avait mis le marché à la main au duc de Savoie : celui-ci avait à choisir d'être allié ou ennemi. Il avait choisi d'être allié ; mais on hésitait entre l'offensive, la défensive ou l'abstention en Italie, qui eût été dans les vœux de la Savoie, mais qui semblait impossible. Le P. Monod était chargé de soutenir l'offensive contre d'Emery, ambassadeur de Richelieu en Savoie, qui soutenait la défensive. Et, qu'on ne s'étonne pas trop de cette querelle toute militaire soutenue par un jésuite et un financier : la cause était plaidée devant un cardinal et le

père Joseph, alors tout puissant aux affaires étrangères ; ajoutons que le cardinal avait commandé les armées en personne, tant que ses infirmités le lui avaient permis, et devait, jusqu'à la fin du règne compromettre le succès des armées françaises par ses défiances des généraux et les précautions qu'il prenait contre eux.

Voici quelques passages d'une lettre de Monod, du 4 mai 1637, où il raconte son audience de congé : je crois qu'elle explique très bien l'origine de la haine du cardinal.

«.... Je priai S. Exc. de se rappeler les observations que lui avait présentées V. A. au sujet des traités de Cherasio et de Rivoli. Et que maintenant que les conditions de la France s'étaient modifiées tant en Flandre, en Allemagne, qu'en Italie; que les principaux alliés du Roi avaient changé de parti; la Valteline étant presque perdue, le duc de Parme révolté, celui de Mantoue en neutralité, les Montferrains irrités contre la France; il fallait penser à maintenir le dernier traité par d'autres moyens.... »

Le cardinal voit là une menace déguisée de se joindre à l'Empereur s'il ne renonce pas à Pignerol, Avigliano, à la route militaire des Alpes presque jusqu'à Turin, qu'il garde depuis le traité de Cherasio. Il faut avouer que ce n'est pas sans quelque raison; en pareil cas, la volte-face de la Savoie est tout indiquée; c'est ainsi que procédera, Victor Amédée II, quand la fortune tournera contre la France, en 1705, dans la guerre de la succession d'Espagne, et qu'il préparera à Louis XIV, son allié de la veille, et l'aïeul de son gendre, les désastres qui suivirent le siège Turin.

Qu'importe que le P. Monod soit impliqué, sous prétexte de conseils donnés au P. Caussin, un autre jésuite, dans l'affaire de M[lle] de La Fayette? Qu'importe même qu'il ait insisté inutilement pour obtenir les honneurs royaux au duc de Savoie ! Une seule chose est grave : il a insisté sur l'augmentation d'importance que les revers de la France donnaient à l'alliance de la Savoie ; il a rappelé que le duc appartenait à la maison d'Espagne et serait le bien venu dans son alliance. Ce sont des vues que Richelieu ne pardonnera pas.

A partir de ce moment, en effet, l'amitié promise en 1631 est oubliée. Victor Amédée meurt le 17 octobre 1637, après avoir dîné, à Verceil, chez le Maréchal de Créqui. MM. Dufour et Rabut ne met-

tent pas en doute qu'il n'ait été empoisonné ainsi que le Cte de Verrua et le Mis Villa, qui survécut. La politique de ce temps est telle que l'accusation de poison y est fréquente, mais rien dans l'histoire de Richelieu ne la justifie.

Vainement Madame Royale, régente par l'appui de la France contre ses beaux-frères, les princes Thomas et Maurice, dévoués à l'Espagne (c'est la reproduction de ce qui s'était passé pour Yolande, sœur de Louis XI) défend-elle énergiquement le P. Monod, coupable seulement de zèle exclusif pour sa couronne. L'inimitié de d'Emery, maintenu ambassadeur malgré les prières de la Régente, l'envoi du Sr de Vignoles, dépêché tout exprès par le Roi, décident le renvoi de Monod.

« ... C'est son malheur, écrit-elle le 1er mars 1638 à Richelieu, que vous ayez reçu des impressions contraires... » Monod est relégué à Coni, d'où il s'enfuit à Mondovi, le 2 janvier 1639 : il y est arrêté, et établi, le 7 janvier, au château de Montmélian. — Sa correspondance avec la Duchesse continue, et, dans sa lettre du 9 mars 1639, il explique très bien l'animosité de Richelieu :

« Il est vrai, dit-il, que j'ai cru... que le Roi obligerait grandement V. A. R. s'il vouloit donner autant de repos à sa régence que les Espagnols lui en offraient. Il est vrai que j'ai soutenu... que S. A. R. était obligée de se maintenir de telle façon auprès des deux rois (de France et d'Espagne) que les intérêts de l'un ne lui fissent point perdre le devoir qu'elle a à l'autre... »

Cela suffit pour expliquer l'animosité de Richelieu et je suis surpris que MM. Dufour et Rabut lui cherchent d'autres causes.

D'autant plus qu'à ce moment même et en suite de la mort du jeune duc François, les oncles du nouveau duc s'allient à l'Espagne, prétendent enlever à Christine la tutelle de son second fils et le gouvernement du pays, et trouvent pour les seconder, un appui très important dans le pays même. Richelieu semble voir, sans déplaisir, le progrès des princes Thomas et Maurice, la détresse de Christine, dépouillée du comté de Nice et du Piémont presque entier. Il offre de l'aider, à condition qu'elle lui remettra ses forteresses et, surtout, Montmélian. Christine s'y refuse, et, en se rendant au rendez-vous que son frère Louis XIII lui a donné à Grenoble, elle laisse au gou-

verneur de Montmélian, le marquis de Saint-Germain, la défense écrite en termes absolus et énergiques, de remettre sa place à personne au monde, quelque ordre qu'on lui puisse arracher à elle-même (24 septembre 1639). Richelieu ne manque pas d'imputer cette fermeté à la présence de Monod, et exige qu'il soit interné au château de Miollans, la prison d'état de la Savoie. Il voulait davantage ; il aurait désiré pouvoir mettre Monod à Vincennes comme il y mit d'Aglié, un autre conseiller de Christine ; elle résista et peut-être eut-elle tort dans l'intérêt du Père ; car d'Aglié fut délivré à la mort de Richelieu, tandis que Monod mourut à Miollans le 31 mars 1644.

MM. Dufour et Rabut plaident l'innocence du P. Monod et le montrent sans cesse attaché à l'alliance française, en même temps qu'à l'indépendance de la Savoie. Ils plaident même sa non intervention dans la résolution de Mlle de la Fayette d'entrer au couvent, et aussi le bien fondé de ses réclamations pour que le titre royal fût accordé au souverain de la Savoie ; nous reconnaissons volontiers que le P. Monod fut surtout coupable d'attachement à son pays, et que les persécutions de Richelieu s'attaquèrent à un honnête homme et à un bon citoyen. Les documents qui appuient le travail que nous analysons intéressent, d'ailleurs, l'histoire générale en même temps que l'histoire de la Savoie.

Le volume contient aussi, sous forme de rapport sur le discours de réception de M. d'Arcollière, un article détaillé sur la lutte que Charles-Emmanuel, le successeur de Philibert, soutenait, en 1593, d'une part, contre Genève, de l'autre, contre les *Navarristes*, c'est-à-dire, les partisans de Henri II et contre Lesdiguières, le gouverneur du Dauphiné. C'est une des phases des guerres de religion de ce temps et la Savoie s'y trouve mêlée comme alliée de la Ligue et de l'Espagne. Le fils du vainqueur de Saint-Quentin lutte avec des succès divers, contre le gouverneur du Dauphiné, le futur connétable de Lesdiguières. D'autre part, ses lieutenants font, en 1593, une quatrième et vaine tentative pour s'emparer de Genève. Leur plan consiste à feindre de livrer Bonne aux Genevois, de les attirer ainsi dans une embuscade où périront leurs meilleurs soldats, puis de courir sus à la cité sans défenseurs. Pour la quatrième fois Emmanuel échoua dans sa tentative d'abattre le boulevard du protestantisme.

Enfin, nous remontons plus haut encore dans l'histoire, avec M. le baron Claretta, qui nous raconte l'ambassade que François Ier envoya en 1527, au frère de sa mère, Charles III, duc de Savoie. Il s'agissait de s'assurer l'alliance de ce prince, hésitant jusque-là entre son neveu et Charles V. Celui-ci avait trouvé dans l'héritage de son père, Philippe le Beau, et son aïeule Marie de Bourgogne, la suzeraineté de la Savoie. Charles III avait grande envie de ne se livrer ni à l'un, ni à l'autre de ses redoutables voisins. Mais beaucoup de ses sujets avaient des liaisons en France et le Sr de Barres, ambassadeur de François Ier, avait ordre d'agir sur le duc « par le moyen des grands du pays. » L'indignation de l'auteur contre le roi me semble exagérée : on peut excuser l'ambiguïté de la conduite du duc de Savoie moins aisément que les exigences trop justifiées du roi de France, défendant l'indépendance de l'Europe contre le vainqueur de Pavie. — Ce mémoire rappelle seulement, en quelques pages, le but de l'ambassade du Sr de Barres. Il apporte le collier de saint Michel au jeune prince Louis de Piémont et conclut le mariage de cet héritier de Savoie avec Marguerite de France, pour le moment où les deux fiancés atteindront l'âge voulu. Enfin, il tache de décider Charles III à servir d'arbitre pour conclure la paix entre François Ier et Charles-Quint. Rien ne me paraît justifier les colères de M. le baron Claretta ; mais il est bon de noter ici les graves inconvénients de ces quasi-protectorats qui laissent de longs ressentiments dans le cœur de la nation protégée et n'assurent en rien l'avenir. — De nos jours, des états vassaux de la Turquie ont profité de toutes les circonstances qui l'affaiblissaient pour devenir indépendants, après avoir secondé ses adversaires. La Savoie a agi de même après Saint-Quentin et à la fin de Louis XIV. Nous voyons en ce moment même la régence de Tunis, après avoir recouru souvent à l'aide de la France pour garder son indépendance vis-à-vis de Constantinople, essayer de la recouvrer tout entière en opposant à l'influence française, l'influence de l'Italie. Quand Rome donnait à un roi voisin de ses frontières l'onéreux titre d'ami du peuple romain, et lui interdisait ainsi d'avoir jamais d'autres intérêts que ceux de la République, c'était toujours avec la certitude de réduire son royaume à l'état de province romaine, à la première tentative d'indépendance, c'était un degré de la conquête. Mais le protectorat n'a quelque utilité que si le

protecteur est toujours certain de sa supériorité : en abuser, tandis qu'elle existe, ce n'est pas manquer seulement de justice et de bonté ; c'est aussi compromettre l'avenir.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.
Président de la Société.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 22 AVRIL, 4 ET 18 MAI, 1er ET 17 JUIN, 6 ET 22 JUILLET, 3 NOVEMBRE 1881.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1881. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. — M. DESCLOSIÈRES, secrétaire général, lit le procès-verbal de la séance du 6 avril qui est adopté. Les livres offerts seront mentionnés au bulletin semestriel.

L'ordre du jour appelle l'audition des lectures suivantes : Un épisode de la vie de Poinsinet, par M. Eugène D'AURIAC. — Un rapport de M. le Colonel FABRE sur les mémoires de l'Académie de Savoie. — Un rapport de M. Paul ODENT, sur les bulletins de la Société archéologique de Béziers; des fragments d'un poëme national par M. d'AURIAC, fils. Ces lectures sont renvoyées au Comité du journal.

SÉANCE DU 4 MAI 1881. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. — M. DESCLOSIÈRES, secrétaire général, lit le procès-verbal de la séance du 22 avril ; il est adopté.

Sont présentées les candidatures de M. DUCHEMIN, par MM. DUFOUR et DESCLOSIÈRES, comme membre titulaire résidant de la 3e classe. La commission d'examen est composée de MM. NIGON DE BERTY, BOUGEAULT

et Paul ODENT, et de M. TOURNIER, ancien procureur de la République, avocat à Paris, comme membre associé libre de la 1re classe, présenté par MM. DESCLOSIÈRES et DE BUSSY. Même commission.

Le compte-rendu des travaux destiné à la séance publique est adopté.

M. DUFOUR communique sous le titre : *Silhouettes contemporaines*, plusieurs études biographiques sur des contemporains illustres dont le caractère litteraire et politique est esquissé d'un trait juste et délicat. Cette lecture est renvoyée au Comité du journal.

M. le baron CARRA DE VAUX lit un rapport sur les mémoires de la Société du Hainaut. Renvoyé au Comité du journal.

Les membres du Comité institué pour juger le concours sur l'*Histoire des habitations privées* se réunira chez M. le Président FABRE, vendredi prochain, à 8 heures du soir.

SÉANCE DU 18 MAI 1881. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai, lu par M. le secrétaire général DESCLOSIÈRES, est adopté.

M. Eugène D'AURIAC lit son rapport, présenté au nom. du Comité institué pour juger le concours ouvert sur la question : *Histoire des habitations privées*, etc. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Lecture est donnée par M. DONEAUD-DUPLAN d'une étude intitulée : *Principales reines mérovingiennes et carolingiennes.* Ce mémoire est renvoyé au Comité du journal.

Est admise la candidature de M. TOURNIER, comme membre associé libre de la 1re classe.

Est présentée par MM. DE LESSEPS et le Colonel FABRE, la candidature de M. Henri BIONNE, secrétaire général de la Société pour le percement de l'isthme de Panama. M. DESCLOSIÈRES est nommé rapporteur ; MM. LUCAS et DUVERT composeront avec lui la commission d'examen.

SÉANCE DU 1er JUIN 1881. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai, rédigé et lu par M. DUFOUR, est adopté.

M. Desclosières lit le procès-verbal de la séance particulière tenue chez M. le Colonel Fabre et dans laquelle a été examinée la question relative à la transmission d'un des manuscrits destiné au concours Raymond : *Histoire de l'architecture privée.* Ce procès-verbal relatif à une mesure d'ordre intérieur, approuvé par l'assemblée générale, sera déposé dans les archives pour être consulté à titre de renseignement.

M. le Secrétaire général lit le compte-rendu de la séance publique qui a été adressé à la presse parisienne et qui sera inséré dans l'Investigateur. (Voir ci-dessus page 113 et suivantes).

M. Delattre-Lenoel, imprimeur de la Société des Études historiques, est admis comme membre associé libre correspondant, 1re classe, à raison des services par lui rendus à la Société, et dispensé des cotisations.

M. Belin, éditeur à Paris, beau-frère de M. Davioud, architecte renommé, lauréat du prix proposé pour l'*Histoire des habitations privées* et qu'une mort prématurée a enlevé à son art qu'il pratiquait avec tant de distinction, est venu remercier M. de Bussy des témoignages dont la mémoire de son beau-frère avait été l'objet dans la séance publique du mois de mai.

L'ordre du jour appelle la continuation de la lecture du mémoire de M. Donaud-Duplan : *Principales reines mérovingiennes et carolingiennes*, et le commencement de la lecture d'un mémoire de M. de la Brunetière : *Du pouvoir royal en France au XIIIe siècle.*

M. Duchemin est admis au nombre des associés libres, 3e classe.

SÉANCE DU 17 JUIN 1881. — *Présidence de* M. le Colonel Fabre de Navacelle.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin, lu par M. Desclosières, est adopté.

M. Marbeau présente un rapport sur une notice historique intitulée : *Montépilloy,* rédigée par M. Carra de Vaux.

Ce compte-rendu qui met complètement en lumière les renseignements historiques très intéressants contenus dans l'étude de notre collègue, mérite au rapporteur les félicitations de l'assemblée. Cette lecture est renvoyée au Comité du journal.

M. Desclosières dépose sur le bureau et demande l'inscription à l'ordre du jour d'une très prochaine séance, d'un précieux manuscrit réputé

inédit, communiqué par M. de NETTANCOURT sous le titre : *Journal des opérations du siège de Gand par Louvois, mars* 1678. Cette demande est favorablement accueillie.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1881. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Gustave DUVERT, est lu et adopté.

M. DESCLOSIÈRES annonce à la réunion que ses collègues de la *Société philotechnique* lui ont fait l'honneur de l'élire Président pour la session du deuxième semestre de l'année 1881.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait hommage à la Société de deux exemplaires de la nouvelle édition de son ouvrage : *Vie et inventions de Philippe de Girard,* inventeur de la filature mécanique du lin.

M. LOUIS-LUCAS demande que M. le Président soit nommé rapporteur.

M. l'ADMINISTRATEUR rappelle que M. DESCLOSIÈRES a, dans une séance précédente, fait allusion à une lettre inédite de M. Achille JUBINAL, décédé secrétaire général honoraire de la Société des Études historiques. Cette lettre était destinée à la nouvelle édition de Philippe de Girard, en cours de publication ; il avait été dit qu'elle serait reproduite dans l'*Investigateur;* elle sera publiée dans un prochain numéro.

M. l'ADMINISTRATEUR lit une lettre de notre honorable collègue, M. DE SALIES, qui, retenu chez lui par l'état de sa santé, s'excuse de ne pouvoir prendre part à la séance. — M. DE BUSSY communique, ensuite, la notice individuelle transmise par notre nouveau collègue, imprimeur de la Société des Études historiques, M. DELATTRE-LENOEL.

M. le baron CARRA DE VAUX a fait parvenir à M. l'ADMINISTRATEUR, pour être communiquée à la Société des Études historiques et classée dans les archives de la Société, une lettre de convocation à la séance publique du 2 *décembre* 1849, tenue par l'Institut historique au Palais du Luxembourg, salle des séances de la Chambre des Pairs. Le programme de cette séance indiquait des mémoires et rapport d'un haut intérêt.

M. l'ADMINISTRATEUR lit une lettre de M. ROULLIÉ, lauréat du 2e prix, concours Raymond, *Historique des institutions de prévoyance.* M. ROULLIÉ demande que la mention inscrite sur la médaille qui lui a été décernée et qui porte 2e prix, soit modifiée en celle-ci : PRIX.

Après une discussion de laquelle il résulte que l'assemblée ne peut revenir sur sa décision, M. le PRÉSIDENT est prié de répondre à M. ROULLIÉ et l'assemblée passe à l'ordre du jour.

M. Eugène DELESSERT présente sa candidature comme membre associé libre de la 3e classe. La commission d'examen est composée de MM. NIGON DE BERTY, LOUIS-LUCAS et DUVERT. M. LOUIS-LUCAS, rapporteur.

M. DE BERTY propose que la séance prochaine, qui devrait avoir lieu le Vendredi 15 juillet, soit reportée au Vendredi 22, à cause de sa date trop rapprochée de la fête du 14, dont l'animation pourra se prolonger le lendemain.

A l'occasion de cette proposition qui est adoptée, M. LOUIS-LUCAS rappelle que, précédemment déjà, il a demandé que la Société étudiât le projet de substituer des dates précises aux jours déterminés pour les réunions du Mercredi et du Vendredi, qui, parfois, comme dans le cas actuel, peuvent, ou se trouver trop rapprochés, ou présenter des inconvénients.

La proposition de M. LOUIS-LUCAS est prise en considération et renvoyée pour son examen à la session de novembre prochain.

M. NIGON DE BERTY annonce à ses collègues que M. Charles DELACOMBE, auteur de l'étude : *M. de Serre et son temps,* qui fut l'objet d'un rapport présenté par M. NIGON DE BERTY à la Société des Études historiques, a obtenu de l'Académie française le prix de 3,000 francs fondé par M. GUIZOT.

M. CAMOIN DE VENCE lit son rapport sur l'ouvrage de M. PAGART D'HERMANSART : *Histoire des anciennes communautés d'arts et métiers.* Un tel sujet est absolument à l'ordre du jour, et les essais d'organisation d'associations ouvrières modernes montrent bien, par une comparaison avec les anciennes communautés, que leur fonctionnement, à beaucoup d'égards, présentait de bonnes conditions. M. CAMOIN DE VENCE, dans une analyse rapide, mais pleine de faits et accompagnée des réflexions les plus judicieuses, nous rappelle ce que les anciennes communautés avaient de bon, mais aussi combien elles renfermaient d'abus et d'usages contraires au libre développement de l'industrie et de l'initiative du fabricant ou de l'ouvrier.

Des remerciements chaleureux sont adressés au rapporteur dont le compte-rendu est renvoyé au Comité du journal.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1881. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet, rédigé par M. DESCLOSIÈRES et lu, en son absence, par M. LOUIS-LUCAS, est adopté.

M. LUCAS communique des détails sur l'état de santé de M. l'Administrateur Cte DE BUSSY, qui ne laisse pas que d'inspirer de vives inquiétudes.

L'ordre du jour appelle la lecture du compte-rendu de M. le PRÉSIDENT sur l'ouvrage de M. DESCLOSIÈRES, intitulé: *Vie et inventions de Philippe de Girard*, inventeur de la filature mécanique du lin, 2e édition. Ce rapport, qui rappelle les mérites singuliers du grand inventeur, aussi remarquable par la fécondité de son génie que par sa grandeur d'âme, est renvoyé au Comité du journal.

M. le Colonel FABRE, avant de prononcer la clôture des travaux de la Société des Études historiques pour la première session de 1881 et d'indiquer la reprise des travaux au mois de novembre, constate avec satisfaction que ces six premiers mois ont été laborieusement et utilement occupés.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE. — RÉOUVERTURE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ. *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. M. le Président exprime en termes émus les sentimente de profond regret causés par la mort de M. le Cte DE BUSSY-VAUCHELLES, l'Administrateur précieux et dévoué, le collègue aimé de tous, l'archéologue distingué, qui était devenu, avec notre Secrétaire général M. DESCLOSIÈRES, l'âme de la Société. Sur la demande de M. de BERTY, M. le Président donne lecture du discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. DE BUSSY. (Voir page 169 ci-dessus.)

M. le PRÉSIDENT reçoit les remerciements de ses collègues, pour avoir aussi bien rendu leur pensée.

M. le PRÉSIDENT dit que la Société a fait une autre perte pendant les vacances, celle de M. BIONNE, ancien Officier de marine, savant collaborateur de M. Ferdinand DE LESSEPS, qui quoique nouvellement entré parmi nous, avait su faire apprécier son savoir et sa haute distinction.

Après un échange d'observations relatives aux mesures à prendre pour l'administration de la Société des Études historiques, il est décidé à l'una-

nimité que M. le Secrétaire général, Joret Desclosières, remplira, à titre provisoire, les fonctions d'administrateur dans les conditions et avec tous les pouvoirs résultant des Statuts de la Société.

MM, Bougeault, Jules David, et Louis-Lucas se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. Desclosières donne quelques détails sur la situation de la Société. Il annonce qu'il a fait une démarche au Ministère de l'Instruction publique à la suite de laquelle une allocation de 300 fr. a été accordée. M. Louis-Lucas a bien voulu lui prêter son concours pour remplir les formalités nécessaires.

M. le rédacteur en chef de la *Revue bibliographique*, René de Saint Mauris, a demandé des renseignements biographiques et bibliographiques sur M. de Bussy. M. le Secrétaire général les lui a fournis.

— M. Desclosières offre à la Société une brochure intitulée : — Rétrocession des Prisons départementales à l'Etat — rapport présenté par lui à la Société générale des Prisons. — M. Fabre rapporteur.

— Un Mémoire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse adressé à la Société est renvoyé au rapport de M. Veyret.

— Bulletin de l'Académie fisio-medico-statistique de Milan, 1881.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1881.

M. A. Clarin (de Dijon) adresse une demande de candidature à la Société, en lui remettant deux exemplaires d'un ouvrage ayant pour titre : *Histoire épisodique de Bourgogne.*

M. Veyret offre à la Société deux volumes (1re et 2e parties) intitulés : *Leçons de dessin géométrique.*

M. Desclosières donne lecture d'un travail d'histoire et de géographie des plus consciencieux de M. Eug. Louis, lauréat de la Société : *Une petite île française de l'Océan — Description et histoire de l'Ile d'Yeu.*

Le renvoi au Comité du Journal est prononcé. M. le Secrétaire général donne également lecture de la première partie du *Journal des opérations du Siège de Gand par Louvois mars*, 1678, communiqué par M. le Marquis de Nettancourt ; sera continué.

M. Tournier présente à ses collègues un spécimen d'empreinte prise par lui sur une pierre tumulaire d'Aubigny en Artois. Il donne d'intéressants renseignements sur le procédé qu'il emploie, procédé simple et ingénieux, qui consiste à appliquer des feuilles de papier enduites de gélatine qui, en séchant, forment un carton solide donnant une empreinte très nette.

CHRONIQUE.

Beaux-Arts.

La commission des monuments historiques, réunie sous la présidence de M. Antonin Proust le 3 Novembre, a décidé que l'ouverture du musée des moulages, au Trocadéro, qui devait avoir lieu ce mois-ci pour les salles des XIIIe et XIVe siècles, ne serait faite que le 1er janvier, et qu'à cette date quatre salles seraient livrées au public. Ces salles comprennent toute la sculpture française jusqu'au XVIe siècle exclusivement.

Ce musée des moulages, ou plutôt ce *Musée de sculpture comparée*, suivant le titre que lui a donné son initiateur, Viollet-le-Duc, a pour objet la réunion, à l'aide de la reproduction ou de moulages, des principaux types de la sculpture française depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIIe, en plaçant à côté de ces types des termes de comparaison empruntés aux arts étrangers.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, d'accord avec le ministre des travaux publics, a mis à la disposition de la commission des monuments historiques l'aile du palais du Trocadéro située du côté de Paris.

Cette vaste galerie a été divisée en sept sections destinées à recevoir les sculptures les plus remarquables de la période comprise entre les XIIe et XVIIIe siècles. Une salle a été spécialement réservée à l'ornementation. Enfin comme complément indispensable de cette installation, des ateliers de moulages et des magasins ont été disposés dans les sous-sols du palais.

Par les soins de MM. Antonin Proust, Quicherat, de Lasteyrie, de Neuville, du Sommerard, etc., le musée des moulages a groupé, en moins de deux ans, plus de trois cents types, dont quelques-uns mesurent plus de 10 mètres, et présentent un effet vraiment saisissant.

Le musée des moulages n'aura pas seulement un intérêt de curiosité pour le public, il servira aussi de sujet d'études pour les artistes.

L'éminent architecte Viollet-Le-Duc étant le véritable créateur de ce musée, son buste sera placé dans la salle du fond, située au premier étage du pavillon d'angle.

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

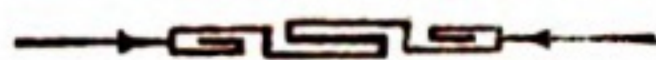
DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

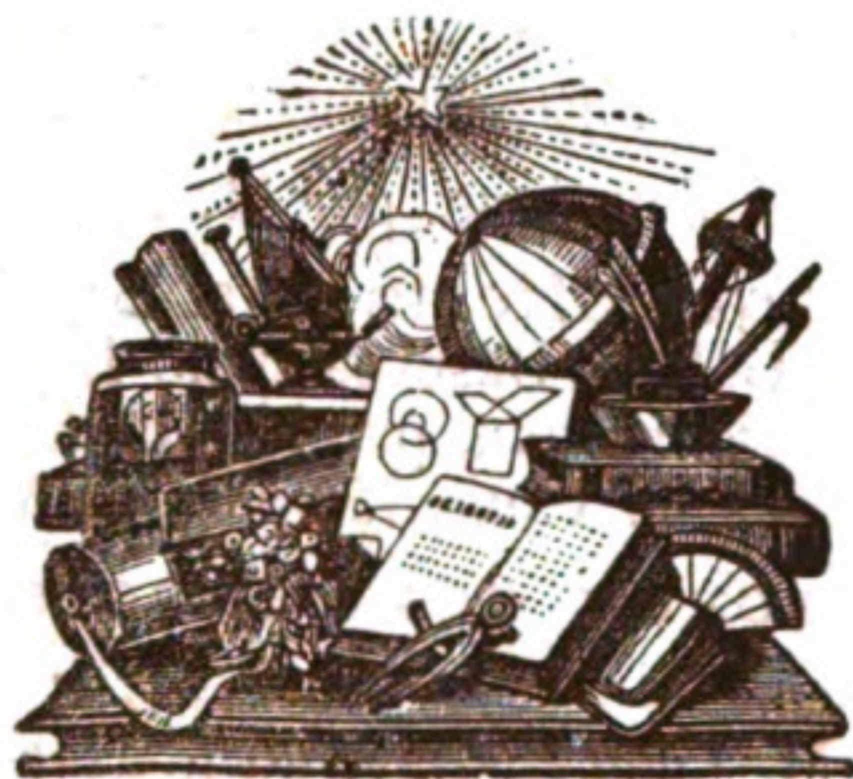
INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872



QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE

Novembre-Décembre 1881.



PARIS

CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1881

Président . . . . M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C. ❋ ✠, rue de Lille, 47.

Présidents honoraires . . . . M. J. C. BARBIER, O. ❋ ✠ I, Président à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille DOUCET, C. ❋ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président. . . . . M. BOUGEAULT ✠, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.

Vice-président adjoint . . . . M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.

Secrétaire-général. . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur. . . . .

TABLE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1881.

Année 47e. **Novembre-Décembre 1881.** **No 6.**

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

JOURNAL DU SIÈGE DE GAND

Avec la Prise de la Ville et de la Citadelle

EN L'ANNÉE 1678

Par l'armée du Roy, Sa Majesté commandant en personne. (1)

I

Gand est la capitale de toute la Flandre; elle est à quatre lieues de la mer et à dix lieues d'Anvers, de Bruxelles, de Malines et de Middebourg; plusieurs particularitez la rendent recommandable: Jules César la fit bâtir du temps qu'il estoit à Térouane; l'Empereur Charles-Quint y naquit: cinquante mille habitants belliqueux sous l'étendart de Gand, étoient autre fois redoutables aux puissances voisines et a leur prince même.

Le grand Escaut, la Lys, le haut Escaut, et plusieurs canaux qui partagent la ville et les environs en plusieurs isles, rendent la circon-

(1) On trouvera à la fin de ce travail, une note explicative sur la partie inédite du *Journal de Gand*.

vallation et les communications des quartiers très difficiles ; de grands dehors, une contrescarpe, un large fossé, plusieurs bastions, de bons remparts et une forte citadelle l'environnent et la deffendent.

Le Roy commandant en personne son armée en Flandre, avoit pris, la campagne dernière, Vallenciennes le dix sept mars, la ville de Cambray le quatriesme avril, et la citadelle le dix sept ; Monsieur, frère unique de sa Majesté, après avoir gagné la bataille de Cassel, s'estoit rendu maître de Saint-Omer ; le mareschal de Luxembourg avoit fait lever le siège de Charle-Roy au prince d'Orange ; les Espagnols avoient été battus en Catalogne par le duc de Navailles ; nos vaisseaux étoient victorieux dans toutes les mers, et les mareschaux de Humières et de Créquy avoient heureusement terminé la campagne par la prise de Fribourg et de Saint-Guillain.

Il y avoit plusieurs années que les ministres des Roys et des princes étoient assemblez à Nimègue pour la paix, et que les médiateurs perdoient, en conférences inutiles, un temps qu'ils devoient employer au seul bien de l'Europe et à la réconciliation de tant de princes chrestiens.

Le Roy bien loing de vouloir proffiter de la force et du bonheur de ses armes, offroit une paix à ses ennemys à des conditions honnorables et avantageuses, se contentant d'une partie de ses conquestes pour délivrer l'Europe des malheurs de la guerre, dans un temps qu'il pouvoit tout vaincre et tout conquérir.

La plus grande partie des villes considérables d'Hollande souhaitoient la paix aux conditions que sa majesté tres chrestienne avoit envoyées à ses plénipotentiaires a Nimègue : mais comme le Prince d'Orange employoit toutes sortes de moyens pour empêcher les Estats Généraux d'agir confformément à leurs interets, et que les alliez sollicittoient fortement les Anglois de se déclarer contre la France ; sa majesté prit la résolution de commencer la campagne de 1678, par le siège de Gand, comme la place la plus éloignée et la plus importante, afin d'augmenter la jalousie des princes médiateurs et les obliger à faire conssentir les confédérez à une paix, que la seule générosité du Roy leur offroit sur les dernières limites de la Flandre à la teste de cents mille hommes accoutumez à vaincre.

Toutes les provinces de Flandres se trouvèrent en deux ou trois jours couvertes de soldats ; les places les plus fameuses furent toutes

à même jour et à même heure investies ; il sembloit que tout le pays n'estoit devenu qu'une grande ville bloquée de tous costez ; les chefs se demandoient tous du secours inutilement, et dans le temps qu'ils déliberoient, le mareschal de Humières fit investir Gand le premier mars. Le Roy arriva devant la place le quatre ; on ouvrit la tranchée la nuit du 5 au 6 ; la ville capitula le 9, et la citadelle le 12.

La lettre originale qui suit escrite à M. le mareschal de Humières par M. de Louvois, au sujet de cette glorieuse et importante conqueste, contient le détail des justes mesures qui ont esté prises par le Roy pour y réussir et qui furent concertées avec tant d'ordre et de secret, que le duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-bas Espagnols, ne pouvant pénétrer les desseins du Roy, se détermina enfin à jetter dilligemment dans Ypres la plus grande partie de la garnison de Gand, qu'il choisit entre toutes les places de son gouvernement pour la dégarnir.

Lettre escrite à M. le mareschal de Humières par M. de Louvois, pour les préparatifs du siège de Gand.

A Saint-Germain-en-Laye, le 4 febvrier 1678.

MONSIEUR,

Le Roy ayant résolu d'assiéger Gand à la fin de ce mois, m'a commandé de vous informer par cette lettre des mesures que Sa Majesté prend pour venir à bout d'une entreprise si considérable, et de ce qu'elle désire que vous fassiez pour contribuer a la faire réussir. Les années dernières Sa Majesté fit tout ce qu'il luy fut possible pour cacher la résolution qu'elle avoit prise de se mettre en campagne avant la saison ordinaire, parce que la plus part de l'armée des Etats Généraux étant en quartier d'hiver, en Hollande, elle croyoit qu'en cachant son dessein, cette armée demeureroit dans ses quartiers jusqu'au jour que Sa Majesté se seroit mis en campagne, et ne pourroit arriver dans le Pays-bas espagnol assez à temps pour traverser les desseins de Sa Majesté.

Cette année elle a pris une conduite toute contraire, et ayant vû qu'à la fin de la campagne la plus grande partie de l'armée hollandoise étoit restée dans le Pays-bas ; elle a cru qu'elle ne pouvoit allarmer de trop bonne heure le Pays-bas espagnol, afin d'obliger le duc

de Villa-Hermosa d'appeller les troupes hollandoises qui estoient restées dans le Brabant hollandois, et le peu de cavalerie des Estats Généraux qui étoit repassée dans leur pays.

Sa Majesté a cru que par cette conduite les troupes des ennemys se fatigueroient, le Pays-bas espagnol se ruineroit, et les fourages s'y consommeroient de manière, qu'il seroit fort difficile au duc de Villa-Hermosa de faire subsister l'armée hollandoise toute entière jusqu'aux herbes ; au lieu que si Sa Majesté n'avoit point fait ces démonstrations, l'armée de Hollande se seroit rendue le quinze de ce mois entre Malines et Bruxelles, suivant le conseil que Sa Majesté avoit esté informée que les Espagnols avoient pris avec les Hollandois, et auroit esté beaucoup plus en estat de traverser les desseins de Sa Majesté ; qu'elle ne fera après avoir esté aussi inquiétée qu'elle l'a esté pendant cet hiver, et avoir consommé la plus grande partie des fourages du pays.

Pour mieux réussir dans l'entreprise que Sa Majesté médite, elle a fait attaquer Saint-Guillain dans le mois de décembre dernier ; elle a fait occuper des postes auprès de Mons ; elle a fait faire la même chose autour d'Ypres ; elle a fait faire des amas de fourages, d'avoines et de munitions de guerre et de bouche du côté de Charle-Ville et de Metz, pour essayer en donnant de grandes jalousies aux Espagnols pour Ypres, Mons, Charlemont, Namur et Luxembourg, de les obliger à pourvoir ces places d'un grand corps de troupes et de séparer ainsi leur armée, et la mettre en estat de ne se point rassembler qu'en un temps fort considérable.

Le projet de Sa Majesté a réussi jusques à présent puisqu'il y a trois régiments d'infanterie hollandoise dans Mons, quatre dans Namur, et six dans Ypres, Dixmude et de Luxembourg, et engager les commandants de l'armée d'Allemagne de donner plus de troupes qu'ils ont fait pour garnir Luxembourg et Trèves, Sa Majesté a résolu de partir elle-même avec la Reyne le 7 de ce mois, pour se rendre à Toul le 20. Elle a ordonné a M. de Créquy de s'avancer le 10 de ce mois du côté de Brisac, de faire assembler les troupes de la Franche-Comté et d'Alsace à la teste de Fribourg vers le quinzième, pour entreprendre ce qu'il trouvera faisable veu la situation où se trouveront les ennemys.

Sa Majesté prend des mesures pour faire assembler le 22 à Metz ou ele se rendra le même jour des troupes de la Lorraine et des Eveschez

lesquelles elle fera paroitre autour de Luxembourg le 24 et le 25: espérant que les courriers qui seront depêchez en même temps au Gouverneur Général des Pays-bas; le porteront à faire avancer des troupes du côté de Namur., au lieu de les envoyer du côté de Gand.

Pour empescher que le Gouverneur des Pays-bas ne se réserve des troupes du duc de Neubourg qui sont dans le pays de Ivilliers, et de deux autres régiments fort ruinez des troupes de Munster qui sont dans le Eyfeld, et des troupes de Lunebourg commandées par le Sr Chaunet qui sont dans la Gueldre Espagnole.

Le Roy fait paroitre le 20 de ce mois à Dinant vingt compagnies de cheveaux légers et seize compagnies de dragons pour se rendre à Mastrick, et Sa Majesté donne ordre au Sr de Calvo de se mettre en campagne le 26 avec cette cavallerie et des dragons qui étoient desja à Mastrich, avec un pont de batteaux qui luy donne moyen de passer de quel côté de la Meuse qu'il voudra. Sa Majesté s'attand que cette démarche obligera les troupes du duc de Lunebourg, et la garnison d'Hasselt de se mettre ensemble, et les empeschera de joindre l'armée qui pourra s'assembler pour le secours de Gand.

Que si quelque partie des troupes cy dessuz qui doivent s'opposer à M. de Calvo, avoient marché du côté de Luxembourg, Sa Majesté ne doute point, que les Espagnols et les Hollandois ne soient obligez d'en envoyer d'autres en leur place pour la conservation des Pays-bas, de Ivilliers, et de Clèves, du Mafiral et de la baronie de Bréda.

Sa Majesté fait encore revenir une partie des troupes qui sont en Artois et Picardie, pour s'avancer vers le 20 de ce mois dans les places de Haynault et de la frontière de Champagne, pour augmenter d'autant plus la jalousie des ennemys pour les places de la Meuse et de la Mozelle, et les porter a faire de nouveaux détachements vers ce pays là.

Le Roy a envoyé des ordres à M. de Montal et de Nancré pour faire brûler avec grand soin tous les fourages qui sont entre Ath, Halle, Mauvres, Judoigne, Hammerie et Namur.

Sa Majesté projette de faire paroitre le 28 de ce mois à la pointe du jour des troupes de Haynault et de la frontière de Champagne, aux portes de Namur sous le commandement de M. de Montal, qui se feront tirer du canon, et demeureront entre cette place et Gemblours

autant de temps que M. de Montal croira le pouvoir faire seurement, afin que l'infanterie hollandoise qui y est en garnison ne puisse marcher vers Bruxelles sans une grosse escorte, et qu'ainsi les ennemys soient obligez de consommer un temps à envoyer de la cavalerie vers Namur, pour obliger M. de Montal à se retirer et donner la main à cette infanterie.

Sa Majesté désire que vous fassiez trouver le 28 a la pointe du jour autour de Mons, sous le commandement de M. de Nancré et sous celuy de M. de Saint-Ruth, les escadrons mentionnez au controlle cy joint : que vous luy donniez ordre d'en tenir six toute la journée du côté de Bertamont, en cas qu'il ne soit pas entré plus de cavalerie et de dragons dans Mons, qu'il y en à présentement : sinon ce qui sera nécessaire pour couvrir la marche des troupes qui passeront à Saint-Guillain, de Maubeuge, des Estines et de Bavay.

Que vers le jour, il fasse reposer ces six escadrons du côté de Nimy et d'Obourg ; que le premier mars à la pointe du jour il fasse avancer ces troupes à la veue de la place et plaçer des gardes assez près, pour se faire tirer beaucoup de canon, et qu'il demeure ainsi à la veue du dit Mons jusqu'à nuit bien fermée afin de couvrir la marche de l'infanterie qui marchera de Saint-Guillain à Leuse, et de faire que le canon de Mons et de Namur que l'on entendra à Halle, empesche le Gouverneur des Pays bas de pouvoir estre eclaircy de tout ce jour là du véritable dessein de Sa Majesté.

Que le premier mars à nuit fermée M. de Saint-Ruth s'en retournera à Saint-Guillain avec les régiments de Pressigny, de Morinville et Doucet, ou avec cette cavalerie et celle qui devra demeurer dans les postes de Binche, Maubeuge, Saint-Guillain, Vallenciennes, et les autres places du Haynault ; il prendra soin de la conservation de la frontière, et M. de Nancré se retirera derrière Lens, où l'intention de Sa Majesté est qu'il se mette à couvert dans les villages voisins, afin d'estre toujours a portée de traverser le passage de l'infanterie qui voudroit marcher de Mons à Bruxelles, et d'obliger les ennemys s'ils en veullent tirer, à détacher un gros corps de troupes, pour la venir recevoir entres Mons et Joignes.

Qu'il demeure en cette posture autant qu'il y pourra subsister au moien des fourages qui luy seront voiturez d'Ath, quand il aura con-

sommé tous ceux qui sont dans le pays, à moins qu'il n'apprit que le Gouverneur des Pays bas et le Prince d'Orange pasassent le canal de Bruxelles, pour s'avancer vers Alost : auquel cas Sa Majesté désire que le jour que leur armée pourra arriver sur la Dendre, il fasse trouver à Oudenarde huit escadrons des seize qu'il aura à ses ordres et demeure vers Lens avec le reste pour observer l'infanterie qui sera dans Mons jusques à ce qu'il reçoive d'autres ordres de Sa Majesté.

Le Roy projettant pendant le siège qu'il va faire de Gand, de faire garder Binche, Maubeuge et Bavay : Sa Majesté fait arriver audit Binche le 26 de ce mois le régiment d'infanterie de la Ferté ; a Maubeuge les deux bataillons du régiment de Champagne ; et a l'esgard de Bavay, le Roy désire que vous y fassiez rendre des détachements des garnisons de Vallenciennes et du Quesnoy que vous jugerez a propos pour la garde de ce poste ; et quant aux chateaux plus avancez vers Mons, Sa Majesté estime que vous devez vous remettre a M. de Saint-Ruth de les garder, ou non, suivant ce qu'il estimera pour le mieux. Pour ce qui est de Lessines et des postes qui sont du côté de Ath, vous pouvez vous en remettre à M. de Nancré.

La coppie cy jointe de la lettre que j'escris à M. de Montbron ; vous y voirez que Sa Majesté y prend des mesures pour faire paroitre le 27, de grand matin aux deux costez d'Ypres des corps de troupes assez considérables pour allarmer le Gouverneur de la place.

La lettre de M. de la Trousse vous apprendra qu'il n'a ordre que de marcher jusqu'à Longuemarck et que M. de Montbron luy doit porter les vôtres plus loing dans une entreveue qu'ils doivent avoir ensemble le 27 de ce mois entre Longuemarck et Normeselle.

L'intention de Sa Majesté est que pour cet effet vous envoyez ordre à M. de Montbron d'assembler le 26 au lieu où il trouvera le plus à propos toutes les troupes qui doivent marcher avec luy, lesquelles ne seront pas a portée de pouvoir arriver le 27 de bonne heure à Normeselles.

Que vous ordonniez à M. de Montbron d'y arriver de fort bonne heure, d'envoyer des troupes au pont d'Ypres se faire tirer du canon tout le jour et de se trouver au lieu, et a l'heure qu'il aura concerté avec M. de la Trousse le 27 après midy.

Que ledit Sr de Montbron luy explique que l'intention du Roy est,

qu'il marche droit à Gand, et qu'il ne parte que le 28 vers le midy, et essaye de faire que le canon d'Ypres tire jusques vers les neuf heures du matin.

Qne M. de la Trousse fasse une assez petite marche ce jour là, pour que les troupes qui auront campé à Vermezelles, n'en partant que sur les neuf heures du matin, puissent arriver commodément. Qu'après qu'elles y seront arrivées ledit Sr de Montbron en remette le commandement à M. de la Trousse et s'en retourne le lendemain à Armentières, pour veiller à la conservation du pays qui est à couvert de la lys.

Que M. de Montbron règle de manière ses marches qu'il puisse arriver le 2 du mois au camp ; et comme les régiments de Montgommery et de Pracontal et de Houdetot ne sont pas destinez pour le siége de la place, à moins que l'armée des ennemys ne vint à son sesecours. Le Sr de la Trousse les envoyera à Deinse à la hauteur dudit Deinse pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre, leur prescrivant de vivre de manière que Sa Majesté n'en reçoive pas de plaintes et qu'ils prennent garde à leur seureté, contre ce que les garnisons d'Ypres, Bruges, Nieuport et Dixmude pourroient entreprendre contre eux.

Le susdit controlle cy joint vous infformera que Sa Majesté destine pour cette entreprise soixante sept bataillons, et quatre vingt quatre escadrons : des ordres que vous devez envoyer a partie d'iceux et de ceux que Sa Majesté leur envoye.

Vous verrez aussi par le même controlle que Sa Majesté fait avancer à une journée du camp encore soixante-onze escadrons qui arriveront dans le 27 mars à portée de pouvoir entrer dans les lignes en six heures de temps ; vous verrez même par le susdit controlle que faisant marcher le 28 au matin la cavalerie et les dragons destinez pour l'investiture de la place vous pouvez vous trouver le premier du mois prochain à la pointe du jour autour de ladite place avec soixante trois escadrons.

Que dans le deux de mars au matin la plus part de l'infanterie arrive à la réserve des régiments des gardes françoises et suisses et de deux autres qui n'arriveront que le trois du mois. Le susdit controlle vous fera aussi connoitre qu'avant le 28 febvrier au matin tout le remuement des troupes se sera fait paroitre estre vers Mons et Ypres.

Ainsi il sera bien à propos que, jusques à ce temps la, il soit gardé un proffond secret, et que l'on n'en fasse aucun préparatif de quelque nature que ce puisse estre et qui puisse donner aucunè connoissance aux ennemys du véritable dessein de Sa Majesté.

Pour l'investiture de cette place il faut des ponts pour passer le grand Escaut et la Durne, autrement la rivière qui va à Lockre, et de l'autre côté le canal de Bruges à l'esgard de celuy du Sas. Il y a un pont à Mulster duquel Sa Majesté espère que l'on pourra se servir.

Si on fait avancer des batteaux de cuivre à Oudenarde ou à Courtray, Sa Majesté craindroit que cela ne donna de la jalousie aux ennemys ou pour Gand ou pour le pays de Vaës, qui les obligea d'y envoyer des troupes; ainsi elle a mieux aimé laisser tous les batteaux à Tournay, et vous donner ordre de vous servir pour votre premier passage des pièces du pont de M. de Chamilly, il y en a trente preste à rouller, qu'il m'a asseuré encore depuis peu de jours, en estat d'estre attachées en une demie heure de temps.

L'intention de Sa Majesté est que vous ordonniez à M. le Gouverneur de Courtray d'envoyer le 27 au soir trois cents cheveaux de sa garnison à Oudenarde lesquels pourront arriver le 28 à Deinse, à l'heure que vous leur prescrirez, et quatorze pièces dudit pont qui seront presque sufisantes pour passer les deux canaux de ce côté là.

Que vous donniez ordre a M. de Chamilly de se trouver à Mesle le même jour 28, à l'heure que vous estimerez que les troupes qui devront investir de ce côté la, y pourront arriver, avec les seize pièces restantes et deux petites pièces de canon afin que rien ne puisse s'opposer à ce passage.

Que vous donniez ordre que de Courtray on mène aussi deux petites pièces de canon à la teste des troupes qui devront passer par Marikerke, le canal de Bruges et celuy du Sas vers Mulstet.

Que vous chargiez M. de Rannes avec M. le chevalier de Tilladet de l'investiture de la place depuis Drunghen sur la Lys jusqu'au pont de Mulster, et que vous fassiez investir par les troupes qui doivent passer l'Escaut à Mesle, la place depuis le canal du Sas jusques audit grand Escaut, et chargiez quelqu'un des Officiers généraux qui doivent servir sous vous, de faire la même chose de la Lys à l'Escaut qui vient d'Oudenarde à l'Escaut qui est à Termonde, observant que comme le pre-

mier jour il faut que les troupes qui devront passer entre l'Escaut et la Lys, la passent à Deinse pour venir ce poster dans ce quartier là.

Le plan cy joint que Sa Majesté a fait faire de la circonvallation vous fera voir les troupes qu'elle destine à chaque quartier : vous y verrez des troupes dont les escadrons sont marquez sans couleur; ce sont celles lesquelles n'ont point d'ordre de venir au camp et qui doivent seulement s'en approcher pour se mettre à portée d'entrer dans les lignes au premier commandement que Sa Majesté leur fera, ou vous en son absence.

Sa Majesté ne vous prescript point de suivre ponctuellement ce qui est projecté dans ce plan, et elle se remet à vous de faire ce que le terrain et les nouvelles que vous aurez des ennemys vous fera juger plus à propos d'entreprendre.

Vous verrez par le susdit plan que le quartier entre les deux Escauts doit être occuppé par les gardes du Roy, et que Sa Majesté destine les régiments de Bassart et de la Rochetoulon pour n'entrer dans le camp qu'en cas de nécessité.

Mais comme les gardes du corps ne peuvent arriver que le 3, l'intention de Sa Majesté est que vous mettiez en leur place dans ce quartier là le régiment de dragons de Sain Sandoux, ceux de dragons de Bussart et de la Rochetoulon, lesquels s'en retourneront entre les deux rivières, lorsqu'après l'arrivée des gardes du corps, le régiment de Saint Sandoux aura repris son poste.

Sa Majesté sera bien aise que son quartier soit entre les deux Escauts, le plus proche que faire ce pourra de l'Escaut d'Oudenarde, afin qu'elle soit plus près de l'attaque qui se doit faire entre l'Escaut et la Lys, vous verrez par led. plan que Sa Majesté croit qu'il y aura dans plusieurs quartiers deux lignes de troupes et même trois, lorsque toutes les troupes entreront dans les lignes ; elle ne désire point que dans le campement on ait égard à la troisième ligne, mais bien qu'on le fasse sur le pied de deux, en cas que sur le terrain on reconnoise qu'il y ait assez de troupes pour le composer.

S'il se trouvoit trop de troupes pour estre placées dans la circonvallation, il faudra ôter quelques régiments de la queüe des brigades tant de cavalerie que d'infanterie et les poster a Huynaerden a couvert de l'Escaut.

Sa Majesté ne doute point que vous ne songiez a faire rompre tous les ponts qui vous pourroient nuire sur la Lys entre Courtray et Gand et à faire occuper les châteaux et Eglises des environs du Camp, et qui pourront favoriser le commerce par batteaux sur la Lys et sur l'Escaut.

Sa Majesté espère que l'on trouvera en ce pays la une quantité de fourages considérable, et comme il serait fort difficîle d'en fournir a un si grand corps de cavalerie, elle seroit bien aise que vous pourvo yez a les faire ramasser avec soin dans les premiers jours : Elle croiroit même que vous pourriez envoyer quelques corps de dragons a Lockre, pour en faire un amas, et les voiturer au camp par bateaux si cela est possible ; si non brûler tout ce qu'il y aura de fourages aux environs dud. Lockre et des autres lieux ou l'armée ennemie en pourroit trouver pour s'approcher de celle de Sa Majesté.

Elle désire que vous donniez ordre au baron de Cuinsy de detacher le 28 au matin du corps qui se doit trouver à Ath, quatre ou cinq cents cheveaux commandez par des Officiers assurez qui partent d'Ath le 28 de bonne heure et aillent brûler tous les fourages qui se trouveront entre la Dendre et le ruisseau qui passe a Saint-Liévens, Haulten, en sorte qu'il n'en reste pas un brin.

S'il estoit possible d'en faire de même au dela de la Denre entre Brughen, Merckten et Dendermonde ce serait une chose fort avantageuse : mais Sa Majesté se remet aud. Sr de Cuinsy de donner sur cela les ordres qu'il croira pouvoir estre exécutez.

Ce détachement pourra estre dehors tout le 28 de ce mois et le premier de mars, et il sera bon qu'il revienne la nuit du premier au second rejoindre l'armée, amoins que quelque gros party des ennemys ne l'obligeât de se retirer plustôt.

Toutes les troupes qui marcheront pour le sujet de Gand, prendront du pain, du biscuit, et de l'avoine pour cinq jours suivant le mémoire que vous trouverez cy joint ; je ne vous marque point ce que vous devez leur faire prendre de munitions de guerre parceque je ne doute point que vous n'y pourvoyez.

A lesgard de l'artillerie, et des pionniers le mémoire qui sera cy joint vous infformera encore de tout ce que Sa Majesté à projeté sur ce sujet, et comme elle croit que si on attendait un jour ou deux avant le siège à assembler des officiers d'artillerie et des ingénieurs, cela

pourroit donner quelque soupçon aux ennemys : elle désire que le Sr Dumetz assemble le 20 de ce mois les officiers d'artillerie que je luy ay expliqué que le Roy désirait avoir, et qu'il les fasse rendre led. jour 20 a Guise, et en garder auprès de luy que le petit nombre absolument nécessaire, pour ce qui sera à exécuter dans les premiers jours du siege, le susdit mémoire cy joint vous explique ce que je ne pouvois pas vous repetter, concernant l'artillerie, les vivres, les pionniers et les ingénieurs.

Le Sr de Chanlay se rendra à Douay le 27 de grand matin, et vous luy ferrez trouver s'il vous plaist vos ordres chez M. de Pierrefitte pour le lieu où il pourra vous joindre ; et comme il est particulièrement informé de tout ce que Sa Majesté a pensé sur les détails du campement il sera en estat de vous donner tous les éclaircissements que vous pourriez désirer de luy.

Vous ne devez point vous assujettir, a l'esgard des Officiers generaux, a suivre le projet que Sa Majesté en â faits mais de disposer de ceux dont le Roy trouve bon que vous vous serviez suivant que vous le jugerez plus a propos.

Le Roy désire aussi que vous vous serviez de M. de Rannes et de M. de la Trousse, lorsqu'ils vous auront joint, pour lieutenants généraux : de M. de Cuinsy, Rosen, Chamilly, et le chevalier de Tilladet pour mareschaux de Camp : Sa Majesté souhaite aussi que le chevalier de Seloin Villiers reste commandant sous M. de Nancré, du corps de Cavalerie qui après avoir investy Mons, doit se retirer a Lens. Et qu'ainsi vous ayez soin de faire venir a l'avance des brigades de ces régiments là lesquelles vous employerez, s'il vous plaist au siege quoique leurs corps n'y soient pas.

Vous avez connu par tout ce que je vous ay expliqué cy dessus que Sa Majesté ne fait le voyage de Lorraine dont je vous ai parlé que pour faire que toutte l'attantion des ennemys soit pour les places de la Meuse et de la Moselle, vous verrez par les mouvements que feront les troupes vers le 20 de ce mois que Sa Majesté à eû intention de confirmer les soupçons des ennemys pour ces cotez la : et que lorsque pour arriver au temps porté par les apostilles du controlle cy joint aux environs de la place que Sa Majesté veut attaquer : elle fait faire des mouvements aux troupes et des contre marches pour s'en approcher : elle

les â réglé de manière que jusques au 27 au soir, tous ces mouvements semblent regarder Mons : elle souhaite aussy autant que cela pourra s'accorder avec l'exécution de ce qui est ci dessus expliqué des intentions de Sa Majesté : vous confirmiez que la marche de toutes les troupes doit tourner vers la Meuse : Le Roy estimeroit meme qu'il seroit utile, que vous et la plus grande partie de votre equipage vous avançassiez le 21 ou le 22 a Douay, et que vous n'en partiez que le 27 le plus tard que faire se pourroit : Sa Majesté se remet a vous neantmoins de faire sur cela ce que vous jugerez plus a propos.

Si pour conffirmer aux ennemys la marche du côté de la Meuse vous jugiez a propos de faire passer a Guise une vingtaine de pièces de campagne et de les faire arriver le 22 ou le 23, Sa Majesté s'en remet a vous.

L'équipage de Gaultier qui devra partir ainsi qu'il est marque cy-dessus le 28 de Landrecy, pourra les mener au camp, et les nouvelles qui en seront portées a Mons et a Bruxelles pourroient beaucoup contribuer a faire prendre aux ennemys le party de faire avancer des troupes de ce coste la ; et ainsi les eloigner de la place que Sa Majesté â véritablement intention d'attaquer.

Je crois encore inutile de vous faire observer de qu'elle importance il est d'avoir a tous moments des nouvelles des demarches des ennemys, ainsy que je ne doute pas que vous ne prenniez toutes les mesures nécessaires pour en estre infformé fort souvent.

Il me reste a vous expliquer le temps que Sa Majesté se propose d'arriver : elle fait estat de partir le 2 s. de Metz et de se rendre a grandes journées a cheval, en sorte qu'elle arrive le 3 de mars à Oudenarde et le lendemain au Camp a la pointe du jour.

Sa Majesté ma commande de rester a Paris jusqu'au 15 ou 16 de ce mois que je partiray pour me rendre a Louvois comme si j'allois joindre Sa Majesté, ou je seray en estat de recevoir a tous momens de vos nouvelles par les courriers que j'establieray a Saint-Quentin pour me les apporter, et j'en partiray assez a temps pour me rendre le 28 au soir a Oudenarde et auprès de vous devant Gand le premier du mois prochain de bonne heure.

S'il vous reste quelques difficultés sur l'execution du projet de Sa Majesté je vous supplie de me le faire scavoir dilligemment afin que

je puisse vous mander sur cela si elle me les a expliquées, si non avoir le temps de recevoir ses ordres et de vous les addresser ; j'obmets de vous informer de la maniere que Sa Majesté désire que vous fassiez garder la Lys : elle compte que vous pourrez faire detacher six cents mousquetaires de la garnison de Courtray pour mettre a Commines, et commander mille hommes de la garnison de l'Isle pour envoyer soit a Armentieres, soit au Pont que vous avez fait faire sur la Deuille, que vous pourrez remplaçer ce detachement a l'Isle de six compagnies des regiments de Navarre et de Bourgogne qui sont en garnison dans la ville d'Arras et de six compagnies du regiment de la marine qui sont a Douay.

A l'esgaard de la cavalerie, vous verrez par le controlle ce que Sa Majesté en a destine pour Armentières et Commines, qu'elle se remet a vous de les distribuer comme vous le trouverez plus a propos.

La garnison d'Aire et de Saint-Omer pourront vous fournir les detachements que vous desireriez pour la garde de Neuffosé et comme la garnison de Cassel en devra sortir le 26, vous aurez s'il vous plaist soin d'ordonner a M. le Marquis de Saint Geniez d'envoyer le 24 six bonnes compagnies de la garnison de Saint-Omer dans le fort de Cassel et le détachement de cavaliers qu'il jugera a propos.

Pour vous mieux innformer de ce qui se doit faire du côté de la Meuse pour l'exécution des desseins de Sa Majesté, je vous adresse la coppie de l'instruction que je donnerai a M. Robert qui doit partir dans le temps que vous y verrez pour se rendre a Charle-Ville, et de la lettre que j'escrit en connformité a M. de Chazeron.

Je crois qu'il est inutile, que je vous supplie de communiquer cette lettre a M. le Peletier après que vous l'aurez lüe, et que vous voudrez bien le faire pour m'espargner la peine de luy escrire tout ce qu'elle contient qui le regarde. Je suis tres veritablement tout a vous.

De Louvois.

II

Cette place fut investie le premier mars. Le Roy arriva devant la place le 4. On ouvrit la tranchée la nuit du 5 au 6. La ville capitula le 9 et la citadelle le 12.

La marche du mareschal de Créquy s'étant continué dans le Brisgaw et les troupes estant assemblées le long de la Meuse par le Sr. de Calvo : la ville de Luxembourg fut investie par le marquis de Choiseüil lieutenant general :

Le Roy arrivé a Metz et a Thionville : Ipres, Mons, Namur, et Charlemont environnez de troupes tenoient une grande partie de l'Europe allarmée ou attentive.

Les allemands, les espagnols et les hollandois sortis de leurs quartiers se fatiguoient par des mouvements continuels : leurs Généraux déconcertez révoquoient leurs ordres confus : la rigueur de la saison n'y même l'extrême difficulté d'attaquer quelques unes de leurs places ne pouvoient les rasseurer : Le secret des desseins du Roy étoit impénétrable : ils ne voyoient que de grandes forces et des magasins abondants de tous costez : Tous ces mouvements les avoient obligez a pourvoir toutes leurs places d'un grand corps de troupes et de séparer ainsi leur armés qui ne pouvoit se rassambler qu'en un temps fort considérable.

Le duc de Villa-Hermosa voyant que le Roy avoit fait attaquer Saint Guillain dans le mois de décembre dernier ; et fait occupper plusieurs postes auprès de Mons et autour de Ipres : ou il y avoit de grands amas de fourages, d'avoines, et de munitions de guerre et de bouche : se détermina enfin à jetter dilligemment dans Ipres la plus grande partie de la garnison de Gand, qu'il choisit entre toutes les places de son gouvernement pour la dégarnir : estimant que c'estoit la seule qui ne pouvoit estre assiégée : A peine eut il porté ce jugement sur l'estat de la Flandre espagnole, que le mareschal de Humières investit la place le premier mars, suivant les ordres qu'il en avoit reçus de sa Majesté.

Le Roy avoit commandé qu'on fit un amas de toutes sortes de préparatifs dans les places voisines : les ponts de batteaux, les munitions de guerre et de bouche, l'artillerie, les pionniers, et les troupes, tout êtoit disposé : les plus grandes difficultez étoient préveües et surmontées : les mesures nécessaires avoient êté des mieux concertées, les ordres donnez et exécutez avec un détail si exact, tant d'intelligence et de secret et si peu de soupçon que la ville fut investie le premier mars par le mareschal de Humières avec soixante dix escadrons.

Les Officiers Généraux sous ses ordres prirent leurs postes le même jour et ils occupèrent les avenües pour empêcher les secours. Le mareschal de Humières fit travailler diligemment à plusieurs ponts sur trois rivières et sur les canaux. Le 2 et le 3, le canon et les troupes et tous les préparatifs arrivèrent de plusieurs endroits afin que le Roy trouvast tout disposé pour faire ouvrir la tranchée.

Dom Francisco de Prado Gouverneur de la place ne pouvant croire d'abord qu'on pensast à l'assiéger entra le second jour en quelque défiance : les écluses furent laschées : tous les canaux débordèrent et le camp fut innondé. Le mareschal de Humières ordonna qu'on fit des seignées, et qu'on eslevat des digues pour la communication des quartiers : les travaux furent si bien conduits que la pente qu'on donna à l'innondation diminuant dans le camp les eaux de trois pieds, les fit escouler dans l'Escaut, qui devint plus navigable qu'il n'estoit pour le transport du canon et de tout ce qui étoit nécessaire dans cette grande entreprise.

Le Roy étoit parti avec le Reyne et toute la Cour de St-Germain, le 7 febvrier : et ayant passé par Vitry-le-François, Bar, Commercy, Toul, Pont-à-Mousson et Thionville : leurs Majestez arrivèrent le 22 à Metz : le 24, le Roy visita les fortifications de la ville et de la citadelle et donna ses ordres. Le 26, Leurs Majestez couchèrent à Verdun : le 27, elles arrivèrent à Stenay : et le Roy en partit le 28, et marchant à grandes journées à cheval ; arriva au camp le 4 mars avant midi ; Sa Majesté reconnust aussitost la place, et les avenües : visita les quartiers, résolut les attaques et fit sommer le Gouverneur qui répondit qu'il vouloit se deffendre.

Le quartier du Roy étoit entre les deux Escauts : le quartier du mareschal duc de Luxembourg entre la Durme et le canal du Saas de

Gand : celuy du mareschal de Schomberg entre l'Escaut et la Durme celuy du mareschal de Lorges entre le canal de Bruges et la Lys : le comte de Maulevrier Colbert commandoit un quartier entre la Lys et l'Escaut, le marquis de Rannes étoit posté entre le Sâs de Gand et le canal de Bruges; le Roy avoit chargé le mareschal de Humières sous ses ordres de la conduite générale du siège : le Sr. Dumetz mareschal de camp commandoit l'artillerie sous le duc de Lude : et le Sr. de Vauban aussi mareschal de camp conduisoit les travaux.

L'armée de Sa Majesté étoit composée de soixante et douze bataillons et de quatre vingt quinze escadrons qui étoient dans le camp, et de cinquante qu'on avoit avancez en quelques postes entre la Lys et l'Escaut. Le Roy souffrant patiemment une extrême fatigue donnoit par tout les ordres nécessaires pour réussir dans une aussi glorieuse et importante entreprise.

Le 5 mars, le prince d'Orange arriva à Malines et fit assembler en diligence les troupes hollandoises pour aller avec celles d'Espagne et des alliez au secours de Gand ; le régiment du comte de Stirum arriva de Malines à Bruxelles, et fut aussitôt embarqué pour estre transporté à l'Ecluse en Flandre : on travailloit à Bruxelles à un pont pour traverser l'Escaut : le prince de Vaudemont se rendit à Malines pour s'aboucher avec le prince d'Orange : toute la cavalerie et l'infanterie marcha en divers endroits : le comte de Renneberg tâcha d'entrer dans Gand avec des officiers, mais il trouva les avenües occuppées.

Le prince d'Orange avoit envoyé ordre au comte de Horn d'assembler toutes les troupes des frontières et d'autres pour en faire un camp volant aux environs de Grave, pour couvrir le pays de Gueldres et pour secourir Gand : le prince de Waldeck faisoit marcher la cavalerie hollandoise, et toutes les troupes des alliez étoient en mouvement de tous costez, esperant que le grand nombre de bourgeois agguerris, les fortifications de la place, les pluyes de la saison, l'impossibilité de la communication des quartiers, les innondations et l'estendue nécessaire de la circonvallation : pourroient retarder la prise de la place, et leur donner le temps de la secourir.

Le 4 et le 5 mars on travailla aux lignes et aux batteries et toutes choses étant bien disposées la tranchée fut ouverte la nuit du 5 au 6 ;

le duc du Lude grand maître de l'artillerie monta la première garde de tranchée avec trois bataillons des gardes françoises a la droite, deux bataillons de Navarre et un bataillon de Bourgogne à la gauche.

Il fit tirer un boyeau vers un ouvrage couronné qu'il alloit attaquer l'épée a la main lorsque les ennemys l'abandonnèrent : les assiégez ne descouvrirent pas le travail qui avoit été avancé la nuit : mais s'en étant appercus a la pointe du jour, ils firent un grand feu durant trois heures et le Sr. de Rubantel mareschal de camp commandant le régiment des gardes fut blessé a la joüe.

Le 6 mars au matin, le Sr. Dumetz fit tirer huit pièces qui démontèrent une batterie des ennemys qui incommodoit les assiégeants.

Le soir, le régiment des gardes fut relevé par un bataillon des gardes suisses, le régiment de Piémont, le Royal, le régiment de la Reyne et les Dauphins.

L'innondation et les pluyes continuelles remplissoient la tranchée d'eau et rendoient les travaux très pénibles : un chateau qui joignoit le faubourg fut pris : la tranchée fut poussée jusqu'à une demi-lune qui couvre la porte de Courtray : elle fut attaquée avec vigueur : on l'emporta après quelque résistance : une partie de ceux qui la deffendoient furent pris ou tuez : et on establit un logement ; un moment après les bourgeois se mirent en estat de faire une sortie, mais ils passèrent inutilement la nuit sous les armes.

La nuit du 7 au 8 mars, la tranchée fut relevée par trois bataillons des gardes françoises, deux de Picardie, un de Bourgogne et deux des vaisseaux : les assiégez firent un grand feu. Le travail fut poussé jusqu'a une demi-lune. Le Sr. de Moulinaut sous lieutenant aux gardes fut blessé et trois officiers des vaisseaux furent tuez avec quelques soldats ; une batterie de seize pièces commença à tirer a la pointe du jour et continua avec un grand succès : les ennemys firent une sortie sur les travailleurs mais ils furent repoussez.

Le 8 au soir trois bataillons des gardes françoises, un bataillon des gardes suisses, le régiment du Roy, le régiment de Navarre et le Royal Roussillon montèrent la tranchée.

Le Roy ordonna au duc de Villeroy lieutenant général qui étoit de jour, d'emporter les demi-lunes et les dehors. On jetta a onze heures du soir des bombes et des carcasses qui mettant le feu a quelques

endroits causèrent de grands désordres et mirent l'épouvente dans la ville. Le duc de Villeroy ayant tout disposé pour exécuter les ordres du Roy, fit tirer un peu après minuit sept coups de canon qui étoient le signal de l'attaque.

Le Sr. de St. Georges brigadier d'infanterie et mestre de camp du régiment du Roy commença suivant l'ordre du duc de Villeroy une fausse attaque par un grand nombre de grenadiers : les ennemys tirèrent beaucoup : mais le Sr. de St. Georges s'avançant leur fit abandonner une demi-lune, et il ne perdit que dix ou douze soldats. Le Sr. de Polastron ayde major du régiment du Roy et un capitaine du régiment de Navarre furent blessez dans cette occasion.

Le duc de Villeroy sortit en même temps de la tranchée et encourageant les soldats par son exemple il fit attaquer de tous côtez l'épée a la main une demie-lune fraisée et palissadée. Il l'emporta et les Gantois qui la deffendoient furent tuez, pris, ou poursuivis jusques sur le pont. Le duc de Villeroy s'exposant beaucoup se rendit maître de quelques autres dehors : il fit prendre quatre drapeaux et deux cents prisonniers.

Le Gouverneur, les officiers, et les bourgeois étonnez de la vigueur et de l'ordre de ces attaques s'assemblèrent et résolurent de se rendre.

Le 9 mars à six heures du matin ils firent battre la chamade et demandèrent à capituler, le duc de Villeroy envoya les ostages à Sa Majesté qui refusa la proposition d'une trève pour trois jours attendant le secours que le duc de Villa-Hermosa avoit espérer par la lettre qu'il avoit escrit en ces termes.

Lettre du duc de Villa-Hermosa Gouverneur général des Pas-Bas espagnol, à Dom Francisco Pardo Gouverneur de Gand.

Quoyque je vous aye désia écrit plusieurs fois depuis que l'ennemy s'est déclaré contre la ville de Gand, et que je ne doute pas que vous n'ayez reçu au moins quelques unes de mes lettres : je ne laisseray pas de vous dire de rechef que tout se prépare pour votre secours. Les troupes des alliez commençent à arriver à Ruremonde, et l'on va risquer tout le Pays-Bas pour sauver une place aussi importante que celle de Gand; soiez seur que Monsieur le prince d'Orange et moy ferons les derniers efforts pour cela : mais il est d'une nécessité absolüe que ceux de la place nous donnent le temps de réussir par

une vigoureuse résistance, et telle que j'attends de leur valleur; il s'agit de rétablir les affaires de la monarchie, et il n'y va pas moins, que du salut ou de la perte entière du Pays-Bas.

Enfin la bonne ou mauvaise fortune des Estats du Roy et de tous ses alliez est présentement entre les mains des bourgeois de Gand. Dites leur de la part du Roy et de la mienne que non-seulement je leur accorde le rétablissement des privilèges qu'on pourroit leur avoir ostez cy devant; mais même l'augmentation : et enfin tous les avantages qu'une ville qui sauve tout le Pays peut espérer; déclarez leur que le Roy accorde sur le droit d'entrée et sortie de la Flandre et d'Anvers; un entretien aux vefves et orphelins de ceux qui seront tuez pour la défense de la place de même qu'à ceux qui resteront estropiez.

Que l'on récompense tous ceux qui s'y signaleront : qu'en fin cette villa la va estre la plus glorieuse et la plus heureuse de toute l'Europe, si elle nous donne lieu de la secourir; il est nécessaire que l'on y dispose dès à présent toutes choses pour une sortie générale et vigoureuse quand nous attaquerons les lignes et l'on vous mandera par une autre voye le signal que nous ferons pour marquer le temps que l'on commencera le choc : en tout cas vous verrez l'approche de notre armée par le désordre du camp des ennemys.

Jay receu vos trois lettres, la dernière du 4, à dix heures du matin, avec une de Médrano. Ce billet servira pour le Gouverneur, le Conseil, le Magistrat, et la Bourgeosie. Vous leur lirez et donnerez coppie à chacun;

Signé : El duc de Villa-Hermosa, comte de Luna.

A Bruxelles, ce 6 mars 1678 à midy.

Comme les promesses du duc de Villa-Hermosa n'eurent aucun effet elles ne retardèrent pas la capitulation; Le Roy promit aux bourgeois de Gand de confirmer leur privilèges et leur accorda la capitulation de Tournay et de l'Ile.

Le régiment des gardes françoises et quelques autres troupes se saisirent à trois heures après midy des portes, des places et des autres postes.

Sa Majesté avoit accordé au Gouverneur une trève pour le reste du jour et jusques au lendemain à dix heures de matin, pour luy donner le temps de faire entrer dans la cittadelle sa garnison, composée des

régiments de Vaudemont, de Goyal, de Pardo, et de trois compagnies de dragons; le prince d'Harcourt, le marquis de Chamilly et le Sr. de Rubantel reçurent de légères blessures, qui ne les empeschèrent pas d'agir et le siège de la ville fut heureusement achevé avec très peu de perte.

Le Roy dans le moment que la trève fut expirée attaqua en plein jour la cittadelle où il y avoit quatre bastions revêtus de briques situez sur une petite éminence sans dehors du côté de la ville et environnez d'un canal d'eau vive et d'une petite rivière.

Le 10 mars, avant midy, un détachement des gardes françoises et suisses, le régiment du Roy et le régiment du Mayne ouvrirent la tranchée devant la cittadelle que le Roy ne fit pas attaquer du côté de la ville quoy que le moins fort : voullant sauver les églises, les édifices et ses nouveaux sujets, du désordre et du péril du canon de la cittadelle : Une batterie de six pièces fit un grand feu à quatre heures après midy et continuant toute la nuit et le lendemain une grande partie des édifices furent ruinez : le Roy changea de quartier pour estre plus prest de l'attaque.

Le onzième mars au soir la tranchée fut relevée par les régiments des fusiliers, de Montpesat, de Salis et de Piffer, qui avancèrent le travail jusqu'à la contrescarpe : le mareschal de Humières fut sommer le Gouverneur le 12 au matin : il répondit qu'il ne voulloit pas se rendre; huit pièces de canon furent mises aussitost en batterie et tout fut disposé pour emporter la contrescarpe, passer le fossé, et attacher le mineur la nuit suivante.

Dom Francisco de Pardo rendit ces préparatifs inutiles et il demanda le même jour à capituler : suppliant Sa Majesté de le faire escorter à Anvers avec sa garnison, composée de mille hommes armes et bagages et deux pièces de canon.

La capitulation fut exécutée à trois heures. Ainsi le Roy réduit en six jours sous son obéissance, une place dont la situation, la grandeur, la richesse et mille circonstances très considérables rendent la conqueste glorieuse et importante.

Le même jour 12, le Roy envoya un courrier à la Reyne qui étoit à Cambray pour luy apprendre la nouvelle de la prise et de la cittadelle de Gand.

Sa Majesté donna le gouvernement de cette place au comte de Montbron, lieutenant général, et après avoir donné ses ordres, elle marcha le 13 à la tête de son armée pour d'autres desseins.

Note. — La lettre de Louvois et le récit des opérations du siége de Gand ont été communiqués à la Société des Etudes historiques par notre honorable collègue M. Constantin de Nettancourt, membre correspondant de la 1re classe. Ces documents sont extraits de la précieuse collection des manuscrits ayant appartenu au maréchal de Besons dont M. de Nettancourt est l'arrière petit-fils. Nous avons expliqué, à l'occasion de la défense de l'Alsace et de la Lorraine de 1710 à 1714, *Investigateur*, 1879, p. 111, en note, comment les papiers et cartons de la famille de Besons avaient été transmis par voie héréditaire à M. de Nettancourt et comment, par conséquent, ces manuscrits étaient absolument authentiques. La lettre de Louvois prescrivant avec un ordre et une méthode qu'on ne saurait trop admirer, les mesures à prendre pour préparer la campagne contre Gand a été comprise par Grimoard dans la collection des pièces par lui réunies pour servir d'enseignement aux officiers de l'armée française à la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre. Quant à la deuxième partie, le récit du siége lui-même et de la prise de la ville, on pourrait supposer qu'il n'émane pas de Louvois, il ne présente pas autant d'intérêt que la lettre révélant les éminentes qualités d'administrateur du grand ministre. Cette narration simple et par trop concise, ne donne qu'une idée imparfaite des vaillants efforts tentés pour enlever une place si importante en aussi peu de jours; il est vraisemblable qu'elle aura été dictée ou rédigée par un personnage de second ordre et les auteurs, ne lui accordant pas l'importance qu'ils avaient attribué à la lettre de Louvois préparant la capitulation de Gand avec une si merveilleuse prévoyance, l'auront, sans doute, négligée. Ainsi s'explique, comment, d'après l'opinion la plus accréditée, cette seconde partie était restée inédite.

DU LOUVRE AU PANTHÉON

PAR

Ernest PRAROND.

Si Paris compte un grand nombre d'historiens en prose, il n'en compte que deux en vers : M. Amédée Pommier et M. Ernest Prarond. Bien des poëtes sans doute lui ont consacré qui un chant, qui une ode, qui une satyre, qui un sonnet, depuis Ronsard jusqu'à Alfred de Vigny ; mais aucun ne l'a pris comme sujet unique d'inspiration. M. A. Pommier, au contraire, a fait sur Paris un poëme en 441 strophes de douze vers de huit syllabes, mais traité au point de vue critique plutôt qu'apologétique. Plein de verve, de grâce et quelquefois d'inspiration, M. Pommier a malheureusement mis un carcan à sa muse, en l'obligeant à évoluer dans un cercle étroit, et en lui imposant une forme monotone et resserrée. Aussi ne lui a-t-elle dicté qu'un poëme humoristique, où le récit n'a qu'un mince intérêt, où fort peu des faits saillants de la France trouvent place, où le poète se perd en divagations souvent spirituelles, plus souvent banales et vagues, où du passé de Paris il ne dit que quelques mots, où il ne voit enfin de cette capitale que les difformités, la populace, les révolutions.

Il n'en est pas de même de M. Prarond : ses rhytmes sont diversifiés selon les sujets qu'il traite, sa poésie a toutes les allures, tous les vols que peuvent exiger des épisodes choisis dans une longue histoire, ici ténébreuse, là éclatante, succès et revers, grandeurs et défaillances. Aussi avons-nous la physionomie vraie de Paris, grâce à une suite de portraits de tous les âges, de chaque époque climatérique, sous toutes les faces et dans les poses les plus variées. Suivons donc M. Prarond

dans sa galerie poétique, qui a cela de précieux qu'elle nous a conservé des aspects effacés de notre ville, des épisodes oubliés de nos annales.

Peut-être M. Prarond descend-il un peu bas au fond de nos destinées, dans son premier chant intitulé : *l'homme contre la bête.* En ces temps-là, où le feu central s'éteignait en grondant à la surface de la terre, où une buée immense et presque continue couvrait des laves à peine refroidies et de grandes herbes poussées au hasard, où le monstrueux mammouth errait dans les forêts primitives, accompagné du rhinocéros colossal, tous deux à la poursuite de l'auroch, et réveillaient, en passant, l'hippopotame enfoui dans ses épais marécages, en ces temps primordiaux il y avait-il des lions, il y avait-il des hommes ? M. Prarond l'imagine au profit de son poëme, et de la lutte terrible dont il n'esquisse que le commencement énergique que voici :

Prodige ! le spectacle a pour témoins les roches,
Les arbres, le mammouth pressentant les approches
De la destruction qui lui-même l'attend.
Le silence est profond sous le ciel éclatant ;
Dans un vallon fermé deux êtres se regardent.
Tous deux sont aussi fiers dans la pose qu'ils gardent,
Et beaux dans la réserve et l'immobilité
Où les tient comme un sens de la fatalité.
Ces deux êtres sont l'homme et le lion ; la bête,
Les quatre membres droits, balance haut la tête,
Puis se couche, en arrêt ; l'homme le bras pendant
Le long du corps, fait face à la bête, attendant,
Prêt à subir le bond.......

La seconde partie de ce chant, c'est le combat de l'homme contre l'homme, du civilisé contre le barbare, de celui qui n'a qu'une pierre et ses ongles contre celui qui possède un arc et lance une flèche. Quel que soit le vainqueur, c'est l'arme qui est l'avenir, c'est l'intelligence qui la guide après l'avoir inventée. Puis après l'arc vient la lyre, comme après la caverne, la hutte ; puis l'homme voyage, va au devant de l'homme, et l'habitant d'une île dans un marais rencontre l'habitant d'une ville, de la ville par excellence, Rome, la dispensa-

trice de la civilisation. Ce sont les temps gaulois suivis des temps romains, et le poète débute ainsi :

Ayant des bois en vue, en vue un champ fertile,
Lutèce encor tient toute en une petite île.
Ses maisons et ses ponts des bois sont descendus,
Et le champ la nourrit ; ses nautes, bras tendus
Sur les rames des nefs, font le trafic du fleuve.
Un jour, de ses guerriers la cité devient veuve ;
Rome envahit la Gaule et monte vers le nord.
Lutèce, hors Lutèce, en un suprême effort
S'est unie à ses sœurs contre l'aigle romaine.
Vain héroïsme et vain désespoir, lutte vaine.
Le sol paternel manque aux vaincus ; le vainqueur
Poursuit sa tâche ; il veut dans l'île, comme au cœur,
Frapper le petit peuple indompté de la Seine.
Alors, spectacle saint ! l'îlot resplendit ; scène
Héroïque ! Un nom vaut depuis ce jour : Devoir.
Siècles futurs, dressez la tête ; venez voir.
Lutèce va, donnant son plus pur sang au glaive,
Monter pure. Avec elle, et d'elle, un feu se lève.
Maisons, consumez-vous ; brûlez, ponts ! le Romain
Ne pourra prendre pied que sur du feu demain.
Lutèce jusqu'au bout est digne de l'épreuve ;
Pour mourir libre ou vaincre elle a quitté son fleuve ;
Ses fils gardent la rive opposée et mourront.
Ils mourront, mais leur mort que l'incendie éclaire
Aura vu, consolée, auguste, tutélaire,
Fuir les Romains. — Heureux donc ceux-là qui mourront !
Depuis ce temps Paris porte une flamme au front.

Après ce récit palpitant, le poète saute quatre siècles et nous amène à la Lutèce de Julien, évoquant par devers la cité Gallo-Romaine le Paris de nos jours, nommant du haut de la montagne où s'élèvera le Panthéon, toutes ces collines, tous ces bois, tous ces marais qui seront un jour les buttes Chaumont, Belleville, Mesnil-Montant, Montmartre, Clichy, le Trocadéro, et plus bas la Chaussée d'Antin, les Tuilleries, Passy, Auteuil et le bois de Boulogne ; puis louant à la fois et le prince

philosophe Julien et la sainte patriote Geneviève, il résume ainsi sa pensée :

Lutèce eut, pour parrain, Julien ; pour marraine,
Geneviève. Et voilà pourquoi cette sirène
A la science antique et le charme et le chant,
Avec un cœur de sainte aimant et trébuchant.

Nous allons vite, nous voici au moyen-âge : c'est d'abord Abélard et son enseignement, le roi des Ribauds et ses privilèges, les bûchers et leur horreur, l'écolier Buridan et la reine Marguerite ; c'est enfin Villon, et nous aimons encore mieux ce mécréant, poète de la Bohême, que toutes les odeurs infectes des autodafés et des orgies, si hardiment rendues par M. Prarond. Hâtons-nous d'arriver à la Renaissance, l'art nous consolera des cruautés et des turpitudes humaines. Mais c'est plutot la pléiade qui enthousiasme M. Prarond que les palais de Philibert Delorme et les sculptures de Jean Goujon. Aussi est-ce au vieux pédagogue Jean Dorat, qui cultivait à la fois la muse grecque, latine, et française, et qui fut le maître de Baïf et de Ronsard, qu'il adresse ces vers et cet honneur :

O docte, tu savais que, dans l'ordre des choses,
Les retours sont constants des neiges et des roses,
Et qu'un temps reverdi succède au temps chenu ;
Apprends donc que ton siècle en gloire est revenu.
Une aube d'une autre aube est la réminiscence,
Et les hommes diront toujours : la Renaissance.
Tes soleils ont tenu nos jours prédestinés.
Et, de tes fils, des fils, vieux maître, te sont nés.

Les XVIIe et XVIIIe siècles n'ont que fort peu inspiré M. Prarond. A-t-il craint de répéter Boileau en sa satire contre les inconvénients de la Capitale ? Pourquoi n'avoir imaginé que cette entente de la Montespan avec la Brinvilliers, calomnie de jaloux contre laquelle l'équitable histoire s'élève ? Est-ce là tout le règne de Louis XIV ? Faut-il le résumer dans une maîtresse répudiée et dans une empoisonneuse de Cour ? Et le XVIIIe siècle, est-ce l'enfouissement d'une comédienne, la pauvre Lecouvreur, et l'épanouissement d'une drôlesse, Mme du Barry, qui peut suffire à le caractériser ? Que M. Prarond nous par-

donne cette observation, qui est plutôt un regret qu'un reproche, surtout, quand, en façon de prologue, il avait dit du XVIIe siècle :

Ce siècle très correct sera souvent féroce,
Mais pour gloire il aura Corneille, pour flambeau
Descartes, Catinat pour épée, et pour crosse
Bossuet, son écu portera *du Corbeau.*

Nous pourrons le nommer grand pour Molière, il ouvre
Galant sur le Pont-Neuf, devise avec Ninon,
Met Boileau sur Ronsard, Versailles sur le Louvre,
Et Racine étant mort, se clôt sous Maintenon.

Ce que nous trouvons de particulièrement curieux et intéressant dans la dernière œuvre de M. Prarond, c'est qu'il décrit avec l'exactitude de l'archéologue alliée à la grâce du poète, chaque rue, chaque carrefour, chaque place où se passe une des scènes qu'il reproduit : ici c'est le clos Paraclet d'Héloïse, là la tour de Nesle de Marguerite de Bourgogne ; s'il flétrit le supplice des Templiers, il nous montre le bûcher qu'on allume dans une petite île, en aval de la cité :

Cette île avait un nom charmant, l'île des Treilles.
Quelques pampres sans doute, en été des bouteilles
Que vidaient sous les ceps, en plein air, les bourgeois,
Lui méritaient ce nom. Quand cessent les jours froids
Nous pouvons voir encore où souriait cette île,
Le Vert-Galant prêter son châlet de faux style
Aux couples du hasard à qui la bière plaît.....

Plus tard, voici Villon qui court les rues du Cloître-Saint-Benoît à Sorbonne :

De la place Maubert à la place de Grève,
De la Grosse-Margot à l'abreuvoir Popin,
Du clos du Chardonnet à la Pomme-de-Pin,
Il revenait, constant, comme le lièvre au gîte.....

Aussi, M. Prarond demande-t-il à tout hasard une statue pour l'an-

cêtre des gais et fins rimeurs, et c'est en pleine Sorbonne qu'il la voudrait :

C'est là qu'il rôdait, le rebelle ;
Qu'il jeûnait d'amour, qu'il révait
Aux neiges d'antan, qu'il trouvait
L'heure lente et la rime belle ;
Et c'est là qu'il émancipa,
Peut-être sans y songer guère,
Le mot commun, noble et vulgaire ;
Là qu'il aima, là qu'il frappa.....

Et la rue des Fossés Saint-Victor, ces confins du quartier latin, et du quartier populaire, comme le poète la peint en trois vers :

Rue à la roide pente, et vénérable, et sainte,
Qui gardes, en ton nom, souvenir de l'enceinte
Dont fut armé Paris sur le bourg Saint-Marcel.....

Mais ce n'est là encore que la fiction, le décor de ces faits qui remplissent les annales de la grand'ville, arrivons au temps modernes, et nous devrons à la mémoire du poète de nous rappeler cette chose si douce, notre jeunesse, les lieux où nous avons vécu nos beaux jours, où nous avons rêvé nos songes d'or, où nous avons tant flané en nos chères promenades ; véritables péripatéticiens que nous étions, traitant de la cause des choses, du but de la vie, du sort des peuples avec cette présomption qui ne doute de rien, cette outrecuidance qui dédaigne tout conseil, cet abus de la pensée qui jette sa gourme avec retentissement. Nous devons aussi au poète de nous avoir conservé des aspects souriants, des coins chéris de notre vieux Paris. L'âge nous les a revêtus d'un charme tout personnel : la sinuosité de ces rues trop souvent boueuses, la décrépitude de ces masures qui nous souriaient en grimaçant, ces carrefours que nos pères avaient traversés comme nous, ces vieux passages, ces pignons surplombants, ces montées pénibles de Saint-Jacques et de Laharpe que nous descendions si gaiement, le jeudi, en sortant du collège, ce chef-d'œuvre, l'hôtel Cluny, perdu à travers un dédale de ruelles, le libraire de tel coin, le marchand d'estampes de tel autre, et ce bout du monde, le

fleuve, et cette ville inconnue, la rive droite ; *mais où sont les neiges d'antan !*

Lisez les chants intitulés *La rue*, et *L'éclipse*, et vous retrouverez tous vos souvenirs, je ne dis pas tous vos regrets. Assurément ce portrait si varié, si vrai, si saisissant d'une ville qui est un monde, ne manquera pas de vous émouvoir, et de vous prouver l'amplitude du poëte, son originalité, sa personnalité tellement incontestable que, sans appartenir à aucune école, il n'en semble pas moins avoir puisé dans chacune le trait particulier, le genre caractéristique qui lui convenaient : vieux mot, épithète inattendue, rime riche, coupe hardie, rejets systématiques, sonorité étrange, phrases brèves, forme hachée, dédain absolu du commun ; enfin, comme il le dit lui-même, il est certainement de ceux qui

Ont l'archi-sacro sainte horreur du convenu.

JULES DAVID.

GOUVERNEUR MORRIS.

Il s'agit ici des notes et de la correspondance d'un hommme qui résida en France de 1789 à 1794, écouté de la Cour, plus tard ministre de la république des Etats-Unis, près de la Convention.

Je suis loin d'être parfaitement édifié sur la perspicacité tant vantée de Gouverneur Morris. Lui-même y croit beaucoup, prophétise et signale ses divinations. C'est un homme intelligent, gardant un sang-froid un peu dédaigneux en présence de passions qu'il ne partage pas, et ayant par devers lui, lorsqu'il est ministre en France, ou qu'il y réside de 1789 à 1794, l'expérience d'une révolution dont il a pris sa part et qui a réussi. Il se trompe souvent, comme tous les prophêtes politiques; mais souvent, il devine juste : il devine, par exemple, que la violence ne fonde rien de durable et rejettera un jour, dans les bras de quelque despote, la nation indignée et écœurée de tant de sang versé. Il se souvient des transactions qui ont permis de terminer heureusement la révolution d'Amérique malgré les cris et les colères des violents, et les accusations de quasi trahison qui ont poursuivi Washington et lui-même.

Pour nous Français, c'est le moment où Morris est en France qui détermine l'intérêt culminant de ce recueil de notes et de correspondances. Mais on connaîtrait mal notre auteur, si l'on n'avait pas lu d'abord toute l'histoire de sa vie politique. Cette histoire est souvent fatigante et bien des détails des luttes de Morris, de 1771 à 1778, sont d'une lecture difficile. Il est bon toutefois de savoir à quel prix on devient un homme politique important sans cesser d'être honnête, sans cesser de faire passer ses principes avant son intérêt. Que de dégoûts à surmonter, et quels efforts pour rester juste quand on a si souvent quelque motif de s'irriter ou de s'indigner ! — Ce qui ressort de ce premier volume, c'est que Morris, de famille torie, s'attache à

la révolution, dès le principe, essaie en vain de la réconcilier avec la royauté anglaise, renonce enfin à l'espoir d'y parvenir, et se trouve dès lors en communion d'idées avec Washington, qu'il aide de sa parole dans les assemblées, de son savoir en finances, plus tard de sa perspicacité politique en pays étrangers.

En France, il est conservateur. D'accord en cela avec Mac Aulay et beaucoup d'autres politiques Anglais, il ne regarde pas comme viable l'œuvre politique de la Constituante et se met, contre elle, du côté de la Royauté et, chose plus étrange, de la noblesse.

Morris, après que la France a demandé son remplacement, voyage en Europe, voit surtout les ennemis de la France, conseille contre elle les Anglais et les Autrichiens, voit et prédit pour elle la banqueroute, le partage, et, chaque année, la défaite et la ruine.

Malgré toutes ses protestations de sérénité, je le crois très blessé dans son amour-propre et devenu hostile et malveillant. Aussi je comprends que La Fayette trouve pesante la reconnaissance qu'il lui doit, et la passe sous silence dans ses mémoires. Il n'est plus alors question de la justesse de ses vues : la colère l'altère.

A Berlin, il est chez *l'allié naturel* de la France, le seul possible dit-il — Aussi engage-t-il l'Autriche et la Russie à s'unir pour rétablir la Pologne en lui donnant la Poméranie et la vieille Prusse — il juge d'ailleurs les Prussiens (2 p. 489) « ... Les principes d'un Prussien sont de posséder tout ce dont il peut matériellement s'emparer ; et il est si peu l'esclave de ce qu'on appelle délicatesse, ou vulgairement préjugé, que si vous lui fournissez un moyen et une occasion, il vous épargnera la peine de chercher un prétexte. Il n'est donc pas nécessaire d'envelopper les propositions scabreuses de formes décentes et honnêtes. » (Lettre à Lord Grenoille, Berlin 5 août 1796).

Vous entendrez avec quelque intérêt, je pense, les observations que Morris voulait mettre dans la bouche du roi Louis XVI acceptant la constitution de 1791. Elles furent discutées à la Cour et on décida que l'acceptation serait pure et simple.

« Avant d'examiner la Constitution, il faut reconnaître de la manière la plus formelle cette maxime éternelle de raison et de justice, que tout gouvernement doit être institué et exercé pour le plus grand bonheur du peuple. Partant de ce principe, nous chercherons dans

chaque Société en particulier cette forme de gouvernement la mieux combinée pour protéger les citoyens contre une invasion étrangère, et pour leur garantir la tranquillité intérieure, en les laissant jouir de leurs biens et de leur liberté. »

« Vous avez adopté une monarchie héréditaire, parce que ce système vous donne la certitude que le magistrat chargé de l'exécution des lois désirera toujours la prospérité de la France. Un roi de France ne peut avoir un intérêt distinct de celui du peuple. »

Il indiquait ensuite les contradictions de la Constitution. Il regrettait qu'on y eût joint la déclaration des droits de l'homme, dont les interprétations nécessaires et variables ne seraient pas toujours d'accord avec les prescriptions positives de la Constitution.

L'égalité des citoyens est proclamée absolue. Cependant la faculté d'élire des représentants est subordonnée aux proportions de territoire, de population, et d'impôts directs dans chaque département. Tous les citoyens ont le droit de concourir à la loi, mais, pour jouir des droits de citoyen, il faut payer un impôt direct égal à la valeur de trois journées de travail.

Il signale le peu de valeur du veto royal quand l'Assemblée unique a le projet d'empiéter sur l'autorité législative. « Le peuple peut être conduit à soupçonner les intentions du roi. Quel inconvénient, d'ailleurs, peut avoir le veto absolu? « L'histoire nous apprend que, dans les temps anciens et modernes, les meneurs des assemblées populaires ont toujours été achetés par les puissances étrangères, et qu'ainsi des nations invincibles par les armes sont devenues les victimes de la séduction. »

« L'Assemblée commandera les troupes, en quelque nombre qu'elles soient unies sur le lieu de ses sessions. — Si donc à l'avenir quelque assemblée ambitieuse désirait s'arroger une puissance plus grande que celle que vous avez jugé à propos de lui déléguer, il semble que ni les autres pouvoirs, ni le peuple lui-même, n'auraient le moyen de lui résister..... Les ministres qui voudraient s'y opposer auraient tout à craindre, et ceux qui s'y soumettraient tout à gagner. »

« Par le sixième article le pouvoir judiciaire, en dernier ressort, est donné à l'Assemblée (elle rend les décrets explicatifs de la loi)..... L'Assemblée ayant gardé pour elle seule le droit d'accuser les juges,

des magistrats timides ou corrompus décideront en faveur de ceux qui auront de l'influence dans le corps législatif et contre le pauvre et l'homme sans protection. »

« Par le septième article, l'Assemblée s'est réservé le droit de faire la guerre, la paix et les traités..... Il y en aura qui sacrifieront tout à l'honneur de la nation, d'autres tout à son commerce, d'autres tout à sa tranquillité. »

« En réunissant sous un seul point de vue les différents pouvoirs donnés au Corps législatif.... il coule de source que tout pouvoir qui lui manque sera bientôt pris par lui... puisque l'établissement des constitutions et des lois fait supposer la dépravation humaine, il faut prévoir l'effet de ces passions qui ont toujours influencé la conduite du genre humain. »

Suit le titre relatif au pouvoir exécutif, en quatre articles :

Art. 1er. — Il appartient au roi de conclure et de signer avec les puissances étrangères tous traités..... sous la ratification du corps législatif.

« ..... Qui voudra négocier avec un prince qui ne peut engager ceux qu'il représente... Supposez que le roi, craignant l'agression de plusieurs puissances, s'efforce de former avec d'autres une alliance défensive..... chacune d'elles serait obligée de repousser ses ouvertures, parce que le traité fait étant soumis à l'examen de l'Assemblée, elle se trouverait exposée plus tard à la vengeance des ennemis. Des observations semblables s'appliquent aux traités de commerce. »

.... Lorsque l'exécution des lois, la perception des taxes et le maintien de l'ordre seront confiés à des corps élus, il faut s'attendre à un désappointement. Le peuple préfèrera naturellement des hommes d'un caractères facile et tels qu'ils soient disposés à céder à ses désirs.

Troisièmement, de la justice. Le pouvoir judiciaire est délégué aux juges élus temporairement par le peuple.

..... Ceux qui sont chargés de dispenser la justice ne devraient, autant que possible, dépendre que de Dieu ; leur impartialité est de la plus haute importance pour chaque membre de la Société, mais principalement pour les classes les plus nombreuses..... Pour nommer convenablement les juges.... ceux qui font les choix devraient avoir, non-seulement une connaissance assez exacte des devoirs à remplir par

les magistrats ainsi que des talents requis, mais encore un intérêt direct à ne faire que de bons choix... et quel instrument plus dangereux qu'un juge inique !... »

« ... Ce superbe pays porte dans son sein les germes d'une richesse inépuisable... il en résulte qu'il sera toujours regardé avec envie par ses voisins... Il faut donc qu'elle ait une administration intérieure vigoureuse pour contenir les vices attachés à la propriété ; en même temps, elle doit posséder une force militaire et navale et montrer une décision prompte et ferme telle qu'elle puisse protéger ses possessions, secourir ses alliés et réprimer l'audace de ses ennemis. Une monarchie fortement organisée paraît donc être le seul gouvernement qui s'accorde avec son état physique et moral. Son histoire depuis Charlemagne prouve que son bonheur a toujours été proportionné à la vigueur de son administration... Il reste à examiner les moyens de garantir la liberté... Il paraît sage de fonder la stabilité de la constitution et d'opposer aux entreprises d'un monarque héréditaire, la résistance d'un sénat héréditaire dont les membres posséderaient de grands biens territoriaux... Un tel corps politique, s'il n'est contenu par le roi d'un côté, et par les représentants du peuple de l'autre, deviendra sans nul doute, oppressif. On en a vu déjà des exemples en France. L'excès de l'autorité royale a été nuisible à son tour, mais la légèreté, l'injustice et les désordres d'un gouvernement purement populaire peuvent être également subversifs du bonheur public et privé. C'est par une juste combinaison des trois pouvoirs où chacun ayant un veto absolu, l'intérêt d'aucun ne peut l'emporter, que l'intérêt général de la Société sera mieux connu et gardé.

Les espérances des novateurs peuvent être aussi bien fondées qu'elles sont brillantes ; mais aucun de nous n'est infaillible... il est au moins possible que des germes de mal se développent avec les circonstances... ne réserverons-nous pas à la majorité le droit de révision ?

..... Daignez, de grâce, désigner les moyens par lesquels le peuple pourra faire connaître son sentiment sur un pacte aussi important.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Président de la Société.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Vie et inventions de Philippe de Girard,** par M. Gabriel Desclosières. — 2. **Histoire épisodique de Bourgogne,** par M. Clarin. — 3. **Montépilloy,** canton de Senlis (Oise), par M. le Baron Carra de Vaux.

1. — Vie et inventions de Philippe de Girard, par M. Gabriel Desclosières.

« Si j'étais prince, disait Chaptal en sortant des ateliers de Philippe de Girard, « je créerais, pour M. de Girard, un ministère de l'Invention ; je lui ferais un large budget en lui disant : Méditez et inventez. »

On comprend donc bien que Philippe de Girard ait, tout d'abord, attiré l'attention de l'auteur des « biographies des grands inventeurs. » Mais M. Desclosières ne trouvait pas seulement en lui un des sujets les plus éminents de son cénacle de grands hommes. Lorsqu'il retraçait la vie de Philippe de Girard, son patriotisme était aussi doublement intéressé ; la gloire qu'il s'efforçait de replacer à sa vraie hauteur était une gloire française. Puis, Philippe de Girard, si insouciant ou si maladroit quand il s'agit de ses intérêts, s'anime et s'échauffe quand il s'agit de revendiquer l'honneur de ses inventions, non pas tant pour lui-même que pour son pays !

En lisant la vie de Philippe de Girard, on se demande, en effet, par quelles causes étranges, cet homme, si pratique dans ses inventions,

si habile à les traduire industriellement, n'a pu en tirer parti ni pour lui-même, ni pour son pays : pourquoi l'honneur même de ses inventions lui a été contesté toute sa vie, tandis qu'elles rapportaient à d'autres gloire et profit. Qu'il en soit ainsi pour l'inventeur qui ne fait pas franchir à sa découverte le dernier pas qui la rend vraiment utile ; que le profit soit réservé au vulgarisateur qui la met dans le commerce, cela se conçoit, sans que l'injustice soit moindre. Mais de Girard a toujours réalisé ses inventions : il ne lui a manqué que de savoir les répandre et vendre ses produits.

On s'aperçoit bientôt qu'avec l'intention d'en tirer parti, moins pour lui-même que pour ses amis ou sa famille, il oublie seulement que le commerce ou l'industrie exigent des aptitudes spéciales qui ne se devinent et ne s'improvisent pas. Quand il a inventé la lampe hydrostatique, le travail mécanique des bois de fusil, le perfectionnement des machines à vapeur, etc., il semblait naturel qu'il s'adressât à un fabricant de lampes, à un entrepreneur de manufacture d'armes, à un constructeur de machines à vapeur. Dans chaque branche d'industrie, on trouve des hommes assez intelligents pour associer, à un perfectionnement décisif, le secours de leurs capitaux, de leur clientèle acquise, de leurs habitudes d'esprit et de travail. Ces hommes, lorsque Philippe de Girard, entraîné vers des inventions nouvelles, semblait oublier la découverte passée, eussent poursuivi l'application de l'invention qui les concernait jusqu'à ce qu'elle fût entrée dans le domaine du commerce général. On voit, au contraire, de Girard essayer de fonder des établissements avec des savants ou des gens sans position indusdrielle, pour lesquels tout l'acquit de l'industrie similaire est obstacle au lieu d'être moyen. La plupart se ruinent purement et simplement en contribuant à ruiner de Girard. Il en est deux qui vendent à des Anglais l'invention de la filature du lin : celles des lampes hydrostatiques, des perfectionnements de la machine à feu, de la taille mécanique des bois de fusil, reparaissent après de longues années dans d'autres mains, sous d'autres noms ; si bien que leur attribution à Philippe de Girard devient matière à procès historiques. Il en est enfin beaucoup que personne n'a prises en main et qui restent à l'état d'ingénieuses curiosités mécaniques. Le pauvre Philippe de Girard meurt à 71 ans quand la vérité commence seulement à se faire jour. La fortune, la

gloire, la reconnaissance nationale ont fait faillite à leurs dettes vis à vis de lui : voici qu'après 36 ans, Avignon va lui élever une statue ; elle s'aperçoit que, parmi les enfants de la Provence, il en est peu qui lui apportent un si large contingent de gloire. M. Desclosières aura contribué à cette tardive justice. Il aura fait une bonne œuvre et une patriotique action.

En le lisant, nous avons éprouvé une impression dont nous ne pouvions nous défendre. On sent qu'il s'interdit de se livrer à l'enthousiasme pour son héros : il craint d'aller trop loin et se fait modeste pour le compte de Phîlippe de Girard. Trop modeste ! qu'il nous pardonne de le lui dire. Les inventions de de Girard ont fait la gloire de cinq ou six plagiaires ; mais nul n'a été plus original ni plus fécond que lui. Or, l'imagination, l'invention est, en tout et partout, la qualité maîtresse ; après elle, ce sont des qualités indispensables, sans doute, mais secondaires qui déterminent et font durer le succès.

L'Autriche, la Pologne, recueillirent Philippe de Girard, en tirèrent bien plus d'utilité que la France, et, avant elle, reconnurent toute sa valeur.

Le généreux cœur d'Arago éprouva cet enthousiasme dont je parlais plus haut. Plusieurs autres savants et hommes d'État s'efforcèrent de faire rendre au grand inventeur une tardive justice.—Le monde officiel resta sourd et Phîlippe de Girard s'éteignit, le 26 août 1845, sans avoir même pris place dans la légion d'honneur !

Après ces témoignages d'insouciance ou d'ignorance des contemporains, il est, répétons-le, utile à la science, utile à la patrie, qu'une œuvre comme celle de M. Desclosières rappelle à la génération actuelle ce que fit, ce que valut Philippe de Girard.

12 juillet 1881.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

2. — Histoire épisodique de Bourgogne, par M. Clarin.

M. Abel Clarin nous a adressé un volume ayant pour titre : *Histoire épisodique de Bourgogne.*

Ce volume est le premier d'une œuvre qui paraît devoir être considérable; elle n'aura pas moins de treize volumes, dit l'auteur.

Votre commission a dû l'examiner, et elle m'a chargé d'exposer devant vous le résultat de cet examen.

L'ouvrage de M. Abel Clarin a été publié, du moins en partie, il y a deux ans, dans le journal *La Côte d'Or*. C'est au mois d'août de cette année 1881 qu'il a pris la forme du livre.

L'auteur a consacré ce volume tout entier à Gontran, qui fut certes le roi le plus puissant qu'ait jamais eu la Bourgogne. Son règne ne dura pas moins de trente deux ans, et il constitue l'une des parties les plus puissantes et les plus fécondes en épisodes, de l'histoire de ce royaume.

M. Abel Clarin ouvre son récit en l'année 584, c'est-à-dire vers le milieu du règne de Gontran.

Le roi réside à Châlon-sur-Saône. Il a près de lui son chambellan Chundon, qu'il devait faire lapider plus tard pour avoir osé chasser sur les terres royales ; Eunius Mummol, un des grands hommes de guerre de ce temps, qui, après avoir conquis la Touraine et le Poitou, battu les Saxons et exterminé les Lombards, au profit de Gontran, allait bientôt périr dans une révolte suscitée par lui contre son souverain ; enfin la reine Austrégilde, dont les dernières volontés seront un terrible arrêt de mort. Elle veut que les deux médecins qui n'ont pu la sauver soient enterrés avec elle, et Gontran fait exécuter les dernières volontés de sa troisième femme.

Ayant à raconter les faits les plus saillants de ces temps barbares, l'auteur n'a pu se défendre contre la tentation de viser au roman historique. Il a donc sacrifié la sévère simplicité de l'histoire au plaisir de mettre en scène ses personnages ; mais en introduisant le roman dans l'histoire, il l'a fait avec tant d'habileté qu'il n'a rien ôté de leur caractère aux hommes dont il retrace la vie.

Reconstituer un passé aussi lointain n'était certes pas chose facile.

M. Abel CLARIN, quoique bien jeune encore, nous a prouvé qu'elle était possible. En remontant aux sources originales, il est resté dans la vérité, de même qu'en s'inspirant des auteurs contemporains, il a pu relier entre eux les principaux faits et gestes du roi Gontran et de sa Cour. C'est ainsi qu'il nous présente un épisode très vrai, qui a tout l'attrait du roman, sans jamais s'écarter de l'histoire. En un mot, l'auteur a suivi une méthode neuve et originale, pour mettre à la portée de tous, les faits les plus remarquables d'un point de l'histoire du sixième siècle.

En faisant ainsi revivre la Cour de Gontran, M. Abel CLARIN nous fait connaître les occupations du roi et celles des grands officiers entourés de la truste, ou garde royale, commandée par le farouche Sigismer. Il nous décrit les mœurs guerrières de ces hommes, les épisodes de chasses, les cérémonies, les festins, la barbarie du jugement de Dieu, et toujours il intéresse, parce qu'il présente les hommes et les faits dans leur ensemble, en leur donnant le ton, la vie et la couleur. Peut-être y a-t-il quelques points douteux dans le récit de l'auteur ; mais il nous montre, en général, qu'il a une connaissance exacte des mœurs, des idées, des lois et des coutumes des peuples dont il parle.

L'histoire épisodique du règne de Gontran, roi de Bourgogne, témoigne de l'érudition de l'auteur. On voit qu'il a sérieusement étudié les documents les plus authentiques. Il a compulsé les lois gombette et salique, mis à profit les historiens, interrogé l'archéologie et tenu compte des découvertes récentes. Les nombreuses notes, les pièces justificatives qui accompagnent son récit, témoignent des laborieuses recherches de l'auteur. Nous lui souhaiterions seulement à l'avenir de mieux les coordonner en les rapprochant du texte.

EUGÈNE D'AURIAC.

---

3. — **Montépilloy** (canton de Senlis, Oise), par M. le baron CARRA DE VAUX.

Montépilloy est un petit village de 147 habitants, situé à 10 kilomètres de Senlis, et dominé par une vieille tour en ruines, dernier reste d'un château fort du XIIe siècle que Richelieu fit démanteler. M. le baron CARRA DE VAUX a eu la curiosité d'en étudier l'histoire,

et il l'a racontée dans la *Revue de Goële*, intéressant recueil trimestriel qui est imprimé à Dammartin et qui a pour objet spécial la publication de notices historiques sur les localités comprises dans le Parisis, le Valois et le Muttien.

Montépilloy a-t-il véritablement une histoire ? Heureux les peuples, heureux aussi les villages qui n'en ont pas, dont le nom n'est pas associé au souvenir d'un de ces événements militaires qui ne laissent une longue trace dans la mémoire des peuples que parce qu'ils ont fait couler des flots de sang et de larmes ! Après avoir lu le résultat des recherches de M. le baron Carra de Vaux, nous croyons que Montépilloy peut être rangé au nombre des villages heureux. Plusieurs fois, pourtant, dans le cours des siècles, la gloire a passé bien près de lui.

En 1184 Philippe-Auguste, avec 35,000 hommes y rencontra Philippe d'Alsace, comte de Flandre, auquel il réclamait la restitution du Vermandois, du Valois et du Comté d'Amiens ; mais les deux adversaires ne se mesurèrent que des yeux, et après dix jours de réflexions ils s'entendirent à l'amiable et chacun d'eux retourna chez soi.

Cent cinquante ans plus tard, le 15 août 1429, deux armées s'y trouvèrent encore en présence. Charles VII venait d'être sacré à Reims et marchait sur Paris ; le duc de Bedfort lui avait écrit pour lui offrir la bataille ; Charles était accouru et avait répondu qu'il acceptait. Mais alors Bedfort changea d'avis ; en vain Charles lui proposa-t-il de faire un mouvement rétrograde afin de laisser entre les armées l'emplacement convenable pour ce que l'on appelait alors un combat loyal ; en vain Jeanne-d'Arc vint-elle frapper de la lance les pieux des palissades derrière lesquels s'abritaient les Anglais ; Bedfort ne sortit pas de ses retranchements. Charles ne se souciait pas plus de donner l'assaut que son ennemi de descendre en rase campagne ; il se porta vers Compiègne et Montépilloy échappa une seconde fois à la gloire qui le menaçait.

Notre village n'eut pas toujours le même bonheur. En 1419, sa garnison fut attaquée par les Anglais et elle les repoussa victorieusement. En 1589 le duc de Longueville, qui tenait pour Henri III, y défit le duc d'Aumale. Mais ces faits d'armes ne donnèrent pas à Montépilloy la célébrité ; le premier, qui était glorieux, fut oublié ; le

second, douloureux épisode d'une guerre civile, n'est connu que sous le nom de bataille de Senlis.

La Fontaine raconte que Simonide, ayant jadis à célébrer les exploits d'un athlète qui, lui non plus, n'avait pas d'histoire, appela les dieux à son secours et chanta les hauts faits de Castor et de Pollux, ce qui, du reste, lui porta bonheur. M. le baron Carra de Vaux a eu recours au même procédé, et il a réussi à captiver l'attention de ses lecteurs en leur parlant des personnages intéressants qui ont possédé ou pu posséder Montépilloy, de ceux qui l'ont traversé ou qui s'en sont plus ou moins approchés. Il nous fait connaître ainsi la famille des Bouteiller de Senlis, qui pendant quatre siècles ont tenu un rang élevé à la Cour de France. Après eux, le fief de Montépilloy échut aux d'Orgernont, puis aux Montmorency, puis aux Condé qui, malheureusement pour le petit village, préférèrent à sa colline déboisée les magnifiques ombrages et les belles nappes d'eau de Chantilly.

Ensuite vint la confiscation Révolutionnaire, et la notice de M. le barron Carra de Vaux, fidèle image de notre histoire, après avoir débuté par les grands noms de l'ancienne noblesse, se termine par les noms beaucoup plus modestes de cultivateurs et de notaires, de paysans et de bourgeois, qui à leur tour sont arrivés à la fortune et à la possession du sol, non plus par la gloire des armes ou par les luttes politiques, mais par le labeur obscur et l'épargne persévérante. Aujourd'hui la vieille tour féodale n'est plus qu'une ruine innocente et pittoresque, soigneusement conservée par son propriétaire, et aux pieds de laquelle les descendants des vassaux des Bouteiller de Senlis et des Montmorency cultivent avec sécurité des champs fertiles, couverts de riches moissons.

EUGÈNE MARBEAU.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DES 18 NOVEMBRE 7 ET 23 DÉCEMBRE 1881.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE. — *Présidence successive de* M. FABRE de NAVACELLE et BOUGEAULT. — Le procès-verbal de la réunion du jeudi 3 novembre, rédigé par M. DUVERT, secrétaire général adjoint, est lu et adopté.

M. J.-C. BARBIER, Jules DAVID et LOUIS-LUCAS se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que M. BARBIER vient d'être nommé Président de Chambre à la Cour de Cassation. La Société des Etudes historiques, dit-il, compte M. BARBIER au nombre de ses membres les plus éminents depuis 1846 ; il lui a rendu des services signalés, notamment lors de sa reconstitution en 1871. La Société s'associe à la satisfaction éprouvée par son président honoraire.

— Lettre de M. Léon HILAIRE relative à l'envoi qu'il a fait d'un travail à insérer dans l'*Investigateur*.

— Lettre de M. CLARIN donnant quelques renseignements qui lui avaient été demandés à l'occasion de sa candidature. Renvoi à M. Eugène D'AURIAC, rapporteur. — La commission présentera le rapport à la prochaine séance.

— Bulletin de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, contenant un mémoire sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du couchant de Mons par M. Gonzalès DECAMPS.

M. le colonel FABRE est nommé rapporteur. Sur la demande de M. le

Secrétaire général, il est procédé à la nomination des membres de la Commission d'examen des comptes. Elle est composée de M. FABRE de NAVACELLE, LOUIS-LUCAS et Gustave DUVERT.

M. DESCLOSIÈRES fait observer qu'au lieu de procéder aux élections générales à la dernière séance de décembre, on pourrait, comme on l'a déjà fait en 1880, les indiquer pour la prochaine réunion, en le mentionnant à l'ordre du jour. Cette proposition est adoptée.

M. BOUGEAULT lit une étude : Artus III, comte de Richemont. — L'auteur est vivement félicité et le renvoi au comité du journal est prononcé. M. BOUGEAULT croit devoir appeler l'attention de ses collègues sur les raisons qui l'ont déterminé à présenter Agnès SOREL sous un jour bien différent de celui qui l'a fait considérer comme ayant réveillé dans le cœur de Charles VII les plus nobles sentiments.

Quelques observations sont échangées entre l'auteur et MM. D'AURIAC, DESCLOSIÈRES, LOISEAU et RAUNIÉ. La question étant très intéressante sera sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. DESCLOSIÈRES rappelle qu'Alain Chartier a chanté la prise de Fougères dans *la ballade de Fougières que les Anglois prindrent par surprise pendant* les tresves (1449.)

M. LOISEAU présente un rapport très substantiel sur une brochure de l'Institut gènevois. Ce rapport vivement applaudi est renvoyé au comité du journal.

M. BOUGEAULT donne lecture du rapport de M. le colonel FABRE sur le travail si utile et si intéressant présenté par M. JORET-DESCLOSIÈRES à la Société générale des Prisons, au sujet de la rétrocession des Prisons départementales à l'Etat.

Le renvoi au comité du journal est voté. M. DESCLOSIÈRES donne de curieux détails sur l'application de la loi de 1875 aux prisons. Il remercie M. D'AURIAC de lui avoir facilité, par son extrême obligeance, les recherches qu'il a faites à la Bibliothèque nationale.

SÉANCE DU MERCREDI, 7 DÉCEMBRE 1881. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Le procès-verbal de la précédente réunion, rédigé et lu par M. DUVERT, est adopté.

Sur la proposition de M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, et après diverses observations échangées, il est décidé qu'à l'avenir la Commission d'examen

des comptes, nommée chaque année, sera permanente, et qu'elle aura tout pouvoir, en cas d'empêchement ou de décès de l'administrateur, pour désigner un administrateur-adjoint. Elle devra, dans le courant de l'exercice, vérifier, aux époques qu'elle désignera, la situation financière de la Société.

La Commission nommée à la dernière séance, est maintenue avec les pouvoirs qui viennent d'être indiqués.

M. l'abbé GAINET adresse à la Société une *Etude sur la Chine* qui est renvoyée au rapport de M. NIGON DE BERTY.

M. DE VAUDICHON annonce l'envoi d'un manuscrit contenant un travail sur Montchrestien de Vateville, poète et économiste, 1575-1621.

Ouvrages reçus :

— Académie royale des sciences de Lisbonne, M. LOISEAU, rapporteur.

— Précit analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1879-1880, renvoyé au rapport de M. E. D'AURIAC.

— Bulletin des procès-verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville, M. CAMOIN DE VENCE, rapporteur.

— Le Portugal. — Histoire géographique commerciale et agricole du Brésil par M. Alfred BOINETTE, membre de la Société de géographie de Paris.

M. Eugène D'AURIAC présente un rapport sur la candidature de M. Abel CLARIN. Les conclusions étant votées à l'unanimité, M. CLARIN est admis comme membre titulaire correspondant de la 1re classe.

M. LOUIS-LUCAS fait remarquer que les rapports de candidature n'étant pas insérés dans l'*Investigateur*, la partie du remarquable rapport de M. D'AURIAC s'appliquant à l'œuvre du candidat ne serait pas publiée. Il propose que le compte-rendu du livre soit extrait du rapport et renvoyé au Comité du Journal; cette proposition est adoptée.

M. D'AURIAC présente encore trois rapports de candidature dont les conclusions sont approuvées à l'unanimité. En conséquence :

M. CAMOIN DE VENCE, actuellement fixé à Paris, reprend son ancien titre de menbre titulaire résidant de la 3e classe ;

M. Emile RAUNIÉ, membre libre, est nommé membre titulaire résidant de la 1re classe ;

M. MAINE DE BIRAN (Elie) membre de la Société philotechnique et issu de la famille du célèbre philosophe français, présenté par MM. JORET-DESCLOSIÈRES et JULES DAVID, est admis en qualité de membre titulaire résidant de la 1re classe.

M. le Secrétaire général, faisant fonction d'administrateur, demande que M. Louis-Lucas soit spécialement autorisé à recevoir les mémoires soumis au concours Raymond, et à en donner reçu. La proximité qui existe entre le domicile de M. Louis-Lucas et celui de notre ancien administrateur, indiqué aux concurrents, éviterait à ceux-ci un nouveau déplacement. Cette proposition est adoptée.

M. le Président fait procéder aux élections annuelles par des scrutins successifs, et en proclame les résultats. En conséquence, la composition des bureaux, pour l'année 1882, est ainsi arrêtée :

GRAND BUREAU.

MM. J. C. Barbier, Président de Chambre à la Cour de Cassation; Président honoraire ;
Camille Doucet, Secrétaire perpétuel de l'Académie française; Président honoraire;
Bougeault, Président;
Louis-Lucas, Vice-Président;
Vavasseur, Vice-Président délégué.
Joret-Desclosières, Secrétaire général;
Gustave Duvert, Secrétaire général adjoint.

BUREAUX DES CLASSES.

1re *classe*. — MM. Ferdinand de Lesseps, Président honoraire.
le Colonel Fabre de Navacelle, Président honoraire;
Wiésener, Président;
Bournat, Vice-Président;
Raunié, Secrétaire.

2e *classe*. — MM. Loiseau, Président;
Paul Odent, Vice-Président;
Tournier, Secrétaire;

3e *classe*. — MM. Nigon de Berty, Président honoraire;
Vavasseur, Président;
Camoin de Vence, Vice-Président;
Flach, Secrétaire.

4e *classe*. — MM. E. d'Auriac, Président;
Georges Dufour, Vice-Président;
Pinset, Secrétaire.

M. Jules David présente un rapport sur un ouvrage en vers de M. Prarond intitulé : *Du Louvre au Panthéon.* Ce remarquable rapport est vivement applaudi et renvoyé au Comité du journal.

M. Loiseau rend compte de l'examen qu'il a fait des mémoires de la Société des sciences physique et médicale de Milan. L'auteur est félicité et le renvoi au Comité du journal est prononcé.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE. — *Présidence de* M. le Colonel Fabre de Navacelle. — Le procès-verbal de la séance du 7 décembre, rédigé et lu par M. Gustave Duvert, Secrétaire général adjoint, est adopté.

M. Desclosières communique une lettre de M. Élie de Biran s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. Une autre de M. de la Brunetière demandant à devenir, de membre associé libre, membre titulaire. Une commission d'examen est désignée, conformément aux statuts.

M. le Président procède à la nomination des deux commissions chargées d'examiner les manuscrits destinées au concours Raymond. Aux termes du règlement spécial déterminant les conditions de distribution du prix Raymond, art. VI, chaque commission doit être composée de sept membres savoir : *le Président, le Secrétaire général* et cinq membres dont deux doivent être, autant que possible, pris dans la classe qui a mis le prix au concours. Conformément à ces dispositions, sont désignés : Commission du prix proposé pour l'*Histoire des provinces Danubiennes*, MM. Jules David, Wiésener, Paul Odent, Pinset, Colonel Fabre.

Prix sur la *Condition des paysans en France au XVI[e] siècle*, MM. d'Auriac, Camoin de Vence, de la Brunetière, Nigon de Berty, Louis-Lucas.

L'ordre du jour appelle l'audition des lectures suivantes :

I. *Journal des opérations du siège de Gand*, par Louvois, mars 1678, suite et fin, communication de M. Constantin de Nettencourt.

II. *Correspondance de du Buisson avec le marquis de Caumont;* communication de M. Rouxel.

M. Rouxel se proposant de publier très prochainement un livre dans lequel cette correspondance sera comprise, les fragments très intéressants dont il donne lecture pourront être reproduits, par extrait, dans le journal de la Société des Études historiques, à l'occasion du rapport qui sera alors présenté au sujet de cet ouvrage.

M. le Colonel Fabre termine la séance par la lecture d'un compte-rendu des travaux de la Société du Hainaut et par la communication de notes historiques qui seront insérées dans le numéro janvier-février 1882.

CHRONIQUE.

Le portrait de M. Léon Cogniet au musée du Luxembourg.

Les visiteurs du salon de peinture, exposition de 1881, ont admiré le portrait de M. Léon Cogniet par un de ses anciens élèves devenu lui-même, à son tour, un des maîtres de l'art, M. Léon Bonnat.

M. Bonnat vient d'offrir ce portrait au musée du Luxembourg. Ce don généreux, en même temps qu'il fait le plus grand honneur au peintre éminent qui en est l'auteur, comble une lacune regrettable ; le musée du Luxembourg ne possédait aucune toile du célèbre élève et ami de Léon Cogniet. Ce maître, lui-même, dont le talent de composition était à la fois si correct et si large, n'est représenté par aucune de ses œuvres dans les galeries du Luxembourg. (Voir la notice sur M. Léon Cogniet, *Investigateur*, p. 142.)

Lettre inédite de M. Achille JUBINAL écrite a l'occasion de l'invention de la filature mécanique du lin.

Nous avons déjà eu l'occasion d'annoncer que notre Secrétaire general, M. Desclosières, préparait une nouvelle édition de la biographie du célèbre inventeur de la filature mécanique du lin : Philippe de Girard ; cette nouvelle publication a été déposée sur le bureau de la Société des Etudes historiques dans la séance du 6 juillet. M. le Président Fabre de Navacelle a été chargé de présenter un compte-rendu.

Nous avons inséré ci-dessus, (p. 295), ce rapport, nous avons pensé que nos lecteurs retrouveraient ici avec intérêt une lettre inédite de M. Achille Jubinal qui lui aussi fut, pendant de longues années, Secrétaire général de notre Société. M. Desclosières a donné cette lettre dans la nouvelle édition de son livre; elle est ainsi conçue :

Paris, 24 Septembre 1845,

Madame,

« Etant allé, ce matin, chez mon ami le comte de Lavalette, fondateur de la Société des inventeurs, (le même qui a eu l'idée d'une pension faite par l'industrie

à M. Philippe de Girard et qui a prononcé un très beau discours sur sa tombe), je me suis souvenu que je vous avais promis un *échantillon* des premiers produits de sa magnifique découverte de la filature du lin á la mécanique.

» Je crois vous avoir dit, Madame, d'où provient ce trésor, que sans doute, personne ne connaît en France où, du moins, personne n'a le pareil.

» C'était à la fin de l'Empire, mon père était chef de division à la Secrétairie d'Etat aux Tuileries, sous M. de Bassano.

» M. de Girard fit sa précieuse découverte et apporta ou envoya un jour à l'Empereur plusieurs pièces de lin filé à la mécanique comme résultat de ses recherches.

» L'Empereur admira beaucoup et donna ces pièces à M. de Bassano, qui, à son tour, les montra à ses principaux chefs et en distribua à quelques-uns, mon père fut un de ceux-là ; et récemment, comme je lui parlais de M. de Girard à propos de sa mort, il alla ouvrir son armoire à linge, en tira plusieurs mouchoirs et me raconta ce qui précède.

» Je vous envoie *un exemplaire* de ces premiers essais si parfaits pourtant, de M. de Girard, comme témoignage de mon respect pour sa mémoire ; la valeur de ce morceau d'étoffe est nulle, en elle même ; ce tissu ne vaut que par ces circonstances et par ce souvenir.

Daignez agréer, etc.

» Achille JUBINAL.

» Paris, 46 rue Jacob. »

Vie et inventions de Philippe de Girard, 2e édition. PIGOREAU éditeur, quai Conti 13, page 178. — Par J. Desclosières.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Au nombre des Sociétés Savantes de Province qui ont, dans ces années dernières, réorganisé le cours de leurs travaux, nous devons signaler la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres de Bayeux. Sa dernière séance tenue le Vendredi 4 novembre, sous la Présidence de M. Bertot, a offert un intérêt tout particulier par la communication de deux précieux manuscrits, faite par M. le Cte de Toustain, président général de la Société, qui, comme chacun sait, est un des bibliophiles les plus distingués de France.

L'un de ces manuscrits est un *Coutumier de Normandie*, orné de magnifiques miniatures; l'autre une *Chronique de Normandie*, enrichie aussi de miniatures du plus haut prix.

Ce dernier manuscrit, qui avait été fait pour Philippe de Crèvecœur, maréchal de France, et antérieurement, l'un des lieutenants de Charles le

Téméraire était l'un des joyaux de l'inappréciable bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot. Après la mort de ce bibliophile célèbre, ce manuscrit fut vendu à Paris, le 15 juin 1878, et adjugé, à la salle de ventes de Paris, pour le prix de 56.000 fr. à MM. Morgant et Fatout, libraires à Paris, qui, au mois de janvier dernier, l'ont revendu à M. le Cte de Toustain.

Ce précieux ouvrage, dont les Bénédictins ont publié en 1767, un extrait, jette une vive lumière sur le passé de notre province. Outre son importance historique, ce manuscrit est un des plus beaux spécimens de ce que l'art français a produit de plus remarquable au xve siècle. Aussi l'Angleterre avait-elle fait, heureusement en vain, tous ses efforts pour l'acquérir.

On ne peut que féliciter M. de Toustain, d'avoir conservé à notre pays, ce précieux manuscrit, dans lequel nous trouvons relaté aussi, un des *gestes* glorieux de l'un de ses ancêtres, *Toustain du Bec*, porte-drapeau du duc Guillaume à la bataille d'Hastings.

La communication de ce précieux document a vivement intéressé l'assemblée.

Le reste de la séance a été consacré à trois lectures.

L'une, par M. l'abbé Lelièvre, curé de Subles, sur l'*importance de l'épiscopat de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux,* étude qui a été entendue avec intérêt; la seconde par M. G. Villers qui a communiqué l'introduction d'un travail curieux qu'il prépare sur l'*édification de la tour centrale de la Cathédrale*, *au* xve *siècle ;* la dernière enfin, par M. Anquetil, qui a lu un extrait intéressant de son travail sur les *Antiquités Bayeusaines*.

Histoire des Sciences. — Sondages dans le Pacifique.

Aujourd'hui que les fils télégraphiques couvrent toute la surface du monde et s'étendent dans toutes les mers, il n'y a plus que deux points à joindre pour que la ceinture qui enveloppe le globe soit complète. On a, depuis longtemps, fait des études pour réunir le Japon à l'Amérique du Nord. L'immersion d'un câble dans l'Océan Pacifique présente des difficultés sérieuses à cause de la profondeur ; à 400 kilomètres du Japon, on trouve déjà des fonds de 8,000 mètres. Le projet étudié dans le principe consistait à immerger le câble en suivant les côtes du Japon, les îles Aléoutiennes et remontant au Nord pour éviter les grands fonds qui se trouvent sur la ligne directe.

Ces études avaient été abandonnées depuis cinq ans ; elles viennent, annonce l'*Exploration*, d'être reprises par le gouvenement des Etats-Unis. Le Capitaine Belknap, commandant le *Alaska*, a exécuté des sondages, en partant de la côte du Callao et se dirigeant vers l'Ouest. A 102 milles de la côte, la sonde indiquait déjà une profondeur de 6,800 mètres, profondeur qui devait au moins se prolonger sur la route choisie, si toutefois, elle ne s'augmentait pas encore. La ligne d'opération ne s'est pas étendue à plus de 112 milles de la côte. Ces sondages, comparés à quelques opérations partielles exécutées sur la côte du Pacifique, démontrent que ces parages comportent les plus grands fonds du bassin méridional.

Découverte archéologique.

Une bien curieuse découverte archéologique vient d'être faite dans les travaux exécutés actuellement pour l'élargissement de la porte de Valenciennes à Douvres.

Les ouvriers employés à faire les tranchées ont mis à jour une magnifique bombe, parfaitement conservée et datant de plus de deux siècles.

On présume qu'elle fut lancée de Sin-le-Noble sur Douai, lors du siège de cette ville, en 1667, par Louis XIV.

L'engin meurtrier était recouvert d'une couche de rouille ayant au moins 5 millimètres d'épaisseur.

M. le commandant du génie Mahieu, prévenu immédiatement, ordonna l'ouverture de la bombe.

A l'aide d'un villebrequin, on perça le bouchon en bois d'orme qui fermait le projectile, et bientôt un filet d'eau mêlé de poudre s'éleva à plus d'un mètre de hauteur. Les gaz comprimés depuis deux cents ans dans l'enveloppe du projectile avaient donné lieu à ce phénomène, qui ne dura d'ailleurs que quelques secondes,

La bombe, qui ne mesure pas moins de 30 centimètres de diamètre, va être transportée au musée de Douai, où elle sera jointe à la collection d'engins de guerre découverts dans les fortifications de cette ville, lors des travaux qui y furent faits de 1832 à 1836.

OUVRAGES OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1881.

Revue savoisienne, 1880. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1880. — *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1880. — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*. — *Bulletin de la Société de Valenciennes*. — *Bulletin de la Société de la Saintonge et de l'Aunis*. — *Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution for the year*, 1878, Washington, 1879. — *Smithsonian contribution to knowledge*, 1880. — *Annuaire de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1879 et 1880. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, des arts et belles-lettres de l'Eure*, 1878-1879-1880. — *Mémoires de l'académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1880. — *Bulletin de la Société Franklin*, 1880. — *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 1880. — *Mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1880. — *Essex institute historical collections*, vol. XVI. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1880. — *Révista agustiniana* Valladolid, 1881. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1880. — *Revue de l'art chrétien*, 1880. — *Précis analytique des travaux de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*. — *Bulletin de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg*. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, Guéret, 1881. — *Recueil de la Commission des arts et des monuments de la Charente-Inférieure*, Saintes. — *Bulletin de la Société académique hispano-portugaise de Toulouse*, 1880. — *Œuvres du chevalier Damiano Muoni*. — *L'art en Saintonge et en Aunis*, par l'abbé Julien La Ferrière. — *Mémoires de l'académie de Dijon*, 1880. -- *Les anciennes communautés d'arts et métiers*, par M. Pagart d'Hermansart avec un appendice sur quelques médailles en plomb leur ayant appartenu, par L. Deschamps de Pas, 3 vol. in-8°, Saint-Omer, 1879-1881. — *Montépilloy*, par M. le barron Carra de Vaux, revue de Goële — Parisis, Brie, Valois, 1880-1881. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Béziers*. — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 1881. — *Bulletin de la Société d'agriculture et arts de Valenciennes*. — *Histoire de la langue*

française, ses origines et son développement jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, par M. LOISEAU, 1881. — *Le Comte de Serre*, sa vie et son temps, par M. Ch. de LACOMBE. Paris, 1880. — *Souvenirs et correspondances de Madame de Caylus*, par M. RAUNIÉ. Paris. — *Vie et inventions de Philippe de Girard*, inventeur de la filature mécanique du lin, par G. DESCLOSIÈRES, 2[e] édition. Pigoreau, 1881. — *Dupleix*, gouverneur des Indes françaises, par Henri BIONNE. Plon, 1880. — *Histoire épisodique de Bourgogne* — Clarin, Dijon, 1880. — *Leçons de dessin géométrique*, VEYRET. — *Une petite île française de l'Océan.* — Description et histoire de l'île d'Yeu. — *La fée d'Argouges*, légende normande, par DESCLOSIÈRES, publiée dans le monde illustré, février-mars 1881. Tirage à part de *l'annuaire de la Société philotechnique.* — *L'histoire du Portugal*, par M. BOINETTE. Bar-le-Duc. — *Le maréchal de Fabert*, 1599-1662. Etude historique d'après ses lettres et des pièces inédites, par le commandant Jules BOURELLY. Ouvrage couronné par l'académie française, prix Thérouanne, 2[e] édition, Didier, éditeur.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

AU 1er JANVIER 1882.

COMPOSITION DES BUREAUX

POUR L'ANNÉE 1882.

GRAND BUREAU

PRÉSIDENTS HONORAIRES : M. **J. C. BARBIER**. O. ✻ ✛ ✪. I. Président de Chambre à la Cour de Cassation.

M. **Camille DOUCET**, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

PRÉSIDENT : M. **BOUGEAULT**, ✛.

VICE-PRÉSIDENT : M. **LOUIS-LUCAS**.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ : M. **VAVASSEUR** ✪, Président de la 3e classe.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DÉLÉGUÉ : M. **Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES**.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-ADJOINT : M **Gustave DUVERT** ✪ A.

ADMINISTRATEUR : M. *N*...

BUREAUX DES CLASSES

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Présidents honoraires : M. Ferdinand DE LESSEPS, G. C. ✻ ✠ ✠.
M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. O. ✻.
Président : M. WIESENER, ✻, ✿ I.
Vice-Président : M. BOURNAT ✻.
Secrétaire : M. RAUNIÉ.

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des Langues et des Littératures.

Président : M. LOISEAU, ✿.
Vice-Président : M. Paul ODENT, C. ✻.
Secrétaire : M. TOURNIER .

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des Sciences physiques, Mathématiques, Sociales et Philosophiques.

Président honoraire : M. NIGON DE BERTY, ✻, ✿ I.
Président : M. VAVASSEUR ✿.
Vice-Président : M. CAMOIN DE VENCE, ✻, ✠.
Secrétaire : M. FLACH.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des Beaux-Arts.

Président : M. D'AURIAC, ✻, ✿.
Vice-Président : M. Georges DUFOUR, ✿ A.
Secrétaire : M. PINSET.

N. B. — *Dans la liste qui va suivre sont indiqués les principaux ouvrages des Membres de la Société des Etudes historiques. Les omissions devront être signalées à M. le Secrétaire général, elles seront rectifiées pour la liste de* 1883. *Les dates placées au-dessous des noms sont celles de l'Admission.*

MEMBRE HONORAIRE

DOUCET (Camille), C.✻ auteur dramatique, Membre et Secrétaire perpétuel de l'Académie française, chef de la division des Théâtres, 1853; au ministère d'Etat, 7 avril 1865 ; Membre de l'Académie française, réception 23 février 1866 ; Secrétaire perpétuel, 30 mars 1876 ; Membre du Conseil général de l'Yonne, plusieurs fois réélu ; Chevalier de la Légion d'honneur, avril 1847 ; Officier, août 1857 ; Commandeur, 7 août 1867 ; Président de la Société des Etudes historiques, 1880 ; Président honoraire, 1881.

Œuvres dramatiques : Léonce, 4 août 1838. — Un jeune homme, 29 octobre 1841. — L'avocat de sa cause, 5 février 1842. — Le Baron Lafleur, 13 décembre 1842. — Le dernier banquet, 30 décembre 1847. — Les ennemis de la maison, 6 décembre 1850. — La chasse aux fripons, 27 février 1846. — Le fruit défendu, 27 nov. 1857. — Publication de ces diverses pièces en 2 vol. in-8°, 1858. — La considération, 6 nov. 1860. — Versailles, 1840. — Le chant du Cygne, 16 mars 1856. — Vélasquez, 1847. — La barque d'Antonio, 1849.

PREMIÈRE CLASSE

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DE FRANCE

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

BIRAN (Elie-Jean-Marie-François-Gontier de) ✿, Rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, Officier d'Académie du 14 juillet 1881. — Membre de l'Académie des poètes, de la Société philotechnique, de la Société historique et archéologique du Périgord rue de l'Abbé Grégoire, 22, Paris.

Admission du 7 décembre 1881.

Etude sur Maine de Biran, 1868. — Soulèvements des croquants en Périgord, 1877. — Le nouvel Art dramatique de Lope de Véga, tra-

duction, 1879. — Notice sur G. Gontier de Biran, député aux Etats-Généraux de 1789 (1879). — Maine de Biran et la critique italienne, 1880. — Notes et documents inédits relatifs aux institutions de la ville de Bergerac avant 1789 (1880). — Une ambassade de France en Turquie sous Henri IV.—Principes de l'assistance publique en France, 1881. — Fleurs éparses, poésies. Paris, librairie de Sandoz, 1882.

BOUQUET (l'Abbé) ✻, Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Montpellier, Aumônier du Lycée Saint-Louis, Vicaire à Saint-Vincent de Paul, 5 rue de Belzunce.

10 juillet 1870.

La Théologie de la Trinité, d'après saint Grégoire de Nazianze et les Pères de son époque. — Plusieurs rapports dans l'*Investigateur*.

BOURNAT (Victor), ✻, Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Membre du Conseil supérieur des Prisons, Secrétaire général de la Société de Patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine ; a obtenu une Mention honorable au Concours ouvert en 1863, pour un Mémoire sur l'Education correctionnelle ; rue Jacob, 20.

11 novembre 1868.

Rapport sur les travaux du Congrès pénitentiaire de Londres, 1872. (Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1873, p. 72 et 203). — Adoption, Education et Correction des Enfants pauvres, abandonnés, orphelins et vicieux, 1873. (Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1875, p. 98.) — Etude sur les Postes de Police et les Violons... Rapport présenté au Conseil supérieur des Prisons, 1876. (Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1876, p. 330). — Etude sur la Société royale des Prisons de 1819 à 1830, assistance des adultes et assistance des prisonniers, 1877.

BRUNETIÈRE (Alexandre-Antonin DIMIER DE LA), Secrétaire honoraire d'Ambassade, au Château de la Brunetière, par Courtalain (*Eure-et-Loir*), et à Paris, boulevard Malesherbes, 52.

Associé libre 14 juin 1876. Titulaire 23 décembre 1881.

Le Pouvoir royal en France au XIIIe siècle, *Investigateur*, 1881, p. 270 et suiv.

COLBERT-CHABANNAIS (le Marquis DE) ✻, ancien Député, possesseur d'une belle galerie de tableaux et d'objets d'art, homme de lettres, rue des Saints-Pères, 60.

11 novembre 1874.

DUVERT (Gustave-Félix) ✿ A, Publiciste, Membre de la Société d'économie politique, de la Société de Législation comparée, de la Société de Géographie, de la Société générale des Prisons et de la Société des Institutions de Prévoyance, Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie des Quatre-Canaux, Administrateur de la Caisse des Ecoles du IXe arrondissement de Paris, Lauréat du Concours sur la Question des Transferts, conversions et mutations des valeurs mobilières, rue des Martyrs, 41-47.

31 mai 1872.

Secrétaire général-adjoint de la Société depuis 1873.

Nombreux rapports publiés dans l'*Investigateur* depuis 1872. — Notamment: 1873. Compte-rendu des travaux de la *Société des Etudes historiques*, p. 89. — Études sur le drapeau français, 227. — 1874. Aperçus financiers de M. de Neymarck, p. 23, nommé officier d'académie, 271. Son rapport sur les comptes de la Société, 271. — 1875. La délivrance de Paris après la Commune, rapport, p. 23. — Compte-rendu des travaux de la *Société des Etudes historiques*, 118. — Notice sur Clovis Michaux, p. 200. — 1876. Rapport sur les comptes et le budget, 64. — Rapport sur un ouvrage de M. de Malarce, 183. — Compte-rendu des travaux, 139. — 1877. Rapports sur les comptes, 116; sur le prix Raymond, 140. — Notice sur J. Mareschal, 178. — 1878. Rapport de la Commission des comptes, 123. — 1879. Compte-rendu des travaux, 221. — 1880. Notice sur le baron Taylor, 151 — La France et les français, rapport, 220. — Des institutious de prévoyance, rapport, 127.

FABRE DE NAVACELLE (Hyacinthe-Henri) C. ✻, Colonel d'artillerie en retraite, Membre de la Société de Géographie, Président de la *Société des Etudes historiques* en 1881, rue de Lille, 47.

14 juin 1876.

Ouvrages publiés. — Souvenirs militaires d'Afrique. — Récit de la guerre franco-allemande. — Observations sur le gouvernement de l'Algérie. — *Investigateur*: 1876. Observations sur le Satyricon, p. 330. — 1877. Le siège de Metz, par Charles-Quint, en 1552, p. 250.

— Les administrateurs militaires, rapport sur un ouvrage de M. Lèques, 217. — 1878. La Lorraine et l'Alsace, leur annexion au x[e] siècle, au saint Empire romain, 22 et 64. — Annales des Alpes-Maritimes, rapport 176. — Histoire de la jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre, par M. Wiesener, rapport, 253 et 346. — Mémoires, académie de Dijon, rapport 324, Société d'émulation de Montbéliard, rapport 396. — La forteresse vitrifiée du Puy de Gaudy, par M. Thuot, rapport 324. — Valeur des mémoires particuliers comme éléments d'histoire générale, 398, et 1880, p. 164. — 1879. Académie des Sciences, etc. de Dijon, rapport, 54. — Les derniers Carolingiens, d'après le moine Richer, rapport sur un ouvrage de M. Babelon, 125 et 1880, p. 169. — Correspondance en français de l'électeur de Bavière 1738-1743, rapport, 126. — Une famille française à Saint-Domingue pendant la révolution, 236, et 1880, p. 1.—Invasion de la France, en 1707. — Siège de Toulon, par le Baron de Ravisy, rapport, 370. — Histoire des comtes de Montbéliard, par Tuefferd, rapport, 378. — Rapport sur un ouvrage de M. Boutaric sur le règne de Philippe-le-Bel, 392 et 1880, p. 263. — 1880. Notes et variétés historiques, 319, 322, 331, 335. — 1881. Séance publique. Discours d'ouverture, 117. — Discours sur la tombe de M. de Bussy, 169. — Notes et rapports. — Livraisons de Septembre à Décembre.

GŒPP (Edouard) ✻ ✠, ✪ I, Chef de Bureau au Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire des diverses Commissions d'examen des ouvrages destinés aux Bibliothèques scolaires, populaires et de quartier. Délégué par le Ministre de l'Instruction publique et les libraires français, à l'Exposition de 1869, en Hollande, pour organiser l'exposition de la section française; membre du jury d'admission à l'exposition universelle de 1878. Lauréat de plusieurs Concours. — Vice-Président de la 1[re] classe de la *Société des Etudes historiques* en 1879.

10 mai 1876.

Les Grands Hommes de la France, hommes de guerre, marins....., collection comprenant déjà 4 vol. in-8°. — Le patriotisme en France, rapport par Mgr T. de Bordas, *Investigateur*, 1880, p. 40.

HALLEZ (le C[te] Théophile) ✻ ✠ ✪ A, ancien Président du Tribunal Civil de Digne, Président honoraire de ce Tribunal, rue St-Lazare, 80.

6 août 1845.

Des Juifs en France, de leur état politique et moral. (1 vol. in-8°

Dentu. 1845). — Traduction de poésies choisies du roi Louis de Bavière. (1 vol. in-8°. Dentu. 1846). — Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Russie. (1 vol. in-8°, Dentu. 1852). — Mémoire ethnographique sur l'île de Madagascar (*Inv.* 1867). — Plusieurs autres travaux ethnographiques.

LESSEPS (Ferdinand DE) G. C. ❋✢✢, de l'Institut, Sénateur, Président de la Cie du Canal de Suez, de la Cie du Canal de Panama, ancien Ministre plénipotentiaire, rue Richepance, 9.

Dans l'*Investigateur* (1856, p. 179), Communications sur le Projet de percement de l'Isthme de Suez et (1875, p. 68) sur le Projet du Grand Central asiatique. — Exposition des progrès de l'entreprise du percement de l'Isthme de Panama, faite à la séance publique du 9 mai 1880, p. 122. La lettre du roi Kalakawa, p. 123. Elu Président honoraire de la 1re classe de la *Société des Etudes historiques* en 1881.

MINORET (Eugène), homme de lettres, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Traduction d'un ouvrage de Kharl Hillebrand, intitulé : la France et les Français, rapport de M. Duvert, 220, *Investigateur* 1880.

QUESNEL, professeur d'histoire à l'école Monge, 1, boulevard de Courcelles.

Associé libre 15 février 1878. Titulaire 18 février 1881.

1879. *Investigateur*. Monsieur duc d'Orléans, frère de Louis XIV, p. 128, 285, 388, 389. — Insertion dans le volume de 1880, p. 17. — Note sur le chemin de fer transaharien, lecture p. 178, 1880, procès-verbaux.

RAUNIÉ, élève à l'école des chartes, archiviste paléographe, licencié ès-lettres, avenue des Gobelins, 65.

Associé libre 15 février 1878. Titulaire 7 décemb. 1881.

Publications : Le chansonnier historique du XVIIIe siècle. — Recueil Clairambault Maurepas. — Souvenirs et correspondance de Madame de Caylus, première édition complète publiée avec une annotation historique, biographique et littéraire et un index analytique, par Emile Raunié. — Paris, Charpentier, éditeur.

SALIES (Alexandre DE), né à Salies (*Haute-Garonne*), 9 décembre 1815,
20 mai 1880. Membre de la Société française d'archéologie, de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, de la Société historique et archéologique du Maine, de la Société historique, scientifique, archéologique et littéraire du Vendomois.

Journaliste en province de 1843 à 1848 et de 1863 à 1868, actuellement rédacteur en chef de la France illustrée depuis 1876. PUBLICATIONS : Hre de Foulques Nerra, comte d'Anjou, d'après les chartes contemporaines et les plus anciennes chroniques, et avec planches et cartes. Cet ouvrage a été admis au concours de l'Institut, antiquités nationales en 1875. M. le Ministre de l'Instruction publique a pris une souscription pour les bibliothèques ressortissant de son département; médaille d'argent de la Société française d'archéologie, 1876. — Histoire de la ville de Troô, notice sur le château de Lavardin, le château de Vendôme, ses fortifications et le siège qu'il a subi en 1563, avec planches. Les prieurés de Marmoutier dans le Vendomois. — La représentation satyrique a-t-elle existé dans les églises du moyen-âge? — Lettre à la Société archéologique du Vendomois sur les têtes automatiques attachées autrefois aux orgues des églises.—Document nouveau sur le duc de Vendôme en 1563, etc. — Médailles d'argent décernées en 1875 et 1876 par les Sociétés de l'Orléanais et la Société française d'archéologie.

TOLRA DE BORDAS (Mgr J.), ✠, Prélat de la Maison de S. S. Pie IX,
27 décembre 1872. Docteur en droit Civil, en droit Canon, et en théologie, ancien Professeur d'Histoire, de Rhétorique et de Philosophie, ancien Chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, Chanoine honoraire, Lauréat de plusieurs Académies, Membre de l'Académie des jeux floraux de Barcelone, de la Société Agricole, Littéraire et Scientifique des Pyrénées-Orientales, de la Société Archéologique de Béziers, Membre de la Société pour l'Etude des langues romanes et d'autres Sociétés savantes de la France et de l'Etranger, avenue Montaigne, 41.

Des Fidéicommis sous le Code civil, ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Toulouse, en 1852. — Notice historique sur N.-D. de Font-Romeu. — Notice historique sur N.-D. de Forsa Real. — Eloge de Pellisson. — Biographies roussillonnaises. — Tableau des Etudes historiques en France au XIXe siècle. (Souci d'argent décerné par l'Académie des Jeux floraux). — Histoire des SS. Abdon et Sen-

nen et de l'Ancienne abbaye d'Arles sur Tech. — Le comte Jaubert. — Tableau de l'Eloquence de la Tribune en France au XIXe siècle. — Nombreux articles insérés dans la Gazette du Languedoc, la France littéraire, le Contemporain, la Revue du Monde Catholique, les *Analecta juris Pontificii*. — *Investigateur*. — 1874. Rapport sur un ouvrage du Dr Viale Prela : causes du déluge universel, 301 et 1875, 170. — 1875. Etudes historiques en France au XIXe siècle, 170. — Rapport sur les catacombes de Rome par M. de Lépinois, 229. — Etude sur saint François d'Assises en Roussillon, 240. — 1876. Etudes et rapports, p. 45, 117, 317, 335, 408. — 1877. De l'éloquence de la tribune en France au XIXe siècle, p. 20 et 65. — Le comte Jaubert, 231. — Traduction d'une lettre de Paul Jove, 280, 291. — Divers rapports, voir la table de 1877, au mot Bordas. — 1878. Mouvement historique en France pendant l'année 1877, 193 et 257. — Rapports sur des ouvrages offerts, p. 118, 171, 254, 362, 394, 396. — 1879. Rapports, p. 38, 114, 124, 232, 260. — 1880. Rapports, voir les tables.

WIESENER (Jacques-Louis), ✻, Professeur d'histoire honoraire de l'Université, Membre de la Société de Géographie et de la Société Philotechnique, ancien Président de cette Société. — Président, en 1882, de la première classe de la Société des Etudes historiques, boulevard Saint-Michel, 147.

29 décembre 1876.

Marie Stuart et le comte de Bothwel. — Diverses études dans la Revue des Questions historiques et en particulier un examen approfondi de l'Histoire d'Angleterre de M. Fronde, et de l'Histoire d'Ecosse de M. Hill Burton, avec réfutation de leur système en ce qui concerne Marie Stuart. — Notice biographique sur M. Berville (son beau-père) et Recueil de ses OEuvres avec Notice sur ses Plaidoyers. — Négociations relatives au mariage de Marie Tudor. (*Investigateur*, 1877, p. 241). — La jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre. (*Investigateur*, 1878, p. 252, 253, 346. — 1879. Rapport sur le concours du Prix Raymond. — Histoire des provinces Danubiennes, 237.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE.

ALBERDI (Jean-Baptiste), ✻, ancien Ministre plénipotentiaire de la Confédération Argentine en France, en Angleterre, en Espagne et à Rome, signataire du Traité qui mit légalement, en 1860, fin à la guerre de l'Indépendance de la République Argentine, reconnue, dès lors, par l'Espagne; Membre correspondant de l'Académie espagnole, de l'Académie d'Histoire de Madrid, de la Société de Géographie et d'autres Sociétés savantes; à Saint-André de Fontenay, par May-sur-Orne (*Calvados*).

27 novembre 1857.

Mémoires sur la description de Tucuman. — Introduction à l'étude du Droit. — Principes et bases pour l'organisation politique de la République Argentine. — Organisation de la République Argentine, 2 vol. — L'empire du Brésil en face de la démocratie américaine. — Recueils de divers écrits sur la Guerre du Paraguay. Vie et travaux de l'ingénieur William Wheelwright dans l'Amérique du Sud. (Compte-rendu dans l'*Investigateur,* 1877, p. 207).

AURIAC (Jules-Eugène D'), Officier d'Académie, né à Paris, 20 juillet 1854; Licencié en droit, 5 janvier 1876; Chef du cabinet du Préfet des Côtes du Nord, 20 décembre 1877; Conseiller de préfecture de la Charente-Inférieure, 11 janvier 1880; Conseiller de préfecture du Cher, 26 mars 1880; Conseiller de préfecture de Vaucluse, 8 juillet 1881; Sous-Préfet de Loudéac, 25 novembre 1881; Officier d'Académie, 6 novembre 1879; Membre de la Société d'Emulation des Côtes du Nord, de la Société polymatique de Saint-Brieuc, de la Société académique de Brest.

19 juillet 1878.

Lauréat du prix Raymond. 1878, *Investigateur*, rapport 131 et 188. — Etudes sur les Etats généraux. — Communique des fragments d'un poème sur l'histoire de France, 1880. — A publié en collaboration, sous le pseudonyme J. J. Nescio: La littérature sous les deux empires 1874 in-18. — Etude sur Colbert, dans le bulletin de la Société académique de Brest. — Note sur quatre lettres inédites de Mme de Maintenon. (Extrait des mémoires de la Société d'Emulation des Côtes du Nord). A obtenu la 2e médaille au concours de 1878 pour

l'Histoire du portrait en France. — Conférences professées à Saint-Brieuc à l'association philotechnique de cette ville, années 1878 et 1879.

BERTIN (Jules), Sous-Inspecteur des Forêts de l'Etat, ancien élève de
30 juin 1876. l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer et de la Société d'Emulation d'Abbeville ; Membre résidant du Comité flamand de France, Membre correspondant de la Société d'émulation de Cambrai, de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, de la Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres, industrie et agriculture de Saint-Quentin, de la Société historique et littéraire de Tournay ; à Douai (*Nord*).

Simplification de l'arpentage (Revue des eaux et forêts de décembre 1871) — Détermination à l'aide des angles magnétiques, des angles intérieurs d'un polygone levé à la boussole (Revue des eaux et forêts d'avril et de mai 1872). — Les opérations des coupes. (Revue des eaux et forêts de novembre 1872). — Etude sur l'utilité des forêts au point de vue militaire et les chasseurs forestiers. — Etude sur la réorganisation de l'administration des forêts. — Travaux en collaboration avec M. G. Vallée : Etude sur les forestiers et l'établissement du Comité héréditaire de Flandre, suivi de quelques documents sur les fêtes des forestiers de Bruges. — Discussion historique concernant l'interprétation d'un capitulaire de 853, discussion se rattachant à l'étude sur les forestiers de Flandre. — Notice sur les Saxons transelbains-scandinaves en Flandre. — Etude sur les dunes du littoral du nord de la France.

CARDEVACQUE (Adolphe DE), Contrôleur des Contributions directes,
8 novembre 1876. Membre de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'académie d'Arras et de la Société d'Emulation de Cambrai ; a obtenu la grande médaille d'or, prix Leprince, de la Société des Antiquaires de Picardie en 1875, — ne médaille d'or de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer en 1875, une autre de l'Académie

d'Arras et plusieurs autres d'argent et de bronze, — une grande médaille d'or de la Société française d'Archéologie en 1880 ; à Arras (*Pas-de-Calais*).

Histoire de l'abbaye de Saint-Waast, 3 vol. in-4°. — Histoire de l'Abbaye du Mont Saint-Eloi, 1 vol. in-4°. — Histoire de l'Abbaye d'Auchy-les-Hesdin. — Histoire de l'Abbaye de Cercamps. — Notice historique et archéologique sur la Citadelle d'Arras. — Histoire de l'Invasion Allemande dans le Pas-de-Calais. — Dictionnaire biographique du département du Pas-de-Calais. — Histoire des Prieurés dépendant de l'Abbaye de Saint-Waast. — Le Camp d'Helfaut et les grandes manœuvres de 1876, 1878, 1880, 1881. — Nombreux articles dans le Bulletin de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais. — Histoire municipale de la ville d'Arras. — Histoire de la Citadelle de Cambray. — Oisy et ses seigneurs. — Notice historique et archéologique sur la place d'Arras. — Médaille d'or décernée par l'Académie d'Arras.

CLARIN (Pierre-Abel) né à Châlon-sur-Saône, 4 avril 1855, journaliste
7 décembre 1881. depuis 1873 à Limoges, rédacteur du Courrier de Saône-et-Loire, 1874-1877. — — Rédacteur à la Belgique, 1878-1879. — Rédacteur en chef de la Côte-d'Or, 1879-1881. — Rédacteur en chef de la Gazette du Centre, 1881.

Auteur de l'Histoire épisodique de la Bourgogne. — Tome 1[er] publié. 1880.

COMBIER (Etienne-Amédée), ✻, Président du Tribunal Civil de Laon
31 juillet 1874. (*Aisne*), Président de la Société Académique de cette ville, Membre correspondant de celle de St-Quentin.

Nomenclature sommaire des Archives du Greffe de Laon. — Étude sur une erreur judiciaire. — Culte réformé dans le Vermandois (Documents inédits sur le). — Arts et Métiers du Vermandois (Documents inédits sur les). — Un Délit de Chasse en 1727. — Liesse (Notice sur la Communauté des habitants de). — Paringault (Les manuscrits de M.). — Voirie de Laon. — Cahier des Doléances de Crécy-sur-Serre. — Étude sur le Bailliage de Vermandois et Siège présidial de Laon,

3 vol. (Rapport dans l'*Investigateur,* 1875, p. 269, et 1877, p. 326). — 1879. Les plumitifs du grand bailli du Vermandois. Rapport de M. N. de Berty, *Investigateur*, 281. — Un livre de raison Laonnois, 236, inséré, 1880, p. 26.

CZAJEWSKI (Cyprien-François-Napoléon), de Grotawsezyzna (*Pologne*), Docteur en médecine, Membre de la Société d'Emulation médico-chirurgicale de Montpellier, du Comité central de l'Association médicale du Loiret ; aux Aydes, près d'Orléans (*Loiret*).

Etude sur les Champignons comestibles. — Rapport de M. le docteur Hoffmann, *Investigateur*, 1875, p. 55.

—

DELAMONT (Ernest), Brigadier ambulant à l'administration des postes à Bordeaux.

17 janvier 1879.

La Notice de M. DELAMONT n'étant pas parvenue au Secrétariat avant la date de la mise sous presse, nous avons le regret de l'ajourner à l'année 1883.

GABRIEL (l'abbé Charles-Nicolas), né à Woimbey (*Meuse*), Aumônier du collège de Verdun (*Meuse*), depuis octobre 1857 ; Membre de la Société des arts, sciences et lettres de Bar-le-Duc.

16 janvier 1880.

PUBLICATIONS. Etude sur Nicolas Psaume, évêque et comte de Verdun de 1518 à 1575, brochure in-8°. — Manuel de piété à l'usage des élèves des lycées et collèges, 1 vol. in-32. — Journal du blocus et du bombardement de Verdun pendant la guerre de 1870, 1 vol. in-8°. — Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes, épisode de la Révolution française, juin 1791, 1 vol. in-8°. — Les campagnes du Verdunois au XVIe siècle, (vient de paraître dans les Mémoires de la Société des arts, sciences et lettres de Bar-le-Duc). — Extrait d'un ouvrage non encore publié : (Verdun au XIe siècle, ses comtes et son évêque.) — Thierry-le-Grand, de 1007 à 1089.

12 juillet 1876. LECOCQ (Georges), Avocat à la Cour d'appel d'Amiens, Membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société Académique de Saint-Quentin et de plusieurs autres Sociétés savantes. A obtenu une médaille d'argent et 1re mention honorable en 1874, au Concours ouvert par la Société des Antiquaires de Picardie, pour son Histoire de la Cie des Canonniers-Arquebusiers de Saint-Quentin ; en 1877, une médaille d'argent avec mention honorable, de la même Société, au Concours pour le prix *Le Prince*, pour son *Etude de droit municipal : La commune de Chauny* ; Amiens (*Somme*), rue des Capucins, 53.

Les Ambassadeurs de Siam à Saint-Quentin en 1686. — Etude sur les Vitraux de la Collégiale de Saint-Quentin. — Les Habitants de Saint-Quentin en 1557. — Saint-Quentin, son histoire et ses monuments. — Notice sur les Stations préhistoriques d'Itancourt (Aisne). — Notice sur un Reliquaire de Saint-Quentin. — Étude historique sur Valentine de Milan. — Le Dolmen de Neuvillette (Aisne). — Notice sur le Menhir et Station néolithique de Tugny. — Notice sur le Cimetière Mérovingien de Tugny. — Les Gouverneurs de la ville de Saint-Quentin. — Documents inédits sur M. Q. Delatour. — Le Château de Marchais. — Le Siège de Rouen en 1418. — Notice sur le Canton de Vermand. — Lettre de Philippe-le-Bon à la ville de Saint-Quentin. — Mademoiselle de Montpensier à Saint-Quentin. — Une Ville Flamande au XVIe siècle. — Le Lai de la Dame de Fayel. — Histoire de la Compagnie des Canonniers-Arquebusiers de la ville de Saint-Quentin. (1641-1790). — Histoire de la Ville de Saint-Quentin. — Histoire de l'Abbaye de Notre-Dame de Vermand. — Iconographie des Batailles de Saint-Quentin. (1557, 1870-1871). — Cahier des Doléances de la Prevôté de Saint-Quentin aux États-Généraux de Blois en 1576. — Notice sur Marie de Clèves. — Histoire du Couvent des Dames de la Croix à Saint-Quentin. — La Commune de Chauny, Étude de droit municipal. — Les Faïences de la Haute-Picardie.

31 janvier 1873. LÉQUES (Michel-Jules-Louis-Léopold), ✵, ✿ A, Sous-Intendant militaire, Membre de la Société Archéologique d'Indre-et-Loir ; a obtenu de la Société des Études historiques, au Concours de 1874, le prix Raymond, pour son Histoire de la Gendarmerie en France ; à Tours (*Indre-et-Loire*), quai St-Symphorien, 17.

Le Drapeau national, son historique. — Historique des Remontes,

suivi d'un projet de Landwehr hippique. — Étude sur la Réorganisation des Vétérinaires militaires. — Des Causes de la décadence et de la grandeur de la Prusse, ou De la nécessité de la décentralisation en administration. — De l'état légal de l'Homme de Guerre depuis les Romains jusqu'à nos jours. — Histoire de la Gendarmerie en France. — Histoire de l'Aumônerie militaire. — Les Administrateurs militaires, Histoire et philosophie de l'Institution. — La Touraine stratégique.

LOUÏSE (Théophile-Florentin), ✻ ✿ I, Principal du Collège de Sedan, Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, de la Société d'Archéologie d'Avranches, etc., à Sedan (*Ardennes*).

28 mai 1858. Réinscrit le 26 janvier 1877.

Documents sur l'Occupation de Valenciennes par les Autrichiens. (1er août 1793, — 1er septembre 1794). — De la Sorcellerie et de la Justice criminelle à Valenciennes et dans le Hainaut (xve et xviie siècle). — De la Tragédie française, Corneille et Racine. — Théorie élémentaire des Verbes grecs. — La Ville franche et la Prévôté d'Haspres (1692-1794). — Conseil des Troubles ou Conseil de Sang. (xvie siècle). — La Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes, (20 février 1600). *Investigateur*, 1877, p. 352, 1878, 52.

MONGIS (Théophile-Simon), Curé d'Angoulins, près de la Rochelle (*Charente-Inférieure*), ancien Professeur d'histoire, Membre de la Commission départementale des Arts et Monuments, de la Société d'Archéologie de Saintes et d'autres Sociétés savantes; à Angoulins.

15 juin 1877.

Procès-verbal général du Congrès archéologique tenu à Fontenay-le-Comte en 1864. — Note sur les Sépultures d'Angoulins, 1877. — Note sur les Pierres closes de L'Hommée.

NETTANCOURT (le Marquis Constantin DE) Homme de lettres, rue d'Oleron, 6, à Poitiers (*Vienne*).

30 août 1867.

Étude sur l'Angon, arme des Francs, d'après l'Angon trouvé au Pont de Toulon (Vienne). — Preuves que les premières Études sé-

rieuses sur un Canal à travers l'Amérique centrale ont été faites par un Français, Martin de la Bastide, à la fin du XVIII[e] siècle. (*Investigateur*, 1873, p. 251). — Esquisse du travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace, de 1710 à 1714, au moyen de la Correspondance inédite du Maréchal de Besons, en la possession de M. de Nettancourt, son arrière petit-fils, 1878, p. 253. — *Investigateur*, rapport. — Le *Siège de Gand*, journal de Louvois, *Investigateur* 1881, p. 361, inséré en 1882, p. 1.

SEIN (A. DU), Professeur à l'École navale, en retraite; à Kerhalloche-en-
27 novembre 1863. Lambézellec, près de Brest (*Finistère*).

Histoire de la Marine de tous les peuples. (Compte-rendu dans l'*Investigateur*, 1863, p. 362). — Etude sur Christophe Colomb, 396 et 400.

VALLÉE (George-François-Edmond), Membre de la Société des Anti-
30 juin 1876. quaires de Picardie, de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc. ; à St-Georges-lès-Hesdin (*Pas-de-Calais*).

Notice biographique sur le général du génie Tripier. — Études sur les Gloires militaires anciennes et modernes de Montreuil-sur-Mer et d'Hesdin. — Utilité des Forêts, formation et fertilisation des Dunes du département du Nord, en collaboration avec M. Bertin. — Étude sur les Forestiers de Flandre, en collaboration avec le même. — Mémoire inédit sur Montreuil, ses fortifications, les travaux d'Érard de Bar-le-Duc. — Travaux pour l'histoire de l'Abbaye de Choignes. — Série d'épitaphes et d'inscriptions artésiennes. — Note sur son étude avec M. Bertin sur les Forestiers de Flandre, 1880, p. 39 et 176.

VIDAL (Alfred), Avocat, Homme de lettres, Conseiller de préfecture du
24 juin 1870. département de l'Aude ; à Carcassonne.

Olivier de Fermes, épisode de la Guerre des Albigeois, suivi de : Une Légende du Juif-Errant.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

MAHON DE MONAGHAN (Eugène), ✻ ✣, Homme de lettres, Consul de France à Brindisi (*Italie*).

Nombreux ouvrages historiques et littéraires.

MEMBRES ASSOCIÉS-LIBRES

CALVET-ROGNIAT (le Baron Pierre-Eugène-Charles), Licencié ès-lettres, Membre de la Société d'Encouragement des Études grecques en France et de la Société des anciens Textes français, rue Saint-Honoré, 374, Paris.
30 juin 1876.

CARTIER (Ernest), Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Membre du Conseil de l'Ordre, rue du Cirque, 11 *bis*, Paris.
29 novembre 1873.

DAUSSY (Ovide-Alfred), rue de Rivoli, 11, Paris.
21 décembre 1877.

DELATTRE (Paul-Emile), Imprimeur de la Société des Etudes historiques, ancien fonctionnaire de l'Administration des Lignes télégraphiques, éditeur de la traduction d'Homère de M. le président Barbier ; rue de la République, 32, à Amiens.
1er juin 1881.

PORTALIS (E.), ✻, Conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue du Mont-Thabor, 38.
28 février 1873.

TOURNIER, ancien magistrat, Avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Vaugirard, 35.
18 mai 1881.

VINCENT (Henry), Docteur en médecine, Membre de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée lorrain ; à Vouziers (*Ardennes*).
14 février 1877.

La Maison des Armoises, originaire de Champagne. (Rapport dans l'*Investigateur*, 1877, p. 336.

DEUXIÈME CLASSE

HISTOIRE DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

BARBIER (Jules-Claude), O, ✻ ✠, ✿ I, Président de Chambre à la Cour de Cassation, Président de l'ancien Institut historique en 1862 et 1866, de la Société des Etudes historiques en 1872 et 1876 ; Vice-Président en 1875 et 1877 ; Président en 1879 ; Président honoraire, 1880. A obtenu sept médailles d'argent pour divers Mémoires insérés dans l'*Investigateur* ; deux médailles d'argent pour travaux communiqués à la Société de la Morale chrétienne présidée par le Marquis de La Rochefoucauld-Liancourt ; rue de la Bruyère, 53.

7 juillet 1846.

Les Lois du Jury. — Satires de Perse, traduites en vers français. — Les deux Arts poétiques. — Notices sur La Vacquerie, Pierre de Cugnières, Jean Desmarets, Pibrac, Juvenal des Ursins, Achille de Harlay. — Histoire du Ministère Public. — Des procès de Magie. — De la torture. — Procès de Socrate. — Dialogues d'Outre-Tombe : Hortensius, — Cicéron, — Gerbier, — Aspasie et Barnave. — La Femme aux deux Maris. — Cours et Arrêts d'Amour. — Deux Dames Romaines au xe siècle. — Discours de Rentrée (Audience solennelle de la Cour de Paris du 3 novembre 1857). — La Restauration de l'Ordre Moral par le Code Napoléon. — Notices biographiques sur Maximilien II, Roi de Bavière, membre protecteur de l'Institut historique ; sur M. de Pongerville, de l'Académie française, ancien président de l'Institut historique, et sur Ernest Breton, ancien président du même Institut. — Rapport sur le concours Raymond de 1874. (*Histoire de la Gendarmerie en France*). — Le Testament de Louis XIV. (*Investigateur*, 1875, p. 139.) Les premières années de la Régence. 1715-1717. (*Investigateur* 1877, p. 193.) — Nombreux Ecrits, Rapports et Mémoires dans l'*Investigateur*, dans *le Droit*, etc. — Son allo-

cution d'ouverture à la séance publique de 1879, p. 133. — Albéroni et le régent, 1718-1719, 1879, p. 275. — Rapport sur un ouvrage de M. Delpech, la bataille de Muret, *Investigateur* 1879, p. 398.

BERTHIER (Jean-Ferdinand), ✻, Doyen des professeurs à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris ; Membre de la Société des Gens de lettres et de la Société Bibliographique ; a contribué à la fondation d'une Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France et a réorganisé, en 1867, sur de plus larges bases, la Société centrale qui a reçu le titre de Société universelle des sourds-muets ; a obtenu en 1840 la médaille d'or proposée par la Société des sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise ; place Gozlin, 1.

23 mars 1834.

Histoire et statistique sur l'éducation des Sourds-Muets, 1839. — Les Sourds-Muets avant et depuis l'abbé de l'Epée (1840, Médaille d'or). — Biographie de l'abbé de l'Epée. (L'abbé de l'Epée, sa vie, son apostolat, ses travaux, sa lutte et ses succès, avec l'historique des monuments élevés à sa mémoire à Paris et à Versailles). — L'abbé Sicard, célèbre instituteur des Sourds-Muets ; précis historique suivi de détails biographiques sur ses élèves les plus remarquables, Jean Massieu et Laurent Clez. — Réfutation de l'opinion du Docteur Itard relative aux facultés intellectuelles et morales des Sourds-Muets. (Mémoire présenté, en 1852, à l'Académie de médecine et à l'Institut, section des Sciences morales et politiques). — Observations sur la musique considérée dans ses rapports avec l'enseignement des Sourds-Muets.

BOUGEAULT (Alfred-Louis), ✠, ancien Professeur de Littérature française au Lycée impérial de Saint-Pétersbourg, auteur de divers ouvrages d'enseignement et d'une Histoire des Littératures étrangères en 3 volumes. A obtenu une médaille d'argent au Concours Raymond en 1873, pour l'Histoire élémentaire de la Littérature française ; une médaille d'honneur en 1876, de la Société libre d'Instruction et d'Education, pour son Précis historique et chronologique de la Littérature française, et en 1877, de la Société d'Encouragement au bien, une médaille d'honneur pour son Histoire des Littératures étrangères ; Président de la

26 novembre 1875.

Société des Etudes historiques en 1882 ; 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.

Difficultés et finesses de la langue française (1 vol. in-8°, 1853 St-Pétersbourg). — Krilof ou le La Fontaine russe. (in-12. 1852). — Principes de Composition et de Style, avec étude des genres, en vers et en prose (1 vol. in-12. 1851.) — Précis Historique et Chronologique de la littérature française. (1 vol. in-12, 7e édit., 1877. Delagrave.)— Histoire des Littératures Etrangères, (3 vol. in-8°. Plon. 1875-1876). — Esquisse du mouvement intellectuel et social en Russie depuis un siècle. (*Investigateur* 1876, p. 204.) — La Roumanie, esquisse historique et littéraire (*Investigateur* 1877, p. 146.) — Nombreux rapports dans l'*Investigateur*. — 1878. La Bulgarie historique et littéraire (*Investigateur*, 131-325). — Rapport sur son ouvrage : Histoire des littératures étrangères, 34-228. — Rapport sur un ouvrage de M. Aymé Cécyl, Hre du royaume Boisbelle. — Aubigny et ses seigneurs. — Rapport sur les publications de la Société de Munich. — Rapport sur l'Histoire du collège d'Arras par M. de Cardevacque, 254-352. — L'Etat Roumain, 402. — La Valachie jusqu'en 1400, p. 402.

DAVID (Jules-François), ※ ✠ ✠, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse (Maître ès-jeux), Inspecteur principal des ports du bassin de la Seine, Secrétaire perpétuel de la Société Philotechnique, Membre de l'Académie nationale de Caen et de nombreuses Sociétés savantes. Eglantine d'or, souci d'argent et violette, décernés par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Vice-Président de la Société des Etudes historiques en 1876, Président en 1877 ; rue d'Orléans, 1, Neuilly-sur-Seine.

26 décembre 1873.

Le dernier Homme par Granville. — Notre-Dame de Paris. — Théocrite. — Moïse etc. (Articles publiés dans *le Moniteur Universel* en mai 1833). — Articles littéraires dans *le Nouvelliste* (1833), *le Messager des Chambres*, (1833), *le Commerce* (1834 et 1835) ; Le premier feuilleton du *Siècle*, Madame la Comtesse, (1er juillet 1836) ; le Musée des Familles, le Dictionnaire de la Conversation, (articles Orientaux) ; l'Encyclopédie du XIXe siècle, (id.) — La Syrie Moderne, y compris les Croisades, dans l'Univers pittoresque de F. Didot, en 1847, etc. etc. — La Vie et les OEuvres de Raynouard, auteur des Templiers.— Iskender bey (2 vol. in-8°). — Eloge de Clémence Isaure, semonce aux Jeux Floraux. — Ste-Geneviève. — St-Louis. -- Jeanne d'Arc. — Henri IV. — Commines. — Les Bassins de la Seine, de la Loire,

de la Garonne et du Rhône. — Histoire de la poésie arabe. (1 vol.)— Histoire des Religions Orientales. — Etude sur Michelet (*Investigateur* 1874, p. 122.) — Les Quatre Châteaux historiques du département de l'Yonne. (*Investigateur* 1876, p. 193.) — Notice sur M. Patin (*Investigateur* 1877, p. 94.) — Rap. sur la trad. en vers des deux Arts poétiques d'Horace et de Boileau par M. J. Barbier. (*Investigateur* 1874. p. 62). — Rapport sur le Concours pour le Prix Raymond en 1875, (Histoire élémentaire de la Littérature française) (*Investigateur* 1875, p. 125). — Rapports et Mémoires divers dans l'*Investigateur*. — Un Robinson arabe, 189. — Notice sur Mme de Stael, 240. — La Tribune au XIXe siècle, 295. — 1878. Discours d'ouverture de la séance publique, p. 60. — Rapport sur l'Histoire des Littératures étrangères de M. Bougeault, 34-228-404. — Poésies de M. Prarond, les Pyrénées, 114. — Fénélon et son Télémaque, 400. — 1879. Rapport sur l'ouvrage de M. Bougeault, Histoire des Littératures étrangères, 81. — 1880. Rapport sur le Spectacle de la Foire de M. d'Auriac, 363. — 1881. Rapport sur le poème de M. Prarond : Du Louvre au Panthéon, novembre-décembre. —Paul-Louis Courrier, voir le volume de 1882.

LIÉGEARD (Stéphen-François-Emile), ✻ ✠, ✿ I, Avocat, Docteur en droit, ancien Député (de 1867 à 1870), ancien Membre du Conseil général de la Moselle (1869 à 1870), Membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse (Maître ès-jeux), et de plusieurs Sociétés savantes. A obtenu une médaille d'or au Concours du Doctorat en droit en 1854 ; une médaille d'honneur de la Société nationale d'encouragement au bien, en 1876 ; une médaille d'honneur de la Société d'Instruction et d'Education populaires en 1877. A obtenu de l'Académie française le 2e prix de Poésie en 1875 ; rue de Marignan, 21.

27 avril 1874.

Mémoire sur la maxime de Droit : le Partage est déclaratif de Propriété. — Les Abeilles d'Or. — Le Verger d'Isaure. — Le Crime du 4 Septembre. — Une Visite aux Monts Maudits. — Trois ans à la Chambre. — Vingt journées d'un Touriste à Luchon. — A travers l'Engadine, la Valteline, etc. — Mosella, ode poétique. — Livingstone (2e Prix de Poésie décerné par l'Académie française).—André Chénier, Poëme. — Diverses Monographies. — 1879. Ode pour le centenaire de lord Brougham, *Inv.* 235. — Le Cadeau de noce, 386.

LOISEAU (Arthur), ✪ Docteur ès-lettres, Professeur au lycée de Vanves, à Vanves.

Admission du 2 juin 1880.

1880. Médaille d'or au Concours Raymond, p. 122. Rapport sur un ouvrage de M. Jules Lecoultre : de l'Ordre des Mots dans Crestien de Troyes, 353. Communique son poëme *ad Lusitanos*, 226. — 1881. Rapport sur les Bulletins de la Société de Milan, 1881, Livraison novembre-décembre.

ODENT (Paul) C., ✻, ancien Préfet, né à Paris, octobre 1811 ; Sous-Préfet, septembre 1847 ; Préfet, mars 1857 ; Commandeur de la Légion d'honneur, 15 août 1869 ; Officier de l'université, 1860 ; Préfet de Metz jusqu'au 29 octobre 1870 ; Membre de la Société des agriculteurs de France, du club alpin français ; 2, rue Saint-Pétersbourg.

18 mars 1881.

A publié la traduction du commentaire sur la constitution des Etats-Unis d'Amérique. — Note sur les Bulletins de la Société archéologique de Béziers, *Investigateur* 1881, p. 208.

PRAROND (Philippe-Constant-Ernest), Membre du Conseil général de la Somme, Président de la Société d'Emulation d'Abbeville, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société de l'Histoire de France, de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, etc. ; à Abbeville (*Somme*), rue du Lillier, et à Paris, rue de Tournon, 14.

23 mars 1875.

Notices sur les Rues d'Abbeville. — Annales modernes d'Abbeville, —Histoire de cinq Villes et trois cents Villages, Hameaux où Fermes, ou Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville. (Abbeville. 6 vol.) — Quelques faits de l'Histoire d'Abbeville tirés des registres de l'Echevinage. — Jean de la Chapelle et la notice abrégée de Saint-Riquier. — Les Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville. — La Ligue à Abbeville (3 volumes.) (Rapport dans l'*Investigateur*, 1875, p. 37.) — La Topographie historique et archéologique d'Abbeville. — Journal d'un Provincial pendant la guerre (Abbeville 1870-1871.) (*Investigateur*, 1875, p. 266.) — Nombreux Travaux historiques, principalement sur le Ponthieu. — A la Chute du Jour, Poésies. (Rap. dans l'*Investigateur* 1876, p. 177.

— Les Pyrénées, Paysages et Impressions, 1867-1876. (Poésies, 1 vol.) — Rapport sur un Armorial de Waignart, par M. de Bussy 1880, p. 341. *Inv.* 1878, p. 114. — Du Louvre au Panthéon, 1881. Lemaire, éditeur. *Investigateur,* Rapport de M. Jules David, 1881, Livraison novembre-décembre, p. 283.

TORRÈS CAICEDO (José-Maria) G. O. ✱, Ministre Plénipotentiaire du Salvador, Grand Officier de la Légion d'honneur, Membre correspondant de l'Institut de France, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Président de l'Association littéraire internationale et de la Société d'Ethnographie, Membre de la Société de Géographie de Paris, etc. en France, et de l'Académie des sciences morales et politiques de Lisbonne, de l'Académie royale d'Espagne, de l'Académie de l'Histoire, etc.

Admission 1859.

Religion, Patria y Amor, colección di poesias. 1 vol. in-8°. Ensayos biograficos y de critica literaria sobre las principales publicistas, historiadores, poetas y literatos de la América latina 1° série, 2 vol. in-8°. — De la peine de mort, 1 folleto, in-8°. — Les principes de 1789 en Amérique, 1 vol. in-12, jésus. — Union latino-américana, 1 vol in-12, jésus. — Estudios sobre el gobierno inglés y sobre la influencia anglo-sasona. 1a série, 2 vol. in-8° — Ensayos biograficos y de critica literaria sobre los principales publicistas, historiadores, poetas y literatos de la América latina, 2e série. 1 vol.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

BALTET DES COTEAUX (le Chevalier Gaston), Hommes de Lettres, Membre de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, Interprète pour les langues méridionales, Collaborateur de plusieurs Revues, Dictionnaires et Encyclopédies ; à Troyes (*Aube*).

Notice sur Ervy. — Ervy au XVIIe siècle. — Leçons sur l'hygiène. — Itinéraire de Wesel à Mayence. — Biographie du Dr Nicolas Jacquier.

DONEAUD DU PLAN (Alfred), Professeur de Littérature à l'Ecole navale de Brest, ancien Professeur d'Histoire dans plusieurs Lycées; a obtenu de la Société, au Concours de 1875, le prix Raymond, pour son Histoire élémentaire de la Littérature française ; lauréat de plusieurs Académies ; à Brest (*Finistère*).

14 juin 1876.

La Germanie de Tacite, traduction, — La Milonienne de Cicéron, avec somm. et notes. — Géographie physique et politique de la France. — Notions élém. et méthod. de Géogr. moderne. — Les Gloires maritimes de la France. — Hist. de la Marine française. — Notions pratiques de Droit maritime international et commercial. — La Maison de Savoie. — Le port de Brest. — Notice biographique sur le Comte de Gomer. — La Marine française au XVIII[e] siècle. — La Marine française et ses Arsenaux. — Éloge de l'amiral Duperré.— Du rétablissement de l'Académie de la Marine. — Des causes de la substitution du Drame à la Tragédie. — Le Borda, ou l'École navale. — Un exemple de décentralisation théâtrale pendant la Révolution. Lucrèce ou la Royauté abolie. (*Investigateur*, 1877, p. 301). — 1878. Obtient un prix de l'Académie de Saint-Quentin, p. 253. — 1879. Formation de la Prusse actuelle, 126-385. Mention honorable, Concours Raymond, 1880, p. 122.

HILAIRE (Léon), C ✠ ✠, Homme de Lettres, ancien Rédacteur en chef de plusieurs publications : *la France littéraire, le Gaulois, la Cravache, le Languedoc illustré* et le *Midi artistique* ; à Toulouse (*Haute-Garonne*), rue Rivals, 5.

10 mai 1859.

Strass et Silex, nouvelles historiques, etc., etc — Etude sur la ville de Madrid, 1881.

LOUIS (Charles-Eugène), Professeur au Lycée de la Roche-sur-Yon (*Vendée*). A obtenu de la Société une 1[re] Mention honorable au Concours pour le Prix Raymond en 1875, pour une Histoire élémentaire de la Littérature française.

29 décembre 1875.

Etudes sur le Violoneux de la Sapinière et la Fille de Carilès, de M[me] Colomb. — Etude sur Maisonnette, poème de M. Campaux. — Plaintes, Doléances et Remontrances de quatre Paroisses du Bas-Poitou adressées aux Etats-Généraux de 1789. — La Municipalité de Luçon à celle de Quimper. Document inédit relatif aux Etats-Généraux

de 1789. — La déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez, appréciée par sa sœur Anne de Rohan et par un paysan poitevin. — Le canton de Luçon. — Une Promenade archéologique à la Roche-sur-Yon et dans les communes voisines, 1875. — Morceaux choisis des principaux écrivains français depuis l'origine de la langue, 1 vol. in-18 de près de 400 p. — Histoire élémentaire de la Littérature française depuis l'origine de la langue, (1re Mention honorable au Concours pour le prix Raymond en 1875). (v. dans l'*Investigateur* de 1877 un rapport sur plusieurs des publications de M. Louis). — 1878. L'Orphelinat de la Roche-sur-Yon et son fondateur, 253. — La déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez, *Investigateur* 1877, 331. — Une promenade archéologique à la Roche-sur-Yon, *Investigateur* 1877, 332. — Le Bas-Poitou en 1738, *Investigateur*, 333. — 1881. Une petite île française de l'Océan, l'île d'Yeu, 226.

MARION-BRÉSILLAC (Louis-Jacques-Joseph DE), ancien Juge au Tribunal de 1re Instance de Toulouse (*Haute-Garonne*), Mainteneur à l'Académie des Jeux Floraux, Membre de la Société d'Agriculture et de celle d'Horticulture de la Haute-Garonne ; à Toulouse et au château de Launaguet, près de cette ville.

26 novembre 1875.

Les Bucoliques de Virgile, essai de traduction en vers français, avec annotations et introduction historiques, 1 vol. in-8°, etc.

MENU (Louis-Ernest-Eugène), Membre correspondant de l'Institut de Numismatique et des Antiquités de Buenos-Ayres, Membre correspondant de l'Académie Scientifique, Littéraire et Artistique de Constantinople, Membre de l'Académie Héraldique et Généalogique d'Italie, Membre titulaire et Fondateur du Comité départemental de la Société Bibliographique dans l'Aisne; à Mons-en-Laonnois, près de Laon (*Aisne*).

23 juillet 1870.

Aurifodina aut Flores illustrium poetarum. Recueil de pensées, Maximes et Sentences françaises. — Rapports et Articles divers dans le *Polybiblion* et plusieurs Journaux et Revues. — 1878. Aurifodina, 252-315. — Rapport sur l'étude de M. Benezet : Les Comtes de Toulouse, 295.

MEUNIER (Camille), ancien Sous-Préfet.

Associé libre 15 février 1878. Membre titulaire correspondant 7 avril 1880. Bertrand de Born, sa vie politique, *Inv.* 1878, 180, 252, 1879, 48. — Raimbaud de Vacqueiras, 1879, 349. — Gaule et France, 1880, 193, 229, 293. 2879, 48.

TALBERT (Marie-Louis-Férdinand), ✪ A, Docteur ès-lettres, Professeur au Prytanée militaire de la Flèche (*Sarthe*), Membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de cette ville et de l'Association pour la propagation des Etudes grecques. A obtenu de la Société une Mention honorable au Concours pour le prix Raymond en 1875, pour une Histoire élémentaire de la Littérature française.

31 mars 1876.

La Guerre des Rats et des Grenouilles, poème traduit du grec en vers français, 1866. — Du Dialecte blaisois...., 1874. — *De lingua græca vulgare*, 1874. — De la prononciation de la voyelle *U* au XVIe siècle, 1876.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER.

CLAEYS DE THIELT, Homme de lettres ; à Hyon-sur-Mons (*Belgique*), et à Saint-Pétersbourg.

11 juin 1873.

Voyage en Hollande. — Voyage dans ma Bibliothèque.—Traduction d'ouvrages russes, etc.

KOHLER (Xavier), Homme de lettres, Professeur au collège de Porrentruy (*Suisse*).

LE COULTRE (Jules), Professeur, lauréat du prix Raymond ; à Neufchâtel (*Suisse*).

16 juillet 1880.

De l'Ordre des Mots dans Crestien de Troyes. Rapport de M. Loiseau, 1879, p. 353.

MUONI (le Chevalier Damiano), ✠✠✠, Président de l'Académie Physio-Medico-Statistique de Milan, Correspondant du Comité royal de l'Histoire d'Italie, Membre fondateur de la Société historique de Milan, Membre des Sociétés historiques de Palerme, de Gênes et de Bergame, de l'Académie des Beaux-Arts de Milan, de la Consulte héraldique de Rome, et de nombreuses autres Sociétés savantes d'Italie, de France, d'Amérique, etc. Attaché au Conseil d'Etat du Gouvernement provisoire de Lombardie en 1848, Adjoint de la Lieutenance lombarde en 1851, Archiviste d'Etat à Milan depuis le 23 décembre 1875 ; a puissamment contribué à l'érection de plusieurs monuments historiques ou honoraires à Milan et dans d'autres villes d'Italie ; a formé des collections scientifiques et artistiques à Milan et en a publié le Catalogue ; Lauréat de plusieurs Instituts et Sociétés ; à Milan (*Italie*).

29 novembre 1861.

Lettere inedite di Eugenio di Savoja a D. Uberto Stampa di Montecastello... — Elenco delle Zecche d'Italia dal medio evo infino a noi, e famiglia Sforza. — Governatori, Luogotenenti e Capitani generali dello Stato di Milano dall' anno 1499 all' anno 1848. 2 vol. in-8° grande. — Memorie storiche di Antignate...—Considerazioni stor.-filos. sulla pena capitale (a obtenu une Médaille d'encouragement le 15 déc. 1864, de l'Acad. Physio-Med.-Statist.) — Nozioni sulla Rezia dalle origini alle Tre Leghe (voir dans l'*Investigateur*, mai 1874, le rapport fait par M. Ernest Breton). — Lettre de Charles IX, roi de France, au pape Pie IV (1565) (*Invest.* juin 1863). — Binasco ed altri communi dell' agro milanese, Studi Storici .. — Sulle monete di Sardegna. — Il duello, appunti storici e morali. — La Zecca di Milano nel secolo XV. — Nuovo repertorio delle Zecche d'Italia dal medio evo ai tempi nostri. — Cenno genealogico sulla famiglia Torriani da Mendrisio. — Melzo e Gorgonzola e loro dintorni. — Inaugurazione a Gorgonzola della lapide Monumentale per la battaglia vinta dai Milanesi contro re Enzo, figlio di Frederico II, imperatore. — Archi di Porta nuova in Milano. — Un dipinto del Romanino in Antignate. — Inaugurazione a Binasco della lapide Monumentale a Beatrice di Tenda. — Officine monetarie di Giovanni II Bentivoglio nei castelli di Antignate e Covo. — L'antico Stato di Romano di Lombardia ed altri communi dell' odierno suo mandamento. — Acque di Antignate. — Induti concessi alla famiglia Muoni d'Antignate. — Inaugurazione ad Antignate del monumento a Luciano Manara. — Enrico Richard o l'apostolo della pace. — Archivi di Stato in Milano. Prefetti e Direttori (1468-1874). Note sull' origine,

formazione e concentramento di questi ed altri simili Instituti con un nuovo Cenno sulle proprie collezioni. — Cenni sulle varie collezioni del cav. Damiano Muoni. — Tunisi. Spedizione di Carlo V, Imperatore, (30 maggio-17 Agosto 1535), Cenni, Documenti. — Généalogies, Mémoires divers et Articles d'Histoire, d'Archéologie, de Numismatique, etc , etc.

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES.

ANDRÉ (Jean-André-Guillaume-Marie d'), Avocat, ancien Magistrat C. ✠, Secrétaire général de la Société franco-ibérique, rue du Creux-Raisin, 32. Toulouse (*Haute-Garonne*).
18 juillet 1879.

JUBINAL (Marc-Achille), rue Boudreau, 8.
23 février 1877.

MAFFRE DE BAUGÉ (François-Marie-Achille), Membre de la Société Bibliographique et du Félibrige ; à Marseillan (*Hérault*).
21 décembre 1877.

Dièzes et Bémols, poésies, 1873.

VAUDICHON (Gustave DE) ✳ ancien Préfet, au château des Tourailles, par la Carneille (*Orne*).
18 juillet 1879.

Etude sur Montchrétien de Vatteville, poète et économiste, communiquée le 23 décembre 1881, lu le 4 janvier 1882. (Voir l'insertion au volume de 1882.

TROISIÈME CLASSE

HISTOIRE DES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES, SOCIALES ET PHILOSOPHIQUES.

BALCARCE (Mariano), de Buenos-Ayres, Ministre plénipotentiaire de la
27 mai 1863. République Argentine à Paris, Membre de l'Institut historico-géographique du Brésil et de plusieurs Sociétés savantes ; rue de Berlin, 5.

BEAUVOIR (le Marquis DE), ✻, Secrétaire d'ambassade, Membre de la
Mai 1868. Société de Géographie ; rue de Miroménil, 15.

Voyages autour du monde. — Siam et le Japon.

CARRA DE VAUX (le Baron Alexandre-François-Louis), ✻, Juge honoraire
29 novembre 1849. au Tribunal civil de la Seine ; ancien Président de la Société des Etudes historiques (en 1873), et de la Société Philotechnique ; rue de Tournon, 4.

Raisons des Devoirs (ouvrage réédité dans la collection Migne. — L'hiver douloureux (1870-1871), poëme. — Travaux divers en prose et en vers. — Nombreux rapports dans l'*Investigateur*, et discours d'ouverture de séances publiques de la Société, notamment en 1873. — A proposé et fait adopter la dénomination de *Société des Etudes historiques*, sous lequel l'Etat a reconnu l'ancien *Institut historique* comme établissement d'utilité publique. — 1878. Rapport sur une histoire de la ville d'Enghien (*Hainaut*) et 1879, p. 275-394. — Les fées au moyen-âge, 295. — 1879. L'abbé Denys, notice nécrologique, 119. — 1880. Les deux journées de Senlis, 177. — 1881. Montépilloy, rapport de M. Marbeau, p. 299.

CAMOIN DE VENCE, ❋ ✛ ✛, Docteur en Droit, ancien Procureur de la République à Marseille.

27 mai 1863. Réinscription 7 décembre 1881.

La Magistrature Française, son action et son influence sur l'état de la société aux diverses époques (voir dans l'*Inv.* 1863, p. 203, un compte-rendu par M. Nigon de Berty). — Etude sur l'Avocat général Jérôme Bignon, et ses œuvres comme historien. (Lecture faite dans la Séance publique du 10 avril 1864, *Inv.* 1864, p. 249). — L'Opinion publique et les Parlements. (Disc. pron. à l'aud. solennelle de rentrée de la Cour de Poitiers, le 3 nov. 1864. (voir compte-rendu par M. de Berty dans l'*Inv.* 1865, p. 59). — Des Institutions démocratiques et des mœurs contemporaines. (v. le compte-rendu par M. Desclosières dans l'*Inv.* 1868, p. 372). — Du socialisme contemporain. — Episode de la Ligue et de la Fronde en Provence, *Investigateur* 1881, p. 24.— Deux Magistrats à la fin du XVIIIe siècle. (Lecture faite dans la séance publique du 22 mai 1881, *Investigateur* 1881, p. 113.)

CHAMPEAUX (DE), Avocat à la Cour d'appel de Paris, Publiciste ; rue de Grenelle Saint-Germain, 53.

DUCLOS (l'Abbé Henri), Curé de Saint-Eugène, rue du faubourg Poissonnière, 52.

Histoire de l'Abbaye de Royaumont (in-8° avec gravures.) — Nouveau Cours de Religion. 4 vol. in-12. — Nouveau Catéchisme de Persévérance. 4 vol. in-12. — La Saison d'hiver à Paris. Lettres à un homme du monde. 1 vol. in-12. — Le Christianisme et la vie pratique, 2 vol. in-12.

FLACH (Georges-Jacques), ancien Avocat au Barreau de Strasbourg. Avocat à la Cour d'appel de Paris, Docteur en droit, Membre de la Société de Législation comparée, de la Société des Anciens Textes français, Collaborateur et Secrétaire de la rédaction de la Revue de Législation française et étrangère (nouvelle Revue historique de Droit français et étranger).A obtenu une médaille d'or de la Faculté de Droit de Strasbourg pour son mémoire *De la Subrogation réelle* ; rue Richer, 4.

14 février 1877.

La *Bonorum possessio* jusqu'au rescrit d'Antonin. Strasbourg 1866. — De la Subrogation réelle. Etude historique sur la durée et les effets de la Minorité. Paris, 1870. — La *Bonorum possessio* sous les Empereurs Romains. Paris, 1870. — Strasbourg après le bombardement. Paris, 1873. — Divers mémoires et articles dans le bulletin de la Société de législation comparée et différents journaux de Droit et revues. — 1878. La question de la propriété foncière en Angleterre et en Ecosse, 126 et 393. — Professeur suppléant au Collège de France. — La table de bronze d'Aljustrel. Rapport de M. Lucas, 1880, p. 370.

FOULON (Auguste), ✻, Homme de lettres ; rue de Madame, 56.

HOFFMANN (Louis-Antoine-Herminigile), ✻, Docteur en médecine, un des fondateurs de la Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Lettres de Melun ; rue Choron, 12.

13 mai 1874.

Emploi de l'ergotine dans la névralgie sciatique. — Rapports dans l'*Investigateur*, notamment sur les moyens de reconnaître les champignons comestibles d'après une étude de M. Czazeuski, 1878, 84.

JORET-DESCLOSIÈRES (Gabriel-Alexandre-René), Avocat à la Cour d'appel de Paris, inscrit au tableau depuis le 24 avril 1852. Rédacteur principal au journal judiciaire *Le Moniteur des Tribunaux*, de 1860 à 1865 ; Membre du Conseil d'administration de la Société pour le patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine, depuis 1868 ; Secrétaire du Comité judiciaire de la Société de protection du travail des enfants dans les manufactures, depuis 1875 ; Membre du Conseil de Direction de la Société générale des prisons, 1879-1881 ; Membre et Secrétaire du Conseil général du Calvados de 1870 à 1874 ; Maire de la commune de Longues, canton de Ryes (Calvados), depuis 1870, réélu les 21 janvier 1878 et 7 janvier 1881 ; Membre de la Délégation du canton de Ryes pour l'Instruction primaire, depuis 1872 ; Membre de la Société Philotechnique, Président de cette Société en 1881 ; Secrétaire général de la Société des Etudes historiques, depuis 1869. A obtenu une

25 février 1859.

mention honorable de la Société du patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine pour un mémoire proposé au Concours de 1865. — Médaille de bronze offerte par la Société de Secours mutuels des ouvriers de Vaugirard pour conférences historiques et littéraires faites dans cette Société. — Trois médailles d'argent décernées par la Société des Etudes historiques ; Carrefour de l'Odéon, 2 (B. St-Germain).

Vie et inventions de Philippe de Girard, inventeur de la Filature mécanique du Lin, 1857 ; ouvrage adopté pour les bibliothèques scolaires (Pigoreau, 2e édition 1881). — Biographie des Grands Inventeurs ; ouv. pour les Bibl. Scol. et les Bibl. des Prisons. Pigoreau, 5e Ed. 1881. — Cause célèbre du Gueux de Vernon, 1864. — Curieux procès du paratonnerre de St-Omer, 1865. — Un écrivain national au xve siècle, (Alain Chartier). Dumoulin, 1875. — Notice sur la Tour d'Auvergne, modèle de patriotisme et de désintéressement. — Notice sur Fresnel, inventeur des Phares lenticulaires. — Un Ancêtre du Médecin malgré lui, le Vilain mire (le paysan médecin), 1876. — Histoire d'un Jeune Détenu ; ouv. adopté pour les bibl. populaires et celles des prisons, et honoré d'une souscrip. du Ministre de l'Inst. pub. (Libr. du Mon. Univ.. 2e éd. 1878.) — Plaidoyer sur le droit à la co-propriété pour l'association conjugale, des œuvres artistiques et littér. (Gaz. des Trib. 7, 8, 9 et 11 janv. 1878.) — Rapports et Mémoires dans l'*Investigateur*. (voir les tables 1877-79-80-81). — Compte-rendu des travaux de la Société. — De la transformation et de la reconstruction des Prisons départementales. — De la rétrocession des prisons départementales à l'Etat. — Rapports présentés à la Société générale des Prisons (Bulletin de cette Société 1879-1881.) 2 brochures publiées à part, Chaix éditeur.

LOUIS-LUCAS, Homme de lettres, ancien Notaire à Reims, ancien Membre de l'Académie de cette ville et du Comité Archéologique de l'arrondissement, Membre de la Société Archéologique de Soissons et de la Société Historique de Vendôme, ancien Administrateur de la Société des Etudes historiques, (de 1870 au 9 juin 1875) ; Président de la 3e classe en 1876 ; Président de la 3e classe en 1881 ; Vice-Président de la Société en 1882 ; rue Gay-Lussac, 38.

Mars 1870.

Notice sur quelques découvertes d'objets antiques et de médailles romaines faites à Reims et dans le pays rémois de 1820 à 1840. Reims,

1843. — Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet d'ériger à Reims une statue à Colbert. — Rapports publiés dans l'*Investigateur*, notice de M. l'abbé Corblet sur les Tombes en bronze des deux Evêques fondateurs de la Cathédrale d'Amiens ; sur l'ouvrage de M. Georges Dufour intitulé *Des Beaux Arts dans la politique;* sur la monographie de la manufacture de faïences de Vron, par M. C. Vrignier, etc. — Observations sur les portraits peints par Greuze, 1876, 329-330. — Les quatrains de Pibrac, 1877, 115 et 188. — 1878 p. 68, Rapport sur le Concours de 1878, Prix Raymond, Histoire du portrait en France, 149. — 1879. Rapport sur les mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, 231. — 1880. Notice biographique sur M. Sutter, 111. — Notice sur M. Bonnet Belair, 208. — Lettre reçue de M. Alexandre Dumas, 118.— Rapport sur le mémoire de M. Flach: La tombe de bronze d'Aljustrel, 370.

NAR BEY (Guy Ambroise DE), ✠, Yousouf bey connu d'abord sous le nom de Calfa, Arménien, né à Constantinople le 2 mars 1830, petit-fils du prince Amaury de Lusignan ; Fondateur et Directeur de l'ancien Collège Arménien; avenue d'Eylau, 130.

1859.

Auteurs de nombreux ouvrages et traductions, (*Voir le Dict. de Vapereau.*) — Publications : Histoire universelle, Venise, 1851. — Guide de la conversation en arménien. — Lectures pour tous. — Dictionnaire français-arménien, Traductions en arménien des classiques français. — Traduction de Télémaque, de Paul et Virginie.

NIGON DE BERTY (Louis-Simon), ✻ I. Avocat à la Cour d'appel de Paris, Chef de division honoraire de l'Administration des Cultes, Membre de la Société de l'Histoire de France et de plusieurs Sociétés littéraires ; Conseil judiciaire du journal des Conseils de fabrique et du contentieux des Cultes, Membre des Comités consultatifs du journal du Commerce et du Correspondant des justices de paix; ancien Président de l'Institut historique (1861); a obtenu plusieurs médailles d'argent de la Société ; rue Mazarine, 19.

28 octobre 1835.

Histoire de la Liberté individuelle chez les principaux peuples, anciens et modernes. — 6 vol. du journal des Conseils de fabrique et du contentieux des cultes, entièrement composés par lui, de 1866 à 1873.

— Articles sur le Culte Catholique, dans le Dict. de l'Administration française par M. Maurice Bloch. — Etudes et mémoires divers de litt., d'hist. et de jurisprudence, 2 vol. — Nombreux rapp. et mémoires dans l'*Investigateur*. - 1877. La vie d'un Conseiller au Parlement de Paris au XVIII[e] siècle, p, 1. — 1878. Rapport sur un recueil de fables de M. Théry, 49. — Notice sur la vie et les ouvrages de M. Théry, 218. — Rapport sur un écrit de M. l'abbé Gainet : Les progrès dans l'étude des Langues, 111-125. — 1879. Rapport sur l'ouvrage de M. Combier : Les plumitifs du grand bailli du Vermandois, 281. — 1880. Rapport sur l'histoire de la Chine par M. l'abbé Gainet, 104.— Considérations générales sur l'histoire, 216. — Président honoraire de la 3[e] classe, 370.

SAVIGNY (le Comte Charles DE), Avocat, Docteur en Droit ; rue de Varennes, 24.

26 juin 1863.

VAVASSEUR (Auguste-Angélique), ✠, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Membre de la Société de Législation comparée, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat ; adjoint au Maire du 2[e] arrondissement de Paris. A été l'un des fondateurs et rédacteurs du *Journal du Palais* ; Collaborateur de MM. Valette et Mourlon à la rédaction du journal *Le Contrôleur de l'Enseignement ;* un des promoteurs du mouvement coopératif en France. Président de la 3[e] classe de la Société des Etudes historiques, en 1873 ; Vice-Président de la Société en 1874 et 1882 ; rue du Caire, 10.

26 janvier 1866.

De la Réforme Hypothécaire. 1847. — Commentaire de la loi du 17 juillet 1856 sur les Sociétés. 1856. — Commentaire de la loi du 23 mai 1863 sur les Sociétés à responsabilité limitée. 1863. — Traité des Sociétés par actions. 1867. — Traité pratique et formulaire des Sociétés civiles et commerciales. 1869. — Un chapitre de l'hist. des Associations. La Main Morte. (*Investigateur* 1867, p. 258.) — Etienne Marcel et Jean Caboche, épisode des XIV et XV[e] siècles. (*Investigateur* 1872, p. 97, et 1874, p. 140). 1876. — Projet de loi sur les Sociétés commerciales, 124.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

28 avril 1876. **AZÉMA** (Hippolyte), ancien Avocat à la Cour d'appel d'Aix, Propriétaire-Agriculteur. A obtenu un premier prix et plusieurs médailles d'or dans différents concours agricoles, et le premier prix des Domaines au Concours cantonal de Saverdun en 1872, pour un Mémoire sur l'administration agricole de son domaine de Conte (*Ariège*), qu'il dirige ; Toulouse, rue Joux-Aigues, 6.

Nombreux articles d'Economie politique dans plusieurs journaux, etc.

BOITEL (l'abbé), ancien Curé-Doyen de Montmirail, Chanoine titulaire de Notre-Dame de Châlons ; à Châlons (*Marne.*)

Histoire de Montmirail-en-Brie. — Histoire du Bienheureux Jean. — Les Beautés de l'histoire de la Champagne. — Les Tournois au moyen-âge. (*Inv.* 1857, p. 199). — Etude historique sur Guillaume I le Vénérable, dit de Champeaux, fondateur de l'abbaye de Saint-Victor de Paris et 48e évêque de Châlons, en 1113. (v. *Inv.* 1866, p. 353. — Prise par les Anglais en 1424, du Mont-Aiguillon, place forte de la Brie champenoise. (*Inv.* 1868, p. 42). — Vies de S. Vincent et de S. Eloy. — Hist. de la déportation à Cayenne de M. l'abbé Aubert.— Hist. d'Esternay et de tout le canton. — Hist. de l'ancien et du nouveau Vitry. — Hist. de S. Alpin. — Dialogue sur la Grammaire. — Dialogues nouveaux, instructifs et amusants. — Etc., etc.

31 mars 1876 **BRESSOLLES** (Gustave), ❊ ✠ I, Professeur de Code civil à la Faculté de Droit de Toulouse, un des fondateurs de l'Académie de législation de cette ville ; à Toulouse, rue Joux-Aigues, 6.

Plusieurs ouvrages relatifs à son enseignement du Droit. — Divers mémoires sur la Législation, la Philosophie et l'Histoire du Droit, publiés dans différentes Revues de Législation et de Jurisprudence, à Paris et en province, et dans les Mémoires de l'Académie de Législation de Toulouse. — Etude sur la Charte de réformation du comté de Toulouse en 1270. — Etude sur le Traité des Lois de saint Thomas d'Aquin et sur celui de Cicéron.

CHAPUS (Ernest), Docteur en Médecine ; à Volvic (*Puy-de-Dome*).

DU BOIS DE JANCIGNY (Arthur-Marie), ☼, ancien Directeur des Contributions directes de la Somme. Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens. Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

3 juillet 1878.

Étude sur les beaux-arts, discours de réception à l'Académie d'Amiens. — Etude sur divers documents inédits se rapportant à l'histoire financière d'Amiens, discours de réception à la Société des Antiquaires de Picardie.

GAINET (Jean-Claude), Curé de Travers (*Haute-Saône*), Membre de l'Académie de Reims et celle de Besançon, Chanoine honoraire. A reçu une Médaille d'or de l'Académie de Reims le 25 juillet 1867.

27 novembre 1874.

La Morale chrétienne dans ses rapports avec l'ordre public et civil. — Examen critique des œuvres hist. de M. Guizot. — Réponse aux Fouriéristes. — La Bible sans la Bible, — Essai sur l'enseignement public. — Diverses lectures à l'Académie de Reims sur le Paupérisme ; la Liberté Commerciale ; sur Jouffroy, sa philosophie. — Accord de la Bible et de la Géologie. 1877, *Investigateur*, 42. — Les progrès dans l'Etude des Langues, 1878, *Inv.* p. 111-125. — Etude sur la Chine 1880, p. 104.

LE MESLE DU PORZOU (le Comte C.-N.), ☼, Directeur des Contributions indirectes en retraite, au château de la Noé-Verte et à Paimpol (*Côtes-du-Nord*).

MURAY (Gervais-Joseph-Optat), Président du Tribunal civil de Loudun, (*Vienne*), Docteur en Droit, ancien Avocat à la la Cour d'appel de Paris, de 1863 à 1870.

1866.

Rapport sur l'ouvrage de M. Ernest Moulin : Unité de législation en Europe; des droits successifs des enfants naturels. (*Inv.* 1867,p. 79.) — Bernard-Palissy. 1878, 323-394.

ROFFIAC-LALANDE (l'abbé Antoine-Félix-Raymond, Comte DE) ✠, A,
29 décembre 1836. ancien Professeur de Belles-Lettres, ancien Principal du collége de Montélimart, Curé de Gillonay, près de la côte Saint-André (*Isère*).

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

BERNARDI (le docteur Jacob), Vicaire général à Pignerol (*Italie*).
8 novembre 1864. Vita e Documenti litterari di Pier Alessandro Parivia, 2 vol. in-12, etc., etc.

HOUPERT (l'abbé), Aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, près d'Albers-troff (*Lorraine*).

SAULINI (Mgr Pierre-Joseph-Benoit), évêque de Rosea *in partibus*
1869. *infidelium*, et auxiliaire de l'évêque de Tivoli. Lauréat (*ad honorem*) de Théologie, à l'Université romaine. Lauréat en Droit canonique et civil, dans la même Université. En 1854, Membre du *Studio* préparant les questions pour la S. Congrégation du Concile ; en 1863, créé Camérier secret surnuméraire de S. S. Pie IX. A Tivoli, Rome.

MEMBRES ASSOCIÉS-LIBRES.

DELESSERT (Eugène), homme de lettres.
22 juillet 1881.

DESRATEAUX, Licencié en droit, greffier du Tribunal civil de Loudun.

16 mai 1879.

DUCHEMIN, avocat, 7, rue de l'Estrapade.

1er juin 1881.

LANDRE (Bernard-Marcel), Substitut à Loudun, 1871 ; Substitut à Gourdon, 1872 ; à Angoulême, 1874 ; Procureur de la République à St-Pons (*Hérault*), 1875 ; Avocat à Gourdon, 1878.

13 juin 1872.

MARBEAU, ❋, ancien Conseiller d'Etat ; 27, rue de Londres.

18 mars 1881.

Rapport sur l'étude de M. le baron Carra de Vaux, Montépilloy, *Investigateur* 1881, p. 299.

VEYRET (Alexandre), professeur général au collège Chaptal, 30, boulevard des Batignolles.

21 novembre 1879.

Donne lecture d'une conférence faite par lui sous ce titre : Le bien et le mal qu'on a dit des femmes, 1880, p. 226.

PEIN (Prosper), élève à l'Ecole normale, section des sciences, 3 novembre 1865 ; Professeur de mathématiques, St-Quentin, 8 octobre 1868 ; Bar-le-Duc, 1871 ; Alger, 1872 ; a fondé à Alger des cours gratuits à l'usage des aspirants au brevet de capacité, Membre de la Société des Beaux-Arts d'Alger, administrateur général de cette Société, premier semestre 1874. — 1881, Cours publics et conférences sur la Physique (Paris). Professeur à Reims, 1874 ; Louis le Grand, 1876 ; Henri IV, 1880.

1er mai 1878.

QUATRIÈME CLASSE

HISTOIRE DES BEAUX-ARTS

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

AURIAC (Philippe-Eugène D') ✻, né à Toulouse (*Hte-Garonne*), 17 octobre
21 juin 1878. 1816, Conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale, 4 mai 1880; Membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, de la Société archéologique du midi de la France; Membre de l'Académie des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, de la Commission des antiquités de la ville de Castres et du département du Tarn, de la Société archéologique et historique de la Charente, de la Société académique de Brest, de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, de la Société des Etudes coloniales et maritimes; Membre de la Société des gens de lettres; Chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1870; Mention honorable à l'Institut, académie des inscriptions et belles-lettres, 1854; Mention très honorable, 1859; 3 rue Ventadour.

Publications. — Notices biographiques sur Arnal, Lenormant, Reinaud, Ricard, 1841; Louis-Philippe, prince et roi, 1843; d'Artagnan, capitaine lieutenant des mousquetaires, 1847, nouv. édit., 1854. — Document inédit du XIIe siècle émané d'un évêque d'Angoulême, 1850. — Recherches sur l'ancienne cathédrale d'Alby, 1851. — Notice biographique et historique sur le général baron Dupin, 1851. — Notice historique sur Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême, 1853. — Notice sur Vincent Voiture, 1855. — Description de sainte Cécile d'Alby, 1857, nouv. édit., 1867. — Histoire de l'ancienne cathédrale

et des évêques d'Alby, 1858. — Essai historique sur la boucherie de Paris, 1861. — Histoire anecdotique de l'Industrie française, 1861. — Nouveau guide général du voyageur en Belgique, 1864. — Nouveau guide général du voyageur en Hollande, 1864. — La reddition de Bordeaux sous Charles VII, 1865. — Le siège de Calais et Eustache de Saint-Pierre, 1865. — Guide pratique, historique et descriptif aux bains de mer, 1866. — L'avant-dernier siège de Metz en l'an 1552, 1874. — Charlotte, nouvelle imitée du Russe, 1874. — Théâtre de la foire, 1878. — La corporation des Ménétriers et le roi des Violons, 1880. — Le Chevalier de Beaujeu au château des sept tours, 1881.— Collaboration des Français peints par eux-mêmes, des Eglises de Paris, de la Mosaique du Midi, de la Revue de la Province et de Paris, de la Revue littéraire du Capitole, du Siècle, du National, de l'Evénement, etc. — L'origine des Fées et la fée Mélusine *Inv.* 1878, 398. 1879, 231. — La Corporation des Ménétriers et le Roi des Violons, 1878, 400-404. 1879, 289. — Histoire de la baronne de Beau-Soleil, 1879, 233. — Le Spectacle de la Foire, rapport par M. Jules David, 263. — Rapport sur le Mémoire de MM. Morel et Gantier: Voie Romaine, etc. 1880, 350. — Rapport sur le Concours Raymond. 1881, p. 133. — Rapports dans l'*Investigateur*, voir les tables, 1879-1880-1881.

CHAUVEAU (le Comte DE), ✱ ; Avenue et parc des Princes, 2, Bois
4 novembre 1874. de Boulogne (*Seine*).

Plusieurs essais sur les Beaux-Arts. — S'est fait construire en Bretagne un château dans le style du XVIe siècle, d'après ses plans et dessins, et y a réuni une belle collection de meubles et objets d'art de la même époque.

DESTOUCHES (Adrien-Aimé), Archéologue ; rue de Luxembourg, 51.

DUFOUR (Georges-Ernest), ✿ A. Avocat à la Cour d'appel de Paris,
28 janvier 1876. Membre titulaire de la Société Historique et Archéologique du Périgord. A professé le cours d'histoire aux ouvriers de Villiers-le-Bel (*Seine-et-Oise*), en 1868 et 1869. Vice-Président de la 4e classe de la Société des Etudes historiques, 1882 ; rue de Bruxelles, 13.

Les Beaux-Arts dans la politique, avec préface par M. Arsène Houssaye, (v. le rapp. de M. Louis-Lucas dans l'*Inv.* 1876, p. 242.)— Le grand Art et le petit Art; Salon de 1876. (*Inv.* 1876, p. 337). — L'Art contemporain, *Inv.* 1879, p. 129. — Lecture sur le premier Président de Royer, 1879, 393.—Traité de l'Impôt foncier, 1880, 107.

PINSET (Raphaël), Instituteur primaire public; Secrétaire de la 4e classe
17 mai 1878. de la Société des Etudes historiques; 38, rue de Grenelle, Saint-Germain.

Lauréat du Concours Raymond, Histoire du portrait en France, Concours de 1878. — Rapport sur l'ouvrage de M. Sutter, l'Esthétique musicale, 1878, 396. — Rapport sur la science du Rhytme, 48. — Rapport sur l'histoire de Cannes et de son canton par M. Guigon. 123, et 1880, p. 93. — Considérations sur la Peinture et les principaux Peintres français au XVIIe siècle, 286-385-386, et 1880, 61. — Notice sur M. Léon Cogniet, 1881, p. 142.

ROUXEL, avocat; 10, avenue Percier.
7 avril 1880. Guillaume Minoret, maître de chapelle sous Louis XIV. — Les grands hommes de la France industrielle (Hachette 1880).

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

BENÉZET (Bernard), peintre d'histoire, à Toulouse (*Haute-Garonne*).
5 juin 1879. Auteur d'Etudes historiques publiées de 1874 à 1877. — Les comtes de Toulouse aux Croisades, *Investigateur* 1878, p. 396. — La renaissance des lettres et des arts à Toulouse, 1879, 53. — Membre de l'académie des Jeux floraux, maître ès-jeux.

BONNEMAIN (l'abbé Félix), Chanoine honoraire de Troyes, curé de
25 novembre 1864. Nogent-sur-Seine (*Aube*).

Etude sur le Chant grégorien. — Comptes-rendus des séances de la 20e Session du Congrès archéologique de France tenu à Troyes.

BROCARD (Henri-Rodolphe), Architecte, Membre-Secrétaire de la Société
24 novembre 1876. Historique et Archéologique de Langres (*Haute-Marne*), et Conservateur du Musée de cette ville.

Notice sur des Autels gallo-romains du Musée de Langres. — Iconographie de l'église de Saint-Geosmes, près de Langres. — Catalogue du Musée de Langres. — Articles et Dessins dans les publications de la Soc. hist. et arch. de Langres.

DELIGNIÈRES (Emile-Désiré), Avocat, Suppléant de Juge de Paix et
30 juin 1876. Adjoint au Maire d'Abbeville (*Somme*); Membre de la Commission des Musées et de la Société d'Emulation d'Abbeville, dont il est Secrétaire ; de la Société des Antiquaires de Picardie, des Amis des Arts du département de la Somme et de la Société nationale pour la Propagation des Livres d'Art ; rue des Grandes-Ecoles, à Abbeville (*Somme*).

Catalogue raisonné de l'œuvre gravée de Jean-Charles Le Vasseur, d'Abbeville. — Notice sur la restauration de Saint-Vulfran d'Abbeville. — Catalogue raisonné de l'œuvre gravée de Daulé. — Notice historique sur la police municipale à Abbeville avant 1789. — L'église Saint-Gilles d'Abbeville et les peintures de M. l'abbé Dergny. — Souvenirs du Salon de 1875. Quelques artistes picards. — Catalogue raisonné de l'œuvre gravée des Aliamet, d'Abbeville. — Emile Rousseaux. Biographie et Catalogue de son œuvre. — Notice sur la Société d'Emulation. — Comptes-rendus et articles divers dans plusieurs Revues et Journaux, etc.

GOMICHON DES GRANGES (Charles-Claude-Victor-Philibert), ❋ ✠,
23 mars 1877. ancien Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, Directeur et Propriétaire d'une Manufacture de Vitraux, à Clermont-Ferrand (*Puy-de-Dôme*). A obtenu une Médaille de 1re classe de l'Union centrale des Beaux-Arts en 1869, une Médaille d'argent à Rome en 1870 et un Diplôme de mérite à Vienne en 1873.

Traité de la Peinture sur verre. — Vie de saint Hubert. — Légendes de l'Art.

LA FERRIÈRE (l'abbé Ludovic-Henri-Julien), Aumônier du Collège de Saintes (*Charente-Inférieure*), Inspecteur pour la Société Française d'Archéologie, Vice-Président de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la Société d'Archéologie de Saintes.

30 juillet 1875.

Observations sur la transformation en caserne de l'ancienne église de l'abbaye de Saintes. (Bull. monumental, 40e vol. n° 5). — Origine des souterrains de l'ancien donjon de Pons. — Découverte d'objets antiques à Saintes, Avril 1875. (Ce mémoire et le précédent ont été communiqués au Ministère de l'Instruction publique et sont analysés dans le 41e vol. du Bull. monum.) — A collaboré aux Etudes historiques, littéraires et scientifiques, sur l'arrond. de Jonzac (*Charente-Inférieure*), publiées par I. D. Rainguet, in-8°, 1864.

MOREL (Jean-Pierre-Marie), Avocat, Archiviste (*ad honorem*) de la ville de Saint-Gaudens, Econome de l'Hospice de cette ville et Président de la Société de Secours mutuels, Membre de la Société des Antiquaires de France, des Sociétés Archéologiques du Midi de la France, du Tarn-et-Garonne, de Béziers et du Limousin, de la Société française d'Archéologie pour la conservation des Monuments, de la Société des Archivistes de France, et d'autres Sociétés savantes, Lauréat de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse et de la Société Archéologique du Midi de la France, etc.; à Saint-Gaudens (*Haute-Garonne*).

24 mai 1854.

Mémoire sur la chapelle de Sabar, à Tarascon, 1866. — Mémoire sur les découvertes romaines faites à Valentine (*Haute-Garonne*), 1856. — Hist. de l'église collégiale de Saint-Gaudens, 1869. (A obtenu un prix de la Société Archéologique du Midi de la France). — Voie romaine *ab aquis Tarbellicis ad Tolosam*, et voies qui venaient s'y souder; en collaboration avec M. Antoine Gantier, 1872. — Essais historiques et pittoresques sur S. Bertrand de Comminges. — Rapport de M. d'Auriac sur la voie romaine, etc., *Inv.* 1880, p. 350.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER.

ADRIANI (Jean-Baptiste), C. ✠ ✠ ✠, Archéologue, Religieux des Clercs réguliers (Somasques) (1), ancien Professeur d'Histoire et de Géographie au Collége militaire de Racconigi, Inspecteur des Fouilles et des Monuments antiques en Italie, Membre de la Commission royale pour les Etudes d'Histoire nationale, Correspondant de l'Académie des Sciences de Turin, des Académies d'Aix et de Dijon, etc. ; à Turin (*Italie*).

Lettere e Monete inedite del secolo XVI appartenenti ai Ferrero-Fieschi. Torino, 1851. — La Traslazione solenne delle Reliquie di Santa Attica martire. 1851. — Degli antichi Signori di Sarmatorio.... Mém. storico-genealogiche. 1853. — Prefazione al tomo II *Chartarum* della grande raccolta *Historiæ Patriæ Monumenta*.—Documenti inediti di Storia Subalpina dei secoli XII e XIII. 1853. — Documenti e Codici manoscritti di cose Subalpine od italiane conservati negli archivii e nelle publiche biblioteche della Francia meridionale... 1855. — Sommario di cose archeologiche e numismatiche e di documenti di storia patria osservati o discoperti nelle provincie Pedemontane nel viaggio autunnale dell' anno 1855. — Della Vila delle Opere del P. Francesco Voersio primo istorico della città di Cherasco. 1856. — Indice analitico e cronologico di alcuni docum. per servire alla storia della città di Cherasco e delle antiche castella... 1857. — Cenni intorno alla veneranda Madre suor Maria Elisabetta Provana di Leyni dell' ordine della SS. Visitazione. 1857. — Delle Monete Maomettane del dottore Ludolfo Krehl. 1857. — Memorie storiche della vita e dei tempi d Monsignor Gio. Secondo Ferrero-Ponziglione, referendario apostolico... — Monumenti storico-diplomatici degli archivi Ferrero-Ponziglione... — La Guerre e la Dominazione dei Francesci in Piemonte dell' anno 1536 al 1559. Memorie storiche. 1867. — Ginevra, i suoi Vescovi-Principi, e i Conti e Duchi di Savoia. Memorie Storiche dal secolo X al XVI. — Della Vita e delle varie nunziature del cardinale Prospero-Santa-Croce (1514-1589). — Statuti del commune di Vercelli dell' anno 1241,

(1) La Congrégation des FF. Somasques ou Clercs réguliers de S. Mayeul a été fondée en 1531 par S. Jérôme Emilien pour le perfectionnement de l'éducation religieuse de la jeunesse.

aggiuntivi altri monumenti storici dal 1242 al 1335... — Epigrafi latine ed italiane, publicate in varie raccolte etc., etc — Les origines de la commune de Verceil. *Invest.* 1878, p. 250 et 254.

FRASSI (Jacques), Architecte ingénieur ; à Milan.
19 décembre 1879.

MANTOVANI (Gaëtan), Membre de l'Institut Archéologique de l'Empire d'Allemagne et de l'Athénée des Sciences, Lettres et Arts de Bergame, Professeur d'Histoire et de Géographie à l'Ecole Industrielle et Professionnelle de Bergame (*Italie*).
27 avril 1877.

Sulle vicende della moralita nell' época contemporanea. — Discorso sulla Rivoluzione italiana. — Museo Opitergino. — Due Avanzi Romani di Terno.

SMITH (William-James), Esquire, ❋ ✠, Consul général de Turquie, au palais Pucci, à Florence (*Italie*).

VIMERCATI-SOZZI (le Comte Paul), C. ✠ ✠, Président de la Société Historique de Bergame, Membre honoraire de l'Athénée de cette ville, Membre de la Société Italienne d'Archéologie et des Beaux-Arts, de la Société Philotechnique de Turin, Membre fondateur de l'Académie historique et Archéologique de Milan et de plusieurs autres Sociétés savantes, nationales et étrangères, Commandeur de l'Ordre de la couronne d'Italie ; à Bergame (*Italie*).
28 février 1864.

Breve quadro descrittivo della nascente Raccolta Sozzi in Bergamo. 1840. — Discorso letto dallo stesso nell' Atteno di Bergamo sovra alcuni Monumenti essistenti in Roma alla Memoria d'illustri Bergamaschi. 1840. — Ragionamento sovra alcuni vasi e lucerne fitili... tratti de vetustissime arche sepolcrali... — Sulla moneta della Città di Bergamo nel secolo XIII. — Su vari argomenti relativi a Tor-

quato Tasso. — Cenni sulle Belemniti d'Entratico. — Articolo del C.P.V. Sozzi sulla Danza Macabra.—Elenco degli oggetti constituenti lo splendido dono fatto vivente alla Città di Bergamo il 17 settembre 1868 dal conte Paolo Vimercati-Sozzi. Elenco redato, ed illustrato dallo stesso donatore fatto stampare del Municipio. (v. *Inv.* 1869, p. 318. — Illustrazione della Raccolta preistorica dell' epoca della pietra (v. *Inv.* 1877, p, 341). — Illustrazione di uno scudo metallico lavoro d'empestica. — Illustr. d'antico Calice dell' ex cenebio di S. Paolo d'Argon, Provincia di Bergamo. — Opinion sur une urne sépulchrale (v. *Inv.* 1866). — Description d'un fac-simile de la Paix de Matteo dei Florentin (v. *Inv.* 1868). — Nouvelle description d'une célèbre fresque du xv[e] siècle représentant la danse Macabre (v. *Inv.* 1866). — Sur un bassin d'argent, attribué longtemps à tort à Benvenuto Cellini (v. *Inv.* 1868). — Etude sur la période préhistorique, (*Inv.* 1877, p. 340.

PRINCIPAUX OUVRAGES PUBLIÉS PAR DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

NOTA. — Cette liste reproduite à la fin de chaque volume sera complétée par les indications que MM. les Membres de la Société voudront adresser au Secrétariat.

Lois du jury, par J.-C. BARBIER, conseiller à la Cour de cassation. E. Thorin, éd. : 5 fr.

Les deux Arts poét. d'Horace et de Boileau, avec trad. en vers et en prose, par J.-C. BARBIER. Thorin, éd. Prix : 3 fr.

L'Iliade d'Homère, trad. en vers franc., par J.-C. BARBIER. Amiens, Delattre-Lenoel, éd. 1 volume paru 18 fr. Prix du chant : 1 fr. 50.

La Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes (20 fév. 1600). Th. LOUÏSE. 1877.

Morceaux choisis des princ. écriv. franç. par Eug. Louïs, prof. au Lycée de La Roche-s-Yon. Prix : 1 fr. 50.

Lectures choisies d'hist. de France, Récits hist. ext. des auteurs modernes, par Eug. Louïs. 2 v. in-12. Paris, Aug. Boyer, éd.

Plaintes, doléances et remontrances de quatre Paroisses du Bas-Poitou adressées aux États-Généraux de 1789, par E. Louïs.

Hist. élém. de la Littér. franç., par Eug. Louïs. (1re ment. hon. au concours de 1875 pour le prix Raymond). Prix : 75 c.

L'abbé Sicard, célèbre institut. des sourds-muets, par Ferd. BERTHIER. Douniol, éd. : 6 fr.

Histoire de l'Abbaye de Saint-Vaast, par M. A. DE CARDEVAQUE, 3 vol. in-4°.

Marie Stuart et le comte de Bothwell, par Louis WIESENER, 1 vol. in-8°.

La Jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre (1533-1558), par Louis WIESENER. — Hachette, 1878. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

La Seine et ses affluents, par M. Jules DAVID. in-18, chez Bonhoure. Prix : 3 fr.

Iskender bey, par M. Jules DAVID, 2 vol.

Les Marins, par M. Ed. GŒPP, Furne, 2 vol. in-8°, avec planches.

Les grands Hommes de la France, par M. Ed. GŒPP, 4 vol.

Voie Romaine, *ab aquis Tarbellicis* et voies qui venaient s'y souder, par MM. Marie MOREL, de la Soc. des Étud. histor., et Antoine GANTIER.

Notes pour l'Histoire d'Abbeville extraites d'un manuscrit du XVIIIe siècle, par le Cte LE CLERC DE BUSSY. Amiens. 1876 : 1 fr. 50.

Armorial des Prévôts de Paris, (1269-1589), ext. d'un man. inéd. de *Waignart* suivi d'une Note sur leur orig. et leurs fonct. par le Cte LE CLERC DE BUSSY. J.-B. Dumoulin, éd. 2 fr.

Armorial de la fin du XVIe siècle, Ile-de-France, Ponthieu, Boulonnais et Champagne. Manusc. de Waignart pub. p. la prem. fois, avec des notes et deux pl. de fac-simile, par le Cte LE CLERC DE BUSSY. vol. in-4°. Amiens, Delattre-Lenoel, 1879. Prix : 12 fr.

Histoire des Littér. étrang. par A. BOUGEAULT, prof. de litt. et d'hist. 3 v. Plon, 1876. 15 f.

Précis hist. et chronol. de la littér. franç. dep. ses orig. jusqu'à nos jours, par *le même auteur*, 8e éd. Ch. Delagrave et Ce, 1877. Prix : 3 fr.

Monseig. de Ladoue, évêq. de Nevers, par Mgr TOLRA DE BORDAS. Paris, 1878, vol. in-8°.

La Corporation des Ménétriers et le Roi des Violons, par Eug. D'AURIAC, Bibl. à la Bibl. nat. E. Dentu, éd. 1880.

Traité des Soc. civiles et commerciales, par A. VAVASSEUR. Paris, 1878. Marchal-Billard et Ce, impr.-éd., 2 vol. in-8°. : 15 fr.

Des origines de la communauté des biens entre époux, par A. VAVASSEUR, avocat à la Cour d'appel de Paris.

La Ligue à Abbeville, par Ernest PRAROND. Dumoulin, éd. 3 vol. Prix : 15 fr.

Les Pyrénées, paysages et impressions, par Ernest PRAROND.

Du Louvre au Panthéon, par Ernest Prarond, 1881.

Histoire de la Gendarmerie, par M. L. Lèques, s-int. m[re]; ouv. couronné par la Soc. des Ét. hist. en 1874, prix Raymond. Paris, Léautey, imp.-éd. 1874.

Les Administrateurs militaires, par L. Lèques, s-int. m[re]. Tours. 1876.

Étude sur le Bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon, par M. Combier, présid. du trib. civil et présid. de la Soc. acad. de Laon. 3 vol. Paris.

Nouvelle Histoire de France illustrée, par Edmond Py, 1[er] et 2[e] vol. grand in-4°, chez Aug. Jouyeux. Toulouse. Prix : 4 fr.

Tunisi. Speditione di Carlo V imperatore 1535, per Damiano-Muoni. Milano. 1876.

Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés ou vicieux, par Ch. Daru et V[or] Bournat. Paris. Douniol, éd. Prix : 5 fr.

Biographie des Grands inventeurs par Desclosières. 5[e] éd. 2 vol. Pigoreau, éditeur. Prix : 2 fr. le vol.

Histoire d'un jeune détenu, par J. Desclosières. Libr. du *Moniteur universel* : 1 fr. 25 c.

Philippe de Girard, inv. de la filat. mécan. du lin. Vie et inventions, par Desclosières. 2[e] édit. Pigoreau. Prix : 2 fr.

Histoire de la Liberté individuelle, par M. Nigon de Berty.

Histoire de l'abbaye de Royaumont, in-8°, avec gravures, par l'abbé Duclos.

Le Devoir, Étude philos. par M. le B[on] Carra de Vaux. (Coll. de la Bibl. Migne, 2[e] éd.).

Histoire de la Compagnie des Canonniers-Arquebusiers de la ville de Saint-Quentin, 1461-1790, par Georges Lecocq. 1 vol. 1874.

La Bible sans la Bible, ou Hist. de l'anc. et du nouv. Testament par les seuls témoignages profanes, par l'abbé Gainet. Palmé, éd. 2 vol. gr. in-8°. Prix : 20 fr.

Les Beautés de l'Histoire de Champagne, par M l'Abbé Boitel. 2 vol. in-12. Châlons-sur-Marne. Dortu-Deullin, imp.

Les Légendes de l'Art, par Ch. des Granges, tome I, Paris, E. Plon et C[ie]. 1877.

La Table de bronze d'Aljustrel, étude sur l'adm. des mines au I[er] siècle de notre ère, par Jacques Flach. Paris. Larose, éd. 1879.

Théâtre de la Foire, avec un Essai sur les Spect. forains, par Eug. d'Auriac. 1 vol. in-12. Paris. Garnier, fr. éd. 1879.

Hist. de la marine de tous les peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. du Sein, prof. de l'Ec. nav. en retraite. 2 forts vol. gr. in-8°. Paris, Firmin Didot et C[ie], 1879. Prix : 30 fr.

Correspondance inédite de M[me] de Caylus, par M. Raunié.

Notice historique sur la Police municipale à Abbeville avant 1789, par M. Delignières.

Notice sur plusieurs artistes picards, par M. Delignières.

Étude sur la Charte de réformation du comté de Toulouse en 1270, Etude sur le traité des lois de S[t] Thomas d'Aquin et sur celui de Cicéron, par M. Bressolles, prof. à la Faculté de Toulouse.

La magistrature française, son action et son influence sur l'état de la société aux diverses époques, par M. Camoin de Vence.

Histoire de la Langue française, ses origines et son développement jusqu'à la fin du xvi[e] siècle, par M. Loiseau.

Dupleix, gouverneur des Indes françaises, par Bionne, 2 vol. Plon, éd. 1880.

Histoire épisodique de Bourgogne, par Clarin. Dijon, 1880.

Leçons de géométrie, par Veyret.

Une petite île française de l'Océan. Description et histoire de l'île d'Yeu, par M. E. Louis.

Les forestiers de Flandre, par MM. Vallée et Bertin.

Souvenirs militaires d'Afrique, Précis de la guerre franco-allemande, par le Colonel Fabre. Plon, éditeur.

Des Juifs en France, de leur état politique et moral, par M. Hallez. Dentu, 1845, 1 vol. in-8°.

Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Russie, par le même. 1 vol. in-8°. Dentu. 1852.

Organisation de la République Argentine, par M. Alberdi, 2 vol.

Esquisse sur le travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace de 1710 à 1714, par M. de Nettancourt. Paris, Douniol, éditeur.

Vingt journées d'un touriste à Luchon, 1 vol., par S. Liégeard. Hachette, éd.

A travers l'Engadine et la Valteline, par M. Liégeard. Hachette, éd.

Traduction du commentaire sur la constitution des Etats-Unis d'Amérique, par M. Paul Odent.

L'art en Saintonge et en Aunis, par M. l'abbé La Ferrière.

Œuvres archéologiques du comte Vimercati Sozzi. Bergame, Italie.

LISTE DES MEMBRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Les signes T. R. *signifient* titulaire résidant. — T. C. titulaire correspondant. — A. L. associé libre.

ADRIANI, 4e cl. T. C.
ALBERDI, 1re cl. T. C.
ANDRÉ (D'), 2e cl. A. L.
AURIAC (D'), père, 4e cl. T. R.
AURIAC (D'), fils, 1re cl. T. C.
AZÉMA (3e cl.) T. C.
BALCARCE, 2 cl. T. R.
BALLET DES COTEAUX, 2e cl. T. C.
BARBIER, 2e cl. T. R.
BEAUVOIR (DE), 3e cl. T. R.
BENEZET, 4e cl. T. C.
BERNARDI, 3e cl. T. C.
BERTIN, 1re cl. T. C.
BERTHIER, (Ferd.), 2e cl. T. R.
BIRAN (Elie DE), 1re cl. T. R.
BOITEL, 2e cl. T. C.
BONNEMAIN, 4e cl. T. C.
BOUGEAULT, 2e cl. T. R.
BOUQUET (l'abbé), 1re cl. T. R.
BOURNAT (Victor), 1re cl. T. R.
BRESSOLLES, 3e cl. T. C.
BROCARD, 4e cl. T. C.
BRUNETIÈRE (DE LA), 1re cl. T. R.
CALVET-ROGNIAT, 1re cl. M. L.
CAMOIN DE VENCE, 3e cl. T. R.
CARDEVACQUE (DE), 1re cl. T. C.
CARRA DE VAUX, 3e cl. T. R.
CARTIER (Ernest), 1re cl. M. L.
CHAMPEAUX (DE), 3e cl. T. R.
CHAPUS, 3e cl. T. C.
CHAUVEAU (le comte DE), 4e cl. T. R.
CLARIN (Abel), 1re cl. T. C.
CLAYES DE THIELT, 2e cl. T. C.
COLBERT-CHABANAIS (le Mis DE) 1re cl. T. R.
COMBIER (le Président), 1re cl. T. C.
LECOCQ (Georges), 1re cl. T. C.
COULTRE (Le), 2e cl. T. C.
CZAZEWSKI, 1re cl. T, C.
DAUSSY, 1re cl. M. L.
DAVID, 2e cl. T. R.
DELAMONT, 1re cl. T. C.
DELATTRE, 1re cl. A. L.
DELIGNIÈRES, 4e cl. T. C.
DELESSERT, 3e cl. M. L.
DEMONT, 1re cl. A. L.
DESRATEAUX, 3e cl. A. L.
DESCLOSIÈRES, 3e cl. T. R. (V. JORET-DESCLOSIÈRES).
DESTOUCHES, 4e cl. T. R.
DONNAUD DU PLAN, 2e cl. T. C.
DOUCET (Camille), M. H.
DUCHEMIN, 3e cl. A. L.
DUCLOS, 3e cl. T. R.
DUFOUR, 4e cl. T. R.
DUVERT, 1re cl. T. R.
FABRE DE NAVACELLE (le colonel), 1re cl. T. R.
FLACH, 3e cl. T. R.
FERRIÈRE (Julien DE LA), 4e cl. T. C.
FOULON, 3e cl. T. R.

Frassi, 4e cl. T. C. L.
Gabriel (l'abbé), 1re cl. T. C.
Gainet, 3e cl. T. C.
Gœpp, 1re cl. T. R.
Gomichon des Granges, 4e cl. T. R.
Hallez (le Cte), 1re cl. T. R.
Hilaire (Léon), 2e cl. T. C.
Hoffmann (le Dr), 3e cl. T. R.
Houpert, 3e cl. T. C.
Jancigny (Dubois de), 3e cl. T. C.
Joret-Desclosières (V. Desclosières), 3e cl. T. R.
Jubinal, 2e cl. M. L.
Kohler, 2e cl. T. C. E.
Landre (Marcel), 3e cl. T. C.
Lèques, 1re cl. T. C.
Lesseps (F. de), 1re cl. T. R.
Liégeard (St.) 2e cl. T. R.
Loiseau, 2e cl. T. R.
Louis (Eugène), 2e cl. T. C.
Louis-Lucas, 3e cl. T. R.
Louïse, 1re cl. T. C.
Maffre de Beaugé, 2e cl. T. C.
Marbeau, 3e cl. A. L.
Mahon de Monaghan, 1re cl. T. C. E.
Mantovani, 4e cl. T. C. E.
Marion de Brésillac, 2e cl. T. C.
Menu, 2e cl. T. C.
Meunier (Camille), 2e cl. T. C.
Minoret, 1re cl. T. R.
Mongis, 1re cl. T. C.
Morel, 4e cl. T. C.
Muoni (le chevalier Damiano), 2e cl. T. C. E.
Muray, 2e cl. T. C.
Nar Bey, 3e cl. T. R.
Nettancourt (Constantin), 1re cl. T. C.
Nigon de Berty, 3e cl. T. R.
Odent (Paul), 3e cl. T. R.
Portalis, 1re cl. M. L.
Porzou (Lemesle du).
Pein (Prosper), 3e cl. M. L.
Pinset, 4e cl. T. R.
Prarond, 2e cl. T. C.
Quesnel, 1re cl. T. R.
Raunié, 1re cl. T. R.
Roffiac-Lalande, 3e cl. T. C.
Rouxel, 4e cl. T. R.
Salies, 1re cl. T. R.
Saulini, 3e cl. T. R. E.
Savigny (de), 3e cl. T. R.
Sein (du), 1re cl. T. C.
Smith, 4e cl. T. C.
Talbert, 2e cl. T. C.
Tolra de Bordas, 1re cl. T. R.
Torrès Caicédo, 2e cl. T. R.
Tournier, 1re cl. A. L.
Vallée (G.), 1re cl. T. C.
Vaudichon (G. de), 2e cl. A. L.
Vavasseur, 3e cl. T. R.
Veyret, 3e cl. M. L.
Vidal (Alfred), 1re cl. T. C.
Vincent 1re cl. M. L.
Vimercati Sozzi (Paul), 4e cl. T. C.
Wiesener, 1re cl. T. R.

24

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION.

Membres de l'ancien Institut historique, fondé le 24 décembre 1833.

Autres Membres de l'ancien Institut historique dont la date d'inscription n'est pas exactement déterminée, quant à présent.

MM. Adriani.
Baltet des Coteaux.
Champeaux (de).
Duclos (l'abbé).
Czazenski.
Chapus (Ernest).
Foulon (Auguste).
Kohler.
Lemesle du Porzou.
Minoret.
Houpert.
Destouches.
Smith.

Membres depuis la reconstitution du 13 mars 1872, sous le titre de *SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES*.

TABLE DES NOMS

TABLE DES MATIÈRES

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE).

FONDATION RAYMOND

CONCOURS DE 1882

LA SOCIÉTÉ DES ETUDES HISTORIQUES délivrera dans sa Séance publique de l'année 1882, un prix de **mille francs** à l'auteur du meilleur mémoire sur chacune des questions suivantes :

HISTOIRE DES PROVINCES DANUBIENNES

DEPUIS L'INVASION DES TURCS JUSQU'AU TRAITÉ D'UNKIAR-SKELESSI

Un prix de **1,000** francs.

QUELLE ÉTAIT LA CONDITION DES PAYSANS EN FRANCE

AU XVIe SIÈCLE

DU RÈGNE DE FRANÇOIS Ier JUSQU'A LA MORT D'HENRI IV

Un prix de **1,000** francs.

A chaque Concours la Société décernera en outre des Médailles s'il y a lieu.

Les Mémoires manuscrits devront être adressés à M. le Secrétaire-général DESCLOSIÈRES, carrefour de l'Odéon 2 (Paris), avant le 1er Janvier de l'année du concours ; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours.

L'auteur qui se sera fait connaître sera, par ce seul fait, mis hors de concours.

Les Mémoires ne seront pas rendus ; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. La Société pourra les publier en tout ou en partie.

Les Prix seront décernés en Séance publique.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Lois du jury, par J.-C. BARBIER, conseiller à la Cour de cassation. E. Thorin, éd. : 5 fr.

Les deux Arts poét. d'Horace et de Boileau, avec trad. en vers et en prose, par J.-C. BARBIER. Thorin, éd. Prix : 3 fr.

L'Iliade d'Homère, trad. en vers franc., par J.-C. BARBIER. Amiens, Delattre-Lenoel, éd. 3 chants parus. Prix du chant : 1 fr. 50.

La Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes (20 fév. 1600). Th. LOUÏSE. 1877.

Morceaux choisis des princ. écriv. franç. par Eug. Louïs, prof. au Lycée de La Roche-s-Yon. Prix : 1 fr. 50.

Lectures choisies d'hist. de France, Récits hist. ext. des auteurs modernes, par Eug. Louïs. 2 v. in-12. Paris, Aug. Boyer, éd.

Hist. élém. de la Littér. franç., par Eug. Louïs. (1re ment. hon. au concours de 1875 pour le prix Raymond). Prix : 75 c.

L'abbé Sicard, célèbre institut. des sourds-muets, par Ferd. BERTHIER. Douniol, éd. : 6 fr.

Histoire de l'Abbaye de Saint-Vaast, par M. A. DE CARDEVAQUE, 3 vol. in-4°.

Marie Stuart et le comte de Bothwell, par Louis WIESENER, 1 vol. in-8°.

La Jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre (1533-1558), par Louis WIESENER. — Hachette, 1878. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

La Seine et ses affluents, par M. Jules DAVID. in-18, chez Bonhoure. Prix : 3 fr.

Les Marins, par M. Ed. GŒPP, Furne, 2 vol. in-8°, avec planches.

Voie Romaine, *ab aquis Tarbellicis* et voies qui venaient s'y souder, par MM. Marie MOREL, de la Soc. des Étud. histor., et Antoine GANTIER.

Notes pour l'Histoire d'Abbeville extraites d'un manuscrit du XVIIIe siècle, par le Cte LE CLERC DE BUSSY. Amiens. 1876 : 1 fr. 50.

Armorial des Prévôts de Paris, (1269-1589), ext. d'un man. inéd. de *Waignart* suivi d'une Note sur leur orig. et leurs fonct. par le Cte LE CLERC DE BUSSY. J.-B. Dumoulin, éd. 2 fr.

Armorial de la fin du XVIe siècle, Ile-de-France, Ponthieu, Boulonnais et Champagne. Manusc. de Waignart pub. p. la prem. fois, avec des notes et deux pl. de fac-simi'e, par le Cte LE CLERC DE BUSSY. vol. in-4°. Amiens, Delattre-Lenoel, 1879. Prix : 12 fr.

Histoire des Littér. étrang. par A. BOUGEAULT, prof. de litt. et d'hist. 3 v. Plon, 1876. 15 f.

Précis hist. et chronol. de la littér. franç. dep. ses orig. jusqu'à nos jours, par *le même auteur*, 8e éd. Ch. Delagrave et Ce, 1877. Prix : 3 fr.

Monseig. de Ladoue, évêq. de Nevers, par Mgr TOLRA DE BORDAS. Paris, 1878, vol. in-8°.

La Corporation des Ménétriers et le Roi des Violons, par Eug. D'AURIAC, Bibl. à la Bibl. nat. E. Dentu, éd. 1880.

Traité des Soc. civiles et commerciales, par A. VAVASSEUR. Paris, 1878. Marchal-Billard et Ce, impr.-éd., 2 vol. in-8°. : 15 fr.

Des origines de la communauté des biens entre époux, par A. VAVASSEUR, avocat à la Cour d'appel de Paris.

La Ligue à Abbeville, par Ernest PRAROND. Dumoulin, éd. 3 vol. Prix : 15 fr.

Histoire de la Gendarmerie, par M. L. LÈQUES, s-int. mre ; ouv. couronné par la Soc. des Et. hist. en 1874, prix Raymond. Paris, Léautey, imp.-éd. 1874.

Les Administrateurs militaires, par L. LÈQUES, s-int. mre. Tours. 1876.

Étude sur le Bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon, par M. COMBIER, présid. du trib. civil et présid. de la Soc. acad. de Laon. 3 vol. Paris.

Nouvelle Histoire de France illustrée, par Edmond PY, 1er et 2e vol. grand in-4°, chez Aug. Jouyeux. Toulouse. Prix : 4 fr.

Tunisi. Speditione di Carlo V imperatore 1535, per DAMIANO-MUONI. Milano. 1876.

Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés ou vicieux, par Ch. DARU et Vor BOURNAT. Paris. Douniol, éd. Prix : 5 fr.

Biographie des Grands inventeurs par DESCLOSIÈRES. 5e éd. 2 vol. Pigoreau, éditeur. Prix : 2 fr. le vol.

Histoire d'un jeune détenu, par J. DESCLOSIÈRES. Libr. du *Moniteur universel*: 75 c.

Philippe de Girard, inv. de la filat. mécan. du lin. Vie et invention, par DESCLOSIÈRES. Hachette, éd. Prix : 2 fr.

Histoire de la Liberté individuelle, par M. NIGON DE BERTY.

Le Devoir, Étude philos. par M. le Bon CARRA DE VAUX. (Coll. de la Bibl. Migne, 2e éd.).

Histoire de la Compagnie des Canonniers-Arquebusiers de la ville de Saint-Quentin, 1461-1790, par Georges LECOCQ. 1 vol. 1874.

La Bible sans la Bible, ou Hist. de l'anc. et du nouv. Testament par les seuls témoignages profanes, par l'abbé GAINET. Palmé, éd. 2 vol. gr. in-8°. Prix : 20 fr.

Les Beautés de l'Histoire de Champagne, par M l'Abbé BOITEL. 2 vol. in-12. Châlons-sur-Marne. Dortu-Deullin, imp.

Les Légendes de l'Art, par Ch. DES GRANGES, tome I, Paris, E. Plon et Cie. 1877.

La Table de bronze d'Aljustrel, étude sur l'adm. des mines au Ier siècle de notre ère, par Jacques FLACH. Paris. Larose, éd. 1879.

Théâtre de la Foire, avec un Essai sur les Spect. forains, par Eug. D'AURIAC. 1 vol. in-12. Paris. Garnier, fr. éd. 1879.

Hist. de la marine de tous les peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. DU SEIN, prof. de l'Ec. nav. en retraite. 2 forts vol. gr. in-8°. Paris, Firmin Didot et Cie, 1879. Prix : 30 fr.

Amiens. Typographie DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.